

VIE POLITIQUE  
DE  
CHARLES-MAURICE,  
PRINCE  
DE TALLEYRAND,

PAR ALEXANDRE SALLÉ.

Le mensonge incarné, le parjure vivant,  
Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent;  
Judas impénitent, le front oint du saint-chrême,  
Il ouvrit sa carrière en trahissant Dieu même.  
Aux autels, à la cour, doublement apostat,  
Comme il traita l'Église, il a traité l'État.

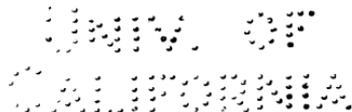
(BARTHÉLEMY, *Némésis.*)

Paris,

L. F. HIVERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 55.

1834.



## INTRODUCTION.



Libre et sacrée devant la critique soit la vie des hommes, dont les destins obscurs naissent, s'écoulent et meurent dans l'enceinte étroite et tranquille d'une vie domestique. A ces hommes peut-être les scènes du théâtre, parce que l'art dramatique s'anime et vit de mœurs et de ridicules privés.

Mais les chefs, dont la vie plus éclatante et plus haute par le sort et par les hommes, se

trouvent dominer la société, et qui si longtemps ont emprunté notre sang, notre fortune, notre vie; à ces maîtres, notre opinion sur leur gestion, leur pensée, leur existence!

Que l'aveugle et timide servilité ne nous demande pas d'attendre que leur tombe soit froide et qu'ils soient disparus, pour que nous puissions les juger: c'est avant d'approcher leurs statues que l'arrêt doit être porté!

L'Égypte fut belle en jugeant ses rois morts; mais le peuple qui veut juger ses chefs de leur vivant, et contradictoirement leur donner ses louanges ou sa censure, alors que puissans encore ils peuvent se défendre, ce juge, plus impartial et plus grand, dont la sentence est œuvre de raison et d'une haute utilité publique, assure la couronne aux bons, la honte et la punition aux pervers!

Le siècle a déjà sanctionné cette opinion. Les hommes célèbres de l'époque de la révolution, morts pour la plupart, n'ont pas souffert un long silence sur leurs tombes. Une forte émulation de curiosité et d'intérêt public les a ex-

humés de toutes parts. Ils sont venus se rassembler parmi les vivans sous des titres de *Mémoires* et de *Vie politique*, et leur figure a reparu, avide encore d'occuper les regards.

On doit à ces temps de prise littéraire une grande partie du charme et du piquant de nos lectures.

Lorsque tant de personnages illustres ont reçu un accueil si empressé du public, l'un de leurs collègues, d'une célébrité non moins étendue, et qui, dans cette grande galerie, est appelé à occuper un rang éclatant, pourrait-il, en venant y paraître, redouter l'indifférence de ses concitoyens?

Qui ne s'est entretenu de ce prélat courtisan, de ce député éloquent, de ce diplomate fin et rusé, dont la carrière prise à toutes les époques, n'a cessé d'être un tissu d'intrigues, une ambition démesurée, jointe au désir de s'enrichir?

Sous l'ancien régime, sous le directoire, sous le consulat, sous l'empire, à la restauration comme à la chute des Bourbons, toujours

on voit M. Talleyrand de Périgord surgir, veiller sur la prospérité d'un gouvernement, deviner sa chute, et, avec un tact que lui seul possède, arriver à s'imposer et se rendre indispensable !

L'évêque d'Autun est député aux États-Généraux : par position, il doit figurer au nombre des défenseurs de la cour, à laquelle tant de liens l'attachent ; pourtant ce prélat serre les mains calleuses des députés du tiers. Il embrasse la cause populaire. Le fait-il avec bonne foi ? A nous permis d'en douter, à nous permis de suspecter ses intentions, lorsque plus tard nous le voyons s'épancher avec ceux qu'il a dédaignés, et qui, à leur tour, l'ont abreuvé d'outrages et d'affronts sanglans.

Dans l'exil même, M. Talleyrand ne quitte pas un instant son idée dominante. « Je travaille, nous dit-il, à refaire ma fortune. » Que de lumières dans ces seuls mots !

A peine autorisé à reparaitre sur le sol natal, comment M. Talleyrand usera-t-il de ses moyens ? Voué tout entier au directeur Barras, il est corps et ame pour le directoire, dont il

sait la puissance ; avec la souplesse de son caractère , il parvient à surmonter les difficultés ; le voilà placé à un poste éminent.

Un soldat heureux paraît et décèle des projets gigantesques. A son aspect , les ambitieux se révèlent, ils se rallient à lui , le secondent, le dirigent même, et, parvenant à renverser ce qu'ils ont eux-mêmes créé, soutenu, les voilà de nouveau directeurs, conseillers intimes du gouvernement.

Puis l'astre s'obscurcit , et ils virent de bord, travaillent du plus grand cœur à l'entière destruction du pouvoir chancelant, en enlèvent le dernier débris, et tout-à-coup viennent poser les bases d'un nouvel édifice.

Telle fut toujours la vie de M. Talleyrand.

Louis XVIII , sollicité de manifester son opinion sur cet homme d'état, répondit par l'application des vers faits par Corneille sur le cardinal Richelieu :

« Qu'on dise mal ou bien du fameux cardinal,  
« Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :

« Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,  
« Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien. »

**Cette citation dit tout.**

# VIE POLITIQUE

DE

M. TALLEYRAND.

---

Quand brisés et languissans les élémens de l'ancien gouvernement français vinrent, en 89, expirer en face de principes d'une vie plus énergique et plus éclatante; quand s'opéra ce grand renouvellement de la société, les hommes aux pensées profondes, aux cœurs ardents et sublimes, durent de la foule qu'ils avaient commandée surgir, dominer avec distinction les événemens et jeter un nom retentissant.

Illustration sacrée ! Leur sang, des sacrifices sans nombre, un travail immense la leur ont acquise. La patrie y gagna de grandes destinées; car, créées par les hommes de génie, les

révolutions ont besoin de leur pensée pour flambeau, de leur ame pour vie; isolées, elles périraient. Où serait le sein qui pourrait les nourrir?

Parmi les hommes qui signalèrent cette époque d'une vigoureuse et belle défense des droits de l'homme, qui portèrent au pouvoir absolu des coups si funestes et présidèrent aux succès révolutionnaires, la justice et l'impartialité historique demandent qu'on place M. Talleyrand de Périgord. Plus tard, purent diminuer d'éclat et de force ses principes, mais les premières phases de la révolution lui restent acquises comme une propriété de gloire à partager avec ses collègues.

Cependant, à part de ces hommes du grand mouvement de 89 et des années suivantes, à part de leurs brillantes et célèbres destinées, bien qu'il fût lié avec eux de principes et de sentimens, et que souvent il marchât à leur tête, il faut chercher la place et le caractère historique de M. Talleyrand.

Les grands traits de dévouement et d'un patriotisme orageux et inépuisable dessinaient inexactement sa physionomie. De même que le sang et la terreur n'ont rien de très particulier avec ce politique.

Mais au milieu de cette tourmente révolutionnaire, quand tous les cœurs et les âmes sont en feu, insoucians de la mort, quelquefois même de la victoire, s'il se présentait un homme à l'extérieur également agité, mais en son cœur calme et froid spéculateur de son époque; si cet homme, parfaitement maître de lui et ne dépendant que d'un calcul, faisait poser en sa face, cette même époque et d'un œil plein de lumières la sondant, voyait toutes ses destinées, son premier comme son dernier jour et ses points d'utilité ou d'inconvénient; si, dans cette admirable intuition de l'avenir, pour lui sans voile, il composait sa pensée, son drapeau, sa fortune, cet homme donnerait une puissante image de M. Talleyrand, et l'image serait parfaite si l'œuvre de la perspicacité restait toujours couronnée de la victoire.

Viennent donc et se déroulent les premiers faits qui peuvent donner de l'intérêt à cette histoire; et peu soucieux d'entretenir le lecteur des détails obscurs et domestiques de la vie du jeune politique, nous passerons à cette époque mieux dessinée et plus forte où l'homme d'une grande maison prend une position remarquable. Quelle fatalité fit de M. Talleyrand un prêtre! un prêtre d'un clergé mal éclairé et rétrograde!

et quel autre monument de l'absurdité des principes nobiliaires (1) !

Mais son humanité ne souffrit pas long-temps du ministère pénible qui lui fut imposé ; son cœur, né pour l'indépendance, ne la défendit qu'avec plus de chaleur. L'habit qu'il détestait en secret lui servit d'un voile heureux ; le clergé crut qu'il en était l'homme et lui conféra ses premières illustrations.

Ce fut en effet de la vive admiration qu'ins-

(1). Charles-Maurice Talleyrand est né à Paris en 1754 ; sa famille régna, dans le moyen-âge, sur le Quercy.

Talleyrand qui paraît avoir été originairement un nom de terre, s'écrivait autrefois Taleran, Tailleran, Talairant et Taleiran ; c'est un surnom que prirent, au commencement du douzième siècle, plusieurs seigneurs de la famille des comtes souverains du Périgord, qui remonte, par les mâles, jusqu'à Boson I<sup>er</sup>, comte Charroux ou de la Marche. Hélie V dit Talleyrand, déjà comte de Périgord, l'an 1116, après son père Boson III, est un des premiers qui aient porté ce surnom. Son troisième fils, Hélie Talleyrand, fut le chef de la branche des comtes de Grignols, devenus princes de Chalais et de Talleyrand.

Les comtes de Périgord furent les successeurs d'Hélie V.

Après l'extinction de la race des anciens comtes de Périgord, la branche cadette, connue sous le nom de sires, puis comtes de Grignols, et enfin princes de Chalais et de Talleyrand, a continué jusqu'à nos jours.

( Note de l'auteur. )

piraient l'étendue de ses pensées et le tact de son esprit, qu'en 1780, à peine âgé de vingt-six ans, il fut nommé agent-général du clergé, position éclatante, mais rapidement effacée par une plus puissante, l'épiscopat d'Autun, qui lui fut donné le 30 novembre 1788.

De là le prêtre jeta un regard sur le monde ; de là maître d'une haute position, sa pénétrante pensée comprit tout son avantage et le grand drame qui allait se dérouler. Il prévint sa destinée et se mit en travail pour lui ouvrir sa voie.

La lettre que M. de Mirabeau écrivit au ministre de Calonne est un document curieux pour apprécier l'étude que M. Talleyrand avait déjà faite de son temps, et des hautes puissances qu'il sentait bon de s'attacher.

Voici les termes de M. de Mirabeau...

« Vous m'avez montré du regret de ce que  
« je ne voulais pas employer mon faible talent  
« à rédiger vos belles conceptions; eh bien,  
« Monsieur, souffrez que je vous indique un  
« homme digne de cette marque de confiance,  
« sous tous les rapports. M. l'abbé de Pér\*\*\*\*  
« joint à un talent très réel et fort exercé une  
« circonspection profonde et un secret à toute  
« épreuve. Jamais vous ne pourrez choisir un

« homme plus sûr, plus pieux au culte de la  
« reconnaissance et de l'amitié, plus envieux  
« de bien faire, moins avide de partager la  
« gloire des autres, plus convaincu qu'elle est  
« et doit être tout entière à l'homme qui sait  
« concevoir et qui ose exécuter.

« Il a un autre avantage pour vous : son as-  
« cendant sur P\*\*\*\* réprime les défauts de ce-  
« lui-ci dont on cherche à vous effrayer, et  
« met en œuvre toutes ses grandes qualités,  
« ses rares talens qui vous sont tous les jours  
« plus nécessaires. Il n'est pas un autre homme  
« qui puisse disposer comme M. l'abbé de  
« Pér\*\*\*\* de M. P\*\*\*\*, lequel vous deviendra à  
« chaque instant plus précieux pour une grande  
« opération d'argent, sans laquelle vous n'en  
« pourrez jamais tenter une autre. Vous pou-  
« vez, Monsieur, confier à l'abbé de Pér\*\*\*\* le  
« travail délicat qu'en ce moment surtout vous  
« ne devez pas abandonner à des commis, etc. »

Plus tard se rompit l'amitié. Se connurent-ils alors, et Mirabeau réellement avait-il saisi l'ame de M. Talleyrand? La lettre qu'il écrivit ultérieurement, remplie des plus cruelles incriminations, ne permet pas à l'historien de les admettre; l'opinion publique restera juge de leur véracité.

Cette nouvelle lettre adressée au comte d'Antraigues est ainsi conçue :

« Monsieur le Comte,

« Il y a dix jours que je demande dix fois dans chaque journée à vous voir; comment vous voir? où vous voir? Serait-il possible que j'eusse perdu votre amitié, et cela au moment où après vous avoir dû d'échapper à mes persécuteurs, après vous avoir dû les consolations de mon exil et sa fin, j'arrive le cœur plein des sentimens que je vous dois, empressé de vous témoigner ma reconnaissance et de pouvoir dire... (ici d'inutiles compliments)? Si je vous ai perdu, je ne peux m'en prendre qu'à ma destinée, puisque je n'eus jamais de droit sur vous que par l'élévation de votre esprit, la hauteur de votre ame, la sensibilité de votre cœur. Votre petit billet, digne de l'élève de Jean-Jacques, a versé du baume dans mon ame meurtrie; je ne lui reproche que sa brièveté; ma position assombrie par l'infâme conduite de l'abbé de Périgord, est devenue intolérable. Je vous envoie, sous cachet volant, la lettre que je lui écris; jugez-la et envoyez-la

lui. Je répète envoyez-la lui, car j'aime à penser que cet homme vous est inconnu, et je suis bien sûr au moins qu'il devrait l'être à tout homme de votre trempe. Mais l'histoire de mes malheurs m'a jeté entre ses mains, et il me faut encore user de ménagemens avec cet homme vil, avide, bas et intrigant; c'est de la boue et de l'argent qu'il lui faut. Pour de l'argent, il a vendu son honneur et son ami. Pour de l'argent, il vendrait son âme; et il aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or. Adieu, mon cher comte; je suis malheureux, vous ne m'abandonnez pas, j'en ai le gage dans les services que vous m'avez rendus; vous ne les retirerez pas, car on s'attache au bien qu'on a fait.

« Signé le C<sup>t</sup> de MIRABEAU.

« Paris, rue St<sup>e</sup>-Anne, hôtel de Gènes, 28 avril 1787. »

Pourtant vint le simulacre d'une réconciliation nécessitée par la politique; mais cette réconciliation ne fut entière qu'au moment même de la mort de Mirabeau.

Arrivait enfin la révolution; elle arrivait saccadée, mais haletante; haletante d'un besoin immense d'amélioration et de dignités na-

tionales; de s'empreser alors et de monter au pouvoir législatif, tout ce que l'époque renfermait ou de grandes ambitions ou de grandes vertus. On pressentait qu'on allait régner avec la monarchie ou lui succéder.

M. Talleyrand jeta un coup d'œil sur le bailliage d'Autun, pour en conquérir les suffrages, et le bailliage qui ne connaissait encore que *monseigneur l'évêque* lui conféra la députation aux États-Généraux.

Ici ne va plus rester isolé et inconnu à la France le prélat d'Autun. Adieu la célébrité de la cour; il la croit mourante, il ne la suivra pas : il a vu qu'une plus grande existence l'attendait sous le drapeau de la liberté, plus conforme et plus intime à ses émotions d'homme. Adieu les billets galans si gracieux et si spirituels qu'il répandait au petit lever dans Versailles, le tourment, l'admiration et toute l'affaire des charmantes et vives dames de la cour.

Maintenant que la voix du monarque a retenti et appelé les événemens politiques, l'évêque d'Autun ne dirige plus ses pensées et toute sa lueur que vers la naissante royauté, celle du peuple !

A sa plume, indépendante et forte, de ne plus tracer que des principes de caractère et de

majesté républicaine ! L'événement allait tonner, et les positions pour jamais se dessinaient entre le peuple et la monarchie. Il était né, comme nous l'avons fait pressentir, avec trop de prudence et de sensibilité pour la victoire, pour s'égarer dans ce grand moment ; il se fit peuple, de gentilhomme et de courtisan, et voilà comme il se présenta dans les événemens.

Les États-Généraux étaient assemblés, et déjà s'élevaient de graves et d'importans débats. La révolution et la monarchie descendues sur le terrain essayèrent leur première lutte. La solution devait être immense en résultats !

L'évêque d'Autun fit de la discussion son premier piédestal. Il fut grand, il vainquit. La France accueillit son nom, et sa puissance fut telle en ce jour, que la cour effrayée voulut l'acheter.

Les premières assemblées des ordres furent signalées par de violentes discussions, à l'occasion de la vérification des pouvoirs. Guidés par des principes d'égalité, les députés du tiers-état, sans tenir compte du mode plus ou moins vicieux suivi par les États-Généraux précédens, entendaient faire opérer cette vérification en commun, soutenant avec quelque raison que tous les députés, quels qu'ils fussent, ne pou-

vaient procéder isolément. Cette prétention, loin d'être partagée par les députés de la noblesse et du clergé, fut, au contraire, l'objet d'une foule de réclamations de leur part et vivement attaquée par eux. Dédaignant les innovations les plus justes et les plus efficaces, ces députés persistèrent à vouloir suivre l'usage des anciens états.

L'état d'inaction dans lequel ce grave incident plaça les députés, fut cause que Louis XVI se vit dans l'obligation de désigner des commissaires qui, sous la présidence du garde-des-sceaux, devaient, par leurs efforts, amener la pacification des difficultés : les trois ordres, par suite, déléguèrent eux-mêmes des commissaires; et, parmi ceux du clergé, on voyait en première ligne figurer M. l'évêque d'Autun.

Une réunion eut lieu chez le garde-des-sceaux ( M. de Barentin ). Des ouvertures furent faites aux commissaires des trois ordres. Ces ouvertures furent à peu près goûtées par le clergé et la noblesse, mais ne convinrent nullement aux députés du tiers, qui n'en continuèrent pas moins à persister dans leur proposition première.

Depuis le 13 juin, les députés du clergé étaient en discussion sur la marche à prendre

pour la vérification des pouvoirs, et, le 19, après six jours de délibération, il est enfin arrêté de recueillir les voix sur le parti que l'ordre du clergé doit prendre. Vérifiera-t-on les pouvoirs en commun dans la salle générale, ou bien les vérifiera-t-on séparément? Telle est la question proposée. L'évêque d'Autun, dans la discussion, se fait remarquer par la justesse de ses observations, et ramène beaucoup de membres à son avis, entièrement favorable à la réunion des ordres; enfin on prend un arrêté par lequel la pluralité du clergé assemblé est d'avis que la vérification définitive des pouvoirs soit faite dans l'assemblée générale, sous la réserve de la distinction des ordres.

Les honneurs de la discussion furent en grande partie pour l'évêque d'Autun. Il est certain notamment que ce fut lui qui décida l'archevêque de Vienne à se séparer de son ordre. En un mot, il dirigea totalement le mouvement.

La cour, jusqu'au dernier moment, avait compté sur l'évêque d'Autun. Des pourparlers avaient eu lieu; mais la faiblesse de ceux qui voulaient s'allier à lui le décida à passer du côté qu'il présumait assuré de la réussite. On fut accablé au château à la réception de cette nou-

velle; on avisa aux moyens de pallier l'événement, et on crut ne devoir mieux faire qu'offrir une forte somme à l'évêque d'Autun, qu'on savait être endetté, à la condition qu'il emploierait tout son crédit pour atténuer l'effet de la délibération du clergé, et rétracter même, s'il était possible, ce qui avait été fait. Voici ce qu'il répondit aux propositions qui lui furent faites : « Je trouverai dans la caisse de l'opinion publique bien au-delà de ce que vous « me proposez. Un argent acquis par la cour « ne sera désormais qu'une cause de ruine; et, « comme j'ai besoin de m'enrichir, je prétends « appuyer plus solidement ma fortune. » On verra cependant que M. Talleyrand ne tint pas toujours le même langage, et que si, à cette époque, il refusait de pactiser avec la cour, le moment vint où il ne dédaigna pas un rapprochement.

Le 22 juin, le clergé s'assembla dans le chœur de l'église Saint-Louis pour procéder à l'appel des députés qui avaient signé la déclaration du 19, pour la vérification en commun. Pendant l'appel, des applaudissemens s'élevèrent lorsqu'on entendit nommer l'archevêque de Vienne et l'évêque d'Autun, qui, les premiers, avaient donné l'exemple de la réunion. L'appel ter-

miné, le clergé fit prévenir l'assemblée par une députation qu'il avait pris la délibération de se réunir pour la vérification commune des pouvoirs, et qu'il demandait sa place dans la salle nationale.

Puis M. de Pompignan, archevêque de Vienne, fut introduit, ainsi que les autres membres du clergé, et la liste de tous ceux qui avaient voté pour la réunion fut déposée sur le bureau.

Ce qui explique la conduite de l'évêque d'Autun et des prélats qui le secondèrent, c'est que Necker, dès le commencement de la réunion des ordres, avait conçu la division de l'assemblée en deux chambres. Il devait y avoir des sénateurs; ces places auraient été les premières de l'état. Les plus influens dans la noblesse et le clergé devaient y figurer les premiers. Il n'est donc pas étonnant si l'évêque d'Autun s'est, en apparence, placé en opposition avec les intérêts de son ordre dans une occasion dont les résultats devaient lui rapporter honneur et profit.

Pour les députés venus aux États-Généraux avec l'intention fortement arrêtée d'effectuer une réforme salutaire, de faire tout céder devant l'intérêt et le bien du pays, et le doter

d'une constitution libérale et en rapport avec les besoins du moment, l'occasion ne tarda pas à se présenter où ils purent, d'une manière non équivoque, donner la preuve de leurs sentimens.

Voici dans quelles circonstances.

L'assemblée avait été instruite, par les déclarations de plusieurs de ses membres, que quelques bailliages avaient tellement lié leurs députés par les mandats délivrés, qu'ils pensaient ne pouvoir prendre part aux délibérations communes; en un mot, ils entendaient se borner à réformer le mode de répartition des impôts et ne pas concourir à l'adoption d'une constitution.

Il était généralement pensé que ces bailliages avaient commis une erreur et porté préjudice à leurs propres intérêts, puisqu'ils s'étaient privés ainsi de leurs représentans directs à l'assemblée.

Cependant, comme, en se bornant à constater les protestations des députés qui croyaient ne pas pouvoir outrepasser leurs mandats, l'assemblée n'avait pris aucune délibération, la question restait entière.

Le champ était vaste à parcourir, et pouvait donner matière à des discussions lumineuses et approfondies.

Aussi l'évêque d'Autun, avec son désir de s'insinuer et de se faire grandement connaître, s'empressa-t-il de saisir l'opportunité du moment, et sollicita avec empressement le droit de motiver son opinion sur la question soulevée par les députés porteurs de mandats impératifs.

A la séance du 7 juillet, le président ayant annoncé que depuis long-temps l'évêque d'Autun avait demandé la parole sur cette question, l'assemblée témoigna hautement qu'elle entendrait ce prélat avec le plus grand plaisir.

Alors l'évêque d'Autun prononça le discours dont voici les passages les plus saillans et les plus remarquables.

« La question des mandats impératifs, dit  
« M. l'évêque d'Autun, qui a été indiquée  
« plutôt qu'approfondie, dans une de vos der-  
« nières séances, et sur laquelle j'ai osé me  
« permettre un projet d'arrêté, ne pouvait  
« manquer d'exciter une grande agitation dans  
« les esprits. A cette question, semble natu-  
« rellement attachée la solution d'un grand  
« problème; elle touche à la fois aux points  
« les plus délicats de la morale, et aux prin-  
« cipes constitutifs des sociétés; il importe de  
« l'analyser avec attention, même avec scrup-

« pule, afin de prévenir toute équivoque, et  
« jusqu'au plus léger prétexte d'une fausse in-  
« terprétation.

« Je me suis fait à moi-même toutes les  
« questions qui m'ont paru appartenir à ce  
« sujet.....

« Les mandats doivent-ils être entièrement  
« libres ? Voici ma réponse : On conçoit deux  
« sortes de mandats qui gênent la liberté ; les  
« mandats que l'on pourrait appeler limitatifs,  
« et les mandats qui sont vraiment impératifs.  
« Les premiers peuvent exister. Ces deux mots  
« semblent se rapprocher de beaucoup, mais  
« les exemples vont les séparer. Je m'explique.

« On conçoit trois sortes de mandats limi-  
« tatifs. Un bailliage peut limiter les pouvoirs  
« de son député, par rapport à leur durée,  
« par rapport à leur objet, et enfin par rap-  
« port à l'époque où ils seront exercés. Par  
« rapport à leur durée ; c'est ainsi que plusieurs  
« bailliages n'ont délégué leurs pouvoirs que  
« pour un an : ce terme expiré, le pouvoir du  
« député expire ; il ne peut plus être exercé  
« par lui, qu'autant qu'il lui est accordé de  
« nouveau par le même bailliage. Par rapport  
« à leur objet ; ainsi un bailliage peut très bien  
« dire à son député : *Je vous envoie pour cette*

« chose, et ne vous envoie que pour elle. A  
« l'égard de cette chose, qui sera le but de la  
« députation, l'objet de la mission, le député  
« aura tous les pouvoirs qu'aurait le bailliage  
« lui-même s'il était là, sans quoi il ne serait  
« plus son représentant; mais hors de cette  
« chose, il n'en aura aucun. Enfin, les pou-  
« voirs peuvent être limités par les bailliages,  
« par rapport à l'époque où ils doivent être  
« exercés. Un bailliage a pu très bien dire à  
« son député : Je ne vous donne pouvoir de  
« prononcer sur l'impôt, qu'après que tel ou  
« tel objet aura été définitivement traité. Si  
« le grand nombre des bailliages a tenu le  
« même langage, alors dans le cas où un dé-  
« puté proposerait de traiter de l'impôt avant  
« cet objet, le grand nombre des députés dira  
« non, par défaut de pouvoir dira oui dans ce  
« moment.

« Voilà les trois sortes de limites que les  
« bailliages ( toujours en se soumettant à la  
« décision de la majorité ), peuvent très légi-  
« timement poser aux pouvoirs qu'ils confient  
« à leurs députés; mais ces mandats limitatifs  
« n'ont rien de commun avec les mandats vé-  
« ritablement impératifs ou prohibitifs, tels  
« que ceux qui sont prescrits dans l'afrété. Il

« n'y a point de doute que les pouvoirs com-  
« mis aux députés ne puissent être bornés par  
« les commettans , et quant à l'objet et quant  
« au temps, pendant lequel ils seront exercés ;  
« mais une fois l'objet et le temps bien déter-  
« minés , les pouvoirs pour cet objet peuvent-  
« ils être soumis à des clauses impératives ou  
« prohibitives? En un mot, peut-il y avoir ,  
« outre les mandats limitatifs, des mandats  
« impératifs.

« Je me suis demandé souvent ce qu'était ,  
« ce que pouvait être un mandat impératif; je  
« n'en ai pu trouver que de trois sortes : un  
« bailliage aura dit à son député, du moins en  
« termes équivalens : je vous ordonne d'ex-  
« primer telle opinion, de dire *oui*, *non*, lors-  
« que telle question sera proposée; ou bien ,  
« je vous défends de délibérer dans tel ou tel  
« cas; *ou enfin*, je vous ordonne de vous reti-  
« rer, si telle opinion est adoptée. Voilà tout,  
« car, sans doute, on ne mettra pas au nom-  
« bre des clauses impératives les divers articles  
« des cahiers simplement énonciatifs des vœux  
« des bailliages. S'il en était ainsi, l'assemblée  
« nationale serait parfaitement inutile pour  
« tout ce qui ne concernerait pas l'impôt : on  
« n'aurait qu'à compter un à un les vœux de

« chaque bailliage sur chaque article, dans un  
« dépouillement général des cahiers; et le com-  
« mis le moins habile suffirait à cette opé-  
« ration.

« Or, ces trois mandats impératifs n'ont pas  
« pu, suivant les vrais principes, être donnés  
« par les bailliages : un bailliage n'a pas pu  
« dire à son député : Je vous ordonne de ma-  
« nifester telle opinion, lorsque telle question  
« sera agitée; car, pourquoi envoie-t-il un  
« député? c'est certainement pour délibérer,  
« pour concourir aux délibérations; or, il est  
« impossible de délibérer, lorsqu'on a une  
« opinion forcée. De plus, le bailliage ne peut  
« savoir avec certitude, lui-même, quelle se-  
« rait son opinion, après que la question au-  
« rait été librement discutée par tous les autres  
« bailliages; il ne peut donc l'arrêter d'avance;  
« enfin, et c'est ce qui constitue les députés  
« véritablement représentans, c'est aux bail-  
« liages à leur marquer le but, à leur déter-  
« miner la fin; c'est à eux à choisir la route, à  
« combiner librement les moyens.— Au reste,  
« quoique je pense que ce mandat s'écarte des  
« principes, et que toute opinion, manifestée  
« d'avance, ne doit être considérée que comme  
« un vœu livré à la discussion, et laissé, en

« quelque, sorte à la conscience des députés,  
« j'avoue que je ne proscrirais pas ce mandat  
« avec autant de sévérité que les deux autres,  
« surtout à une première tenue d'États-Géné-  
« raux, où une sorte d'inquiétude peut être  
« excusée, lorsque tout ce qui intéresse à la  
« fois, et la constitution et la législation, et  
« tous les droits des hommes, semble être con-  
« fié aux députés, et surtout si ce mandat n'é-  
« tait impératif que sur un petit nombre d'ob-  
« jets. Quant aux deux autres, les seuls qui  
« sont dans ma motion, je crois que la clause  
« qu'ils renferment est absolument nulle. *Je*  
« *vous ordonne de ne pas délibérer dans tel*  
« *cas*, n'a pas pu être prononcé par un bail-  
« liage à ses députés; car délibérer lorsque les  
« autres bailliages délibèrent, est à la fois un  
« droit et un devoir; et d'ailleurs, comme  
« toute délibération est le vœu de la majorité,  
« lorsqu'elle commence, et son résultat quand  
« elle finit, ne pas pouvoir délibérer, lorsque  
« tous les autres délibèrent, c'est contrarier  
« ouvertement la volonté commune, et en mé-  
« connaître l'autorité. Enfin, *je vous ordonne*  
« *de vous retirer, si telle opinion prévaut*, est  
« plus répréhensible encore, car c'est annon-  
« cer une scission, et c'est plus ouvertement

« encore vouloir que la volonté générale soit  
« subordonnée à la volonté particulière d'un  
« bailliage ou d'une province.

— « Voici mon projet d'arrêté : »

« L'assemblée nationale considérant qu'un  
« bailliage ou une partie d'un bailliage n'a que le  
« droit de former la volonté générale et non de  
« s'y soustraire et ne peut suspendre par des man-  
« dats impératifs, qui ne contiennent que la vo-  
« lonté particulière, l'activité des États-Géné-  
« raux, déclare que tous les mandats impératifs  
« sont radicalement nuls ; que l'espèce d'engage-  
« ment qui en résulterait doit être promptement  
« levée par les bailliages, une telle clause n'ayant  
« pu être imposée, et toutes protestations con-  
« trairees inadmissibles, et que par une suite né-  
« cessaire, tout décret de l'assemblée sera rendu  
« obligatoire envers tous les bailliages, quand  
« il aura été rendu par tous sans exception. »

Ce discours, regardé comme vraiment élo-  
quent, fut suivi des plus vifs applaudissemens.

M. de Lally-Tollendal, adopta les principes  
posés par l'évêque d'Autun. Barrère fut aussi  
de cet avis, mais l'abbé Syèyes soutint qu'il n'y  
avait pas lieu à délibérer, et l'assemblée natio-  
nale « regardant ses principes comme fixés à  
« cet égard, et considérant que son activité ne

« peut être suspendue, ni la force de ses décrets  
« affaiblie par des protestations ou par l'absence  
« de quelques représentans, déclare qu'il n'y  
« a lieu à délibérer. »

Malgré cette décision, la réputation parlementaire de l'évêque d'Autun fut désormais fixée et on n'hésita pas à le placer au rang des premiers orateurs de l'assemblée.

Il ne tarda pas à recevoir une grande marque de confiance de la part de l'assemblée. Le 6 juillet, un comité appelé à rédiger un projet de constitution, avait été nommé ; ce comité fit un travail préparatoire dont la communication fut donnée par Mounier à l'assemblée, dans la séance du 9 juillet ; ce travail, à proprement parler, n'était que le plan de celui que la rédaction de la constitution nécessitait. C'est pourquoi après le rapport de Mounier, Péthion de Villeneuve demanda qu'il fût nommé au scrutin un comité de constitution composé de huit membres seulement, suivant la proportion établie dans les ordres, lesquels membres seraient chargés de présenter un projet de constitution, qui serait discuté dans les bureaux, et reporté à l'assemblée générale pour y être ensuite délibéré.

La majorité des voix désigna pour commis-

saire, en première ligne l'évêque d'Autun.

Ainsi l'évêque d'Autun voyait ses combinaisons se réaliser. Il s'insinuait dans l'esprit de ses collègues, et par une conséquence toute naturelle se mettait en regard de l'opinion publique.

Un événement des plus majeurs venait d'avoir lieu. Le peuple dans sa sainte et grande colère avait, d'un seul coup, terrassé le despotisme, démontré que désormais il n'entendait vivre que sous le régime des lois et de la liberté. La Bastille venait d'être prise et les malheureux défenseurs de ce boulevard de la royauté offerts en holocauste à la satisfaction populaire (1).

Des bruits absurdes, des rapports controuvés, sur cet événement, parvenaient à chaque instant à l'assemblée nationale. Dans la position où elle se trouvait placée, il lui importait d'être mise au courant, d'une manière exacte, de ce

(1) Le peuple, en détruisant cette antique prison, ne se doutait guère que, quarante ans plus tard, sous le régime de la liberté, on aviserait aux moyens d'en établir une nouvelle ligne autour de la capitale, et que dans d'autres lieux de véritables Bastilles existeraient de fait et serviraient d'asile aux plus fermes soutiens de la patrie.

(Note de l'auteur.)

qui s'était passé : aussi décida-t-elle bientôt qu'une députation serait immédiatement envoyée pour recueillir des renseignemens.

Parmi les membres de cette députation, figuraient entr'autres M. l'évêque d'Autun. Les députés partirent de Versailles le 15 juillet, et furent, durant toute la route, accueillis par les applaudissemens les plus vifs ; le peuple les comblait de bénédictions et se livrait à tous les transports de la plus vive allégresse. Les détails de la réception faite aux députés, et les renseignemens recueillis furent communiqués à l'assemblée dans la séance du 16 juillet.

A la séance du 14 août, deux députés firent une motion tendant à ce qu'il fût dit 1° avant la proclamation projetée par le comité, que les représentans de la nation avaient décidé que l'impôt serait payé par tous les individus du royaume, dans la proportion de leurs revenus ;

2° Que toutes les charges publiques fussent, à l'avenir, supportées également par tous ;

3° Que tous les droits féodaux fussent rachetés par les communautés en argent, ou échangés sur le prix d'une juste estimation, c'est-à-dire d'après le revenu d'une année commune, prise sur dix années de revenus ;

4° Que les corvées seigneuriales, les main-mortes et autres servitudes personnelles fussent détruites sans rachat.

Cette motion présentée avec le ton du plus vif intérêt sur le sort des habitans des campagnes, dont elle devait adoucir les maux, fut accueillie avec un transport de joie inexprimable.

L'évêque d'Autun ne resta pas en arrière : des premiers, il se réunit à la motion ; puis lorsque l'évêque de Chartres, présentant le droit exclusif de la chasse comme un fléau pour les campagnes, demanda l'abolition de ce droit, et en fit pour lui l'abandon le plus formel, l'évêque d'Autun et, à son exemple, tout le clergé se levèrent pour adhérer à la proposition.

Le même enthousiasme se renouvela lorsqu'il fut question du sacrifice des privilèges, sacrifice que le député d'Autun fit encore spontanément, et qu'à son exemple ses collègues n'hésitèrent pas un instant à consentir.

Voici quels furent les articles principaux arrêtés dans cette séance.

« Abolition de la qualité de serf et de la  
« main-morte, sous quelque dénomination  
« qu'elle existe.

« Faculté de rembourser les droits seigneuriaux.

« Abolition des juridictions seigneuriales.

« Suppression du droit exclusif de la chasse,  
« des colombiers, des garennes.

« Taxe en argent, représentative de la dime,  
« rachat possible de toutes les dimes de quelque  
« espèce que ce soit.

« Abolition de tous privilèges et immu-  
« nités pécuniaires.

« Égalité des impôts de quelque espèce que  
« ce soit, à compter du commencement de  
« l'année 1789, suivant ce qui sera réglé par  
« les assemblées provinciales.

« Admission de tous les citoyens aux em-  
« plois civils et militaires.

« Déclaration de l'établissement prochain  
« d'une justice gratuite, et de la suppression  
« de la vénalité des offices. »

Le résultat de cette séance fut qu'en une nuit le triple pouvoir féodal, aristocratique, parlementaire, fut anéanti; l'homme cultivateur devint l'égal de celui qui, en vertu de ses parchemins antiques, recueillait le fruit de ses travaux, buvait sa sueur et dévorait le fruit de ses veilles.

Peu de jours après, on s'occupa de la discussion de l'article du projet d'arrêté, concernant l'abolition des dimes. Le marquis de La-

coste, après avoir rappelé les convulsions qui accompagnent nécessairement les grandes révolutions, représenta la nécessité de secourir l'État, dont les finances se trouvaient dans un état de délabrement véritablement effrayant, et présenta un projet de décret qui déclarait

« 1° que les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation ;

« 2° Que la dime sera supprimée à compter de l'année 1790 ;

« 3° Que les titulaires actuels seront pensionnés ;

« 4° Que les honoraires des évêques et curés, seuls ministres nécessaires, seront fixés par les assemblées provinciales ;

« 5° Que les ordres monastiques seront supprimés et les personnes de l'un et de l'autre sexe, qui y sont engagées auront une pension convenable. »

Puis le député de Landine, membre du clergé, proposa de charger les biens ecclésiastiques d'une somme annuelle de 1,500,000 liv. pour les intérêts, et 500,000 liv. pour l'amortissement. « Venez, dit-il, ministres des autels, venez au secours de la patrie ; écoutez sa voix qui vous appelle : c'est elle qui vous donna ces biens, vous en êtes les sages usu-

« fruitiers, vous lui en devez le sacrifice quel-  
« que grand qu'il soit; c'est l'avoir obtenu que  
« de vous en offrir l'idée. »

L'évêque d'Autun se leva avec vivacité et dit :  
« La démarche à laquelle M. de Landine nous  
« invite honorerait infiniment le clergé. Je  
« m'empresse de publier ses vœux; c'est un  
« devoir, c'est un sentiment naturel qu'il me  
« charge de vous exprimer, et nous allons  
« nous retirer pour délibérer sur les moyens. »

Cette proposition n'eut pas de suite, à cause  
de l'opposition du duc de Liancourt qui ré-  
clama pour la nation l'honneur de supporter  
en entier le poids des charges publiques, et fit  
décider l'assemblée dans ce sens.

Cependant le député Chasset reprend la mo-  
tion du marquis de Lacoste et conclut à ce que  
1° « les dîmes soient entièrement supprimées,  
« sauf à aviser aux moyens de pourvoir à la  
« dépense du culte divin et à l'entretien des  
« ministres des autels, et qu'en attendant elles  
« soient perçues en la manière accoutumée;

« 2° Quant aux dîmes inféodées, qu'elles  
« soient déclarées rachetables en la forme qui  
« sera déterminée par l'assemblée nationale.

« 3° Que néanmoins le prix des dîmes et  
« droits féodaux des ecclésiastiques soit employé

« d'après des lois relatives à l'aliénation des  
« biens de l'Eglise. »

Une grande partie du clergé se récria ; mais alors l'évêque d'Autun vint appuyer les motions de Lacoste et Chasset ; et, allant encore plus loin que ces députés, demanda que l'on ajoutât que le vote avait eu lieu unanimement.

On demanda la lecture de l'article tel qu'il avait été proposé par le comité. Plusieurs membres firent diverses observations et modifications ; on en fit une nouvelle rédaction qui finit par être adoptée.

La discussion sur l'adoption de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, procura encore à l'évêque d'Autun l'occasion de se faire remarquer.

Le comité de rédaction avait proposé plusieurs articles sur la forme et l'exécution des lois. Ces articles ne convinrent pas. Divers membres qui proposèrent des articles en remplacement le firent sans succès. Enfin M. l'évêque d'Autun fit une rédaction plus heureuse qui réunit tous les suffrages à la première lecture. Cette rédaction était ainsi conçue :

« La loi étant l'expression de la volonté gé-  
« nérale, tous les citoyens doivent concourir  
« personnellement, ou par représentation, à

« sa formation; elle doit être la même pour  
« tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle pu-  
« nisse. Tous les citoyens étant égaux à ses  
« yeux, sont susceptibles de toutes places, de  
« tous les emplois publics, selon leur capa-  
« cité. »

L'assemblée témoigna son empressement à adopter cet article et demanda à aller aux voix.

Cependant plusieurs membres proposèrent des amendemens; quelques-uns furent votés; enfin la rédaction de l'évêque d'Autun fut admise à l'unanimité.

C'est donc à M. Talleyrand que nous devons cet article de la célèbre déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

M. Talleyrand avait ses vues : il lui fallait de la popularité, il lui fallait surtout prouver qu'il ne restait point muet dans les grandes questions où l'intérêt de l'état se trouvait agité; il tenait donc à exercer son talent sur tous les points les plus importans mis en discussion. Ainsi, et dans la séance du 23 août, M. Necker, ayant présenté un mémoire sur la situation du pays, dans lequel il en exposait l'état, fit savoir que, pour combler le déficit existant dans les finances, un emprunt de quatre-vingts millions serait nécessaire. L'évêque d'Autun s'em-

pressa de prendre la parole , et , après son discours , proposa :

« 1° Que l'assemblée décrète de suite un  
« emprunt de quatre-vingts millions , en laissant le mode de l'emprunt au pouvoir exécutif.

« 2° Qu'il soit fait une déclaration solennelle qui , confirmant celles des 17 juin et 13 juillet , rassure tous les créanciers de l'état contre la crainte d'une réduction quelconque d'aucune des parties de la dette publique.

« 3° Qu'il soit nommé un comité extraordinaire de douze personnes pour , de concert avec le ministre des finances , examiner les diverses opérations soumises à l'assemblée , s'occuper particulièrement des moyens d'établir le niveau entre les dépenses et les recettes , et rendre compte , deux fois par semaine , à l'assemblée générale , de son travail.

« 4° Qu'il soit décrété que les assemblées provinciales seront établies incessamment , et , pendant la tenue de l'assemblée actuelle , comme étant le meilleur moyen de calmer les provinces , de créer de promptes ressources , de pourvoir sans secousses aux conver-

« sions nécessaires d'impôts, et d'affermir les  
« opérations de l'assemblée nationale, et, en  
« conséquence, qu'il soit donné ordre au co-  
« mité de constitution de présenter prompte-  
« ment son travail sur l'organisation des as-  
« semblées provinciales. »

Ces propositions excitèrent des applaudissemens et des murmures; cependant, malgré l'article 3 du règlement de l'assemblée, qui disposait formellement qu'une discussion préalable de trois jours devait avoir lieu, avant de prononcer sur les questions importantes, malgré les réclamations de plusieurs membres, qui demandaient formellement l'application de cet article, M. Talleyrand avait déjà pris un tel ascendant sur ses collègues, et dominait à un si haut point les délibérations, que l'assemblée consultée décida que la discussion aurait lieu immédiatement.

Dès-lors, et après quelques instans de discussion, les trois premiers articles de la motion de l'évêque d'Autun furent admis et compris dans un arrêté par lequel « l'assemblée nationale, délibérant sur les propositions qui  
« lui ont été faites au nom du roi par le ministre des finances, déclare l'emprunt de  
« 30 millions fermé, décrète l'emprunt de

« quatre-vingts millions, moitié en argent,  
« moitié en effets publics, tel qu'il a été pro-  
« posé par le ministre des finances, et elle en  
« laisse le mode au pouvoir exécutif.

« L'assemblée nationale renouvelle et con-  
« firme les arrêtés des 17 juin et 13 juillet,  
« par lesquels elle a mis les créanciers de l'état  
« sous la sauve-garde de l'honneur et de la  
« loyauté française. En conséquence, elle dé-  
« clare que, dans aucun cas, et sous aucun  
« prétexte, il ne pourra être fait aucune nou-  
« velle retenue ni réduction quelconque sur  
« aucune des parties de la dette publique. »

La présidence étant venue à vaquer, le scru-  
tin fit connaître que, sur 899 votans, l'évêque  
de Langres obtenait 499 voix et M. Talleyrand  
de Périgord 400. Dès ce jour sa place fut mar-  
quée au fauteuil de la présidence.

M. Talleyrand de Périgord, avec sa manière  
de voir, ne voulait pas laisser sans efficacité et  
le projet de M. Necker sur les finances, et le  
décret de l'assemblée sur l'emprunt de quatre-  
vingts millions; aussi s'empressa-t-il de requé-  
rir la nomination d'un comité extraordinaire  
de douze personnes qui seraient chargées de  
l'examen des diverses opérations énoncées au  
mémoire du ministre des finances. Sa proposi-

tion fut mise en discussion et favorablement accueillie par l'assemblée, sauf quelques légères modifications.

M. Talleyrand de Périgord ne se bornait pas dans l'assemblée, à montrer qu'il était animé d'un zèle patriotique et réformateur des abus. Sa politique exigeait qu'il suivit cette tactique à l'égard de son entourage. Aussi tout ce qui lui était subordonné subissait son influence; c'est ainsi qu'il détermina la ville d'Autun à consentir l'abandon de ses privilèges, dans le cas où les autres provinces feraient le sacrifice des leurs. Cette détermination fut transmise à l'assemblée au milieu des plus vifs applaudissemens et des félicitations nombreuses adressées à l'évêque d'Autun.

La dissolution du premier comité de constitution ayant été prononcée dans les premiers jours du mois de septembre, on procéda de suite à la composition d'un second. Comme dans le premier, M. Talleyrand de Périgord se trouva placé au premier rang.

Encore une circonstance majeure où l'évêque d'Autun eut à se faire remarquer. Un membre vint à dire, qu'emprunter, et quand on ne pouvait plus emprunter, prendre dans la caisse d'autrui, ce n'étaient pas là des chefs-

d'œuvre de politique; puis il ajouta, qu'il y avait au moins pour un milliard d'argenterie en France; que l'orfèvrerie des églises montait au moins à 140 millions; que ce vain appareil était inutile dans les temples.

A peine ces paroles furent-elles prononcées, que l'archevêque de Paris (M. Leclerc de Juigné) et l'évêque d'Autun dirent: « Le vœu  
« de tous les confrères qui nous environnent  
« est de soutenir l'état par la portion de l'ar-  
« genterie qui n'est pas nécessaire à la décence  
« du culte divin; nous proposons de faire ce  
« dépouillement de concert avec les officiers  
« municipaux, les curés et les chapitres. »

Cet abandon fait au nom du clergé par l'archevêque de Paris et l'évêque d'Autun, de tous les ornemens dont on parait les églises, fut reçu avec des transports de joie universelle.

Au milieu d'applaudissemens et d'un enthousiasme difficiles à décrire, on proposa et l'assemblée adopta le décret suivant :

« L'assemblée nationale, sur l'offre faite par  
« MM. du clergé, arrête, qu'il sera incessam-  
« ment, par les archevêques, évêques, curés,  
« chefs de maisons et supérieurs, dressé con-  
« jointement avec les municipalités, un état  
« de l'argenterie des églises qui est nécessaire

« pour la décence du culte divin, et que l'ex-  
« cédant sera porté dans les hôtels des monnaies  
« du royaume pour les besoins de l'état. »

Toutes les fois que sa politique l'exigeait, l'évêque d'Autun sacrifiait aux siens propres les intérêts de son ordre. Sans doute ce n'est point à nous à lui en faire un crime, puisqu'en apparence il servait la cause de la liberté; mais il nous est permis de dire que les actions les plus belles perdent singulièrement quant à l'individu, lorsqu'il arrive qu'elles n'ont été que le résultat d'un calcul personnel.

Nous arrivons à cette séance qui, plus que toute autre chose, fit la réputation de l'évêque d'Autun; les choses en étaient au point que l'opportunité de la question d'aliénation des biens du clergé avait trouvé accès dans l'assemblée. M. l'évêque d'Autun, mieux que personne, avait à se distinguer dans un débat de cette nature; aussi dans la séance du 10 octobre, M. l'évêque d'Autun, après avoir exposé le tableau des besoins présens de l'état, et de ceux que des changemens nécessités par une régénération allaient faire naître encore, examina les ressources employées ou proposées, et reconnaissant leur insuffisance pour rétablir, dès ce moment, l'ordre dans les finances, et la splen-

deur dans le royaume, il chercha à en découvrir de nouvelles. « Il en est une immense (dit « M. Talleyrand de Périgord ) qui peut s'allier « avec le respect pour les propriétés; elle existe « dans les biens du clergé. Une grande opération sur eux est inévitable, ne fût-ce que « pour remplacer les dîmes qui sont devenues « le patrimoine de l'état; il ne s'agit point « d'imposer à cet ordre une charge nouvelle , « nulle charge politique n'est un sacrifice.

« Le clergé n'est pas propriétaire à l'instar des « autres propriétaires. La nation jouissant d'un « droit très étendu sur tous les corps en exerce « de réels sur le clergé; elle peut détruire les « agrégations de cet ordre, qui pourraient « paraître inutiles à la société, et nécessairement leurs biens deviendraient le juste partage de la nation; elle peut de même anéantir les bénéfices sans fonctions; elle peut « donc, en ce moment, prendre les biens de « cette nature, qui sont vacans, et ceux qui « vaqueront par la suite. Nulle difficulté à cet « égard; mais peut-elle réduire le revenu des « bénéficiers vivans et s'en approprier une « partie?

« Je sais ce qu'on dit de plausible en répondant négativement à cette question; je sais

« ce qu'ont écrit des auteurs dont j'estime les  
« talens, et dont j'aime souvent à suivre les  
« principes. Aussi, j'ai long-temps médité mon  
« opinion, long-temps je m'en suis défié, mais  
« je n'ai pu parvenir à douter de sa justice.

« Quelque sainte que puisse être la nature  
« d'un bien possédé sous la loi, la loi ne peut  
« maintenir que ce qui a été accordé par les  
« fondateurs. Nous savons tous, que la partie  
« de ces biens, nécessaire à la subsistance des  
« bénéficiers, est la seule qui leur appartienne;  
« le reste est la propriété des temples et des  
« pauvres. Si la nation assure cette subsis-  
« tance, la propriété des bénéficiers n'est point  
« attaquée; si elle prend le reste à sa charge,  
« si elle ne puise dans cette source abondante,  
« que pour soulager l'état dans sa détresse,  
« l'intention des fondateurs est remplie, la jus-  
« tice n'est pas violée.

« La nation peut donc, premièrement, s'ap-  
« propriier les biens des communautés reli-  
« gieuses à supprimer, en assurant la subsis-  
« tance des individus qui les composent;  
« secondement, s'emparer des bénéfices sans  
« fonctions; troisièmement, réduire dans une  
« portion quelconque, les revenus actuels des  
« titulaires, en se chargeant des obligations

« dont ces biens ont été frappés dans le prin-  
« cipe.

« La nation deviendra propriétaire de la to-  
« talité des fonds du clergé et des dîmes, dont  
« cet ordre a fait le sacrifice; elle assurera au  
« clergé les deux tiers des revenus de ces biens;  
« le produit des fonds monte à 70 millions au  
« moins; celui des dîmes à 80, ce qui fait  
« 150 millions; et pour les deux tiers, 100 mil-  
« lions, qui par les bonifications nécessaires,  
« par les vacances, etc., peuvent se réduire dans  
« la suite à 85 ou 80 millions. Ces 100 millions  
« seront assurés au clergé, par privilège spé-  
« cial; chaque titulaire sera payé par quartier,  
« et d'avance au lieu de son domicile, et la  
« nation se chargera de toutes les dettes de  
« l'ordre, etc. »

Ce discours couvert d'applaudissemens, fit une telle sensation sur l'assemblée, que l'impression en fut ordonnée au nombre de douze cents exemplaires.

A l'appui des principes invoqués par l'évêque d'Autun, et pour démontrer que le clergé ne pouvait être considéré comme propriétaire des biens revendiqués par l'état, on cita de quelle manière les acquisitions avaient été faites. Ainsi, on dit : « Nous ne pouvons terminer le

« tableau sans dire un mot du purgatoire et  
« des indulgences qui procurèrent aux prêtres  
« l'une des mines les plus abondantes qu'ils  
« eussent exploitées. Que de pieuses fraudes ,  
« que de dévots stratagèmes furent mis en  
« usage pour faire valoir ces nouvelles branches  
« de revenus ! Que de révélations, d'appari-  
« tions, de prodiges de tout genre, pour éga-  
« rer la crédulité des peuples et pomper leur  
« sang et leur or ! Il y eut pour cet objet, des  
« autels privilégiés de septans ; il y en eut à per-  
« pétuité ; à la fin du dernier siècle, on en vit  
« un qui était ambulante. Ici il y eut des indul-  
« gences pour les morts, il y en eut à l'image  
« de Notre-Dame du petit Lac, au concours  
« des mystères de la passion de Notre Seigneur,  
« à la mesure de sa hauteur, à la mesure de la  
« plaie de son côté, à la plaie de son épaule,  
« révélée à saint Bernard ; il y eut les indul-  
« gences des confrères de saint Nicolas, les in-  
« dulgences des oraisons de sainte Brigitte, les  
« indulgences du cordon de saint François et  
« une infinité d'autres. On achetait la rémission  
« non-seulement des péchés passés, mais même  
« de ceux qu'on avait dessein de commettre.  
« On a trouvé dans les archives de Joinville,  
« une indulgence en expectative pour le car-

« dinal de Lorraine et douze personnes de sa  
« suite, laquelle remettait à chacun d'eux, par  
« avance, trois péchés à leur choix. Cette taxe  
« apostolique fut arbitraire et illimitée jusqu'à  
« Jean XXII; ce pape eut l'impudence de la ré-  
« diger lui-même comme un code du droit  
« canon; il y eut un prix fixé pour l'adultère,  
« l'inceste, le meurtre, l'assassinat, le parri-  
« cide; le pape Léon X fit imprimer à Rome,  
« le 18 novembre 1514, cet affreux tarif de  
« crimes, sous le nom de taxes de *la sacrée*  
« *chancellerie et de la sacrée pénitencerie apos-*  
« *tolique*. Bientôt ce voluptueux pontife affer-  
« ma les indulgences comme une douane, et  
« remplit l'Europe entière du scandale de ce  
« trafic, qui plongea pendant trois cents ans la  
« chrétienté dans les horreurs de la guerre  
« civile, et enleva à l'église romaine, la moi-  
« tié de ses sectateurs..... »

Le point en litige, cette fois, touchait de trop grands intérêts pour ne pas mériter une discussion importante et approfondie. Si l'évêque d'Autun, dans son discours, croyait avoir démontré l'efficacité de la mesure proposée, une partie notable du clergé ne s'en éleva pas moins avec force contre l'adoption de cette mesure.

Parmi les défenseurs du clergé, on peut dé-

signer l'abbé Maury qui, dans un discours non moins brillant que celui de l'évêque d'Autun, combattit avec acharnement la motion de ce prélat, et soutint que le clergé était propriétaire des biens-fonds qu'il possédait; qu'il possédait, parce qu'il avait acquis ou qu'il avait reçu; qu'il ne tenait rien de la nation ni du roi; qu'il avait acquis du produit de ses économies; qu'il produisait les titres d'acquisitions faites sous la protection et avec l'autorisation expresse des lois, et qu'aucune puissance ne pouvait avoir le droit de le déposséder.

A ces objections, M. l'évêque d'Autun répondit par une réplique plus remarquable encore que son premier discours.

« Avant tout (disait M. l'évêque d'Autun),  
« je conjure les membres de l'état auquel j'ai  
« l'honneur d'appartenir, de ne pas perdre de  
« vue notre position actuelle. Le clergé n'est  
« plus un ordre; il n'a plus une administration  
« particulière; il a perdu ses dîmes qui for-  
« maient au moins la moitié de ses revenus;  
« et ce serait s'abuser que de penser qu'elles  
« lui seront rendues : il est donc, sous le rap-  
« port de cette partie considérable de ses an-  
« ciennes possessions, entièrement dépendant  
« de la volonté nationale, qui s'est engagée, il

« est vrai, à fournir un remplacement, mais  
« non pas un équivalent; car c'est ainsi que les  
« décrets de l'assemblée se sont littéralement  
« expliqués. Sans cet ordre de choses tout nou-  
« veau, et qu'il me semble qu'on oublie beau-  
« coup trop, il ne reste aujourd'hui au clergé  
« que ses biens-fonds, et c'est après y avoir bien  
« réfléchi que j'ai pensé, que je pense encore  
« qu'il lui importait d'en faire le sacrifice,  
« même dans la seule vue d'améliorer son sort.  
« Ne faudrait-il pas, en effet, dans toute sup-  
« position, par une conséquence inévitable de  
« la destination de tout bien ecclésiastique,  
« que les bénéficiers qui jouissent en ce mo-  
« ment des biens-fonds vinsent au secours de  
« ceux qui se trouvent dotés en dîmes, ou dont  
« la dotation est absolument insuffisante? Dès-  
« lors, il m'est impossible de voir en quoi con-  
« sisteraient les avantages de cette propriété si  
« ardemment invoquée. Que serait-ce, en effet,  
« qu'un droit de propriété du clergé qui ne  
« pourrait empêcher que, par une volonté  
« distincte de la sienne, les revenus ecclésias-  
« tiques d'un canton ne fussent versés dans un  
« autre, pour y remplacer les dîmes, subvenir  
« aux frais du culte et de la dotation des mi-  
« nistres de la religion? La nation, proprié-

« taire de ces biens, fera-t-elle autre chose?

« Mais résolvons la question en elle-même.

« Quel est le vrai propriétaire de ces biens? Le

« clergé en général? Non; car rien, absolument

« rien n'a été donné au corps du clergé, qui,

« en conséquence, n'a jamais pu faire un seul

« acte véritable de propriétaire. Les corpora-

« tions particulières du clergé? Non. Comment

« pourraient-elles être propriétaires de leurs

« biens, puisqu'elles ne le sont pas même de

« leur existence? Le titulaire particulier? Non;

« puisque le bénéfice n'a été donné, dans l'ori-

« gine, ni à lui, ni pour lui, et qu'actuelle-

« ment il peut être supprimé sans lui et mal-

« gré lui. Le fondateur? Non; car, hors le cas

« d'une clause expresse de réversion, il a tou-

« jours été reconnu que le don fait par lui était

« irrévocable. Le diocèse ou canton dans le-

« quel est situé l'établissement ecclésiastique?

« Non; car, si toutes choses égales, il est con-

« venable que le bienfait reste là où il a d'a-

« bord été placé, une telle convenance ne peut

« constituer, dans toute supposition, un droit

« rigoureux : ce bienfait peut tellement se dé-

« naturer qu'il y devienne inutile, disproportion-

« tionné, déplacé. Dès-lors il devient néces-

« sairement une portion de la fortune pu-

au-devant de la nécessité, c'est paraître ne point la craindre, ou, pour s'énoncer d'une manière plus digne de vous, c'est ne point la craindre en effet. Ce n'est pas être traîné vers l'autel de la patrie, c'est y porter une offrande volontaire. Que sert d'en différer le moment? Combien de troubles, combien de malheurs eussent été prévenus, si les sacrifices consommés ici depuis trois mois eussent été plutôt un don du patriotisme! Montrons que nous voulons être citoyens, n'être que citoyens; que nous voulons véritablement nous rallier à l'unité nationale, ce vœu de la France entière. C'est là ce qui fera dire que le clergé a justifié par la grandeur de ses sacrifices, l'honneur qu'il eut autrefois d'être appelé le premier ordre de l'état. Enfin, c'est en cessant d'être un corps, éternel objet d'envie, que le clergé va devenir un assemblage de citoyens, objet d'une éternelle reconnaissance. »

Telles furent, sur cette grande question, les dernières idées de l'évêque d'Autun. Pour être justes, nous devons convenir qu'il était impossible qu'on y mit plus de logique, plus de dignité, plus de noblesse. On trouva néanmoins qu'il y avait un moyen de plus à employer contre le clergé : c'était de le supposer réelle-

ment et actuellement propriétaire des biens dont il avait la jouissance, et de prouver que, non-seulement il n'était pas injuste, mais qu'il était d'une bonne politique de l'en exproprier. Ce moyen toutefois ne fut pas négligé; Thouret le fit valoir avec beaucoup d'avantage.

Enfin, après de longs débats, Mirabeau vint, avec sa puissante autorité, se joindre au parti proposé par l'évêque d'Autun, puis, résumant la discussion, fit une motion tendant à ce qu'il fût déclaré premièrement que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces; secondement, que, selon les dispositions à faire pour les ministres de la religion, il ne pût être affecté à la dotation des curés moins de 1,200 livres, non compris le logement et jardin en dépendant.

Le résultat de la délibération fut l'adoption de la motion.

En conséquence, et à la date du 2 novembre 1789, une loi intervint qui déclara « que tous les biens ecclésiastiques sont à la dispo-

sition de la nation , à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. »

Ce décret fit grand bruit; les louanges pour l'évêque d'Autun ne tarirent point. Elles furent surtout plus prononcées, lorsque l'on sut que M. Talleyrand de Périgord avait présenté et soutenu sa motion, sans tenir aucun compte de la réclamation adressée à l'assemblée nationale par les chanoines de la collégiale d'Autun même, réclamation qui manifestait leur opposition à la proposition de leur évêque (1). Une chose que l'on ne remarqua pas, c'est que l'évêque d'Autun n'avait agi que sous l'impulsion de Necker, de concert avec ce ministre et pour lui faciliter l'exécution de ses plans de finances. Tourmenté par l'ambition, nourrissant sans relâche ce projet d'organisation de nouvelles chambres conçu par le ministre, et certain d'ailleurs d'une position brillante, l'évêque d'Autun ne pouvait mieux faire que de prêter

(1) M. Talleyrand ne devait-il pas avoir quelque égard pour la réclamation de la collégiale? N'était-elle pas en droit de l'élever? La repousser était, ce semble, tant soit peu arbitraire.

(Note de l'auteur.)

dans l'assemblée l'appui de son talent au chef du cabinet.

Toujours constant à son système d'activité, l'évêque d'Autun ne voulut point laisser long-temps impuissant le décret prescrivant l'aliénation; aussi, quelques jours après, il prit la parole et dit : « L'assemblée a décrété, le 2  
« de ce mois, que tous les biens ecclésiastiques  
« étaient dans la disposition de la nation; mal-  
« gré la conviction intime où j'ai toujours été  
« que ce décret était utile, et, par-dessus tout,  
« juste, je ne me consolerais pas d'avoir ap-  
« pelé vos regards sur cet objet, s'il n'en résul-  
« tait qu'un mal particulier, et non un bien  
« immense pour l'état. Il s'agit du salut de la  
« nation, et il tient essentiellement à la ma-  
« nière dont votre décret sera exécuté.

« Quand vous avez reconnu à tout citoyen la  
« permission de chasser sur son terrain, les  
« moissons d'autrui ont été ravagées; quand  
« vous avez supprimé les droits féodaux, en  
« ordonnant le remboursement, les archives  
« ont été brûlées. Dans ce désordre général,  
« les biens ecclésiastiques peuvent être consi-  
« dérés comme ouverts à tout le monde..... Il  
« est impossible de faire promptement des ré-  
« glemens clairs et précis pour assurer à la na-

« tion la disposition entière de ces biens. Je  
« propose, d'après ces considérations, cinq ar-  
« ticles à décréter.

« 1° Mettre le scellé sur les chartriers, et  
« faire l'inventaire des meubles.

« 2° Que tous les biens ecclésiastiques, les  
« produits et récoltes, et notamment les bois,  
« soient placés sous la sauve-garde du roi et  
« des autorités.

« 3° De punir, suivant les lois, les person-  
« nes coupables de divertissement, soit d'effets,  
« soit de titres.

« 4° D'assujétir les juges ordinaires à la  
« poursuite des délits.

« 5° Et charger les officiers des maîtrises de  
« veiller à ce qu'il ne soit fait aucune coupe de  
« bois contraire aux réglemens, à peine de res-  
« ponsabilité. »

Malgré l'opposition de Cazalès et de l'abbé Maury à l'adoption de ce nouveau décret, malgré leur observation que la motion de l'évêque d'Autun était une véritable prise de possession que l'on proposait à l'assemblée, et que d'ailleurs la motion de M. Talleyrand de Périgord, présentée au comité ecclésiastique, avait été écartée par lui, l'assemblée ne repoussa que le premier paragraphe du projet,

et vota sans difficulté les quatre autres.

C'est à cette époque que se forma le club dit des Amis de la constitution, appelé dans la suite Club des jacobins. Au nombre des fondateurs figurent l'évêque d'Autun, Lameth, Barnave, l'abbé Syèyes, Mirabeau, Bailly, Lafayette et plusieurs autres députés enflammés alors du plus pur patriotisme : Lameth, Barnave furent bientôt placés au premier rang parmi les clubistes, et se rendirent maîtres absolus des délibérations. Mais l'évêque d'Autun et un certain nombre de ses amis politiques, séjournèrent peu de temps dans cette société, dont ils se retirèrent pour créer un club rival, nommé d'abord Société de 89, et désigné plus tard sous le nom de Feuillans.

Un comité avait été désigné pour faire un rapport sur l'état de la caisse d'escompte; l'évêque d'Autun, toujours en faveur près de ses collègues, fut encore élu membre de ce comité. Après les renseignemens fournis à l'assemblée nationale, sur la position de cette caisse, l'évêque d'Autun, selon son usage, tint à communiquer ses idées, sur le système de finances; après avoir examiné et combattu rapidement les propositions faites d'avoir des banques ou caisses de secours dans tout le royaume; de n'en

avoir qu'une seule qui aurait des bureaux de correspondance avec les provinces; de créer des billets de banque avec intérêt, d'établir une banque territoriale; l'évêque d'Autun, proposa un décret, mais sa proposition ne fut pas admise.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de nommer des commissaires pour la vérification des plans de finances ayant été reconnue, l'évêque d'Autun fut désigné pour en faire partie.

L'opinion du comité fut bientôt arrêtée, et l'évêque d'Autun par son influence convertit sans peine ses collègues au nouvel avis qu'il émit, en voici la substance : 1° les billets de la caisse d'escompte seraient reçus, comme par le passé, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1790; 2° la caisse d'escompte fournirait dans cet intervalle 80 millions au trésor public; 3° les 70 millions que la caisse avait déposés, lui seraient remboursés en annuités de 8 pour 100, payables pendant vingt ans; 4° il serait donné à la caisse 70 millions en assignats, sur les biens-fonds à vendre, tant du domaine de la couronne que du clergé; 5° la caisse d'escompte serait autorisée à créer vingt-cinq mille actions nouvelles; 6° le dividende de la compagnie serait fixé à 6 pour 100; 7° il serait formé une caisse extraordinaire dans la-

quelle serait versé le produit de la contribution patriotique et de la vente des biens du domaine et du clergé; 8° il serait mis en vente pour 400 millions de biens du domaine et du clergé; 9° il serait créé des assignats portant 5 pour 100 d'intérêts et qui seraient admis pour argent comptant dans la vente desdits biens; 10° on procéderait à la vente de ces biens pour 100 millions en 1790, pour 100 millions en 1791 et ainsi de suite.

Ainsi l'évêque d'Autun qui, le premier, avait pris l'initiative sur la question de vente des biens du clergé, fut aussi le premier qui projeta la création du papier-monnaie.

Indépendamment de ceci, M. Tallèyrand de Périgord, détermina les ecclésiastiques, membres du comité, à présenter à l'assemblée, de concert avec lui, un décret par lequel 1° le clergé demeurait déchu à perpétuité du droit de former un ordre dans l'état; il ne serait plus regardé comme un corps particulier; en conséquence, toute administration spéciale, lui serait interdite; 2° il serait fourni sur les revenus et aliénations des biens du clergé, 400 millions, payables par sommes égales en quatre années; 3° ces sommes seraient fournies en argent ou en effets que l'assemblée in-

diquerait; 4° il serait formé sur-le-champ, une commission de douze personnes et particulièrement d'ecclésiastiques, chargés de désigner dans l'espace de six semaines, des biens de valeur de 400 millions pour être mis en vente; 5° l'état de cette vente serait imprimé; 6° elle serait faite au plus offrant en présence des commissaires nommés à cet effet; 7° il serait fait incessamment un règlement pour établir la forme et les conditions de cette vente; 8° l'assemblée se chargerait d'acquitter les dettes du clergé et des diocèses; 9° moyennant les dispositions ci-dessus, les paroisses qui voudraient se libérer de la dîme auraient le droit de rachat, conformément aux décrets du 4 août; 10° en conséquence, l'assemblée nationale confirmerait aux bénéficiers et établissemens ecclésiastiques, la possession des biens qui leur étaient actuellement attribués, se réservant néanmoins le droit d'en surveiller l'emploi et de régler les suppressions qui paraîtraient nécessaires.

L'évêque d'Autun, vit l'assemblée partager de nouveau ses avis, et sanctionner par des décrets les diverses propositions du comité.

Le comité de constitution s'était aussi occupé d'une adresse destinée à faire connaître au

peuple l'esprit des décrets, à le prémunir contre les libelles dont les provinces étaient inondées, et à l'engager au calme et à la confiance. La rédaction de cette adresse fut confiée à l'évêque d'Autun, qui en donna communication à l'assemblée nationale dans la séance du 11 février 1790. Cette adresse émut au plus haut point les auditeurs : des applaudissemens sans exemple interrompirent souvent l'orateur, qui se trouva dans l'obligation, pour céder au désir de l'assemblée, de lire une seconde fois l'adresse. L'assemblée l'adopta à l'unanimité au milieu des transports les plus bruyans d'allégresse, et ordonna que les curés seraient tenus de la lire à tous les prônes : voici les principaux passages de cette pièce importante.

..... « Les droits des hommes étaient mé-  
« connus, insultés depuis des siècles; ils ont  
« été rétablis par l'humanité entière dans cette  
« déclaration, qui sera le cri éternel de guerre  
« contre les oppresseurs et la loi des législa-  
« teurs eux-mêmes.

« La nation avait perdu le droit de décréter  
« et les lois et l'impôt : ce droit lui a été resti-  
« tué, et, en même temps, ont été consacrés  
« les vrais principes de la monarchie, l'inviol-  
« abilité du chef auguste de la nation et l'hé-

« rédité du trône dans une famille aussi chère  
« à tous les Français.

« Nous n'avions que des États - Généraux ;  
« vous avez maintenant une assemblée natio-  
« nale , et elle ne peut plus vous être ravie.

« Des ordres nécessairement divisés et asser-  
« vis à d'antiques prétentions , y dictaient les  
« décrets et pouvaient y arrêter l'essor de la  
« volonté nationale ; les ordres n'existent plus ;  
« tout a disparu devant l'honorable qualité de  
« citoyen.

« Tout étant devenu citoyen , il vous fallait  
« des défenseurs citoyens ; et , au premier si-  
« gnal , on a vu cette garde nationale , qui ,  
« rassemblée par le patriotisme , commandée  
« par l'honneur , partout maintient ou ramène  
« l'ordre , et veille avec un zèle infatigable à  
« la sûreté de chaecun pour l'intérêt de tous.

« Des privilèges sans nombre , ennemis irré-  
« conciliables de tout bien , composaient tout  
« notre droit public , ils sont détruits ; et , à la  
« voix de cette assemblée , les provinces les  
« plus jalouses des leurs ont applaudi à leurs  
« chutes ; elles ont senti qu'elles s'enrichissaient  
« de leur perte.

« Une féodalité vexatrice , si puissante en-  
« core dans ses derniers débris , couvrait la

« France entière ; elle a disparu sans retard.

« Vous étiez soumis dans les provinces au régime d'une administration inquiétante : vous en êtes affranchis.

« Des ordres arbitraires attentaient à la liberté des citoyens : ils sont anéantis.

« Vous vouliez une organisation complète des municipalités : elle vient de vous être donnée ; et la création de tous ces corps, formés par vos suffrages, présente en ce moment dans toute la France le spectacle le plus imposant.

« En même temps l'assemblée nationale a commencé l'ouvrage de la nouvelle division du royaume, qui seule pouvait effacer jusqu'aux dernières traces des anciens préjugés ; substituer à l'amour-propre de province l'amour véritable de la patrie ; asseoir les bases d'une bonne représentation, et fixer à la fois les droits de chaque homme et de chaque canton, en raison de leurs rapports avec la chose publique ; problème difficile dont la solution était restée inconnue jusqu'à nos jours.

« Enfin les finances demandaient d'immenses réformes ; secondés par le ministre qui a obtenu votre confiance, nous y avons tra-

« vaillé sans relâche, et bientôt vous allez en  
« jouir.

« Voilà notre ouvrage, Français, ou plutôt  
« voilà le vôtre, car nous ne sommes que vos  
« organes, et c'est vous qui nous avez éclairés,  
« encouragés, soutenus dans nos travaux. »

M. Talleyrand de Périgord reçut bientôt de l'assemblée nationale le témoignage le plus prononcé de son estime et de sa considération ; le 16 février 1790, il eut l'insigne honneur d'être porté à la présidence par une majorité imposante, et ce fut pendant la période de sa présidence que l'assemblée nationale s'occupa de l'organisation définitive des districts, et qu'elle fixa les noms de tous les départemens.

C'est au mois de mai de cette année que MM. Talleyrand de Périgord, Lafayette et Barnave se séparèrent du club des Amis de la constitution (Jacobins), et fondèrent la société de 89, dite club des Feuillans. Une rivalité extraordinaire survint entre cette dernière société et la première. Le plan des clubistes des Feuillans était d'établir une sorte de monarchie tempérée ou démocratie royale, qui servit d'exemple aux pays gouvernés par des souverains absolus. Ils se trouvaient dès-lors en opposition directe avec les Jacobins, qui soute-

naient que tout devait céder devant la souveraineté populaire.

On s'occupait de la fête du pacte fédératif, fixée au 14 juillet. L'assemblée avait ordonné à son comité de constitution de lui présenter un projet de décret, relatif à cette cérémonie éminemment nationale. M. Talleyrand de Périgord fut encore celui des membres du comité qui demeura chargé de ce soin. « Le comité  
« ( dit-il à la séance du 7 juin ), a pensé que  
« cette grande fête nationale ne pourrait se  
« faire avec trop de solennité; qu'une telle  
« fête, en réveillant des souvenirs glorieux, en  
« resserrant les liens de la fraternité entre tous  
« les citoyens, en rendant sensible à tous les  
« yeux le patriotisme qui anime tous les Fran-  
« çais, achèvera de persuader aux ennemis de  
« la révolution, s'il en existe encore, combien  
« seraient vains les efforts qu'ils pourraient  
« faire pour la détruire. Le comité pense en  
« même temps que l'assemblée, juge éclairé et  
« sévère de la véritable grandeur, ne consen-  
« tira pas à une magnificence ruineuse pour  
« les peuples, et voudra sûrement présenter  
« aux districts des idées d'économie dont ils se-  
« raient coupables de s'écarter. Il pense que  
« l'assemblée voudra consacrer en même temps

« des principes constitutionnels sur la garde nationale, afin que, dans cette ivresse patriotique, l'opinion publique ne puisse s'égarer un seul instant. »

M. Talleyrand de Périgord fit suivre ce discours d'un projet de décret qui fut, à peu de chose près, adopté dans toutes ses parties par l'assemblée.

Nous voici arrivés à cette grande cérémonie patriotique, véritable triomphe de la liberté, cérémonie qui fut si belle, si touchante! On va voir que la place réservée à M. Talleyrand dans cette fête ne fut pas la moins auguste.

Les soixante aumôniers des bataillons de Paris, accompagnés de plusieurs de ceux des districts et des départemens, ayant à leur tête l'aumônier-général de la garde nationale parisienne (M. de Saint-Martin), se rendirent des Théatins à la chapelle de l'École militaire, précédés d'un détachement de la garde nationale. M. l'évêque d'Autun, nommé par le roi pour officier à la cérémonie, s'étant joint à eux, le cortège sortit de l'École militaire pour s'avancer vers l'autel de la Patrie, construit au milieu du champ de la Confédération, dans cette forme simple et antique qui convenait si bien à une fête de cette nature.

L'évêque d'Autun, vêtu pontificalement, fermait la marche, ayant à sa droite l'aumônier-général de la garde nationale parisienne; plusieurs rangs de grenadiers marchaient en ordre devant les ministres des autels. Le peuple immense que contenait la vaste enceinte du champ de la Confédération, parut frappé tout à la fois de la noblesse et de la simplicité du culte religieux d'une aussi grande cérémonie, ainsi que de l'uniformité imposante des ministres, vêtus d'aubes blanches et de ceintures aux couleurs nationales.

Une salve d'artillerie annonça l'arrivée des confédérés. Aussitôt les aumôniers se rangèrent sur quatre lignes. Lorsque chaque département eut occupé le terrain qui lui était marqué, et que le roi fut sur son trône, l'évêque d'Autun commença la messe au bruit des tambours et des instrumens militaires. Pendant la célébration des mystères, on vit régner autour et au bas de l'autel un silence respectueux qui manifestait les sentimens religieux dont était pénétrée cette multitude de spectateurs.

La messe achevée, le pontife descendit les premiers degrés de l'autel : là, il bénit l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannières des départemens, qui, durant la messe, avaient

formé un quadruple cordon demi-circulaire sur le devant de l'autel de la Patrie. L'évêque d'Autun, avec ses assistans, remontés à l'autel, un grand silence se fit dans toute cette vaste enceinte, et tous les yeux attendaient le héros de la liberté, qui, le premier, devait prononcer le serment fédératif. Lafayette traverse l'espace du trône à l'autel et en monte les degrés. Le bruit des instrumens vient d'annoncer le grand moment de l'union fraternelle, et Lafayette, tenant de la main droite son épée, dont la pointe est fortement appuyée sur l'autel de la Patrie, d'une voix ferme et assurée prononce le serment sacré. La flamme patriotique est agitée dans les airs; une salve d'artillerie répond à ce signal attendu; le champ de la Confédération retentit d'acclamations réitérées.

Un nouveau signal de la flamme patriotique et une nouvelle salve d'artillerie annoncent que le roi et l'assemblée nationale viennent d'unir leur serment à celui des confédérés et de tout le peuple; aussitôt les acclamations redoublent et les cris de *vive le roi!* retentissent dans les airs.

Le pontife entonna le cantique d'actions de grâces, et des milliers de voix se joignirent à celles des lévites. Douze cents musiciens, placés

au côté droit de l'autel, exécutèrent le cantique, ainsi que des vœux pour le peuple, pour le roi et pour l'assemblée.

A peine le pontife et les lévites eurent-ils descendu les nombreux degrés de l'autel, que les frères d'armes se hâtèrent d'y monter pour toucher et considérer de plus près le monument auguste d'où était parti le serment qu'ils avaient répété, et jouir, de ce point de réunion, du grand spectacle de tout un peuple libre et heureux.

On eut à régler bientôt un système monétaire, à cause de la fonte des cloches des églises et de la création de ce numéraire en billon; l'évêque d'Autun prit peu de part aux discussions, mais néanmoins il ne resta pas inactif et ne laissa pas que d'aplanir beaucoup de difficultés; il prit un rôle beaucoup plus important, dans la discussion sur la liquidation de la dette publique et sur l'émission d'une somme importante en assignats. Il se livra de nouveau, à cette occasion, au développement de questions financières, dont il fournit la solution en homme entendu.

Une chose digne de remarque, c'est que lors de la discussion sur la constitution civile du clergé, l'évêque d'Autun, contre son ordinaire, ne prit aucune part à cette discussion, malgré

sa position d'ecclésiastique. Aussi le chapitre de la collégiale d'Autun, que cette constitution paraissait contrarier, s'en prit-il à son évêque, et lui écrivit une lettre, respectueuse à la vérité, mais remplie de griefs. Les chanoines terminaient par engager M. l'évêque d'Autun à présenter à l'assemblée nationale, quelques observations qu'ils lui soumettaient. — M. l'évêque d'Autun, sans s'arrêter à cette lettre, répondit à la collégiale, qu'il avait cru, sans avoir à en rendre compte, agir ainsi qu'il l'avait fait, et que son intention n'était nullement de communiquer à l'assemblée nationale, les observations de la collégiale d'Autun (1).

Peu de temps après, c'est-à-dire le 27 novembre 1790, la constitution civile du clergé ayant été décrétée, l'évêque d'Autun s'empressa d'y prêter serment. Ce serment était conçu en ces termes : « Je jure de remplir mes fonctions  
« avec exactitude, d'être fidèle à la nation fran-  
« çaise, à la loi et au roi, et de maintenir de  
« tout mon pouvoir la constitution et notam-  
« ment les décrets relatifs à la constitution ci-

(1) Ici, M. d'Autun ne faisait-il pas encore de l'arbitraire ?

(Note de l'auteur.)

« vile du clergé. » Puis il écrivit aux prêtres du diocèse d'Autun, à la date du 29 décembre 1790, une lettre dans laquelle il disait entre autres choses : « L'assemblée nationale ayant jugé nécessaire d'imposer aux fonctionnaires ecclésiastiques, le serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution civile du clergé, j'ai prêté ce serment aussitôt que le décret qui l'ordonne a été accepté par le roi, et je m'empresse de vous l'apprendre; ce devoir que j'ai rempli dans toute la sincérité de mon ame, vous le remplirez sûrement aussi dans les mêmes sentimens qui m'ont animé; non-seulement vous verrez qu'il importe essentiellement au maintien, ou plutôt au retour de cette paix si désirable dont nous ne devons jamais perdre de vue que nous sommes les ministres, mais vous verrez aussi qu'il ne renferme rien qui doive alarmer la conscience la plus craintive; que les décrets qui règlent cette constitution ont séparé, avec un soin religieux, ce qui appartient au dogme, de ce qui lui est entièrement étranger; qu'ils ne sont, sur presque tous les points, qu'un retour respectable aux lois les plus pures de l'Église, que le temps ou les passions humaines avaient si étrangement altérées; qu'ils ont rendu plutôt que donné au peuple le

droit si naturel de désigner des pasteurs, et qu'en réduisant le nombre des évêques par une nouvelle circonscription territoriale, ils n'offrent à l'esprit que l'exercice le plus légitime et le plus incontestable du pouvoir civil de toutes les nations.»

Dans les premiers jours de janvier 1791, M. Talleyrand de Périgord fut désigné par les électeurs de la ville de Paris pour remplir les fonctions de membre du département.

M. Talleyrand de Périgord fut bientôt appelé à donner la force d'exécution à la constitution civile du clergé. Le curé Expilly, nommé évêque constitutionnel du Finistère, s'adressa à M. de Gerac, évêque de Rennes, ville qui, dans la nouvelle circonscription, était la métropole de Quimper. Ce prélat lui répondit par une déclaration où il prétendait démontrer la nullité de l'élection, et refusait de prêter les mains pour sa consécration. Rebuté de ce côté, M. Expilly eut recours à l'évêque d'Autun, qui, sans autorisation de l'ordre, sans commission du pape, sans le serment ordinaire au saint-siège, sans examen, sans confession de foi, et malgré la protestation du chapitre de Quimper, sacra, le 25 février 1791, dans l'église de l'Oratoire de Paris, M. Expilly, comme évêque

du Finistère. Il fit de même à l'égard de M. Marcolles, nommé évêque de l'Aisne. Dans cette consécration, M. Talleyrand de Périgord était assisté par deux autres évêques, MM. Gobel de Lydda, et Mirondot de Babylone.

Peu de temps après cette consécration, M. Talleyrand de Périgord, qui prévoyait les événemens, se démit de ses fonctions d'évêque et se rendit dès-lors totalement indépendant.

Maintenant que M. Talleyrand a fait le premier pas dans la carrière des emplois, est-ce la route du bien public ou celle de l'ambition qu'il va suivre? Il eût été beau pour lui de réaliser les espérances que ses paroles avaient données aux amis de la liberté; mais l'ancien évêque d'Autun pensa à fixer celle de dominer la fortune. Avec un tel désir, le désintéressement fera souvent place à l'intrigue.

D'ailleurs le peuple, dont le jugement est sain; se trompe rarement. Que va-t-il penser de M. de Talleyrand aujourd'hui qu'il est membre du département de Paris?

L'évêché de Paris se trouvait vacant; le bruit circula bientôt que M. Talleyrand de Périgord n'avait sollicité l'entrée au département de Paris que pour être plus à portée d'obtenir cette place; qu'il s'adonnait au jeu, et que ses gains,

occasionés par cette funeste science , s'élevaient à plus de six cent mille francs. Différens journaux attaquèrent en face M. Talleyrand de Périgord, et les choses en vinrent au point qu'il fut urgent pour lui d'essayer une justification. Voici la lettre qu'en février 1791, il rendit publique.

« Je viens de lire dans le journal de Paris que l'on me désignait pour l'évêché de Paris. En voyant mon nom près de celui de M. l'abbé Syèyes, j'ai dû m'enorgueillir de la seule idée d'une telle concurrence. Quelques électeurs m'ont effectivement laissé pressentir leur vœu, et je crois devoir publier ma réponse. — Non, je n'accepterais point l'honneur que mes concitoyens daigneraient me décerner. Depuis l'existence de l'assemblée nationale, j'ai pu être insensible aux calomnies, sans nombre, que les différens partis se sont permises à mon égard. Jamais je n'ai fait, ni ne ferai à mes détracteurs le sacrifice d'aucune opinion ni d'aucune action utile à la chose publique; mais je puis et je veux leur offrir celui de mon intérêt personnel, et, dans cette circonstance seulement, mes ennemis auront influé sur ma conduite. Je ne leur donnerai pas le prétexte de dire qu'aucun motif secret ait déterminé le serment que j'ai dû prêter; je ne leur laisserai pas le moyen

d'affaiblir le bien que j'ai espéré de faire. Cette publicité que je donne aujourd'hui à ma détermination, je l'ai donnée à mes désirs, lorsque j'ai témoigné combien je serais flatté d'être un des administrateurs du département de Paris. Je crois que dans un état libre, lorsque le peuple s'est ressaisi du droit d'élection, véritable exercice de sa souveraineté, avouer hautement la fonction publique à laquelle on aspire, c'est appeler ses concitoyens à vous examiner d'avance; c'est se rendre à soi-même toute intrigue impossible : on s'offre aux observations de l'impartialité; on ne prend pas même la haine au dépourvu. J'avertis donc ici ceux qui, craignant ce qu'ils appellent mon ambition, ne se lassent point de calomnier, que je ne dissimulerai jamais à quelles places j'aurai l'orgueil de prétendre. C'est par une suite de ces fausses alarmes qu'on a répandu, à l'approche de la nomination de l'évêque de Paris, que j'avais gagné six à sept cent mille francs dans des maisons de jeu. Maintenant que la crainte de me voir élever à la dignité d'évêque de Paris est entièrement dissipée, on me croira sans doute. Voici l'exacte vérité. J'ai gagné, dans l'espace de deux mois, non dans des maisons de jeu, mais dans la société, ou au club des échecs, regardé

presque en tout temps, par la nature même, de son institution, comme une maison particulière, environ trente mille francs. Je rétablis ici l'exactitude des faits, sans avoir l'intention de les justifier. Le goût du jeu s'est répandu d'une manière même importune dans la société. Je ne l'aimai jamais, et je m'en reproche d'autant plus de n'avoir pas assez résisté à cette séduction; je me blâme comme homme particulier, et encore plus comme législateur, qui croit que les vertus de la liberté sont aussi sévères que ses principes; qu'un peuple régénéré doit reconquérir toute l'austérité de la morale, et que la surveillance de l'assemblée nationale doit se porter sur ces excès nuisibles à la société en contribuant à cette inégalité de fortune que les lois doivent tâcher de prévenir par tous les moyens qui ne blessent pas l'éternel fondement de la justice sociale, le respect de la propriété. Je me condamne donc, et je me fais un devoir de l'avouer; car depuis que le règne de la vérité est arrivé, en renonçant à l'impossible honneur de n'avoir aucuns torts, le moyen le plus honnête de réparer ses erreurs est d'avoir le courage de les reconnaître.

« TALLEYRAND, A. É. d'Autun. »

Cette lettre n'empêcha pas l'opinion publique de suivre son cours ; la conduite ultérieure de M. Talleyrand de Périgord démontrera d'ailleurs que les défiances populaires n'étaient pas en tous points mal fondées.

Une circonstance, dont plus tard on se fit un nouveau grief contre M. Talleyrand de Périgord, survint à peu près dans ce temps. Le 28 mars, Mirabeau, à la dernière extrémité, fit appeler M. Talleyrand de Périgord, près duquel il s'était rapproché peu de temps auparavant. Une conférence de six heures les reconcilia entièrement, et Mirabeau le chargea de faire hommage à l'assemblée nationale de son dernier tribut ; c'était un discours tendant à restreindre les dispositions testamentaires : « L'assemblée nationale, dit-il à M. Talleyrand de Périgord, s'occupe en ce moment « d'une loi sur les testamens ; elle trouvera « peut-être assez piquant qu'un homme qui « vient de faire le sien, lui offre pour son dernier hommage l'opinion qu'il avait préparée « sur cette question ; je confie à votre amitié le « soin de la lire à la tribune. »

A la séance du 2 avril, M. Talleyrand de Périgord dit : « je suis allé hier chez M. Mirabeau ; un grand concours remplissait cette

« maison où je portais un sentiment encore  
« plus douloureux que la tristesse publique.  
« Ce spectacle de désolation remplissait l'âme  
« de l'image de la mort; elle était partout,  
« hors dans l'esprit de celui que le danger le  
« plus imminent menaçait. Il m'a fait deman-  
« der. Je ne m'arrêterai point à l'émotion que  
« plusieurs de ses discours m'ont fait éprouver.  
« M. Mirabeau, dans cet instant était encore  
« homme public; et c'est sous ce rapport qu'on  
« peut regarder comme un débris précieux ses  
« dernières paroles qui ont été arrachées à  
« l'immense proie que la mort vient de saisir.  
« Rassemblant tout son intérêt sur la suite des  
« travaux de cette assemblée, il a su que la loi  
« sur les successions était à l'ordre de ce jour.  
« Il a témoigné de la peine de ne pas assister à  
« cette discussion, et c'était avec des regrets  
« pareils qu'il paraissait évaluer la mort. Mais  
« comme son opinion sur l'objet qui vous oc-  
« cupe est écrite, il me l'a confiée pour vous la  
« lire en son nom, je vais remplir ce devoir. »  
Puis M. Talleyrand donna lecture du discours  
de M. Mirabeau au milieu du plus grand re-  
cueillement, recueillement bientôt suivi des  
plus vifs applaudissemens.

L'horizon politique se chargeait de nuages;

le bruit d'un voyage que le roi devait faire à Saint-Cloud, pendant la quinzaine de Pâques, s'était répandu et avait jeté de l'inquiétude dans les esprits; une sorte de fermentation se manifesta au moment où le roi se disposait à partir, de sorte qu'il avait cru devoir céder à l'inquiétude publique, en restant à Paris. Dans ces circonstances le département de Paris avait convoqué les sections, à l'effet de délibérer, s'il fallait prier le roi d'exécuter son projet d'aller à Saint-Cloud, ou s'il fallait le remercier d'avoir tranquilisé les citoyens de la capitale, en suspendant ce voyage. Cette convocation effectuée, une adresse au roi fut décrétée et M. Talleyrand de Périgord, membre du département, demeura chargé de sa rédaction. Voici cette adresse :

*Adresse du département de Paris au roi, le  
18 avril 1791.*

Sire,

« Le directoire du département de Paris a rendu compte à une assemblée extraordinaire de tous les membres du département, de l'état actuel de la capitale.

« Le département n'en a point été effrayé, parce qu'il connaît l'attachement du peuple à la personne du roi, et qu'il sait que le roi a juré fidélité à la constitution. Mais, sire, la confiance que le peuple a dans votre personne peut-elle résister long-temps aux impressions que des hommes pressés de jouir de la liberté, reçoivent de tout ce qui est auprès de vous ?

« Les ennemis de la liberté ont craint votre patriotisme, et ils se sont dit : Nous alarmons sa conscience. Cachant sous un voile saint leur orgueil humilié, ils versent sur la religion des larmes hypocrites. Ce sont là, sire, les hommes dont vous êtes entouré. On voit avec peine que vous favorisez les réfractaires, que vous n'êtes servi presque que par des ennemis de la constitution, et l'on craint que ces préférences, trop manifestes, n'indiquent les véritables dispositions de votre cœur.

« Sire, les circonstances sont fortes; une fausse politique doit répugner à votre caractère, et ne serait bonne à rien.

« Sire, par une démarche franche, éloignez de vous les ennemis de la constitution; annoncez aux nations étrangères qu'il s'est fait une glorieuse révolution en France; que vous l'avez adoptée, que vous êtes maintenant le roi d'un

peuple libre, et chargez de cette *instruction* d'un nouveau genre ; des ministres qui ne soient pas indignes d'une si auguste fonction. Que la nation apprenne que son roi s'est choisi, pour environner sa personne, les plus fermes appuis de la liberté, car aujourd'hui il n'est pas d'autres véritables amis du roi. Sire, ne repoussez pas la démarche que fait auprès de vous le département de Paris ; le conseil qu'il vous offre vous serait donné par les 83 départemens du royaume, si tous étaient à portée de se faire entendre aussi promptement que nous (1). »

Signé LAROCHEFOUCAULD, président (2).

BLONDEL, secrétaire.

A cette adresse, Louis XVI répondit que l'on avait osé afficher, même aux portes de

(1) On doit convenir que les craintes manifestées étaient ridicules, en ce sens qu'elles tendaient à faire dire que Louis XVI n'était pas libre, puisqu'un voyage de Saint-Cloud ne pouvait, par lui, être fait sans inconvénient.

(Note de l'auteur.)

(2) Liancourt.

son palais, qu'il y avait des relais établis sur la route de Saint-Cloud à Compiègne pour favoriser son départ; que cette assertion était de la plus insigne fausseté; qu'il chargeait le directoire du département non-seulement de détromper le public de cette imputation calomnieuse, mais aussi de découvrir s'il n'y avait pas eu de projets criminels pour lui donner de la réalité.

On blâma tant soit peu M. Talleyrand de Périgord, du style de son adresse. On dit notamment que la remarque sur la nécessité de choisir dans une nouvelle sphère spéciale les conseillers du trône, était trop directe, et que le rédacteur, officieux menteur, semblait se désigner au roi : les ennemis de M. Talleyrand de Périgord ne manquèrent pas d'interpréter à leur manière l'adresse au roi et s'en servirent pour diriger de nouvelles attaques contre son auteur et dévoiler ses vues ambitieuses, son désir de parvenir au pouvoir, n'importe par quelle voie : on répandit même des bruits de nature à le compromettre. Ainsi, on prétendit que, par l'intermédiaire de Mirabeau, ses services avaient été offerts à Louis XVI, et que cette offre n'avait pas été positivement dédaignée. Effectivement et, ainsi que nous aurons à le

signaler, cette inculpation avait au fond quelque réalité.

On attendait, à l'occasion du décret de la constitution civile du clergé, un bref du pape Pie VI. Ce bref parut enfin, le 1<sup>er</sup> mai 1791; il était presque entièrement dirigé contre M. Talleyrand de Périgord, lequel, alors évêque d'Autun, avait procédé à la consécration des premiers évêques constitutionnels. Le pape terminait par le suspendre de toutes fonctions, et l'excommuniait après quarante jours, s'il ne revenait point à résipiscence.

Le jour même de la réception de ce bref, Louis XVI, dont la position devenait de plus en plus critique, écrivait à Biron : « Vous savez la nouvelle, venez me consoler et souper avec moi. Tout le monde va me refuser le feu et l'eau, ainsi nous n'aurons, ce soir, que des viandes glacées et nous ne boirons que du vin. »

M. Talleyrand de Périgord s'inquiétait fort peu de la colère du pape; l'excommunication dont il était menacé n'était rien pour lui; son parti était pris, sa marche tracée, et nulle puissance au monde n'aurait pu le faire dévier.

Presque en même temps, il reçut d'ailleurs

une compensation très importante pour lui. Le décès de Mirabeau ayant laissé dans le directoire du département une place vacante, M. Talleyrand de Périgord, déjà membre du département, fut nommé en remplacement de Mirabeau.

Sur l'arrêté du directoire du département de Paris, concernant les édifices religieux de cette ville, M. Talleyrand de Périgord, toujours membre du comité de constitution, fut appelé à faire sur cet objet un rapport à l'assemblée nationale. Dans un discours remarquable par un style brillant et ferme, il fit l'éloge le plus pompeux et de la constitution civile du clergé et des décrets s'y rattachant, se livra à de profondes dissertations théologiques, et saisissant avec adresse le moment, fit, avec infiniment d'esprit, la critique du bref du pape Pie VI. « Personne (disait-il) ne pense plus sincèrement que moi que la religion, dont les cérémonies seront célébrées dans nos églises, est la religion catholique dans toute sa pureté, dans toute son intégrité; que c'est très injustement qu'on a osé nous accuser de schisme; qu'une nation n'est point schismatique, lorsqu'elle affirme qu'elle ne veut point l'être; que le pape lui-même est sans force comme sans

droit pour prononcer une telle scission; qu'en vain prétendrait-il se séparer d'elle; qu'elle échapperait à ses menaces comme à ses anathèmes, en déclarant tranquillement qu'elle ne veut point se séparer de lui, et qu'il convient mieux qu'elle écarte jusqu'aux plus légères apparences de rupture, en manifestant hautement la résolution de ne point se donner un patriarche. Disons plus, si dans ce moment le pape, égaré par des opinions ultramontaines ou par de perfides conseils dont on aurait assiégé sa vieillesse, se permettait, s'était permis de frapper d'un imprudent anathème, la nation française, ou seulement ceux d'entre ses membres dont la conduite aurait concouru spécialement à l'exécution de la loi, s'il ne craignait pas de réaliser ces menaces que plus d'une fois ses prédécesseurs se sont permises contre la France, sans doute qu'on ne tarderait pas à montrer à tous les yeux non prévenus, la nullité d'un tel acte de pouvoir; sans doute qu'on retrouverait dans les monumens impérissables de nos libertés gallicanes, comme aussi dans l'histoire des erreurs des pontifes, de quoi le combattre victorieusement; mais alors même nous resterions encore attachés au siège de Rome, et nous attendrions avec sécurité, soit du pontife actuel

désabusé, soit de ses successeurs, un retour inévitable à des principes essentiellement amis de la religion..... »

Ensuite de son discours, M. Talleyrand de Périgord proposa un arrêté qui fut décrété.

Pendant l'exercice de M. Talleyrand de Périgord comme membre du directoire du département de Paris, il se passa un événement des plus importants ; au mois de juin 1791, Louis XVI prit la fuite, laissant une proclamation dans laquelle, en faisant connaître les motifs de son départ, il se plaignait des représentans de la nation, et réclamait hautement la restitution d'une partie de ses prérogatives, qu'il soutenait lui avoir été enlevées. On sait que cette fuite n'eut aucun résultat, et que Louis XVI fut bientôt arrêté à Varennes ; mais presque en même temps de nouveaux bruits, tendant indirectement à nuire à M. Talleyrand de Périgord, circulèrent. On lui supposait à cette époque de très fortes sommes en numéraire, dont on laissait deviner l'origine ; puis on répandit qu'il avait été commis, à son préjudice, un vol de 80,000 fr. Un journal très en réputation à cette époque, la *Gazette universelle*, donna même ce fait comme certain. M. Talleyrand de Périgord, concevant tout

ce qui pouvait résulter pour lui, dans un pareil moment, d'une imputation de cette sorte, s'empressa de réclamer. Il le fit en prétendant qu'il n'avait été informé du vol que par la *Gazette universelle*; que ce fait n'avait même pas le plus léger fondement, que malheureusement il était à l'abri d'un pareil événement, et qu'il ne lui laissait apercevoir qu'une nouvelle intention de répandre la calomnie et la méchanceté.

Ce simulacre de justification ne fit pas fortune, et l'opinion publique ne s'en fixa pas moins sur M. Talleyrand de Périgord.

M. Talleyrand de Périgord, depuis qu'il était membre du directoire du département de Paris, ne prenait guère part aux discussions de tribune, et s'occupait presque exclusivement de ses nouvelles fonctions. Dans le directoire, il fut spécialement chargé de tout ce qui concernait l'exercice du culte.

En décembre 1791, comme membre du directoire, il proposa au roi une pétition par laquelle il sollicita vivement, en faveur des ecclésiastiques non fonctionnaires, le paiement de leurs pensions, qui leur était refusé, à défaut de serment civique, au mépris de la constitution qui mettait expressément ces pensions au

rang des dettes nationales. M. Talleyrand prétendit que le refus de serment ne pouvait empêcher l'exercice des droits de ces ecclésiastiques, et termina par supplier le roi de refuser sa sanction au décret du 29 novembre sur les troubles religieux; mais en même temps il le conjurait de seconder de tout son pouvoir le vœu que l'assemblée nationale venait de lui exprimer avec tant de force et de raison, contre les rebelles qui conspiraient sur les frontières du royaume. Il le conjurait de prendre des mesures fermes, énergiques et entièrement décisives contre les insensés, disait-il, qui osaient menacer le peuple français avec tant d'audace. Louis XVI répondit favorablement à cette pétition, et suivit absolument le parti proposé.

Au mois d'août 1792, M. Talleyrand de Périgord, qui, depuis quelque temps, faisait de fréquens voyages à Londres, fut chargé par Louis XVI d'accompagner M. de Chauvelin, qui venait d'être nommé notre ambassadeur dans cette ville.

Différentes versions circulèrent à cause de l'envoi à Londres de M. Talleyrand de Périgord; mais celle qui mérita le plus de confiance fut celle-ci: Louis XVIII, alors comte de Pro-

vence, agissait à l'étranger pour se faire nommer régent, titre auquel il prétendait avoir droit, à cause de la position de Louis XVI; il alla même jusqu'à convoquer une assemblée, à Manheim, des trois ordres de France, assemblée composée d'émigrés qui lui reconnurent ce droit et lui conférèrent la qualité de régent.

Ce fut alors que, pour contre-poids aux sollicitations du comte de Provence près des puissances et pour l'empêcher notamment de s'y livrer à la cour de Sa Majesté britannique, Louis XVI fut porté par Lessart à donner pour second, à M. de Chauvelin, M. Talleyrand de Périgord.

Quoi qu'il en soit, beaucoup de bruits prirent cours dans le public de Londres, et les émigrés surtout attaquèrent les envoyés; les feuilles anglaises contenaient sur leur mission des remarques qui pouvaient devenir extrêmement fâcheuses. Mais MM. de Chauvelin et Talleyrand cherchaient autant qu'il était en eux à se concilier l'opinion, et leur conduite, effectivement, paraissait à l'abri de toute critique.

M. Talleyrand de Périgord, malgré sa mission, continua toujours à faire partie du directoire du département de Paris.

La bonne opinion que l'on s'était formée d'abord sur M. Talleyrand de Périgord continuait de plus en plus à s'affaiblir, et on prêtait facilement crédit aux imputations dont il était devenu l'objet. C'est ainsi que pendant le ministère de Narbonne et lorsque Louis XVI devait se rendre à Metz, près des généraux Lafayette et Rochambeau, il fut dit que ce voyage n'avait pour but que de prendre avec les deux généraux les mesures nécessaires pour délivrer le roi de l'assemblée nationale. On devait faire évader Louis XVI par Pontoise et Dieppe, où il se serait embarqué pour Ostende; le département de Paris, ayant M. Talleyrand de Périgord à sa tête, se serait alors emparé de l'autorité dans la capitale, et aurait réuni les membres de l'assemblée législative et de l'assemblée constituante sur lesquels on pouvait compter; cette nouvelle assemblée aurait déclaré Paris en insurrection contre la constitution et la loi, et Lafayette aurait marché à fortes journées sur la capitale, à la tête de son armée. Ce projet fut tenté; mais le caractère irrésolu de Louis XVI fit manquer le but des partisans de la cour.

Une accusation non moins grave fut portée contre M. Talleyrand, à la tribune de l'assemblée nationale, dans la séance du 4 juin 1792,

par Ribbes. « Et moi aussi, dit-il, je veux dénoncer le comité autrichien, ce comité détestable qui trahit la patrie et veut monter sur le trône de France par les degrés du crime, qui favorise l'indépendance des colonies, veut les livrer à l'Angleterre et établir les deux chambres. Pour le dérober à notre vue, ses membres l'ont appelé *comité autrichien*; je lui restitue son vrai nom, *la faction d'Orléans*. Le dévouement des Décimus peut avoir encore des imitateurs, et dussé-je être poignardé au sortir de cette salle, ou mourir comme Mirabeau, empoisonné pour avoir dévoilé les trente factieux, je dirai la vérité. Je dois prouver que ce comité a formé l'horrible complot de faire massacrer le roi, la famille royale et tous ceux qui veulent la constitution; que, prévoyant le cas où son complot avorterait, il s'est ménagé une amnistie en favorisant l'indépendance des colonies, ou leur conquête par les Anglais. Pour être convaincu de ce fait, il suffit de connaître les écrits des journalistes soudoyés par les amis des noirs, les fréquens voyages de MM. d'Orléans (1) et Talleyrand de Périgord à Londres,

(1) Louis-Philippe-Joseph qui déjà sondoyait le peuple

les 60,000 livres de traitement accordées à ce dernier, et les efforts faits pour donner à un ami du premier le gouvernement des îles..... — Il avait donc raison Maximilien Robespierre, en dénonçant ce complot aux Jacobins. Ne croyez pas que les scélérats aient renoncé à leurs projets ; ils veulent en rendre l'assemblée protectrice... je conclus au décret d'accusation. »

Bien que personne ne se soit emparé de la défense de M. Talleyrand, l'assemblée ne trouvant pas la plainte fondée, passa à l'ordre du jour.

M. Talleyrand de Périgord continuait son séjour à Londres, et son premier voyage en France n'eut lieu qu'au mois de juillet 1792, époque où le ministre des affaires étrangères lui accorda un congé, à l'effet de venir lui rendre compte des nouvelles ouvertures que la légation de France avait faites au gouvernement anglais : des notes respectivement échangées, il résultait que les deux gouvernemens étaient toujours parfaitement d'accord et que

de toutes les manières et se répandait en menées, en intrigues.

(Note de l'auteur.)

la diplomatie contribuait puissamment à entretenir des relations amicales.

Le retour de M. Talleyrand de Périgord à Londres ne s'effectua que vers le mois de septembre et conséquemment après le malheureux événement du 10 août et la déchéance de Louis XVI. Le conseil exécutif provisoire venait d'être institué; Danton, l'un des membres les plus marquans de ce conseil, fut celui à qui il dut la continuation de ses fonctions près de l'ambassadeur; un fait incontestable, c'est que Danton ne fit renouveler la commission de M. Talleyrand de Périgord que par suite de l'affection qu'il lui portait et pour le soustraire aux dangers, dont il prévoyait bientôt le voir menacé. Le passeport, d'ailleurs portant: « laissez passer Talleyrand... allant à Londres par nos ordres, » était signé de Danton lui-même.

1792. République.

Louis XVI ne tarda pas à être traduit à la barre de la Convention. Parmi les pièces trouvées dans l'armoire de fer, et dont il fut fait usage dans le procès, se trouvait une lettre du ministre Laporte, apostillée de la main du roi, datée du 22 avril 1791, et ainsi conçue :

« Sire, j'adresse à Votre Majesté une lettre

écrite avant-hier, et que je n'ai reçue qu'hier après midi; elle est de l'évêque d'Autun, qui paraît désirer de servir Votre Majesté. Il m'a fait dire qu'elle pourrait faire l'essai de son zèle et de son crédit, et lui désigner les points où elle désirerait de l'employer. La nouvelle faction qui s'élève aux Jacobins veut le rétablissement de la force publique, le maintien de la monarchie, l'anéantissement de la secte démocratique et la sûreté de votre personne, etc. »

En outre, le nommé Achille Viard, qui aurait été chargé par le cabinet français de plusieurs missions secrètes à Londres, ayant déclaré à l'assemblée nationale que, dans un de ses voyages, il avait vu Talleyrand en rapport avec plusieurs émigrés, tels que Narbonne, le duc d'Aiguillon, madame Dubarry, et qu'il lui avait proposé de se charger d'une correspondance entretenue par Talleyrand avec Fauchet, qu'il était certain qu'il se tramait alors un complot contre la France, on demanda sur-le-champ la mise en accusation de M. Talleyrand de Périgord; elle fut aussitôt prononcée par l'assemblée.

M. Talleyrand ne fit pas attendre une justification. Voici la pièce qu'il s'empessa de transmettre à la Convention.

*Lettre justificative de Talleyrand, ancien évêque d'Autun. — Londres, le 12 décembre 1792, l'an 1<sup>er</sup> de la république.*

« Citoyens; je viens de lire dans le n<sup>o</sup> 5 du *Bulletin de la Convention nationale*, le plus officiel, dit-on, de tous les journaux, la phrase suivante : « Par une lettre du 24 avril, Laporte « adresse au roi une pièce de l'évêque d'Autun, « qui, dit-il, paraît désirer de servir S. M. Il « m'a fait dire que vous pouviez faire l'essai de « son zèle et de son crédit. » Le *Bulletin* ajoute que de suite « la Convention nationale a décrété « d'accusation Talleyrand de Périgord, ancien « évêque d'Autun. »

« Ma réponse à cette inculpation est simple et couste. Je n'ai jamais rien dit ni rien fait dire de semblable. Je n'ai jamais eu aucune espèce de rapport direct ou indirect ni avec le roi ni avec M. Laporte. Je n'ai pas rencontré quatre fois dans ma vie, M. Laporte; je l'ai vu chez lui deux fois pour des objets fort étrangers à nos questions révolutionnaires.

« A l'époque du mois d'avril 1791, voici ce qui s'est passé. On s'occupait à Paris de l'arrêté

du directoire du département, concernant les églises paroissiales, les chapelles, etc. ; cet arrêté, pris le 11 avril, fut soumis par le directoire à l'assemblée nationale, qui, le 18, le renvoya au comité de constitution pour qu'il fit son rapport. Je fus chargé de ce petit travail, et m'en occupai au même instant. Ce fut le lendemain ou le surlendemain que je rencontrai dans une société M. Laporte. On y parla beaucoup, comme on faisait ailleurs, des Pâques du roi, de l'arrêté du département et du bon ou mauvais succès qu'il aurait dans l'assemblée. Je dis que j'ignorais quelle serait l'opinion de l'assemblée à cet égard ; mais que la mienne était bien décidée, et qu'au département et à l'assemblée je soutiendrais l'arrêté. J'ajoutai que j'avais déjà rédigé dans ces principes le projet de rapport du comité de constitution. L'objet de ce rapport devant être de rendre très familières des vérités importantes à l'ordre public, j'avais le projet de consulter plusieurs personnes. Quelques-uns de mes collègues, actuellement de la Convention nationale, peuvent se rappeler que je le leur ai communiqué à cette époque, et que je profitai de leurs conseils en y faisant des changemens considérables. M. Laporte, qui, comme tous les

serviteurs du roi, n'était en ce moment occupé que des inquiétudes de conscience qu'il manifestait aux approches de Pâques, paraissait s'intéresser très vivement au succès d'un arrêté qui déclarait que *la liberté du citoyen dans ses opinions religieuses doit lui être garantie contre toute espèce d'atteinte*. J'ai su ensuite d'une personne de la chambre dans laquelle nous étions, qui me demanda de lui prêter ce rapport, que M. Laporte en avait obtenu d'elle communication, et c'est apparemment cette pièce qu'il se hâta de faire copier et d'envoyer au roi, comme propre sans doute à rassurer sa conscience.

« Si M. Laporte, en envoyant cette pièce à Louis XVI, lui a écrit que je *paraissais désirer servir Sa Majesté*; s'il lui a parlé de mon zèle et de mon crédit, parce que je voulais, avec tous les patriotes de l'assemblée constituante, faire consacrer la liberté générale des opinions religieuses, où le roi devait trouver, comme tous les citoyens, sa liberté particulière, M. Laporte s'est servi d'une expression très inconvenable. Mais d'après quels principes de justice puis-je être décrété d'accusation? parce que M. Laporte s'est mal exprimé ou a cherché à faire valoir son zèle auprès du roi par des espérances

imaginaires? Les faits que je viens de rapporter suffisent, par leur rapprochement, pour expliquer le véritable sens des expressions de M. Laporte.

« Je n'ai plus qu'un mot, et ce mot suffira à tout homme d'honneur qui sait en reconnaître dans les autres et les principes et le langage. C'est le 19 de ce même mois d'avril que je rédigeais cette fameuse adresse du département, adresse que les patriotes appelaient alors *républicaine*. Je prie les hommes justes qui ont accordé quelque estime à ma conduite politique dans le cours de la révolution, de relire cette adresse, et de se demander si l'homme qui adressait au roi de telles paroles le 19, qui les lui portait le 20 au matin, et qui n'ignorait pas de quelle manière elles avaient été reçues, pouvait, le 21, faire parler au roi de son zèle pour lui. »

La Convention tint peu de compte à M. Talleyrand de ses moyens de défense, et par le motif que sa lettre, datée du 12 décembre, était postérieure à la mise en jugement de Louis XVI, déclara maintenir le décret d'accusation.

Par suite, son émigration ayant été constatée à la date du 8 avril 1793, il fut compris dans

la liste générale d'émigrés, dressée le 20 pluviôse an II.

M. Talleyrand continua à fixer sa résidence en Angleterre. Si l'on doit s'en rapporter aux nouvelles inculpations dirigées contre lui, il aurait constamment cherché à se rapprocher de la faction émigrée et même comploté avec elle contre le gouvernement français. Cependant l'ordre qui lui fut donné, vers la fin de 1794, par Pitt, de quitter l'Angleterre sous trois jours, ne le fut qu'à la sollicitation des émigrés eux-mêmes, qui le signalèrent comme un émissaire des Jacobins, qui laissait subsister son décret d'accusation, et prétextait ne pouvoir rentrer en France que pour inspirer plus de confiance et parvenir plus sûrement à ses vues, lesquelles ne tendaient à rien moins qu'à divulguer les secrets du cabinet anglais. Une circonstance qui militerait encore en sa faveur, c'est que M. Talleyrand fut le seul Français marquant, parmi ceux qui étaient en Angleterre, à l'égard duquel Pitt ait cru devoir mettre à exécution le bill concernant les étrangers.

Contraint de quitter l'Angleterre, M. Talleyrand alla se réfugier aux États-Unis. Là encore ses démarches furent suspectées, et l'on prétendit même qu'il aurait fait parade de se

montrer maintes fois en public, portant une cocarde blanche. Cette accusation fut renouvelée lors de son séjour à Hambourg, ville où il se rendit en quittant l'Amérique. Nous verrons que sur la dénonciation faite contre lui de ces faits, M. Talleyrand les taxa de fausseté, et en appela au témoignage de Reinhard, alors envoyé de la république à Hambourg. Cette réponse, péremptoire peut-être pour tout ce qui concernait cette dernière ville, ne toucha en rien ce qui pouvait avoir rapport aux actions de M. Talleyrand en Amérique, sur lesquelles il ne s'expliqua en aucune manière, donnant dès-lors à supposer qu'il ne lui était pas possible de détruire les allégations de ses adversaires : on doit aussi faire remarquer que Reinhard fut de tout temps étroitement lié avec M. Talleyrand et que quand celui-ci, en 1799, fut forcé de quitter le ministère des relations extérieures, Reinhard proposa par lui et par Barras, fut admis pour le remplacer : au surplus, nous aurons occasion de revenir sur toutes ces circonstances, au moyen de faits ultérieurs.

Quoique en exil, M. Talleyrand, comme à d'autres époques de sa vie, restait fidèle à son idée première, celle de s'enrichir. Nous en trouvons la preuve dans une lettre qu'il

écrivait à madame de Genlis, et dans laquelle il disait : « Je ne songe guère à mes ennemis; je m'occupe de refaire de la fortune... » Avec un projet aussi fortement arrêté, M. Talleyrand devait aller loin.

M. Talleyrand ne pouvait se résoudre à rester éloigné du théâtre de la révolution française, révolution qu'il avait vue naître et sur laquelle il avait tant compté : de ses vœux il aspirait au jour où il lui serait permis d'y reparaitre et d'y reprendre le rôle brillant dans lequel il n'avait fait que s'essayer.

La tourmente révolutionnaire apaisée, M. Talleyrand s'occupa de nouveau de demander le rapport de son décret d'accusation, et fit présenter à la Convention par M. Desreignes, l'un de ses amis, la pétition suivante.

« Pétition de Maurice Talleyrand, ancien évêque d'Autun, à la Convention nationale.

« Maurice Talleyrand Périgord, ancien évêque d'Autun, est parti de France, le 10 septembre 1792, avec un passeport du gouvernement qui lui ordonnait d'aller à Londres. Cette mission avait pour but d'essayer de prévenir la rupture entre la France et l'Angleterre. Les circonstances n'ont pas permis que les efforts de Talleyrand fussent couronnés par le succès; mais

les envoyés de France en Angleterre rendront témoignage au zèle français que Talleyrand a constamment montré pour la république.

« Pendant la durée de sa mission même, le 5 décembre, il fut décrété d'accusation, et sur un prétexte si frivole, que les comités chargés de rédiger l'acte d'accusation, n'ont jamais trouvé de quoi le composer, et qu'il eût sans doute été rapporté sans les événemens désastreux qui s'opposèrent aux mesures de justice. Talleyrand pouvait-il revenir sans que l'objet de son décret d'accusation, lui fût seulement connu? Devait-il se constituer prisonnier, alors que les prisons venaient d'être violées? L'assemblée nationale, gémissant des massacres qui s'y étaient commis, s'était vue dans l'impossibilité de les empêcher; elle avait donc rendu à chaque homme le droit de nature pour se défendre, et quel droit de nature plus évident que celui de se soustraire à ces mêmes prisons où on avait massacré, et où rien ne pouvait garantir d'un massacre nouveau? Le ministre anglais, parfaitement instruit des sentimens de patriotisme de Talleyrand, se servit du pouvoir qu'il acquérait par *l'alien bill* pour lui ordonner de sortir d'Angleterre sous trois jours.

« Talleyrand partit pour les États-Unis d'A-

mérique, où il réside encore, en attendant qu'il lui soit permis de revoir sa patrie, et être digne d'elle par ses principes et ses sentimens. Talleyrand représente que la qualité de contumace et celle d'émigré ne peuvent se réunir sur la même personne; que la fuite causée par un décret d'accusation, et, à plus forte raison, l'absence prolongée par ce motif, n'a aucun rapport avec le départ volontaire qui constitue le délit de l'émigration; que la Convention nationale a reconnu que ceux qui, depuis le 31 mai, avaient été persécutés par des mandats d'arrêt, dénonciations, etc., étaient autorisés à reparaitre. Talleyrand, décrété d'accusation depuis le 2 septembre 1792, est absolument dans le même cas; car les prisons étaient alors ce que toute la France est devenue depuis, sous la tyrannie de Robespierre, et il eût été insensé de se constituer prisonnier, au milieu des troubles qui déchiraient alors la république, etc. »

Ch. Maurice TALLEYRAND PÉRIGORD.

« Philadelphie, le 28 prairial, l'an 3 de la république française.

Les amis de M. Talleyrand de Périgord le

servirent chaudement, et mirent tout en œuvre pour assurer le succès de sa démarche. Parmi eux, on peut citer madame de Staël, qui détermina Chenier à plaider à la Convention les intérêts de l'ancien évêque.

Effectivement, à la séance du 18 fructidor, an III, Chenier s'exprima ainsi : « Le décret équitable que vous avez rendu hier en faveur de l'ex-général Montesquiou, m'impose le devoir d'en réclamer un semblable pour un homme que ses talens distingués et les services qu'il a rendus dans l'assemblée constituante, placeront au rang des fondateurs de la liberté, pour Talleyrand Périgord, ancien évêque d'Autun.

« Nos divers ministres à Londres, attestent la bonne conduite qu'il a tenue, et les services qu'il a rendus ; j'ai entre les mains un mémoire dont on a pu trouver un double dans les papiers de Danton ; ce mémoire, daté du 25 novembre 1792, prouve qu'il s'occupait à consolider la république, lorsque, sans rapport préalable et sans motif, on l'a décrété d'accusation ; son acte d'accusation est encore à rédiger.

« Dans le temps où il était proscrit en France par Robespierre et Marat, Pitt le proscrivait en Angleterre. C'est au sein d'une répu-

blique, dans la patrie de Benjamin Franklin, qu'il a été contempler le spectacle imposant d'un peuple libre, en attendant que la France ait des législateurs et non des meurtriers, une république et non une anarchie constituée.

« Je réclame de vous Talleyrand; je le réclame au nom de ses nombreux services; je le réclame au nom de l'équité nationale; je le réclame au nom de la république qu'il peut servir par ses talents, au nom de la haine que vous portez aux émigrés, et dont il serait la victime comme vous, si des lâches pouvaient triompher.

« Je propose donc de rapporter le décret d'accusation porté contre Talleyrand Périgord, de faire rayer son nom de toute liste d'émigrés, et de décréter qu'il pourra rentrer sur le territoire français.

Cette proposition fut vivement appuyée par Génissieux, Brival, Legendre (de Paris), Boissy, qui tous prétendirent prendre part à l'honneur de justifier M. Talleyrand.

Un membre dit: « A l'époque où Talleyrand Périgord fut décrété d'accusation, j'étais membre du comité des décrets, et je fus chargé de rédiger l'acte d'accusation. Je demandai, je cherchai partout les pièces qui devaient le

motiver; malgré tous mes efforts et toutes mes recherches, je n'ai jamais pu trouver même un seul renseignement, et l'acte est encore à rédiger : le fera qui pourra. »

Enfin l'assemblée partageant entièrement l'avis de Chenier, un décret intervint qui, « considérant que le citoyen Maurice Talleyrand Périgord a puissamment secondé la révolution par sa noble conduite, comme citoyen et comme ecclésiastique, appréciant en outre les motifs qui l'ont éloigné, l'autorise à rentrer en France. »

Malgré l'éminent service que Chenier rendit à M. Talleyrand, il paraît que celui-ci, à peine rentré au ministère, l'oublia bientôt; aussi Chenier s'en vengea en faisant allusion à l'ingratitude de son protégé dans les vers suivans :

Mais ferme dans ma route et vrai dans mes discours,  
Tel je fus, tel je suis, tel je serai toujours.  
Gorgé de honte et d'or, un impudent Maurice,  
Du pouvoir, quel qu'il soit, adorant le caprice,  
De tout parti vaincu, mercenaire apostat,  
Peut vendre ses amis, comme il vendit l'état.  
Lorsque la trahison marche sans retenue,  
Lorsque la république est partout méconnue,  
Dédaignant de flatter ses ennemis puissans,  
A ses autels déserts j'apporte mon encens.

M. Talleyrand reçut la nouvelle du décret de la Convention aux Etats-Unis. De suite il s'embarqua pour se rendre à Hambourg, où il fit un séjour de quelques mois, et y connut madame Grandt, indienne, qui passa en France avec lui; nous aurons souvent occasion, par la suite, de parler de cette dame; mais pour expliquer, dès à présent, les causes de la liaison qui s'opéra entre elle et M. Talleyrand, nous allons pour un instant laisser parler la *Contemporaine* (1). « Je n'ai rencontré chez personne un tour d'esprit, un genre d'amabilité; un tact plus fin que chez M. de Talleyrand; je connaissais déjà assez M. de Talleyrand pour savoir que, bien que chez lui, le maintien, le regard, les moindres paroles rappelassent l'homme d'état, il aimait la causerie et cette liberté d'esprit qui se laisse aller; aussi j'oubliai bientôt le ministre pour n'avoir affaire qu'à l'homme aimable, dont le sourire accueillant mes saillies, les rendit bientôt plus piquantes.

« L'entretien tomba sur madame de T... (2) j'insistai sur le prix que j'attacherais à ce que la

(1) *Mémoires d'une Contemporaine*, tome II.

(2) Cette dame était une soi-disant émigrée malheureuse, rencontrée et accueillie par la *Contemporaine*.

(Notes de l'auteur.)

puissance pût partager et aider l'intérêt qu'elle m'avait inspiré, mais une approbation presque ironique calma bientôt mes expressions; le ministre s'en aperçut, et je le lui dis même avec la vivacité de la mauvaise humeur. Con- venez, répondit-il en me prenant la main, que je parais avoir un cœur bien insensible. In- sensible! m'écriai-je, oh! vous pouvez dire d'une dureté sans exemple. Rire d'une infor- tune! oh! c'est épouvantable.... mais ce qu'il y a de plus épouvantable, c'est que je ne ris point de l'infortune, mais de la facilité de la char- mante conteuse à se laisser tromper par une intrigante. — Une intrigante! cette dame! mais y songez-vous? une femme *comme il faut!* une émigrée! — Soyez tranquille, avec de telles dispositions à vous attendrir, parcourez Paris, et vous trouverez de quoi vous occuper; suivez les traces de ces dames *comme il faut*, et je ne vous donne pas un mois pour en reve- nir. — Je me garderai de suivre vos conseils; que serait la vie, si on n'y faisait un peu de bien? Ces mots furent prononcés avec l'accent du mécontentement et de l'émotion; alors, me prenant la main: vous me trouvez bien hâis- sable? — Mais... oui, s'il faut vous l'avouer, vous êtes sans pitié.

— « Bravo! comment! de la mémoire encore avec tant d'esprit! — Citoyen ministre, je ne sais pas; comment, vous, noble, proscrit, émigré, appeler intrigans les victimes? Sont-ils coupables de n'avoir pas eu, comme vous, le génie de se tirer d'embarras? — Vous êtes bien la femme la plus singulière et la plus séduisante. Écoutez, ma jeune et romanesque héroïne de bienfaisance, j'ai beaucoup fait pour soulager les malheurs réels des émigrés; voici un carton qui en renferme les preuves, et en voilà un autre qui contient les témoignages de l'ingratitude de la plupart. — Eh bien! monsieur, il fallait garder le premier, brûler l'autre et continuer. — Quel enthousiasme vous rend belle! Allons, je vois qu'il faut me justifier; sachez donc que proscrit moi-même, cherchant un asile, ce n'est point dans le cœur des nobles, c'est dans celui d'une femme obscure que j'ai trouvé cette *généreuse bienveillance* qui s'attache à l'infortune pour la soulager, cette pitié courageuse qui rend au malheureux la force de souffrir, parce qu'elle est toujours prête à partager ses dangers; oui, j'ai rencontré ces qualités angéliques, moins votre grâce, votre esprit et votre instruction, chez une femme qui n'avait point d'aïeux, mais un cœur; et cette

femme ne m'accusera jamais d'égoïsme et d'ingratitude. — Oh ! pardonnez-moi de vous avoir mal jugé. — Voilà tout ce que je pus répondre ; mais mon regard parla plus que mes paroles. M. de Talleyrand parut touché, mais le caractère politique reprenant le dessus, il me dit, quand je me retirai : Ma jeune et belle amie, vous en êtes encore aux illusions ; mais croyez-moi, modérez les élans d'un cœur qui me paraît bien exposé à l'ingratitude ; ne vous occupez plus de votre travail de Feydeau, et surtout n'allez pas me haïr à cause d'elle. — Vous haïr ? vous savez bien l'empêcher et prévenir un sentiment par un autre, l'admiration. Adieu citoyen ministre, je reviendrai bientôt causer avec vous. »

A peine arrivé en France, M. Talleyrand de Périgord figura parmi les personnages les plus influens (1) ; on s'aperçut bientôt qu'il était de

(1) En quittant l'Amérique, M. Talleyrand disait à madame de Genlis qu'il ne prendrait plus part aux affaires ; qu'il en était dégoûté pour la vie, et que rien au monde ne pourrait le déterminer à s'y rengager. Madame de Genlis le croyait de bonne foi, « mais, dit-elle, les ambitieux sont les hommes du monde qui se connaissent le moins eux-mêmes ; ils sont comme les amans qui prennent sans cesse leur mécontentement et leur dépit pour le détache-

retour. Il se lia avec quelques-uns des principaux chefs républicains : mais quelque prévenant qu'il se montrât envers eux, il lui fut de long-temps impossible de détruire totalement les défiances dont il était devenu l'objet. Cependant à force d'adresse, il parvint à faire oublier ses antécédens à plusieurs. Barras aimait en lui l'homme de la bonne compagnie et de haut rang; il rencontrait dans sa société ces manières gracieuses, cette urbanité que ses collègues ne lui offraient pas. Laréveillère chérissait le prêtre défroqué; Rewbell admirait en lui le diplomate consommé; Letourneur ne s'en occupait guère; Carnot ne pouvait le souffrir; « Il amène avec lui, disait-il à Chenier, tous les vices de l'ancien régime, sans qu'il ait pu prendre une des vertus du nouveau; il n'a aucun principe arrêté, il en change comme de linge; il les prend selon le vent du jour. Philosophe lorsque la philosophie était de mode; républicain maintenant parce qu'il faut l'être aujourd'hui pour devenir quelque chose; demain il proclamera la tyrannie, si elle lui apporte du profit; je n'en veux à aucun prix; et tant

ment et la raison. » Voilà un jugement impartial sur le fameux diplomate.

(Note de l'auteur.)

que je serai au timon des affaires, il ne sera rien. »

Rien ne pouvait mieux justifier les paroles de Carnot, que cette épigramme attribuée à Lebrun.

L'adroit Maurice, en boitant avec grâce,  
Aux plus dispos peut donner des leçons ;  
Au front d'airain, au cœur de glace,  
Toujours il fait son thème en deux façons :  
Dans le parti qui lui paie un salaire  
Avec effort il porte un pied douteux ;  
L'autre est fixé dans le parti contraire,  
Mais c'est le pied dont Maurice est boîteux.

Carnot agit dans le sens de ses paroles, et, à la première ouverture que fit Barras, en faveur de Talleyrand, il s'opposa avec une telle vivacité à ce qu'on lui donnât part aux affaires, que ses collègues, déconcertés par cette résistance vigoureuse, craignirent de se compromettre en la prolongeant.

M. Talleyrand de Périgord n'en chercha pas moins à se procurer des appuis de tous les côtés. Un des premiers il remarqua le génie de Bonaparte. Il le rencontrait chez madame Beauharnais, et il vit aussi bientôt la passion que cette dame inspirait à Bonaparte. Cherchant avant tout son intérêt, il se mit en tête de con-

clure un mariage qui pouvait lui devenir de la plus grande utilité. D'ailleurs Barras souriait beaucoup à l'idée de cette union. Aussi s'empressa-t-il de circonvénir le jeune général et l'engagea fortement à en terminer.

Bonaparte était, à la vérité, extrêmement amoureux de madame Beauharnais, mais diverses considérations le retenaient. Les étourderies fréquentes de Joséphine lui paraissaient notamment un obstacle invincible à leur union. Il hésitait à se prononcer, lorsque M. Talleyrand de Périgord entreprit de le pourchasser. Il lui fit envisager les avantages de ce mariage, surtout à cause de la protection de Barras; il disait souvent à Bonaparte : « Citoyen, vous avez donné les preuves d'un ardent patriotisme; on vous reproche un peu trop d'exaltation peut-être; nous sommes maintenant plus modérés; vos services au 13 vendémiaire ne conviennent pas à tous; ils ont une apparence de jacobinisme, dont il est bon de se laver; vous le ferez par des victoires; elles sont en France la seule réhabilitation admise; on ne vous verra plus que couronné de palmes. Croyez-moi, prenez une femme qui vous apportera en dot de belles espérances qu'il ne tiendra qu'à vous de réaliser. »

D'une autre part, M. Talleyrand de Périgord ne cessait de répéter aux directeurs ses amis, qu'il fallait faire quelque chose du général Bonaparte. C'est votre homme, disait-il, il a combattu et triomphé pour vous ; il vous a faits ce que vous êtes, et la reconnaissance est la première des vertus. Il est certain que ce fut lui qui suggéra à Barras de confier à Bonaparte l'armée d'Italie.

Mais M. Talleyrand de Périgord, malgré ses dehors de républicanisme, ne bornait pas ses sollicitations près des directeurs ; il est constant qu'il entretenait d'autres relations. Le comte de Provence était réfugié à Blanckembourg ; il se livrait toujours à de nombreux efforts pour réveiller dans l'intérieur de la France, les espérances de ses partisans ; des propositions lui étaient faites par un grand nombre de personnes. Parmi elles on peut citer Cambacérès et Fouché. M. Talleyrand de Périgord ne fut pas le dernier à imiter la conduite de ces messieurs, et fit savoir au comte de Provence, qu'il était disposé à lui être agréable ; mais les affidés du comte de Provence élevèrent de telles huées contre lui, le clergé et la noblesse le peignirent sous des couleurs si noires, que force lui fut de le délaisser.

M. Talleyrand trouvait toujours un grand appui dans madame de Staël, sous le patronage de laquelle il s'était placé (1). Cette dame jouissait elle-même d'un grand crédit près du directeur Barras; elle lui parlait souvent de M. Talleyrand qu'elle voulait voir arriver au pouvoir. Le moment lui paraissait favorable. Un directeur allait sortir, et, suivant elle, la seule personne apte à occuper cet emploi éminent était M. Talleyrand. Aussi tout fut employé pour arriver là. Mais on fut bientôt informé de l'intrigue qui se tramait, et les déclamations contre M. Talleyrand recommencèrent. Elles furent poussées tellement loin, que lui, qui en général dédaignait de descendre jusqu'à la justification, crut prudent d'user de ce moyen. Il fit paraître une lettre par laquelle il niait toute espèce d'intrigues et de sollicitations, et qu'il terminait ainsi : « J'ignore plus que personne au monde et les partis et leurs projets,

(1) Malgré tout ce qu'il devait à madame de Staël, M. Talleyrand n'avait pas d'elle une opinion très avantageuse, car voici ce qu'il en disait à l'un de ses amis : « Elle brode cent aunes de matière sur un chiffre d'un pouce carré. Je la sais si bien par cœur, que je ne lui confie jamais en grand secret que ce que je veux apprendre à toute la terre. Eh bien ! malgré cette précau-

et ceux qui les conduisent, et ceux qui en profitent ; mes vœux bien prononcés se sont dirigés et se dirigent constamment vers le bonheur et la gloire de la république française : des *faits récents* m'ont indiqué dernièrement deux factions qui aspirent à la détruire ; et, s'il en existe une troisième travaillée du même désir, elle mérite une semblable proscription, mais il me semble prouvé jusqu'à présent qu'on se plaît à faire revivre la logique de Robespierre pour frapper, par un nom qui dispense de toutes preuves, les hommes à qui l'on veut nuire, et pour diviser ceux dont on redoute l'union. Les amis de la liberté verront sans doute le piège et sauront s'en garantir. Dans l'impuissance où ils sont d'obscurcir tant de gloire, pardonnons-leur d'injurier ceux à qui elle apporte tant de bonheur et tant d'espérances. »

Cette lettre produisit peu d'effet. Une justifi-

tion, je trouve la moitié du temps qu'elle m'a fait dire mille fois plus que je ne lui en ai avoué. Prenez garde surtout à ce qu'elle ne mette les mains sur les actes de Bonaparte ; si une fois elle entame celui-ci de son consentement, ce sera pour le brouiller avec le ciel, l'enfer, sans oublier les planètes et notre monde. »

(*Note de l'auteur.*)

cation, disait-on, qui aurait pu être tracée en deux lignes n'avait pas besoin de ressembler à un factum, et on était étonné surtout qu'un banni, à peine rentré en grâce, parlât de la nécessité de proscrire. Ceci lui fit un tort infini dans l'opinion publique.

Chenier qui, pourtant, comme on l'a vu, s'était intéressé grandement à M. Talleyrand, causant avec quelqu'un de cette lettre, disait : « Elle me prouve que l'abbé Maurice (c'était ainsi qu'il désignait M. Talleyrand), après avoir été monarchiste, orléaniste, et n'ayant pu être robespierriste, puisque Maximilien n'a pas voulu de lui, se fait directoriste en attendant d'être ce que le pouvoir sera un peu plus tard. Le b....., poursuivit-il, sans respect pour l'épiscopat, est semblable à une éponge qui s'imbibé de toutes les liqueurs dans lesquelles on la trempe, avec cette différence que l'éponge pressée rend ce qu'on lui confie, et qu'ici tout sera de bonne prise pour notre ami. »

« Le voilà de retour d'hier, et il propose les proscriptions pour demain; ce philosophe veut des moyens extrêmes; il est au diapason du directoire; mais si le directoire voulait du sang, prenez garde à votre tête, Maurice ne la lui refuserait pas. »

Malgré les moyens mis en usage contre lui, malgré la mise nue de sa conduite, M. Talleyrand n'en persista pas moins dans ses démarches. Conservant toujours l'intimité de Barras, de madame de Staël, et d'une foule de notabilités de l'époque, il fréquentait les salons les plus en vogue, ceux où presque constamment on s'entretenait des affaires de l'état. Madame de Montesson (duchesse douairière d'Orléans) qui recevait chez elle la meilleure société de Paris, le comptait parmi ses habitués, mais elle ne paraissait guère engouée de son mérite. Un jour quelqu'un, charmé des manières de l'ancien évêque d'Autun, dit dans un instant d'enthousiasme, que s'il était femme, il ne pourrait rien refuser à M. Talleyrand. Vos faveurs soit, reprit madame de Montesson avec gaité, mais votre confiance non. Ce propos fit fortune, et fut pendant un certain temps répété aux oreilles mêmes de M. Talleyrand.

Cependant le moment n'était pas éloigné où M. Talleyrand devait enfin voir ses vœux comblés; cela importait, sous tous les rapports, à M. Talleyrand, « car, dit un historien, rentré en France avec une somme d'environ 50,000 fr. qu'il a déposée chez M. Ricci et C<sup>ie</sup>, à Hambourg, M. Talleyrand se trouvait réduit au plus grand

dénûment à l'instant de sa promotion au ministère. Ne pouvant payer un carrosse de remise, l'ex-prélat n'a plus dans ces derniers temps qu'un cabriolet pour équipage, et quelques louis d'or forment toutes ses ressources. »

M. Talleyrand était, à peu de choses près, parvenu à plaire à tous ceux avec lesquels il avait manœuvré, Bonaparte, Barras, Rewbell, Laréveillère.

M. Talleyrand s'était aussi fait admettre au cercle constitutionnel fondé par Benjamin-Constant, et qui se tenait à l'hôtel de Salm. Là, prenant souvent la parole, il y soutenait tous les actes du directoire avec un entier dévouement. Cependant il ne pouvait parvenir à gagner Carnot. Lorsque l'on agita dans le conseil du directoire l'admission de M. Talleyrand au ministère, à peine son nom eut-il été prononcé par Laréveillère qui, en cette occasion, servit de compère à Barras, que Carnot fit un bond sur son siège et un juron énergique lui échappa.

« Quoi ! s'écria-t-il, ce c..... (1) de prestolet, ce finaud qui nous vendra tous en pleine

(1) Carnot habituellement appelait M. Talleyrand *Catelan*.

(Note de l'auteur.)

foire les uns après les autres pour peu qu'il y trouve du profit !

« Eh ! qui a-t-il déjà vendu ? » demanda Laréveillère de mauvaise humeur.

*Carnot.* « Qui ? son Dieu d'abord. »

*Laréveillère.* « Il n'y croyait pas. »

*Carnot.* « Pourquoi le servait-il ? Son ordre ensuite. »

*Laréveillère.* « C'est par philosophie. »

*Carnot.* « Par ambition, crois-moi. Son roi enfin. »

*Laréveillère.* « Est-ce à nous à lui en faire un crime ? »

*Carnot.* « Écoute, Laréveillère : compare-moi au diable, j'en rirai ; mais je me fâcherai, si tu me mets en ligne avec cet homme-là. »

Barras, à son tour, prétendit que des préventions particulières devaient disparaître en présence de l'intérêt commun ; que le citoyen Talleyrand avait une réputation très étendue dans le monde diplomatique et qu'il serait bien vu des cabinets de l'Europe.

Carnot s'emporta encore ; mais la majorité eut le dessus, et on décida que M. Talleyrand entrerait aux affaires.

Sa nomination au ministère des relations extérieures eut lieu enfin le 30 messidor an V ( 15

juillet 1797); il remplaça Charles Lacroix.

Le portefeuille des relations extérieures n'était pas facile à diriger dans un moment où la France était en guerre avec presque toute l'Europe et menacée par une foule de conspirations dont la journée du 18 fructidor donna le témoignage. Néanmoins, M. Talleyrand maniait le ministère avec une habileté, une souplesse, une dextérité dont lui seul était capable.

Après la journée du 18 fructidor, M. Talleyrand qui, par ordre du directoire, en transmettait la nouvelle à Bonaparte, alors à l'armée d'Italie, lui disait entre autres choses : « Vous lirez dans la proclamation qu'une conspiration véritable et toute au profit de la royauté se tramait depuis long-temps contre la constitution; déjà même elle ne se déguisait plus; elle était devenue visible pour les yeux les plus indifférens; le mot *patriote* était devenu une injure. Toutes les institutions républicaines étaient avilies; les ennemis les plus irréconciliables de la France accouraient en foule dans son sein, y étaient accueillis, honorés. Un *fanatisme hypocrite* nous avait tout-à-coup transportés au seizième siècle; la division était au directoire. Dans le corps législatif siégeaient des hommes véritablement élus d'après les instruc-

tions du prétendant, et dont toutes les motions respiraient le *royalisme*. Le directoire, fort de toutes ces circonstances, fait saisir les conjurés pour confondre à la fois les espérances et les calomnies de tous ceux qui auraient tant désiré ou qui méditeraient encore la ruine de cette constitution. Une *mort prompte* a été prononcée contre quiconque rappellerait la royauté, la constitution de 93 ou d'Orléans. »

Puis, dans une autre lettre confidentielle, écrite encore à Bonaparte, M. Talleyrand disait.... « De notre côté, nous travaillons à tourner en notre faveur l'opinion de l'Europe qui est déjà pour nous en grande partie; c'est un moyen ou plutôt une arme qu'il ne faut pas négliger. Nous comptons répandre des écrits où il paraîtra clairement que les cours de Vienne et de Londres étaient d'accord tout-à-fait avec la faction qui vient d'être abattue chez nous; les membres de Clichy et le cabinet de l'empereur avaient pour objet commun et manifeste le rétablissement d'*un roi* en France. »

Il est plus qu'extraordinaire qu'avec de tels principes, M. Talleyrand se soit, plus tard, occupé, plus que personne, du rétablissement d'un ordre de choses toujours poursuivi de ses plus violentes attaques.

Ce fut peu de temps après que Bonaparte termina la glorieuse campagne d'Italie et négocia le traité de paix si honorable pour la France, de Campo Formio. A l'occasion de ce traité, M. Talleyrand écrivait à Bonaparte : « Voilà donc la paix faite, et une paix à la Bonaparte. Recevez-en mon compliment de cœur, mon général. Les expressions manquent pour vous dire tout ce qu'on voudrait en ce moment. Le directoire est content; le public enchanté; tout est au mieux. On aura peut-être quelques criaileries d'Italiens, mais c'est égal. Adieu, général pacificateur ! adieu, amitié, admiration, respect, reconnaissance; on ne sait où s'arrêter dans cette énumération... » (1).

(1) On cite le trait suivant pour exemple de l'adulation de M. Talleyrand, vis-à-vis de Bonaparte: En 1786, l'académie de Lyon avait mis au concours la question que voici: « *Quels sont les principes et les institutions à inculquer aux hommes pour les rendre le plus heureux possible ?* » Bonaparte, sous le voile de l'anonyme, concourut et remporta même le prix. Au moment de son élévation, M. Talleyrand, qui eut connaissance de ce fait, fit tant qu'il découvrit dans les archives de l'académie le discours de Bonaparte; il s'empessa de le lui présenter. Bonaparte le prit et le jeta au feu, au grand désappointement du ministre.

(Note de l'auteur.)

Que de flatteries, que de bassesses pour un homme dont il devait creuser l'abîme !

Bonaparte revint bientôt à Paris. Les directeurs devaient recevoir le général au palais directorial. Tout avait été disposé pour donner un grand éclat à la cérémonie. Le général fut présenté au directoire par M. Talleyrand, qui prononça un discours dans lequel il fit le plus brillant éloge des qualités et de la renommée de Bonaparte; puis il terminait ainsi : — « Et quand je pense à tout ce qu'il fait pour se faire pardonner cette gloire, à ce goût antique de la simplicité qui le distingue, à son amour pour les sciences abstraites, à ses lectures favorites, à ce sublime *Ossian*, qui semble le détacher de la terre, quand personne n'ignore son mépris profond pour l'éclat, pour le luxe, pour le faste, ces méprisables ambitions des âmes communes, ah ! loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. La France entière sera libre; peut-être lui ne le sera jamais; telle est sa destinée. Dans ce moment, un nouvel ennemi l'appelle; il est célèbre par sa haine profonde pour les Français, et par son insolente tyrannie envers tous

les peuples de la terre. Que par le génie de Bonaparte, il expie promptement l'une et l'autre, et qu'enfin une paix digne de toute la gloire de la république soit imposée à ces tyrans des mers; qu'elle venge la France et qu'elle rassure le monde! »

Soit désir d'entendre Bonaparte, soit prévention contre M. Talleyrand, son discours, indépendamment de ce qu'il servit de texte à bon nombre de plaisanteries, tourna encore contre lui. « L'éloquence du ministre du directoire (dit-on) n'a pas brillé d'un grand éclat; cet amour insatiable de la patrie et de l'humanité, cet amour des chants d'Ossian; surtout parce qu'ils détachent de la terre, seraient le comble du ridicule, s'ils n'étaient pas le comble de l'adulation. »

Dès ce moment, on commença à révoquer en doute les capacités de M. Talleyrand; on prétendit que ses rapports et ses discours à l'Assemblée constituante étaient l'ouvrage de l'abbé Laubry, chanoine pénitencier et grand-vicaire de Rheims, que M. Talleyrand aurait fait venir à Paris, et chargé de travailler pour lui; que l'ex-évêque d'Autun avait beaucoup d'esprit, mais peu d'instruction et de connaissances positives; qu'après la mort de l'abbé

Laubry, M. Talleyrand avait eu recours à l'abbé Desrenaudes; que c'était avec ce dernier qu'il faisait ses rapports, ses discours, ses compositions diplomatiques et jusqu'à de simples lettres, depuis sa nomination aux affaires étrangères. Pour preuve de toutes ces allégations, on rapportait le fait suivant :

M. Talleyrand mandé à l'improviste par le directoire, est chargé par Rewbell de faire, sans désespérer, un rapport sur les puissances barbaresques, et de donner son avis sur une affaire importante qui se négociait à Alger... « Voilà du papier et des plumes, placez-vous à cette table et rédigez le rapport », dit Rewbell au ministre des relations extérieures, qui se met aussitôt à l'ouvrage; mais la science diplomatique n'arrive pas, et l'esprit tout seul est insuffisant lorsqu'il faut des développemens positifs avec les preuves à l'appui. M. Talleyrand griffonne, rature, tourne et retourne en tout sens; le travail n'avance point. Rewbell s'impatiente et traite assez cavalièrement le ministre; enfin M. Talleyrand dit au directeur : Un semblable travail ne peut se faire qu'à tête reposée; il me faut le silence du cabinet. Ici l'on entre, l'on sort à chaque instant. Je vais chez moi, et bientôt je vous rapporterai ce que

vous demandez. » En effet, au bout de quelques heures, M. Talleyrand donna au directoire un travail excellent. »

Sous l'empire, pareil reproche fut adressé à M. Talleyrand, qui avait remplacé l'abbé Desrenaudes par le comte d'Hauterive. Napoléon demandait-il un rapport ou une rédaction diplomatique à M. Talleyrand, celui-ci faisait venir ou allait trouver d'Hauterive, et; après lui avoir dicté le titre du travail, lui disait : « Eh bien ! continuez vous-même, vous connaissez mon idée. »

Ces paroles du discours de M. Talleyrand : « La France entière sera libre et peut-être lui ne le sera jamais » fixèrent surtout l'attention. M. Talleyrand, doué de vues longues et pénétrantes, présageait déjà la chute du directoire. C'était le coup d'état du 18 brumaire qu'il prophétisait.

La république française préparait une expédition contre l'Angleterre. Un examen des griefs allégués contre les Français par le roi d'Angleterre, dans un manifeste récemment publié venait d'avoir lieu; cet examen était l'ouvrage du directeur François de Neufchateau, qui s'en était chargé au défaut du ministre des relations extérieures Talleyrand, dont le projet n'avait

pas satisfait le directoire. Toutefois ce ministre se servit, pour diriger le jugement du public sur la fâcheuse issue des négociations avec l'Angleterre, d'un moyen qu'on lui reproche d'avoir souvent employé depuis : ce fut la publication d'un pamphlet assez piquant sous le titre de *Lettre de lord Malmesbury à lord\*\*\**, oubliée à Lille, traduite de l'anglais ; c'était une longue épître remplie de sarcasmes contre le négociateur anglais, contre le ministre Pitt et contre son gouvernement.

Quoi qu'il en soit, de grands efforts étaient nécessaires ; aussi le ministre des relations extérieures fut-il chargé de stimuler le zèle des agens diplomatiques. Par une circulaire qu'il leur adressa le 15 nivose an VI, il leur dit : « Citoyens, vous êtes placés dans des circonstances nouvelles ; vos sentimens républicains et vos efforts patriotiques doivent prendre un nouvel essor.

« Des puissances coalisées contre la liberté française, l'Angleterre est la seule qui nous reste à combattre ; c'est notre éternelle ennemie. Une grande expédition se prépare contre elle. Le vœu national presse cet armement. Il faut que tous les employés, tous les fonctionnaires secondent, en ce point, les vues du di-

rectoire ; il faut que toutes les parties de la république française fassent, en ce moment, la guerre à l'Angleterre.

« Dans ce mouvement général, vous ne pouvez ni ne devez demeurer inactifs ; vous devez, au contraire, prendre une part notable au succès de cette entreprise. Vous savez que depuis long-temps l'arme diplomatique, terrible dans les mains du ministère anglais, languit émuoussée dans les nôtres.

« Le directoire exécutif veut rendre à ce département son lustre et sa vigueur ; la paix de Campo-Formio doit en être l'époque ; le congrès de Rastadt doit y mettre le sceau ; vous devez tous y concourir.

« A présent, citoyens, chacun de vous, sans doute, se forme une idée juste de la grandeur et de la force de la république française. L'étranger sait assez ; et il est inutile de vous rappeler à vous-mêmes, que vous représentez le premier peuple de l'Europe, une nation composée de 30 millions d'hommes, et à qui, sur le continent, rien n'a pu résister.

« Comment donc l'Angleterre, puissance inférieure en moyens et en forces, même au temps de la monarchie, a-t-elle, depuis plus d'un siècle, contrarié en tout, et même humi-

lié la France? Sa position insulaire et l'idée de la liberté dont elle se vantait n'ont pas seules contribué à cet étonnant résultat. Il a été surtout l'effet du système diplomatique suivi par l'Angleterre; mais cette force même est factice chez elle comme tout son pouvoir. Il est aisé de s'en convaincre, pour peu qu'on veuille suivre l'histoire des Anglais, depuis qu'ils se sont immiscés dans les affaires de l'Europe.

« On compare Londres à Carthage : on pourrait comparer plutôt les Français aux Romains; mais Rome ignore trop le commerce et les arts; Rome ne songea qu'à la gloire de conquérir le monde; elle fit la guerre à Carthage comme à un empire rival, non comme peuple commerçant. Que la république française a de motifs plus respectables ! Ce ne sont pas seulement les injures de plusieurs siècles qu'elle veut venger aujourd'hui sur le gouvernement anglais, c'est pour l'intérêt de l'Europe et de l'humanité entière qu'elle veut rétablir la liberté des mers. L'histoire n'offre rien qu'on puisse mettre en parallèle, et, sous ce point de vue, les hommes de tous les pays doivent former des vœux pour l'heureux succès de nos armes.

« Répondez, citoyens, répondez dignement

à votre auguste mission ! Que la plume et la voix des négociateurs français secondent le courage et l'épée de nos défenseurs ! »

Il était difficile de mieux encourager au bien, et assurément la conformité aux ordres du ministre ne pouvait que servir les grands intérêts de la patrie.

Un événement qui laissera de profondes traces, arriva à Rome le 8 nivose. Nous voulons parler de l'assassinat du général Duphot et de l'attentat commis sur toute la légation française.

Joseph Bonaparte, notre ambassadeur, courut, dans cette occasion, le plus grand danger. Duphot fut assassiné à ses côtés. Il transmit, par une dépêche, les détails de ce qui s'était passé, à M. Talleyrand.

La conduite de Joseph Bonaparte, dans cette circonstance, lui mérita, d'après les ordres du directoire, la lettre suivante du ministre des relations extérieures :

« J'ai reçu, citoyen, la lettre déchirante que vous m'avez écrite sur les affreux événemens qui se sont passés à Rome, le 8 nivose. On ne peut porter plus loin la perfidie et la lâche scélératesse. La république française en tirera une réparation digne d'elle, soyez-en certain, et recevez de cette assurance la seule consolation

qu'on peut offrir à celui qui a vu mourir à ses côtés, par la main de vils assassins, ses meilleurs amis, et les amis les plus intrépides de la république. Malgré le soin que vous avez mis à cacher tout ce qui vous est personnel dans cette horrible journée, vous n'avez pu nous laisser ignorer que vous avez manifesté au plus haut degré l'intrépidité, le sang-froid et cette intelligence à qui rien n'échappe, et que vous avez soutenu avec magnanimité l'honneur du nom français.

« Le directoire me charge de vous exprimer, de la manière la plus forte et la plus sensible, sa vive satisfaction sur toute votre conduite; vous croirez aisément, j'espère, que je suis heureux d'être l'organe de ses sentimens.

« Salut et fraternité, »

« Le ministre des relations extérieures, »

« CH.-M. TALLEYRAND-PÉRIGORD. »

On sait que le gouvernement français ne tarda pas à tirer vengeance de l'attentat commis sur les représentans de la république, et que la cour de Rome eut à se repentir des projets infâmes médités et en partie exécutés par elle.

Les difficultés qu'il ressentait, les obstacles qu'il avait à vaincre arrêtaient, pour un instant, le zèle de M. Talleyrand, et le décidèrent même à offrir sa démission au mois de prairial an VI; mais, cédant aux conseils qui lui furent donnés, il conserva son portefeuille.

Le directoire faisait célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Bonaparte étant à Paris fut engagé par M. Talleyrand, au nom du directoire, à y aller. Bonaparte se récria, disant qu'il ne voulait pas se rendre solidaire de la mort d'un honnête homme, et refusa. M. Talleyrand, prétendant d'ailleurs que toute action était juste lorsqu'elle avait un but politique, que tous les pays du monde s'étaient toujours réjouis de la mort des tyrans, lui dit : « Vous êtes catholique, peut-être? — Oui, certainement. — Vous suivriez cependant un sultan turc dans sa mosquée? — Je le devrais, si j'étais à sa solde. — C'est justement là votre cas. La France fête, à tort ou à raison, le 21 janvier, et vous êtes au service de la France. » Bonaparte, que cela impatientait, envoya promener M. Talleyrand; mais le directoire le dépêcha de nouveau, et il alla chez lui plus de dix fois. Enfin Bonaparte finit par céder lorsqu'il sut que, s'il n'y allait pas, de tous les officiers-gé-

néraux en séjour à Paris, il serait le seul absent; cependant il obtint de n'y point aller en uniforme, mais avec son costume de membre de l'Institut.

Comment concilier cette démarche de M. Talleyrand avec ce qu'en 1815 il fit à Vienne à l'occasion de ce même roi Louis XVI? Lui qui, en 98, était l'ordonnateur d'une fête qui devait célébrer la mort d'un roi, fut, quinze ans plus tard, l'un des premiers qui prescrivit des cérémonies expiatoires pour ce même roi. Si le caractère de M. Talleyrand n'était bien connu, si la tergiversation n'était pour lui un besoin, il y aurait ici matière à de bien bizarres réflexions.

A l'assemblée nationale, M. Talleyrand s'était déjà occupé d'un projet de règlement sur l'unité des poids et mesures. Durant son ministère, il parvint à faire goûter ce projet par le directoire, qui, en conséquence d'un arrêté de l'Institut, le chargea de réunir, à Paris, des savans français et étrangers qui, de concert avec les commissaires de l'Institut, auraient à s'occuper de la fixation définitive de l'unité fondamentale de nouveaux poids et mesures. C'est à ses efforts multipliés que la France doit la création du nouveau système.

L'activité la plus grande régnait au ministère des relations extérieures et à celui de la marine que M. Talleyrand venait d'être appelé à diriger par intérim. Un traité d'alliance avec la république helvétique, des négociations avec les États-Unis d'Amérique, les opérations du congrès de Rastadt, tout cela mettait à contribution le talent diplomatique de M. Talleyrand, puisque rien ne se concluait que par ses ordres, et que souvent même il entamait et suivait personnellement les négociations.

Joignons à cela l'expédition maritime destinée pour l'Égypte, qui mit à la voile, sous le commandement de Bonaparte, le 30 floréal an VI. Cette expédition était projetée depuis long-temps. M. Talleyrand fit, à une séance de l'Institut, un discours destiné à préparer les esprits sur un genre de colonisation qui se rattachait à ce projet. M. Talleyrand parlait avec éloge des côtes d'Afrique; il rappelait que le duc de Choiseul, étant ministre, s'occupait, dès 1769, d'un établissement dans l'Égypte, afin de retrouver là et avec un immense avantage pour le commerce de France les mêmes productions qui pouvaient un jour lui échapper ailleurs.

M. Talleyrand avait eu, en outre, une cor-

respondance confidentielle avec Bonaparte. Ici, il lui disait : « Rien n'est plus important que de nous mettre sur un bon pied en Albanie, en Grèce, en Macédoine et autres provinces de l'empire turc d'Europe, et même dans toutes celles qui baignent la Méditerranée, comme notamment l'Égypte qui peut nous devenir, un jour d'une grande utilité. »

Dans une lettre postérieure : « Quant à l'Égypte, vos idées, à cet égard, sont grandes, et l'utilité doit en être sentie. Je vous écrirai, à ce sujet, *plus au large*. Aujourd'hui, je me bornerai à vous dire que si l'on en faisait la conquête, ce devrait être pour déjouer les intrigues russes et anglaises qui se renouvellent si souvent dans ce malheureux pays. »

C'est donc sans fondement que, plus tard, dans une discussion qui s'engagea entre M. Talleyrand et son prédécesseur Charles Lacroix, il fut prétendu par le premier qu'il n'avait en rien participé à l'idée de l'expédition d'Égypte.

D'ailleurs, et ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque M. Talleyrand, prévoyant déjà la précoce ambition de Bonaparte, les ombrages et le peu de solidité du directoire, donna au jeune général, dans le secret de l'intimité, le conseil de ne plus différer l'entreprise

sur l'Égypte; d'un autre côté, il représenta au directoire, que la raison d'état réclamait cette grande tentative qui, par un brillant et volontaire ostracisme, débarrasserait le gouvernement de la présence et du poids d'un général devenu, par sa renommée et sa brûlante activité, un sujet d'alarme pour les républicains rigides.

Si l'attentat commis à Rome avait à juste titre excité l'indignation de la république française, un événement non moins exécrationnel devait allumer son courroux contre l'Autriche. La dissolution du congrès de Rastadt avait été prononcée par suite des menées astucieuses du gouvernement autrichien. Les plénipotentiaires français, Roberjot, Bonnier, et Jean Debry, se préparaient à partir, lorsqu'ils furent les victimes d'un crime infâme.

Une proclamation et un manifeste furent bientôt dressés par le directoire, qui donna mission à M. Talleyrand de les faire parvenir à tous les gouvernemens de l'Europe. Le directoire annonçait que ce n'était plus seulement la cause de la liberté qu'il fallait défendre, mais celle de l'humanité même.

La position intérieure de la république était loin d'être satisfaisante; les partis relevaient la

tête et les conspirations étaient flagrantes quand Syèyes entra au directoire. Son ancienne amitié avec M. Talleyrand était singulièrement refroidie ; car, dès le commencement, Syèyes dit positivement à Barras, qu'il voulait bien se joindre à lui, mais il lui imposa, comme condition première, le renvoi de M. Talleyrand. Barras faisait des difficultés, surtout dans ce moment, parce que M. Talleyrand venait tout récemment de lui rendre un éclatant service. En effet, il lui avait dévoilé une trame qui s'ourdissait contre lui dans le directoire, et qui ne tendait à rien moins qu'à son éviction. Aussi n'accéda-t-il au renvoi de M. Talleyrand qu'autant qu'il y aurait renouvellement entier du ministère.

Cependant M. Talleyrand se vit attaqué de toutes parts. Une société formée au Manège était le rendez-vous des républicains les plus purs. Quatremère Dijonval, adjudant batave, y donna lecture d'une lettre d'un de ses amis, alors en Hollande, dans laquelle il déroulait une série de crimes et de trahisons qu'il imputait à M. Talleyrand-Périgord, pour anéantir le gouvernement républicain fondé nouvellement en Hollande, et rétablir le stadhoudérat; il dénonçait toutes les prétendues avances

faites et tous les pièges tendus à Charles Lacroix, qui s'opposait à ses plans destructeurs; puis il terminait par appeler l'exécration de tous les républicains sur la conduite du ministre.

Ici on l'accusait d'avoir laissé se former la nouvelle coalition contre la république française, et d'avoir même coopéré à l'existence de cette coalition : on lui fit reproche de ne pas avoir conduit les affaires du gouvernement français de manière à pouvoir envahir le pays d'Hanovre et attaquer le Portugal.

On soutint que l'expédition d'Angleterre n'avait pas été suffisamment encouragée par lui, et que les fâcheux résultats de cette expédition étaient sa propre faute; qu'on avait également à s'en prendre à lui pour l'expédition si désastreuse de l'Égypte; qu'il devait, par l'envoi d'un ambassadeur à Constantinople, tenter une négociation avec la Porte, et prévenir sa déclaration de guerre.

Que le refroidissement de la Suède, à l'égard de la république, était encore à lui imputer, parce qu'il n'avait pas prétendu céder à des demandes justes et légitimes.

Que les meilleurs républicains, chargés de missions diplomatiques, que l'on savait ne pouvoir aboutir à rien, avaient été éloignés par

lui, dans l'intention de se débarrasser de leur surveillance.

Que les conférences avec Malmesbury, envoyé d'Angleterre, ouvertes d'abord à Paris, avaient été transférées à Lille, au centre même de nos boulevards militaires. « Est-ce (disait le *Journal des Hommes libres*), est-ce fortement vu?... Jamais un grand fait de conviction n'a été plus constant. S'il n'y avait pas beaucoup d'aveugles-nés, nous n'irions pas plus loin... »

On savait aussi que M. Talleyrand se prêtait aux intrigues de l'abbé de Montesquiou, et de plusieurs autres affidés de Louis XVIII; Barras même, cédant aux sollicitations de M. Talleyrand, et qui déjà avait traité avec les agens de Louis XVIII, avant le 18 fructidor, consentait, disait-on, à se prêter à tout, à la condition qu'il lui serait fourni douze cent mille francs de rentes, ou douze millions comptans, plus une somme importante à titre de pot de vin, et la terre de Crosne ou celle de Chambord. On répéta encore qu'il avait porté la cocarde blanche aux États-Unis et à Hambourg.

Le *Journal des Hommes libres* ne cessait de harceler M. Talleyrand. « On assure, disait-il, comme quelque chose même d'assez heureux pour nous, que notre escadre, c'est-à-dire les

tristes restes de presque toute notre marine , se trouve actuellement déposée à Carthagène , chez notre bon ami et *naturellement* sincère allié le roi d'Espagne; tandis que du côté du nord, une armée formidable appartenant à un autre de nos bons amis, le roi de Prusse, paraît être toute prête à prendre en dépôt et sous sa sauve-garde royale certaines portions, sans doute *diplomatiquement* convenues, de la rive gauche du Rhin.

« Nous demanderons à Talleyrand, puisqu'il réunit *encore*, et si à propos, les portefeuilles de la marine et des relations extérieures, si la rassurante coïncidence que nous venons d'exposer est l'effet du pur *hasard*, ou s'il existe chez nos bons alliés un petit projet à la 91, un pacifique *mezzo termine*, qui consisterait à interposer leurs *bons offices* pour nous garantir nos anciennes limites; peut-être même, par une sorte de grâce, quelque chose de plus, et en même temps le retour sauf et sain de notre marine en France (car, après tout, c'est assez sa place), à la *seule petite* condition d'accepter un *gouvernement régulier* un peu..... sinon confiscation de la flotte au profit de la bonne cause, et les Russes à Paris. De grâce, expliquez-nous un peu tout cela, Talleyrand? »

On puisa encore des griefs contre M. Talleyrand dans une affaire judiciaire qui venait d'éclater. M. Talleyrand avait porté plainte en escroquerie contre Sébastien-Louis-Gabriel Jorry, membre du club des Jacobins et adjudant-général; mais, le 24 messidor, intervint jugement au tribunal correctionnel de Paris, qui prononça l'acquiescement de Jorry, déclara la dénonciation injurieuse et calomnieuse, et les poursuites exercées sur cette plainte inconstitutionnelles et vexatoires; il lui fut permis d'imprimer et afficher le jugement au nombre de deux mille exemplaires.

Des pétitions présentées journellement aux chambres constataient l'étonnement des républicains de voir M. Talleyrand continuer à occuper le ministère des relations extérieures.

Lucien Bonaparte disait au conseil des cinq cents que le nom de Talleyrand-Périgord était mêlé à toutes les conspirations.

Enfin, lui et Briot, à la tribune des cinq cents, Mouquet au club des Jacobins, et Quatre-mère Dijonval à celui du Manège, ne cessaient de porter des dénonciations contre M. Talleyrand.

Ou renvoyez Talleyrand, disait-on, ou nous rapportons le décret de sa radiation....

Harassé ainsi, M. Talleyrand ne balançait pas à offrir sa démission. Elle fut d'abord refusée ; mais, ayant insisté, le directoire l'accepta.

Il fut remplacé par Reinhard, et reçut du directoire la lettre suivante :

*Le directoire exécutif au citoyen Talleyrand,  
ministre des relations extérieures.*

« Le directoire exécutif, citoyen ministre, avait reçu la démission que vous lui avez adressée le 25 messidor dernier. Sur les nouvelles instances que vous lui faites parvenir, il vient de l'accepter, et vous a remplacé par le citoyen Reinhard, ministre plénipotentiaire près la république helvétique.

« Le directoire regarde comme un acte de justice de vous témoigner, à cette occasion, combien il a été satisfait du zèle constant, du civisme et des lumières que vous avez apportés tant dans les fonctions de votre ministère que dans celles du ministère de la marine qui vous avaient été momentanément confiées.

« Le directoire vous invite néanmoins à continuer le travail des relations extérieures jusqu'à l'arrivée de votre successeur. Il ne doute pas que vous n'y apportiez le même zèle. »

Cette lettre extraordinaire procura au *Journal des Hommes libres* l'occasion d'une nouvelle attaque contre M. Talleyrand. « Quoi ! dit-il, la France républicaine accuse Talleyrand et Ramel d'être, l'un, l'artisan en chef de la contre-révolution, et l'autre l'*assassin* de nos finances; et on ne craint pas d'apprendre officiellement à la république entière qu'on a eu de la peine à se résoudre à accepter la démission du premier; on ne rougit pas surtout de dire qu'on lui doit un témoignage public du *zèle constant*, du *civisme* et des lumières qu'il a apportés tant dans les fonctions de ministre des relations extérieures que dans celles de ministre de la marine; on paraît même être si content de la diplomatie de Talleyrand qu'on semble compter beaucoup sur une continuation de sa part du *même zèle* jusqu'à l'arrivée de son successeur.

« Le directoire, dans l'épître de notification à *Ramel*, n'hésite pas de lui parler de la connaissance qu'il a de son attachement pour la république, et lui rappelle avec complaisance le *zèle et le civisme que le directoire prétend que ce requin a montrés jusqu'à ce jour*.

« Non-seulement on a cru devoir braver ainsi l'*opinion publique* et l'évidence des dé-

plorables faits qui caractérisent notre situation actuelle tant au dehors que dans l'intérieur, mais on a voulu faire ressortir, pour ainsi dire, encore davantage la *force de l'intention*, par une conduite tout opposée à l'égard de Lambrechts: pour celui-ci, ce n'est plus une démission qu'on accepte à regret, mais bien une destitution qu'on lui a notifiée et qu'on lui notifie même bien durement.

« Sans doute Lambrechts a eu des torts qui commandaient son déplacement; mais il n'en est pas moins vrai qu'en contre-révolution, c'est un pygmée tout au plus en comparaison de colosses tels que Talleyrand et Ramel.

« A quoi peut-on attribuer cette méprise vraiment extraordinaire? Tout bien réfléchi, nous ne pouvons regarder ces lettres comme des actes intentionnels du directoire, mais plutôt comme de petites espiègeries bureaucratiques et officielles du trop fameux secrétaire-général et perpétuel Lagarde. »

Ces observations du journaliste avaient bien leur portée, car il est certain que c'était se jouer impunément de l'opinion publique, qu'adresser sur ses fonctions, des félicitations à un ministre, qui avait tout animé contre lui et qui véritablement s'était rendu odieux.

Vainement on objecterait que les inculpations ne reposaient sur aucune preuve, car il fut reconnu que la plupart étaient fondées, et M. Talleyrand, quoi qu'il en soit de sa justification dont nous allons bientôt parler, ne put parvenir à les détruire. D'ailleurs il venait tacitement de les sanctionner en présentant sa démission.

M. Talleyrand avait fait précéder cette démission d'une justification à laquelle il donna la plus grande publicité.

M. Talleyrand prétendit qu'il était aussi faux qu'absurde de dire qu'il avait porté la cocarde blanche : pour preuve, il en appela au témoignage de Reinhard, envoyé de la république à Hambourg; ensuite il fit une profession de foi toute républicaine; puis, au reproche d'avoir laissé se former la nouvelle coalition, M. Talleyrand répondit en citant son opinion hautement prononcée pour une honorable paix. « Au surplus, dit-il, dans un exposé connu récemment du corps législatif, j'ai indiqué les causes principales et les plus immédiates de cette coalition. Lorsque je suis attaqué avec tant d'acharnement et d'injustice, il doit m'être permis, je pense, de rappeler ici que mes observations ont été accueillies par la représenta-

tion nationale, avec cet intérêt général qu'elle n'accorde qu'à la justice reconnue et à la vérité bien sentie.... Tout ce qui a eu rapport aux grandes mutations de la Suisse et de l'Italie n'a jamais été ni délibéré ni arrêté par le directoire en ma présence. Les changemens opérés dans la république cisalpine me sont si complètement étrangers, que je ne les ai connus que par leur exécution; à cet égard tout, absolument tout, fut ignoré par moi.... Si la guerre eût été portée dans le pays d'Hanovre, malgré la ligne de neutralité qui le protège, avec quelle force n'eût-on pas appelé l'indignation générale sur le gouvernement et sur moi pour avoir violé cette neutralité?.... Si l'attaque du Portugal avait eu lieu, nécessairement on aurait éprouvé de l'obstacle de la part de l'Espagne; combien alors aurait-on été en droit de trouver mauvais qu'on eût ainsi irrité cette dernière puissance dont il était si utile de ménager l'alliance?.... La course contre l'Angleterre a été négligée, mais si l'on avait continué à la protéger sans mesure, avec quelle véhémence on se serait élevé contre l'imprévoyance ou l'insensibilité des ministres qui, certains que cinq cent quarante-cinq bâtimens armés en course sont tombés au pouvoir des Anglais, depuis le com-

mencement de la guerre, que le nombre de nos prisonniers non échangés s'élève, en ce moment, en Angleterre, à plus de trente mille, eussent osé faire courir à la nation des chances répétées d'un jeu dont les désavantages actuels sont aussi insensibles.... On parle de l'expédition d'Égypte, quand on sait très bien qu'elle avait été préparée avant l'époque de mon ministère, et qu'elle n'a nullement été déterminée par moi.... On me parle de la Porte; mais si la nomination, ainsi que le départ de l'ambassadeur eussent précédé le départ pour l'Égypte, avec quel plaisir n'eût-on pas dit qu'on voulait, sans doute, par là révéler le secret de l'attaque, et assez tôt pour la faire échouer.... Pour ce qui est de la Suède, on savait très bien que si quelques nuages se sont élevés entre les deux états, c'est parce que le gouvernement français a persisté à maintenir l'honneur d'un choix républicain.... Si des missions eussent été confiées à des hommes non républicains, n'aurait-on pas eu raison de se plaindre?... Enfin, le 18 messidor, jour où les conférences commencèrent à Lille, je n'étais pas encore ministre. Ce ne fut que le 28 messidor que le directoire me nomma.... »

Cette justification donna lieu à une polém-

mique entre Charles Lacroix, prédécesseur de M. Talleyrand au ministère, et ce dernier. La discussion roula encore quelque temps et diverses brochures furent échangées jusqu'à ce que les combattans, voyant que cette discussion ennuyait le public, se décidèrent à y mettre fin.

M. Talleyrand avait occupé un emploi trop éminent, emploi qui touchait de trop près les intérêts de la nation, pour espérer satisfaire par sa démission à l'opinion courroucée contre lui. Aussi, après sa sortie du ministère, il vit se renouveler les accusations. Cependant, et plus que jamais, on pouvait dire que son visage ne disait rien du coup de pied donné à son derrière (1); il demeurait au milieu de l'orage calme et impassible.

Mouquet, au Manège, disait que Reinhard avait été positivement désigné par Talleyrand pour le remplacer, et que celui-ci était ostensiblement le directeur des affaires extérieures.

(1) Lannes et Murat disaient plaisamment : « Si, en vous parlant, Talleyrand reçoit un coup de pied au derrière, soyez certain que sa figure ne vous en dira rien. »

(*Note de l'auteur.*)

Jorry, aux Jacobins, le signalait comme un traître vendu à l'Angleterre.

Pour un instant, il avait été question de placer M. Talleyrand au directoire du département de Paris. Cette nouvelle causa une violente agitation. A la tribune des cinq-cents, Garrau s'écria : « Oui, ces hommes pervers, en jetant le directoire exécutif dans des mesures au moins inconsidérées, veulent raviver les fureurs de la réaction et frayer à la royauté le chemin du trône sur les cadavres sanglans des plus ardens amis de la liberté... Peut-on en douter, quand on entend parler d'un Talleyrand et d'un Roederer pour le département de Paris? N'est-ce pas le signal d'une réaction nouvelle?—Le même poignard est dans les mains du *réacteur* et du *royaliste*; ils ont soif l'un et l'autre du sang républicain. Faut-il les laisser parcourir tranquillement cette carrière de crimes et arriver à la contre-révolution? Républicains énergiques, vous tous qu'on persécute et qu'on veut assassiner sous les dénominations d'anarchistes, de terroristes et de jacobins, ne soyez plus les victimes de votre modération et de votre indulgence. Si vous êtes attaqués de nouveau, réfugiez-vous dans le sein des lois; et si les lois sont insuffisantes pour vous protéger,

n'avez-vous pas du fer, des bras et du courage?»

Briot seconde Garrau. — « On vient de vous dire que le ministre de la guerre est remplacé; je ne sais s'il l'est par Macdonald, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a osé parler de Talleyrand-Périgord au département de Paris. Il faut donc que ce nom, attaché à toutes les conspirations, que le nom du plus dangereux agent de l'Angleterre, de l'auteur de toutes nos calamités, se retrouve partout?... J'ai d'autres faits à citer. Le brave général Dufour, ayant dit dernièrement dans un repas, que si la représentation nationale était attaquée par le directoire, il marcherait à son secours avec les conscrits qu'il commande à Courbevoye, ce général a reçu l'ordre de partir sous vingt-quatre heures... Représentans, tournez autour de vous les yeux, l'agitation est extrême; des rassemblemens et des groupes se forment, des troupes circulent... »

M. Talleyrand, sans s'inquiéter des plaintes et des accusations dont il était l'objet, donnait naissance à un projet et en poursuivait l'effet de tous ses efforts.

(18 brumaire. Consulat.)

Il vit mieux que personne qu'on ne pouvait plus compter sur le directoire; et, l'abandonnant tout-à-fait, il s'approcha singulièrement de la famille de Bonaparte et s'allia étroitement avec Joseph; ses éloges ne tarissaient pas sur le génie et la gloire de Bonaparte. « Lui seul, disait-il, est appelé à sauver la république et à donner à la révolution la direction qui lui convient. » Aussi Joseph disait partout que Talleyrand était très dévoué à son frère, qu'il n'avait pas de plus zélé partisan et qu'il serait à souhaiter que tout le monde fût comme lui.

Il cherchait à associer à ses idées tous ceux qui, par leur position, étaient à même d'influencer l'opinion publique; c'est ainsi qu'il parvint à gagner Cambacérès et Sémonville à la cause de Bonaparte : il y associa, plus tard, les généraux Beurnonville et Macdonald.

Enfin il n'est pas jusqu'à Syèyes que, malgré leur inimitié, il ne soit, de concert avec Fouché, parvenu à faire entrer dans ses vues. Joséphine, à cette époque, habitait la Malmaison, et y recevait beaucoup de monde. M. Talleyrand et avec lui ceux qui étaient enthousiastes

du général Bonaparte, en étaient les hôtes les plus assidus. On y rencontrait aussi les fonctionnaires disgraciés, ayant à se plaindre du directoire et nourrissant l'espoir d'une prochaine vengeance.

Se croyant assez forts, et persuadés d'ailleurs que, presque généralement, on pensait qu'il n'était réservé qu'à Bonaparte de rendre la prospérité à la France et de l'arracher à l'anarchie, M. Talleyrand et ses adhérens méditèrent un coup d'état qui pût faire passer le pouvoir entre les mains de Bonaparte.

Bonaparte entretenait une correspondance très étendue avec M. Talleyrand. Des ouvertures lui furent faites à l'armée d'Égypte, et tout-à-coup on apprend que, le 17 vendémiaire an VIII, Bonaparte est débarqué à Fréjus (1); au milieu d'une population ivre de joie, qui voyait en lui le réparateur de tous les maux.

Le 24, Bonaparte arriva à Paris: ce fut un jour de bonheur pour tous les mécontents. Aussi tous les ministres mis à l'index, Talleyrand;

(1) En débarquant, Bonaparte et tous les Français qui l'accompagnaient baisèrent le sol de la France.

(Note de l'auteur.)

Rœderer, Fouché, l'amiral Bugeys s'empresèrent de lui faire une cour assidue.

M. Talleyrand surtout s'empara de Bonaparte et entreprit de le guider. On intrigua pour s'assurer des voix dans les deux chambres. Le conseil des anciens fut le plus facile à gagner. On éprouva beaucoup plus de difficultés au conseil des cinq-cents, où Arena, Briot, Garrau et plusieurs autres républicains exerçaient une certaine influence. Cependant Lucien Bonaparte, alors président de ce conseil, fit cause commune avec les conjurés et promit son crédit.

Bonaparte, de son côté, s'était assuré de plusieurs généraux; il pouvait entièrement se reposer sur Berthier, Lefèvre, Moreau. Comme gage d'amitié, il fit cadeau, à ce dernier, d'un superbe diamant enrichi de diamans, et de la valeur de 10,000 fr., qu'il avait rapporté d'Égypte.

On était bien éloigné de s'attendre à l'événement qui se préparait; cela est si vrai que, quelques jours avant le 18 brumaire, madame de Staël eut, au sujet des affaires du moment, une conversation avec M. Talleyrand. Elle trouva ce dernier d'une extrême froideur à la proposition qu'elle lui fit de se rattacher plus intimement avec Barras et avec la majorité du

directoire. Quand madame de Staël prononça ce dernier mot, M. Talleyrand s'écria : « Est-ce qu'il y a encore un directoire ? »

— « Qu'entendez-vous par là, demanda madame de Staël ; est-ce que la France n'a pas un gouvernement ? »

— « Je vois, répartit M. Talleyrand, cinq ministres, logés, nourris, chauffés, habillés et rasés aux frais de l'État, et se pavanant encore au Luxembourg en costume de caractère ; mais pour retrouver là ce qui doit être le pouvoir exécutif, cela m'est impossible. Savez-vous où il est, madame ? Rue de la Victoire (1). »

— « Ainsi, répliqua vivement l'ambassadrice de Suède, ce petit homme a déjà usurpé ? »

— « Il n'a pas pris possession encore pour parler plus exactement. — Et il se flatte que le directoire, les conseils, la France, l'armée, que l'Europe enfin le laisseront arriver au but de ses menées. Le soutiendrez-vous vous-même qui, certes, n'avez pas perdu le souvenir d'aucun des services que Barras particulièrement vous a rendus ? »

(1) On avait donné à la rue Chantereinè, où habitait Bonaparte, le nom de rue de la Victoire.

(Note de l'auteur.)

— « Je me les rappelle si bien, que je veux les reconnaître par un service d'ami.

— « Lequel? — Celui de traiter de sa place aux meilleures conditions; qu'il m'en charge, il les aura bonnes; il en est encore temps. » Madame de Staël demeura stupéfaite. Elle s'expliqua avec vivacité, mais ne désespéra pas et conçut encore la conservation du directoire.

M. Talleyrand, lui, n'en continua pas moins à travailler avec ardeur à la chute des directeurs et à servir sans réserve les projets d'un homme qui allait fonder un gouvernement nouveau.

Les choses menées au point jugé nécessaire, les conjurés, certains du conseil des anciens, assurés du concours de plusieurs députés dans le conseil des cinq-cents, et se reposant d'ailleurs sur une force armée imposante, toute dévouée à Bonaparte et aux généraux de son parti, résolurent de frapper le coup qu'ils méditaient.

Le 18 brumaire, le conseil des anciens rend un décret par lequel le corps législatif est transféré dans la commune de Saint-Cloud, et le général Bonaparte chargé de l'exécution de ce décret. Une proclamation aux habitans de Paris est aussi dressée. Bonaparte, introduit à la

barre, accompagné des généraux Berthier, Lefèvre, Moreau, Macdonald, prend la parole et dit : « Citoyens représentans, la république périssait, vous l'avez su et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre ! je les arrêterai, aidé du général Lefèvre, du général Berthier et de tous mes compagnons d'armes. — Nous voulons une république fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale : nous l'aurons... je le jure ; je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes. »

Le directoire, à l'exception de Syèyes, ignorait ce qui se passait. Cependant il fut bientôt informé du décret du conseil des anciens. A cette nouvelle, Moulins voulait faire cerner la maison de Bonaparte, et s'emparer de sa personne ; mais cet avis ne fut point suivi.

Barras avait été décidé par Talleyrand à donner sa démission. Il la fit parvenir de suite au conseil des cinq-cents assemblé à Saint-Cloud.

Le conseil, après discussion sur cette démission, voulait s'occuper du remplacement de Barras, lorsque Bonaparte, accompagné de quatre grenadiers et suivi de quelques généraux, entre dans la salle. Une grande agitation règne aussitôt. Une foule de membres s'écrient :

Qu'est-ce que cela ? des sabres ici ?... des hommes armés?... Plusieurs membres se précipitent au milieu de la salle. Le général Bonaparte est entouré de membres qui le tiennent au collet et le repoussent. Deshem lui dit : Voilà donc pourquoi vous avez remporté tant de victoires ? D'autres s'écrient : Hors la loi ! hors la loi ! à bas le dictateur !... Le général Lefèvre et plusieurs grenadiers entrent précipitamment. Les grenadiers crient : Sauvons notre général ! Bonaparte est entraîné hors de la salle.

L'agitation continue à régner et le tumulte empêche la délibération. Un corps de grenadiers paraît à la porte ; le chef dit : « Citoyens représentans, on ne répond plus de la sûreté du conseil ; je vous invite à vous retirer... » On lui répond par les cris de *vive la république !* Un officier des grenadiers monte au bureau du président : « Représentans, s'écrie-t-il, retirez-vous ; le général a donné des ordres. » Les représentans restent en place. On entend le cri : Grenadiers, en avant. Le tambour bat la charge. Le corps de grenadiers s'établit au milieu de la salle. L'ordre de faire évacuer la salle est donné, et s'exécute avec la plus grande rapidité.

Bonaparte s'était rendu de suite au conseil des anciens. Il entre suivi de ses aides-de-camp,

et demande la parole. « Représentans du peuple, dit-il, vous n'êtes point dans des circonstances ordinaires; vous êtes sur un volcan. Permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat, avec celle d'un citoyen zélé pour le bien de son pays, et suspendez, je vous en prie, votre jugement, jusqu'à ce que vous m'avez entendu jusqu'à la fin. » Là, Bonaparte explique sa position, lorsqu'il fut appelé par le conseil des anciens, expose ses principes, dépeint la situation désespérante de la république. ... « Représentans du peuple, le conseil des anciens est investi d'un grand pouvoir, mais il est encore animé d'une plus grande sagesse : ne consultez qu'elle et l'imminence du danger. — On parle de la constitution. La constitution ! vous l'avez violée au 18 fructidor; vous l'avez violée au 22 floréal; vous l'avez violée au 30 prairial. La constitution ! elle est invoquée par toutes les factions, et elle a été violée par toutes; elle est méprisée par toutes; elle ne peut être pour nous un moyen de salut, parce qu'elle n'obtient plus le respect de personne. Sauvons au moins les bases sur lesquelles elle repose; sauvons l'égalité, la liberté... Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers qui m'ont fait confier des pouvoirs extraordinaires seront passés,

j'abdiquerai ces pouvoirs. Je ne veux être, à l'égard de la magistrature que vous aurez nommée, que le bras qui la soutiendra et fera exécuter ses ordres (1). »

Sur-le-champ, le conseil des cinq-cents, considérant la situation de la république, déclare l'urgence et prend la résolution suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. Il n'y a plus de directoire. Art. 2. Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Syèyes, Roger Ducos et Bonaparte, général; ils porteront le nom de consuls de la république. Art. 3, etc.

Vers le soir, Lucien Bonaparte avait réuni, dans le lieu des séances du conseil des cinq-cents, les membres avec lesquels on s'était entendu; il y donne lecture de la loi intervenue au conseil des anciens; puis on annonce l'arrivée des consuls. Le président donne également lecture de la loi qui les nomme et de la formule de serment, ainsi conçue : Je jure fi-

(1) Bonaparte cachait ses desseins et faisait des promesses qu'il savait ne pouvoir tenir. Il avait cela de commun avec tous les nouveaux gouvernans. N'avons-nous pas, même à présent, un tout petit *programme*, dont l'existence est vivement niée ?

(Note de l'auteur.)

délité à la république une et indivisible, à la liberté, à l'égalité, au système représentatif. Ce serment est prêté par chacun des consuls. Puis l'assemblée se sépare aux cris de *vive la république !*

Gohier et Moulins s'excusèrent de bonne grâce et donnèrent presque aussitôt leur démission.

Des proclamations firent bientôt connaître aux citoyens et à l'armée la révolution qui venait de s'opérer. Elles furent rédigées par Bonaparte qui y disait : « Les patriotes se sont entendus; tout ce qui pouvait vous nuire a été écarté; tout ce qui pouvait vous servir, tout ce qui était resté pur dans la représentation nationale s'est réuni sous les bannières de la liberté.

« Français ! la république raffermie et replacée dans l'Europe au rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre, verra se réaliser toutes les espérances des citoyens, et accomplira ses glorieuses destinées... »

Ainsi se termina cette révolution qui fut si favorable à l'ambition naissante de Bonaparte et qui servit en même temps si bien les intérêts du parti que les républicains sincères poursuivaient sans relâche.

Pour la voir s'accomplir, M. Talleyrand ne

craignit pas, en secondant Bonaparte de tous ses moyens, d'aider au renversement d'un gouvernement qui lui avait donné les marques les plus prononcées de sa confiance. Le besoin de s'élever de nouveau surpassa tout dans l'esprit de M. Talleyrand.

De suite les consuls s'occupèrent du remaniement des administrations. Roger Ducos proposa de rendre à M. Talleyrand le ministère des relations extérieures. Bonaparte dit que cette place lui était naturellement due; mais que, pour ne pas trop froisser l'opinion publique fort indisposée contre lui, il convenait, pour le moment, de conserver Reinhard.

Bonaparte, lors des nominations, avait fait si peu de cas des avis de ses collègues, que Syèyes, rentrant chez lui, dit avec humeur à Talleyrand, Roederer et Cabanis : « Vous avez un maître; il veut tout faire, sait tout faire et peut tout faire. »

On avait proposé à M. Talleyrand l'ambassade de Berlin; mais il refusa de l'accepter, préférant attendre le moment où il lui serait facile de rentrer aux relations extérieures. Lui et Roederer furent appelés par les consuls, et, au nom du consulat, ils furent remerciés par Bonaparte de leur dévouement et de leurs im-

portans services; puis il leurdit que l'intention du gouvernement était d'employer, sous peu, leurs talens et leurs lumières, en les nommant à une commission consultative, ou espèce de conseil d'état.

Différentes proscriptions avaient été prononcées par le gouvernement après le 18 brumaire; parmi les proscrits, se trouvait Jorry, le même qui avait été relaxé de la plainte en escroquerie portée contre lui par M. Talleyrand, et qui s'en était vengé en déclamant contre lui aux Jacobins. Aussitôt qu'il eut connaissance de cette circonstance, M. Talleyrand écrivit au ministre de la police la lettre suivante :

« Paris, 29 brumaire.

« J'ai vu, avec beaucoup de peine, citoyen ministre, le nom de Jorry dans la liste des hommes condamnés à l'exil. Jorry est un très jeune homme dont les écarts méritent plus d'indulgence que de rigueur. Il est au service de la république; il est à l'armée d'Italie; peut-être au moment même où la loi le frappe, elle est prévenue par les coups de l'ennemi; peut-être des blessures ou une mort patriotique honorent son nom. Je dois ajouter que Jorry

n'ayant jamais, à ma connaissance, offensé que moi, je me crois un droit particulier à vous présenter ces observations, et je vous avoue qu'ayant le plus grand, le plus vif désir de voir mon offense oubliée de toute la terre, comme elle l'est de moi, je recevrai comme une faveur personnelle l'exception que je sollicite, et que je vous prie très instamment de demander aux consuls de la république.

« Signé TALLEYRAND. »

Cette démarche faite par toute autre personne que M. Talleyrand lui eût fait le plus grand honneur, mais il suffisait qu'elle vint de lui pour être critiquée. On savait d'ailleurs quelle avait été sa conduite vis-à-vis de Jorry, qu'il avait livré aux tribunaux, et sur la tête duquel il avait attiré une condamnation infamante; aussi s'empressa-t-on de dire qu'il n'avait écrit la lettre en faveur de Jorry que pour se mettre en évidence et professer des sentimens qu'au fond du cœur il désavouait.

M. Talleyrand ne fut pas long-temps dans l'inaction. Le 4 nivose, Bonaparte, premier consul, le rappela au ministère des relations extérieures.

Dès le 3 nivose, Bonaparte avait fait connaître au roi d'Angleterre qu'il était appelé à remplir les fonctions de consul, et lui proposait une sorte d'alliance.

Le roi d'Angleterre ne répondit pas; un ministre se chargea de ce soin; et, par une lettre du 4 janvier 1800, adressée à M. Talleyrand, lord Granville reprochait à la république l'initiative des hostilités, peignait la lutte comme si elle était toute de brigandage et de rapine de la part de la France, toute de modération et de désintéressement du côté de l'Angleterre. Il cherchait en vain dans le nouveau gouvernement un changement de maximes et d'actes dont la conviction ne pouvait résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits, et indiquait comme le gage le plus assuré et le plus naturel de la durée de ce changement la restauration de l'ancienne dynastie, événement, ajoutait-il, qui assurerait à la France la possession incontestée de son ancien territoire.

Ces propositions étaient inadmissibles. M. Talleyrand le sentit bien, et, le 14 janvier, il répondit : « Vos insinuations, Excellence, ne sont pas moins injurieuses pour la nation française et son gouvernement, que ne le serait pour l'Angleterre et pour Sa Majesté britan-

nique une sorte de provocation vers le régime républicain, dont l'Angleterre avait adopté les formes au milieu du siècle dernier, ou une exhortation à rappeler au trône cette famille que sa naissance y avait placée et qu'une révolution en a fait descendre. » Le négociateur finissait, au reste, par proposer l'envoi de plénipotentiaires soit à Dunkerque, soit dans toute autre ville favorablement située pour la promptitude des communications.

Le ministre anglais répliqua à cette lettre, et, en se renfermant dans ses précédentes observations, finit par dire : « que ce n'était que sur les bases établies par le roi d'Angleterre, que ce que celui-ci croyait devoir à la sûreté de ses sujets, lui permettait de renoncer au système de défense qu'il avait adopté. »

Il s'ensuivit de cette persistance que les négociations ne furent pas poussées plus loin et en restèrent là.

Le tribunal venait d'être institué : M. Talleyrand y fit nommer M. Desrenaudes, son secrétaire. Lorsqu'il fut question, dans la première session, de présenter un candidat au sénat conservateur, il proposa le médecin Portal avec chaleur. M. Talleyrand lui ayant fait quelques observations : « Comme tribun, ré-

pondit M. Desrenaudes, je n'obéis qu'à ma conscience. — Il s'agit bien de votre conscience. Ce n'est pas pour elle que l'on vous a placé au tribunal, mais pour votre voix. » M. Desrenaudes alors quitta la maison du ministre où il était logé, et se mit dans l'opposition.

Ces principes de servilisme du grand diplomate, furent de nos jours goûtés par ses nombreux successeurs et eurent de fermes soutiens.

M. Talleyrand, qui tenait à voir son ministère bien servi et encouragé, s'occupa de réformer les anciens abus qui y existaient; reconnaissant que dans tout état bien gouverné, il y a un esprit propre à chaque branche d'administration; que cet esprit donne de l'unité, de l'uniformité et une certaine énergie à la direction des affaires; qu'il transmet la tradition des devoirs, en perpétue le sentiment et l'observation, et attache et le corps et les individus qui en sont membres au gouvernement, comme au but vers lequel toutes les émulations se dirigent, comme à la source de tous les degrés de considération dont on ambitionne de jouir, il fit, au conseil d'état, un rapport sur un système de promotion dans son ministère. Suivant son projet, il devait y avoir pour les agences politiques quatre grades, 1<sup>o</sup> secrétaire

de légation de deuxième classe; 2° de première classe; 3° ministre plénipotentiaire; 4° ambassadeur. Dans le département des relations extérieures, serait établie une classe d'aspirans, susceptibles d'être employés alternativement dans les bureaux et à la suite des légations; ils obtiendraient par suite le titre d'élèves, qui serait le premier degré du service. Un traitement serait affecté à chaque grade, indépendamment de celui attaché à chaque emploi; un agent rappelé ne perdrait, par le fait de son rappel, que le traitement de son emploi, et jouirait de celui de son grade jusqu'au moment où il serait remis en activité. Les grades seraient communs aux agens extérieurs et à ceux de l'intérieur du département, de manière que les chefs de bureau seraient assimilés aux secrétaires de légation de deuxième classe; les sous-chefs de division aux secrétaires de première classe; les chefs de division aux ministres plénipotentiaires; le ministre des relations extérieures aurait le grade d'ambassadeur. La moitié ou la totalité du traitement de grade serait donnée pour retraite à l'agent qui se retirerait après vingt ou vingt-cinq années de travail, etc. Le conseil d'état approuva presque en entier les propositions de M. Talleyrand.

L'influence que madame de Staël avait exercée sur M. Talleyrand était en très grande partie détruite. Bien plus, il n'avait plus pour elle cet attachement qui avait donné trait à quelques malignes insinuations. En un mot, madame de Staël se trouvait remplacée par madame Grandt, vers laquelle M. Talleyrand paraissait conduit par un amour violent. On s'étonnait, avec quelque raison, à cette époque, de l'amour de M. Talleyrand pour madame Grandt, qui, d'une grande beauté, était incapable d'avoir une idée de la supériorité de celui qu'elle avait su charmer. On demanda à M. Talleyrand, comment il pouvait causer avec une personne si nulle. — « Cela me repose, » répondit-il.

Madame Grandt surpassait tellement, chez M. Talleyrand, madame de Staël, qu'un jour cette dame, jouant avec plusieurs personnes au jeu si connu du bateau, demanda à M. Talleyrand laquelle il sauverait d'elle ou de madame Grandt. Cette demande ne laissait pas que d'être embarrassante; cependant M. Talleyrand ne le fut pas. « Vous avez tant d'esprit, madame, dit-il à madame de Staël, que vous vous tireriez de tous les dangers; ainsi je sauverais madame Grandt. » On conviendra qu'il était im-

possible de dire une chose désagréable avec plus d'esprit. On raconte pourtant que M. Talleyrand, à cette époque, importunait madame Grandt de ses assiduités, à un point qu'il restait chez elle fort avant dans la nuit. Une fois cette dame voulut être seule. La pendule marquait déjà dix heures, et M. Talleyrand ne se retirait pas. Madame Grandt tombe dans un évanouissement profond; elle prélude même à une attaque de nerfs. M. Talleyrand court à la fenêtre pour donner de l'air. Au moment où il l'ouvre, madame Grandt se lève rapidement, se précipite à la fenêtre, prend M. Talleyrand par les jambes et lui fait faire un saut périlleux de l'entresol dans la rue, où elle lui laisse le soin de se relever.

M. Talleyrand, par ses bons mots, ses saillies, était l'âme, l'esprit de la cour naissante du premier consul. La politique ne l'empêchait pas de faire les délices des salons. On vantait devant M. Talleyrand la beauté de madame la marquise de Luchesini (ambassadrice de Prusse, grande, forte et noire Allemande) : « Nous avons mieux que cela dans la garde des consuls, répondit froidement M. Talleyrand. Cette critique fut trouvée si juste, qu'à partir de ce moment on ne parla plus de la colossale Prussienne.

M. Talleyrand, très bien considéré par Joséphine et toujours compté au nombre de ses amis les plus dévoués, lui rendit un service signalé. L'entretien de la Malmaison, les frais énormes nécessités par les réceptions brillantes qui y avaient lieu, tout cela avait endetté l'épouse du premier consul; les créanciers se lassaient, murmuraient hautement et menaçaient d'employer les voies rigoureuses et les contraintes. Des bruits circulaient déjà aux oreilles du premier consul, qui avait même été informé que le banquier Ouvrard avait prêté diverses sommes à Joséphine. La fierté de Bonaparte en fut humiliée. Il s'en prit à Ouvrard, au point que, pour se mettre à l'abri du ressentiment du premier consul, Ouvrard, prévenu par M. Talleyrand, qui lui avait même donné le conseil de s'éloigner, prit la fuite au plus vite. Joséphine redoutait de faire un aveu à Bonaparte. M. Talleyrand le fit pour elle; mais comme le chiffre des dettes s'élevait à douze cent mille francs, on crut prudent de ne pas le faire connaître d'une manière exacte. M. Talleyrand parla seulement de six cent mille francs. Le premier consul s'emporta, puis il appela Bourienne et lui dit : « Talleyrand vient de me parler des dettes de ma femme;

j'ai l'argent de Hambourg, arrangez tout cela ; mais ne payez pas sans me montrer les mémoires de tous ces coquins-là : c'est un tas de voleurs. »

L'intimité la plus grande régnait toujours entre M. Talleyrand et la *Contemporaine*, avec laquelle il était d'une galanterie qui nécessairement devait porter ombrage à madame Grandt. Pour en donner une idée, écoutons un instant encore les détails que la *Contemporaine* veut bien elle-même nous fournir... « Le fait est que je n'allais jamais au ministère sans y passer deux heures ; mes cheveux surtout excitaient les gracieuses attentions de M. Talleyrand, et ils firent un jour, de sa part, l'objet d'un travail fort bizarre. Ses doigts en avaient tant admiré les blondes tresses, qu'il les avait mis dans un désordre dont on ne devinerait jamais la réparation. La main qui signait pour la France les traités de paix, voulut elle-même mettre fin à la mutine indignation que ce désordre m'avait causé et me traiter comme une puissance dont il fallait racheter la guerre. Voilà donc le ministre prenant une à une les boucles flottantes, les roulant dans un papier fin et délicat, les multipliant, les arrangeant toutes sous mon chapeau, exigeant que l'édi-

fiée restât ainsi jusqu'à mon retour chez moi, où j'arriverais, disait-il, avec une chevelure un peu moins belle que quand il l'avait bouleversée.

« Je poussai la patience aussi loin qu'il poussa la galanterie, et, m'apercevant qu'il s'était servi de billets de mille francs en guise de papillottes, je prenais et reprenais les mèches de cheveux, en disant : Monseigneur, en voilà encore une.

« Avec la franchise qu'on me connaît, et qui peut seule servir d'excuse à mes égarements, j'ai acquis le droit d'être crue, et j'en profite pour protester contre tout soupçon d'intérêt dans cette circonstance. Il était trop tard pour me fâcher du stratagème que M. Talleyrand avait employé; un refus eût été ici une ingratitude et signe de mauvaise humeur contre lequel mon amour-propre flatté se révoltait; et comme d'ailleurs cet hommage n'était point le prix d'une faiblesse, je me figurai, au contraire, qu'il y avait quelque honneur à conserver ce que je n'avais point eu la honte de conquérir.

« Cette anecdote prouvera toute la grâce que M. Talleyrand savait donner aux petites choses; l'espèce d'intimité agréable, quoique innocente, qui régnait entre nous, ne finit

point là. Au moment où j'étais dans son cabinet ainsi coiffé, en écoutant les mille choses spirituelles que Son Excellence débitait avec une nonchalance délicieuse et comme sans y penser, l'huissier se présente et annonce le citoyen ....., envoyé de la république Cisalpine. — Allez vite dans ce cabinet, me dit M. Talleyrand. J'en tenais déjà la porte entr'ouverte : et cette brioche qui est sur la cheminée ! répondis-je ; puis je sautai pour l'emporter. — Laissez-la, reprit M. Talleyrand avec un fin sourire ; il n'en mangera pas pour cela. Je ne veux pas vous rendre l'écouter trop agréable. J'obéis ; mais, en écoutant de toutes mes oreilles, je n'entendis rien de bien grave et de bien mystérieux ; je n'en remarquai pas moins la supériorité de M. Talleyrand sur l'autre diplomate. Le ministre français parlait de la république Cisalpine, de ses intérêts, de ses rapports, de son administration, et l'on eût dit que l'envoyé apprenait toutes ces choses pour la première fois. M. Talleyrand vint à moi, après la visite, et me dit : Eh bien ! avez-vous écouté ? — Non, mais je vous regardais mystifier cet honnête citoyen. — Citoyen ! quel mot on a inventé là. — Comment ? — Mais sans doute. Il était naturel au Forum et au Capitole, mais, à Paris, il

est ridicule. — Vous êtes bien jeune, ma chère amie, mais vous verrez encore bien des extravagances.

→ « Pour des extravagances, passe encore ; on peut en rire ; mais des crimes, mais du sang ! Ah ! qu'au moins on nous en épargne désormais le hideux spectacle !

→ « Il est plus facile d'espérer que tout est fini que de le garantir. Nos politiques de massacre ont laissé des amis. — L'homme qui vous quitte est-il de ces politiques-là ? — Non, c'est une bête. » Et cette épithète banale, que tout le monde peut avoir à la bouche, me parut, par l'accent et par le regard de M. Talleyrand, acquiescer comme une acception nouvelle et profonde, et la recevoir de lui devait être un brevet d'éternel ridicule pour les victimes. »

Cette sortie de M. Talleyrand est l'opposition la plus formellement manifestée aux principes posés dans sa défense de l'an VII. Ce ridicule jeté sur le beau titre de citoyen, titre que les lois protègent, que les Français recherchent, chérissent et honorent, décèle combien étaient peu sincères les sentimens que, dans cette défense, il affichait avec une ostentation sans exemple.

Quittons l'ex-habitué des somptueux bou-

doirs de Versailles, devenu le coqueluche de cet essaim de courtisans qui entourent la Malmaison et se filent dans les conseils du consul, pour nous rapprocher de l'homme d'état. La glorieuse campagne d'Italie, la victoire de Marengo venaient d'immortaliser le premier consul, et rendaient à la république française le premier rang parmi les gouvernemens. L'immense événement causé par cette victoire fut jugé d'une manière prophétique par M. Talleyrand ; voici ce qu'il en disait : « Je sais bien ce que devrait faire le premier consul, ce que demandent son intérêt, le repos de la France et celui de l'Europe : deux routes lui sont ouvertes, le système fédéral qui laisse chaque prince, après la conquête, maître chez lui à des conditions favorables au vainqueur. Ainsi aujourd'hui, le premier consul pourrait rétablir le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane, etc. ; mais veut-il, au contraire, réunir, incorporer ? alors il s'engage dans une carrière qui n'a pas de terme. »

Des préliminaires de paix furent bientôt posés entre le gouvernement autrichien, représenté par le général Saint-Julien, et M. Talleyrand pour le gouvernement français. Par le traité provisoire, signé à Paris, le 9 thermidor

an VIII (28 juillet 1800), il avait été convenu notamment que le traité de Campo-Formio serait pris pour base de la pacification définitive.

L'empereur d'Autriche refusa de ratifier les préliminaires. L'armistice qui avait été arrêté fut donc rompu et les hostilités reprises.

Depuis long-temps la France négociait avec les États-Unis d'Amérique. Plusieurs fois les conférences avaient été rompues, et les hostilités prêtes à commencer entre les puissances. M. Talleyrand seul était parvenu, à force d'adresse, à en suspendre l'effet. Enfin les difficultés s'aplanirent, et les gouvernemens tombèrent d'accord; un traité signé par Joseph Bonaparte et Olivier Ellsworth, contre-signé par M. Talleyrand, intervint, à Paris, le 8 vendémiaire an IX. Ce traité régla le sort des propriétés capturées et non encore condamnées définitivement, déclara libre le commerce entre les deux nations, contient une disposition sur les propriétés possédées en France par les habitans des États-Unis, et réciproquement sur celles possédées aux États-Unis par des Français. Il fut dit à cet égard que, de part et d'autre, on pourrait aliéner les immeubles, n'importe de quelle manière, en se conformant aux lois.

Enfin, des articles, tous à l'avantage du commerce des deux nations, furent également arrêtés.

L'empereur d'Autriche auquel le sort des armes était loin d'être favorable, avait senti le besoin d'en terminer avec la république française. Un rapprochement venait d'avoir lieu, et il avait été convenu que des plénipotentiaires seraient envoyés à Lunéville pour y traiter de la paix. Joseph Bonaparte devait y représenter la France, et M. le comte de Cobentzel, dont les intentions pacifiques étaient bien connues, l'empereur d'Autriche. On était donc à peu près certain de conclure cette fois; on le fut encore mieux, lorsque M. le comte de Cobentzel instruisit M. Talleyrand qu'il venait d'être appelé par l'empereur au ministère des affaires étrangères avec le titre de ministre des conférences et de vice-chancelier de cour et d'état, et que ses nouvelles fonctions ne l'empêcheraient pas de se rendre à Lunéville.

M. Talleyrand seul dirigeait les négociations du traité. Enfin on tomba d'accord; et, le 20 pluviôse an IX, le traité de paix fut signé par les plénipotentiaires, à Lunéville. Suivant ce traité, la cession des provinces belges, stipulée par le traité de Campo-Formio, fut renouvelée.

On céda de plus à la république française le comté de Falkenstein avec ses dépendances, le Frickthal, et tout ce qui appartenait à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin. Le traité de Campo-Formio était pareillement renouvelé en ce que l'empereur s'obligeait de céder au duc de Modène, en indemnité du pays que ce prince et ses héritiers avaient en Italie, le Brisgaw, qu'il posséderait aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédait le Modénais. Des dispositions étaient aussi prises à l'égard du grand-duché de Toscane et de la république cisalpine; enfin on étendit, autant que possible, les termes du traité de Campo-Formio.

Ce traité, dû entièrement à la diplomatie du ministre des relations extérieures, lui fit le plus grand honneur aux yeux du premier consul qui vit confirmée, l'opinion qu'il s'était formée, des hautes capacités de M. Talleyrand.

Placé comme il l'était, ayant en main la clef de toutes les affaires et de tous les secrets politiques, M. Talleyrand en profitait pour spéculer sur les fonds publics. C'est aussi de cette époque que date sa grande fortune. Ne rêvant que ventes, achats et reports, M. Talleyrand avait l'habitude, en se faisant coiffer, de parler

d'affaires d'agiotage avec son perruquier, qui, tout en poudrant le chef du ministre, saisissait les mots que Son Excellence laissait échapper. Ainsi lorsque M. Talleyrand disait entre ses dents : « Il faut vendre », le coiffeur courait à la Bourse et vendait ses rentes pour les racheter lorsqu'il entendait dire : il faut racheter. Par ce moyen, ce coiffeur est parvenu à acquérir une assez belle fortune.

Napoléon avait été informé que M. Talleyrand trafiquait à la Bourse. Le premier consul aimait peu l'agiotage; aussi fit-il quelques reproches à son ministre. « On m'a rapporté que vous étiez riche, très riche, Monsieur, et que cet argent vous était venu par la Bourse. Vous avez donc spéculé sur les rentes?—Une seule fois.—Comment?—J'ai acheté la veille du 18 brumaire, et j'ai revendu le lendemain. » Napoléon ne put s'empêcher de sourire à cette adroite répartie et se trouva désarmé.

Quoique plénipotentiaire à Lunéville, Joseph Bonaparte était agioteur à Paris; il s'occupait beaucoup d'affaires de Bourse. Selon lui, la paix devait produire une hausse; d'autres personnes qui, à son insu, étaient dans le secret des négociations, vendirent au moment où il y eut certitude de paix. Joseph, ignorant

qu'il était joué, acheta beaucoup pour revendre après la signature du traité, mais la nouvelle était escomptée et la baisse arriva. Joseph éprouva, par suite, une perte énorme, au point que toutes ses ressources étaient insuffisantes pour se libérer. Il s'adressa au premier consul, qui était dans l'impossibilité de le secourir. Cependant il lui peinait de laisser Joseph dans l'embarras. Alors il se décida à en parler à M. Talleyrand. M. Talleyrand, à cette nouvelle, dit : « Quoi ! ce n'est que cela ! mais ce n'est rien que cela.... ce n'est rien du tout; il ne faut pas s'embarrasser de cela; il n'y a qu'à lever la rente, elle remontera. — Mais l'argent? — Ce n'est pas difficile d'avoir de l'argent: déposez au mont-de-piété ou à la caisse d'amortissement, vous aurez de l'argent pour lever la rente; elle remontera; Joseph vendra et gagnera : pas le moindre doute. » Tout réussit, comme M. Talleyrand l'avait prévu.

M. Talleyrand, dans ses fêtes, affichait un luxe vraiment oriental. Quelques mois après le traité de Lunéville (juin), Louis de Bourbon, prince de Parme, qui, par suite des conseils donnés à Bonaparte par M. Talleyrand, venait d'être proclamé roi d'Etrurie, vint à Paris avec son épouse. M. Talleyrand leur

donne, à Neuilly, une fête ou plutôt un spectacle de nuit où toutes les ressources de l'Opéra, de la phantasmagorie et de l'art culinaire furent prodiguées. L'ordonnance en avait été dirigée avec un goût et un esprit exquis. La fête se donnait à Florence, quoique l'on fût à Neuilly, et l'illusion était complète. Une décoration admirablement faite représentait la belle place du palais Pitti, et lorsque le roi et la reine descendirent dans le jardin, ils se trouvèrent au milieu d'une foule de jolies paysannes toscanes qui leur offraient des fleurs en chantant des couplets, les enfermant dans leurs rondes joyeuses pour leur faire entendre des vers à leur louange; puis le fameux improvisateur Gianni leur annonçait, par de beaux vers, un règne et des jours heureux.

M. Talleyrand savait faire marcher de front les plaisirs et les affaires. La paix avec l'Angleterre que l'on espérait voir bientôt se conclure fut encore suspendue et une rupture plus prononcée vint à éclater. M. Dundas, secrétaire d'état, informa M. Otto, commissaire de la république française à Londres, que la volonté du roi d'Angleterre était que les ordres de prendre ou de détruire les bâtimens de pêche français et de faire leurs équipages prisonniers.

de guerre fussent de nouveau mis à exécution.

M. Otto s'empessa d'en référer à M. Talleyrand; qui lui écrivit, le 27 pluviôse an IX, la lettre suivante.

« Citoyen, le premier consul, qui a eu connaissance de votre lettre du 10 de ce mois et des pièces incluses, me charge de vous faire savoir que vous avez à quitter Londres et à repasser en France.

« En vous retirant, vous adresserez au gouvernement britannique une note dans laquelle vous vous exprimerez ainsi :

« Le soussigné ayant donné communication à son gouvernement de la déclaration du ministère britannique, qui annonce que les pêcheurs seront poursuivis et capturés comme tous les autres bâtimens ennemis, déclaration en vertu de laquelle plusieurs barques et bateaux pêcheurs ont déjà été enlevés, le premier consul a considéré que si, d'une part, cet acte du gouvernement britannique, contraire à tous les usages des nations civilisées, et au droit commun qui les régit, même en temps de guerre, donnait à la guerre actuelle un caractère d'acharnement et de fureur qui détruisait jusqu'aux rapports d'usage dans une guerre loyale, de l'autre, il était impossible de ne pas recon-

naitre que cette conduite du gouvernement anglais ne tendait qu'à exaspérer davantage les deux nations, et à éloigner encore le terme de la paix; qu'en conséquence le soussigné ne pouvait plus rester dans un pays où non-seulement on abjure toute disposition à la paix, mais où les lois et les usages de la guerre sont méconnus et violés.

« Le soussigné a donc reçu l'ordre de quitter l'Angleterre où son séjour se trouve de tout point inutile; et il est chargé en même temps de déclarer que le gouvernement français ayant eu toujours pour premier désir de contribuer à la pacification générale, et pour maxime d'adoucir, autant que possible, les maux de la guerre, ne peut songer, pour sa part, à rendre de misérables pêcheurs victimes de la prolongation des hostilités, qu'il s'abstiendra de toutes représailles, et qu'il a ordonné, au contraire, que les bâtimens français, armés en guerre ou en course, continuassent à laisser la pêche libre et sans atteinte.

« Signé, Ch. M. TALLEYRAND. »

Un traité de paix, entre la France représentée par M. Talleyrand, et la Russie représentée

par le comte de Marcaff, fut signé à Paris, le 16 vendémiaire an X. On remarqua notamment, dans ce traité, l'article suivant : « Les deux parties contractantes voulant, autant qu'il est en leur pouvoir, contribuer à la tranquillité des gouvernemens respectifs, se promettent mutuellement de ne pas souffrir qu'aucun de leurs sujets se permettent d'entretenir une correspondance quelconque, soit directe, soit indirecte, avec les ennemis intérieurs du gouvernement actuel des deux états, d'y propager des principes contraires à leurs constitutions respectives, ou d'y fomenter des troubles; et, par une suite de ce concert, tout sujet de l'une des deux puissances qui, en séjournant dans les états de l'autre, attenterait à sa sûreté, sera de suite éloigné dudit pays et transporté hors des frontières, sans pouvoir, en aucun cas, se réclamer de la protection de son gouvernement. »

Le voyage de Lyon que M. Talleyrand fit au mois de nivose an X avec le premier consul fut signalé par un événement affligeant. Il donnait à dîner aux notables de la ville, et parmi les convives se trouvait l'archevêque de Milan, venu exprès à Lyon pour voir le premier consul qu'il avait connu dans sa première campagne

d'Italie. Cet archevêque, quoique âgé de quatre-vingt-deux ans, paraissait bien portant et assez gai. Il se trouvait à la droite de M. Talleyrand; à peine assis, il se pencha du côté du ministre pour lui parler, et au moment même il tomba mort dans son fauteuil. Moscati, médecin célèbre qui se trouvait à table, voulut vainement lui donner des secours. Son cœur avait cessé de battre.

A l'occasion de cet accident, M. Talleyrand écrivit au préfet de Lyon la lettre suivante :  
« Citoyen, la mort de M. l'archevêque de Milan est une perte pour sa patrie; elle a été infiniment douloureuse pour toutes les personnes qui l'entouraient, et les circonstances qui l'ont accompagnée me la rendent plus sensible. Ses vertus, son grand âge, le rang distingué qu'il occupa dans l'Église lui avaient concilié la vénération publique, et jusqu'à ses derniers momens il l'a pleinement justifiée.

« Veuillez, citoyen, prendre des mesures pour qu'on lui rende, d'une manière convenable, les derniers devoirs. Vous êtes bien sûr d'obtenir l'approbation du premier consul, en honorant la mémoire d'un homme aussi recommandable et en donnant une nouvelle preuve d'intérêt et d'égards aux membres de la

*consulta* cisalpine, dont il faisait partie. »

Ce fut lors de ce voyage que la constitution donnée à l'Italie fut promulguée.

Le séjour à Lyon du premier consul et du ministre des relations extérieures fut l'objet de fêtes et de réjouissances publiques. L'arrangement des affaires d'Italie, la paix avec l'Autriche, tout donnait en France un essor extraordinaire. Le commerce de Lyon notamment se distinguait par les grandes entreprises qui prenaient naissance dans cette ville. Aussi le premier consul chargea-t-il M. Talleyrand de témoigner aux citoyens de Lyon l'effet de son contentement, et de leur faire savoir que les anciennes communications avec la Russie allaient reprendre leur cours. En conséquence, il écrivit une lettre dans laquelle il disait que « le premier consul, sans cesse occupé des moyens de faire prospérer l'industrie manufacturière, avait profité du rétablissement de la paix avec la Russie pour inviter le chef de cet empire à favoriser le retour de l'extension des anciens rapports de commerce entre les deux puissances, et que l'empereur de Russie, qui se montrait aussi éclairé sur les moyens d'assurer la prospérité de ses états qu'empressé de les mettre en usage, venait d'écrire directement

au premier consul une lettre pleine des dispositions les plus analogues à celles du gouvernement français, et les plus favorables au développement avantageux des relations commerciales entre la France et la Russie. »

L'évacuation de l'Égypte venait d'avoir lieu. Bonaparte, depuis quelque temps, était sollicité d'effectuer la rentrée des troupes ; mais il ne voulut y consentir que sur l'avis de M. Talleyrand, dont, dans cette grande circonstance, il suivit en tous points les conseils.

L'empereur de Russie, en signe de l'affection que depuis le traité de paix avec la France il portait à M. Talleyrand, signataire de ce traité, lui envoya peu de temps après, son portrait sur une superbe boîte enrichie de diamans.

Bonaparte conçut bientôt un projet qui devait rallier autour de lui la plus grande partie des Français ; ce projet consistait à rétablir en France la religion catholique..... Pie VII était monté sur le siège papal. Ce pontife paraissait porter beaucoup d'affection aux Français. Pendant la première campagne d'Italie, n'étant encore qu'évêque d'Imola, il fit une homélie, dont les principes républicains causèrent un grand effet sur les populations. C'est à cette occasion que le général Lannes, charmé de la

franchise démocratique et de l'extrême condescendance de l'évêque d'Imola, et ne doutant pas que son homélie renfermât l'expression de ses véritables sentimens, lui frappa sur l'épaule, et lui dit : « Allons, mon cardinal, vous êtes « s..... un bon républicain; continuez, et nous « vous ferons pape. C'est Lannes qui vous en « donne sa parole d'honneur. »

Des négociations avaient donc été ouvertes avec Pie VII, représenté par le cardinal Gonsalvi, le même qui, après avoir plaisanté un jour comme un jeune mousquetaire, disait à M. Talleyrand, qu'il aimait à s'amuser tout comme un autre; qu'on le croyait dévot, mais qu'il n'en était rien. Enfin il fut arrêté qu'un cardinal-légat, serait envoyé à Paris, par le Saint-Siège, et que là, on y traiterait sur tout ce qui concernait le culte catholique.

Bonaparte, malgré tout le besoin qu'il sentait de M. Talleyrand, au ministère des relations extérieures, aurait désiré le voir placé à un poste plus en rapport avec son ancien état, et qui lui permettrait même encore de profiter de ses conseils. Ainsi, il saisit l'époque du concordat pour proposer à M. Talleyrand, le cardinalat, avec la promesse de le mettre à la tête

des affaires ecclésiastiques. Bonaparte disait : « C'est son lot; il rentre dans le giron, réhabilite sa mémoire, et ferme la bouche aux déclamations. » Mais M. Talleyrand s'y refusa constamment; son aversion pour l'état ecclésiastique était invincible.

Effectivement, dans son intimité, M. Talleyrand parlait souvent de sa profession ecclésiastique, qu'il disait n'avoir embrassée que par force, contraint par ses parens, bien que l'aîné de plusieurs enfans. Il réprouvait un jour un air que l'on fredonnait autour de lui; il l'avait en horreur, disait-il; il lui rappelait le temps où il était obligé d'étudier le plain-chant et de figurer au lutrin.

Une autre fois, un de ses habitués racontait pendant le souper. M. Talleyrand, préoccupé, semblait étranger à la conversation. Durant le récit, il échappa au conteur qui se trouvait en verve, de dire de quelqu'un : « Celui-là est un vilain drôle, c'est un prêtre marié. » M. Talleyrand, réveillé par ces paroles, saisit une cuiller, la plongea précipitamment dans le plat vis-à-vis de lui, et d'un geste menaçant lui cria : M.\*\*\*\*, voulez-vous des épinards? le narrateur de se confondre, et chacun de rire, M. Talleyrand comme les autres.

Le concordat fut signé entre le pape et la république française, au mois de septembre 1801, et il fut procédé à une organisation diocésaine.

Par une des clauses particulières du concordat, il avait été convenu qu'un bref interviendrait qui releverait M. Talleyrand de l'excommunication prononcée contre lui, par Pie VI, et le rendrait à la vie séculière. Ce bref fut effectivement rendu; en voici la teneur : « A notre très cher fils, Charles-Maurice Talleyrand. Nous avons été touché de joie, quand nous avons appris l'ardent désir que vous avez de vous réconcilier avec nous et avec l'Église catholique.

« Dilatant donc à votre égard, les entrailles de notre charité paternelle, nous vous dégageons, par la plénitude de notre puissance, du lien de toutes les excommunications..... Nous vous imposons, par suite de votre réconciliation avec nous et avec l'Église, des distributions d'aumônes pour le soulagement surtout des pauvres de l'église d'Autun, que vous avez gouvernée... Nous vous accordons le pouvoir de porter l'habit séculier et de gérer toutes les affaires civiles, soit qu'il vous plaise de demeurer dans la charge que vous exercez maintenant,

soit que vous passiez à d'autres, auxquelles votre gouvernement pourrait vous appeler...»

Ce bref fut soumis à l'approbation des consuls, et le 2 fructidor an X, un arrêté des consuls ordonna qu'il recevrait son exécution.

Bonaparte tenait à rendre aux mœurs la régularité que la révolution avait en partie détruite; il résolut, dès-lors, de faire cesser le scandale de la liaison intime de M. Talleyrand avec madame Grandt. Maintenant que M. Talleyrand était rendu à la vie séculière, il lui parla de mariage, mais M. Talleyrand ne se montra pas empressé de recevoir ce sacrement; cependant Bonaparte ayant insisté, il fallut obéir.

Il était naturel de penser que, ce mariage fait, madame Talleyrand jouirait des prérogatives attachées à son nouvel état; mais le premier consul, qui voulait imprimer un grand caractère de moralité à son gouvernement, se refusa long-temps à admettre la femme du ministre à la cour : les choses en vinrent au point, que M. Talleyrand offrit sa démission qui ne fut pas acceptée. Madame Talleyrand reçut enfin la permission de paraître à la cour, mais on ne la vit qu'une seule fois.

Voici ce que Napoléon pensait sur le ma-

riage de son ministre, et ce qu'il en disait étant à Sainte-Hélène : « Le triomphe de Talleyrand est le triomphe de l'immoralité : un prêtre marié à la femme d'un autre, et qui a donné une forte somme d'argent à son mari ; pour qu'il permette à sa femme de rester avec lui ; un homme qui a tout vendu, trahi tout le monde et tous les partis ! J'ai défendu l'entrée de ma cour à sa femme, premièrement, parce que sa réputation était décriée, et parce que j'ai découvert que quelques marchands génois lui avaient payé quatre cent mille francs, dans l'espérance d'obtenir, par l'entremise de son mari, quelques faveurs commerciales. Elle était très belle femme, des Indes Orientales ; mais sotte et de la plus parfaite ignorance. »

Quelque temps après le mariage de M. Talleyrand, Fouché parlait à Napoléon en faveur de quelques personnes. Napoléon lui répondit : — « Quant au dehors, ne vous en mêlez pas. Laissez-moi faire, et surtout n'allez pas vouloir défendre le pape, ce serait par trop ridicule de votre part ; laissez-en le soin à M. Talleyrand, qui lui a l'obligation d'être aujourd'hui séculier, et de posséder une belle femme en légitime mariage. »

M. Talleyrand, qui aimait beaucoup à mys-

tifier les autres, et qui, dans maintes circonstances, s'était empressé de faire circuler les naïvetés de madame Letourneur, femme du ministre de l'intérieur, ne s'attendait probablement pas alors que madame Talleyrand ne le céderait en rien à madame Letourneur, et qu'il serait lui-même en butte aux railleries des autres. Un jour que M. Talleyrand avait invité à dîner le célèbre Denon, il crut devoir dire à sa femme, qui ne connaissait pas ce savant, qu'il serait convenable qu'elle lui parlât de ses ouvrages; « vous les trouverez au troisième rayon de ma bibliothèque; allez les parcourir afin d'en avoir une idée. » Madame Talleyrand courut aussitôt chercher le livre que lui indiquait son mari; mais au lieu des Voyages de M. Denon, elle prit les Aventures de Robinson Crusé, qu'elle lut promptement. Au dessert, voulant complaire à son mari, madame Talleyrand adressa plusieurs questions à M. Denon sur son naufrage, son île, etc., et finit par lui demander des nouvelles de son fidèle Vendredi. Elle ne doutait pas de parler à Robinson Crusé. On peut juger de l'hilarité que madame Talleyrand provoqua parmi les convives, et de la mystification de son mari.

Une autre fois, madame la princesse d'Algro-

rouki, couverte des magnifiques pierreries qui lui venaient de la succession du prince Potemkin, fut voir madame Talleyrand. — » Oh ! Madame ; s'écria madame Talleyrand, quels admirables diamans ; que je vous trouve heureuse d'en posséder de semblables ! — Si vous exprimez le désir d'en avoir de pareils, M. Talleyrand trouverait, sans doute, un grand plaisir à vous les offrir. — Quelle folie ! vous croyez donc que j'ai épousé un *pape* ! »

Quand M. Faure, conseiller d'État, présenta le projet de code pénal, il dit, lorsqu'il traita de l'adultère, que le nouveau code établissait que le mari qui surprenait sa femme en flagrant délit avait le droit de tuer l'épouse infidèle et son amant. Le soir, on parlait de cet article chez M. Talleyrand ; madame Talleyrand dit : « De semblables lois sont faites par des hommes qui manquent tout-à-fait d'éducation. »

Laissons encore ces actions de salon, et suivons M. Talleyrand, sur son théâtre de prédilection.

L'exécution du traité de Lunéville donna lieu à plusieurs rapports de M. Talleyrand. Il en fit un surtout, extrêmement remarquable, sur la cession consentie par l'empire au profit de la république française, cession qui était à

supporter par la confédération germanique , mais que l'on ne s'empessait pas d'effectuer. L'activité du ministre des relations extérieures qui détermina lui-même une répartition, et l'énergie du premier consul, mirent bientôt fin à cet état d'incertitude.

Un rapprochement paraissait se concerter avec l'Angleterre. M. Talleyrand avait à cœur d'en terminer avec cette puissance. Un échange de notes diplomatiques et de protocoles eut lieu durant plusieurs mois. M. Talleyrand s'occupait exclusivement des négociations. M. Otto, notre envoyé à Londres, n'était chargé absolument que de la remise des pièces au cabinet de Londres. Enfin on parvint à peu près à s'entendre; en exécution des préliminaires, les négociations pour la paix générale et définitive devaient être ouvertes à Amiens; Joseph Bonaparte fut nommé plenipotentiaire pour la France; le marquis de Cornwallis, pour l'Angleterre.

On s'étonna du retard que le ministre anglais mettait à se rendre en France. Le premier consul fit exprimer l'empressement qu'il avait de voir les préliminaires de la pacification immédiatement convertis en un traité définitif, qui pouvait seul consolider le repos du globe,

Le marquis de Cornwallis se rendit d'abord à Paris, et des conférences préalables eurent lieu entre Joseph Bonaparte et lui, dès les premiers jours de frimaire an X.

Les négociations transportées à Amiens, le ministre anglais éleva une foule de difficultés sur l'île de Malte, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc. ; une multitude de protocoles furent encore dressés, et on finit pourtant par se décider à conclure.

En conséquence, le 4 germinal an X, un traité de paix auquel l'Espagne prit part, fut signé à Amiens. On commença par régler le sort des prisonniers respectivement faits. L'Angleterre restitua toutes les colonies conquises sur la France, la république batave et l'Espagne. L'Espagne lui céda l'île de la Trinité. Le territoire de la Porte fut reconnu tel qu'il était avant la guerre. La république des sept îles fut reconnue ; les îles de Malte, Gozo et Comino, restituées à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; l'évacuation du royaume de Naples et des états romains par les troupes françaises ; les pêcheries de Terre-Neuve rétablies sur le même pied que par le passé ; les mers rendues libres et à la disposition du commerce ; enfin le traité rendu commun avec la Porte, et des dispositions

avantageuses au commerce des trois nations.

Ce traité fut reçu par la France avec acclamation. Il fit le plus grand honneur à M. Talleyrand qui avait été véritablement l'ame des négociations. Aussi Bonaparte, dans la confiance duquel il était plus que jamais bien haut placé, l'associait à toutes ses pensées, et n'entamait rien sans sa participation.

Néanmoins M. Talleyrand faillit tout à coup se voir exposé à des mesures rigoureuses; son ascendant sur le premier consul et la faveur dont il jouissait portaient ombrage à Fouché, ministre de la police, qui ne se voyait investi que d'un pouvoir secondaire. Il employa tous les moyens pour parvenir à l'emporter sur M. Talleyrand : n'y arrivant pas, il donna naissance à un projet qui, réussissant, devait amener infailliblement la disgrâce du ministre des relations extérieures.

Le premier consul venait de signer un traité secret avec Paul I<sup>er</sup>. Fouché, peu de temps après, mit sous les yeux du premier consul la minute littérale de ce traité qu'il dit avoir reçue de ses agens à Londres. Il était certain que ce traité n'avait pu être communiqué que par M. Talleyrand, ministre des relations extérieures, puisque lui seul en était dépositaire.

La colère du premier consul s'allumait, et il est probable qu'elle allait éclater d'une manière terrible, lorsque l'on découvrit que la minute du traité avait été soustraite du cabinet du ministre par l'un de ses secrétaires, qui, moyennant trente mille francs, en avait fait la remise à Fouché. Cet événement augmenta le ressentiment des deux ministres, et nous verrons, plus tard, que Fouché paya de sa disgrâce la tentative qu'il avait essayée.

Après la paix d'Amiens, le premier consul s'occupa de la nomination d'un ambassadeur en Angleterre. Il jeta les yeux sur le général Andréossi ; toutefois il ne voulut rien conclure sans en causer avec M. Talleyrand. Bonaparte, revenant, plus tard, sur cette nomination avec M. Talleyrand, lui dit, après avoir désigné plusieurs personnes : « J'ai envie de nommer Andréossi. » M. Talleyrand qui n'était pas très favorable à ce choix, lui répondit : « Vous voulez nommer *André aussi* ? Quel est donc cet André ? — Je ne vous parle pas d'un André, je vous parle d'Andréossi : est-ce que vous ne le connaissez pas ? Par Dieu ! Andréossi, général d'artillerie. — Andréossi ! Ah ! oui, oui, c'est vrai, Andréossi ; je n'y pensais pas : je cherchais dans la diplomatie, et je ne l'y trouvais

pas. C'est vrai, oui, oui, c'est vrai; il est dans l'artillerie. » Le premier consul parla alors du général Andréossi de manière à faire voir à M. Talleyrand qu'il indiquait ce général pour l'ambassade de Londres, ambassade qu'il obtint effectivement.

Des ennemis qui restaient à la France lorsque le premier consul prit les rênes du gouvernement, la régence d'Alger était le moins redoutable; mais le premier consul, désirant faire cesser partout les calamités de la guerre, instruit que le dey d'Alger l'avait déclarée contre son intention et qu'il souhaitait la paix, fit partir pour Alger un négociateur. L'envoyé du consul fut très bien accueilli. La paix fut arrêtée, proclamée même dans le divan. Cependant une intervention de la Porte en fit ajourner la signature. La guerre parut renaître, mais ce fut une guerre sans hostilités. Enfin un traité définitif, assurant à la France tous les avantages stipulés par les traités anciens, et, par des stipulations nouvelles, garantissant plus explicitement la liberté du commerce et de la navigation française à Alger, fut, par les soins de M. Talleyrand, signé le 7 nivose.

Cependant on apprit que des armemens d'Alger parcouraient la Méditerranée, déso-

étaient le commerce français, infestaient les côtes. Un raïs algérien osa même, dans la rade de Tunis, faire subir, à un capitaine de commerce français, un traitement infâme. Les barques de la compagnie du corail qui, aux termes du traité, allaient pour se livrer à la pêche, furent violemment repoussées des côtes. Le chargé d'affaires demanda satisfaction et ne l'obtint pas. On osa lui faire des propositions injurieuses à la dignité du peuple français; on voulut que la France achetât l'exécution du traité.

Informé de ces faits, le premier consul ordonna qu'une division navale se rendrait devant Alger.

M. Talleyrand, par ses ordres, transmit des instructions au chargé d'affaires Dubois Tharville. La division, commandée par le contre-amiral Leissegues, parut devant Alger le 17 thermidor. A bord, était un officier du palais, l'adjudant-commandant Hullin, porteur d'une lettre du premier consul pour le dey.

Quelles que fussent les dispositions intérieures du dey, il ne montra que le désir de vivre en bonne intelligence avec la république française. « Je veux, dit-il, être toujours l'ami de Bonaparte. »

Il promit et donna réellement toutes les satisfactions demandées.

M. Talleyrand, à la même époque, entâma encore des négociations avec la sublime Porte. Il réussit complètement, et lui-même signa, le 6 messidor an X, le traité de paix conclu entre la république française et le grand-seigneur. Ce traité rendit libre la navigation dans la mer Noire. La Porte s'engagea à exécuter le traité d'Amiens. La mise en liberté des prisonniers respectivement faits fut prononcée. Les deux états s'accordèrent réciproquement tous les avantages dont jouissaient les puissances les plus favorisées.

La paix avec l'Angleterre ne fut pas de longue durée. Il existait à Londres une faction de guerre qui ne laissait échapper aucune occasion de provoquer, en plein parlement, le renouvellement des hostilités; et du langage même des ministres dans les discussions, il paraissait résulter qu'on n'attendait que des événements opportuns et des intelligences sur le continent pour éclater et rompre la paix.

Après que les ministres anglais eurent plusieurs fois promis de mettre un terme à ces abus, M. Talleyrand, au nom de la république, voyant toutes ses promesses sans effet, fit pré-

sender une note officielle, à l'effet de connaître au moins la marche et le but du cabinet britannique, et pour lui proposer de défendre, en Angleterre, tout ce qui serait défendu en France par rapport aux intérêts réciproques des deux nations.

Le cabinet de Saint-James éluda, traîna en longueur. Une multiplicité de notes en réponse à des objections posées par lui furent transmises, par M. Talleyrand, au général Andréossi, notre ambassadeur à Londres. Le ministère anglais y répliqua de manière à faire voir qu'il se souciait peu de rester en bonne intelligence avec la république française. Enfin, et malgré l'habileté du ministre des relations extérieures, toute amitié cessa; le cabinet de Londres rappela son ambassadeur, et le général Andréossi quitta Londres. La déclaration du roi d'Angleterre parut presque aussitôt; elle était accompagnée d'un volume de pièces de 145 pages in-folio. Il en résulta bientôt la reprise des hostilités.

L'ascendant de M. Talleyrand sur le premier consul était tel, qu'il parvint en peu de temps à éloigner Fouché du ministère de la police. Cela lui fut d'autant plus facile, que Bonaparte déjà fut indisposé contre le ministre de la

police, n'avait besoin que d'être excité pour provoquer son remplacement.

Nous touchons à une catastrophe terrible, la mort du duc d'Enghien. Les inculpations dont M. Talleyrand fut l'objet, à cause du rôle qu'il eut à remplir dans cette malheureuse affaire, nous obligent à remonter à la source des choses, et, pour fournir des renseignemens exacts, à entrer dans quelques détails.

Drake, ministre du roi d'Angleterre près la cour de Bavière, entretenait, depuis quelque temps, une correspondance avec des agens envoyés, payés, dirigés par lui au sein de la république. Des trames étaient ourdies sous sa direction pour soulever d'abord quatre départemens, y former une armée, la grossir de tous les mécontents, et renverser le gouvernement du premier consul.

A la faveur de son caractère diplomatique, Drake se concertait avec les conspirateurs sans attirer les soupçons. Il embauchait des agens de révolte, et résidait hors de l'enceinte de la ville, pour que ces agens pussent entrer chez lui sans scandale et sortir sans être exposés.

Cependant on découvrit les menées de l'Angleterre : la correspondance fut surprise ainsi que d'autres pièces fort importantes ; parmi

elles se trouvait une liste des personnages mis en jeu, sous des noms de convention. Bonaparte était appelé M. Loiselet; Louis XVIII, M. Lacodre; M. Talleyrand, M. Grenier; Paris était désigné sous le nom de Châlons; le gouvernement anglais sous celui de M. Jacob, et les trois consuls, sous celui de la famille.

La découverte de cette conspiration, entre autres arrestations, amena celle de Georges, et un rapport fort détaillé contenant la copie des lettres, listes, etc., fut adressé par le grand-juge au premier consul.

M. Talleyrand, à son tour, adressa ce rapport à tous les membres du corps diplomatique; il leur disait dans sa circulaire :

« Le premier consul m'a donné l'ordre d'adresser à Votre Excellence un exemplaire du rapport qui lui a été présenté par le grand-juge, sur une conspiration incidente tramée en France par M. Drake, ministre de S. M. britannique près la cour de Munich, et qui, par son objet comme par sa date, se rattachait à l'infâme complot que, dans ce moment, les tribunaux s'occupent de juger.

« La copie imprimée des lettres et pièces authentiques de M. Drake est jointe au rapport. Les originaux seront immédiatement envoyés

par ordre du premier consul à S. A. E. M. l'électeur de Bavière.

« Une telle prostitution de la plus honorable fonction qui puisse être confiée à des hommes, était sans exemple dans l'histoire des nations civilisées. Elle étonnera, elle affligera l'Europe, comme le scandale d'un crime inouï, et que, jusqu'à ce moment, les gouvernemens les plus pervers n'avaient osé méditer. Le premier consul connaît trop les sentimens et les qualités qui distinguent le corps diplomatique accrédité auprès de lui, pour n'être pas convaincu qu'il verra, avec une profonde douleur, la profanation du caractère sacré d'ambassadeur, indignement travesti en ministère de complots, d'embauchage et de corruption.

« Le ministre des relations extérieures.

« TALLEYRAND. »

Georges, dans son interrogatoire, déclara qu'une conspiration extérieure existait et que, pour la mettre à exécution, on attendait l'arrivée d'un prince français. On porta alors des soupçons sur le duc d'Enghien, que l'on savait être à Ettenheim près Strasbourg. Le ministre des rela-

tions extérieures fut celui qui insista le plus pour démontrer que le duc d'Enghien seul pouvait être le prince français signalé par Georges ; il fit d'ailleurs remarquer qu'il était temps de mettre un terme aux horribles attentats dont le premier consul était devenu l'objet ; qu'il fallait enfin donner une leçon à ceux qui s'étaient fait une habitude journalière de conspirer contre sa vie ; que le duc d'Enghien devait être la victime , puisqu'il pouvait être pris sur le fait , faisant partie d'une conspiration actuelle. Un conseil s'assembla ; il était composé des trois consuls , du ministre des relations extérieures , du grand-juge et de Fouché , qui n'était plus que sénateur. Dans ce conseil , le grand-juge exposa l'état de la conspiration ; quant à l'extérieur ; M. Talleyrand lut ensuite un rapport sur les ramifications des conjurés à l'extérieur ; ce rapport , appuyé de quelques correspondances officieuses concernant les émigrés qui habitaient l'électorat de Baden , se terminait par la proposition d'enlever le duc d'Enghien de vive force et d'en finir.

Cambacérés fit observer qu'il n'était pas convenable d'enlever le duc d'Enghien de vive force , et puisqu'on disait dans le rapport qu'il venait quelquefois sur le territoire , il était plus

simple de lui tendre un piège et de lui appliquer la loi sur les émigrés.

A cette objection le ministre des relations extérieures répondit en ces termes : « **Barbleu !** vous nous la donnez belle ; après que les journaux ont été remplis des détails de cette affaire , vous croyez qu'il donnera dans un piège ? » Puis il persista dans les conclusions de son rapport.

Les voix qui s'étaient réunies à l'opinion, du ministre des relations extérieures, formant la majorité, l'enlèvement du prince fut décidé. Le premier consul dicta alors à son secrétaire , pour le ministre de la guerre , les ordres nécessaires à cet enlèvement.

Le lendemain, (20 ventose an XII) M. Talleyrand adressa au baron d'Edelsheim , ministre d'état à Carlsruhe , la lettre suivante :

« Paris , 20 ventose an XII.

« Monsieur le baron , je vous avais envoyé une note dont le contenu tendait à requérir l'arrestation du comité d'émigrés français siégeant à Offembourg , lorsque le premier consul, par l'arrestation successive des brigands envoyés en France par le gouvernement anglais ,

comme par la marche et le résultat des procès qui sont instruits ici, reçut connaissance de toute la part que les agens anglais à Offembourg avaient aux terribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris de même que le duc d'Enghien et le général Dumouriez se trouvaient à Ettenheim, et comme il est impossible qu'ils se trouvent en cette ville sans la permission de S. A. Electorale, le premier consul n'a pu voir, sans la plus profonde douleur, qu'un prince auquel il lui avait plu de faire éprouver les effets les plus signalés de son amitié avec la France, pût donner un asile à ses ennemis les plus cruels et laissât ourdir tranquillement des conspirations aussi évidentes.

« En cette occasion si extraordinaire, le premier consul a cru devoir donner à deux petits détachemens l'ordre de se rendre à Offembourg et à Ettenheim, pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit des gens tous ceux qui manifestement y ont pris part. C'est le général Caulaincourt qui, à cet égard, est chargé des ordres du premier consul. Vous ne pouvez pas douter qu'en les exécutant, il n'observé tous les égards que Son Altesse peut désirer. Il aura l'honneur

de remettre à Votre Excellence la lettre que je suis chargé de lui écrire.

« Recevez, Monsieur le baron, l'assurance de ma haute estime.

*Signé* Ch. M. TALLEYRAND (1). »

Les ordres du premier consul furent ponctuellement exécutés. Le duc d'Enghien fut arrêté le 15 mars, et conduit le même jour à la citadelle de Strasbourg, où il resta jusqu'au 18, qu'il partit pour Paris, sous l'escorte de la gendarmerie. Il arriva le 20 mars et fut constitué prisonnier à Vincennes.

En conséquence de la lettre de M. Talleyrand, l'électeur fit publier, le 15 mars, le lendemain de l'arrestation du prince, un décret par lequel il disait notamment que le gouvernement français, venant de requérir l'arrestation de certains émigrés dénommés, impliqués

(1) Comment M. Talleyrand, l'homme aux principes par excellence, pouvait-il écrire une telle lettre et prêter le premier les mains à la violation d'un territoire neutre ?

*(Note de l'auteur.)*

dans le complot tramé contre la constitution, et une patrouille militaire venant de faire l'arrestation des personnes comprises dans cette classe, le moment était venu où l'électeur était obligé de voir que le séjour des émigrés dans ses états était préjudiciable au repos de l'empire et suspect au gouvernement français. Par conséquent, il jugeait indispensable de renouveler, en toute rigueur, la défense faite aux émigrés français de séjourner dans ses états, tant anciens que nouveaux, et en révoquant toutes les permissions limitées ou illimitées données par le gouvernement précédent ou actuel, ordonnait en outre que tous ceux qui ne sauraient justifier sur-le-champ de leur radiation ou de leur soumission au gouvernement français, seraient renvoyés, et que s'ils ne partaient pas de gré dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, ils seraient conduits au-delà des frontières.

Un arrêté du gouvernement de la république, du vingt-neuf ventose an XII, ordonna que le duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la république, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et

extérieure de la république, serait traduit à une commission militaire, composée de sept membres nommés par le général, gouverneur de Paris et qui se réunirait à Vincennes.

Murat, gouverneur de Paris, composa de suite la commission militaire. Il désigna, pour en faire partie, le général Hullin, commandant les grenadiers à pied de la garde des consuls, président, le colonel Guitton du premier régiment de cuirassiers; le colonel Basancourt, du quatrième régiment d'infanterie légère; le colonel Ravier, du dix-huitième régiment d'infanterie de ligne; le colonel Barrois, du quarante-deuxième de ligne; le colonel Rabbe, du deuxième régiment de la garde municipale de Paris; Dautancourt, major de la gendarmerie d'élite, qui aurait à remplir les fonctions de capitaine-rapporteur; il ordonna en outre que la commission se réunirait sur-le-champ au château de Vincennes, pour y juger, sans désemparer, le prévenu.

Le jugement ne tarda pas à être rendu. Il y fut dit :

« Le président a fait retirer l'accusé; le conseil délibérant à huis-clos, le président a recueilli les voix en commençant par le plus jeune en grade; le président ayant émis son

opinion le dernier, l'unanimité des voix l'a déclaré coupable, et lui a appliqué l'art..... de la loi du ..... ainsi conçu ..... et en conséquence, l'a condamné à la peine de mort ;

« Ordonne que le présent jugement sera exécuté *de suite*, à la diligence du capitaine-rapporteur, après en avoir donné lecture, en présence des différens détachemens des corps de la garnison, au condamné. »

Aussitôt le jugement prononcé, on fit mettre les troupes sous les armes; on leur annonça le jugement que la commission venait de rendre, et qu'elles allaient assister à son exécution.

On fit, pendant ce temps, descendra le duc d'Enghien, dans l'un des fossés du château; on lui lut sa sentence, et l'exécution suivit de près. Elle eut lieu sur les six heures du matin.

Le premier consul manifesta une grande surprise en apprenant l'exécution du jugement de la commission. Il ne concevait pas comment on avait pu juger avant l'arrivée de M. Réal, qui devait interroger le prisonnier. Il y a là quelque chose qui me passe (dit-il); voilà un crime, et qui ne mène à rien. (1)

(1) Fouché dit : « C'est plus qu'un crime, c'est une faute.

(Note de l'auteur.)

Le soir même de la mort du duc d'Enghien, M. Talleyrand donna un bal, auquel tout le corps diplomatique fut invité. La démarche du ministre fut vivement critiquée, et plusieurs personnes refusèrent de paraître à son bal.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aussitôt l'arrivée du duc d'Enghien à Strasbourg, il s'était empressé d'écrire une lettre (1) au premier consul, par laquelle, après avoir fait un noble aveu de sa conduite militaire depuis 92, jusqu'au licenciement de l'armée de Condé; après avoir déclaré que son nom, son honneur, sa qualité de prince du sang et de fidèle sujet de Louis XVI, lui imposaient également le devoir de combattre la révolution française; après avoir exprimé qu'il avait fait ce qu'il devait faire, et ce que le premier consul lui-même, dans sa magnanimité, le blâmerait de ne pas avoir fait; après cette noble et franche exposition de ses sentimens et de ses actions, le prince marquait au premier consul qu'il lui donnait sa parole d'honneur de ne rien entre-

(1) Le duc de Frioul lui-même atteste que cette lettre a été écrite et n'a été remise par M. Talleyrand que deux jours après l'exécution.

(Note de l'auteur.)

prendre contre le gouvernement français, de respecter les lois existantes et de vivre dans la plus profonde tranquillité, s'il lui rendait la liberté; bien plus, que pour lui donner une preuve de son admiration pour sa personne, de sa loyauté et de sa scrupuleuse exactitude à remplir ses promesses, il offrait de le servir en telle qualité qu'il voudrait l'admettre auprès de sa personne.

Cette lettre fut remise à M. Talleyrand, qui ne la fit tenir au premier consul qu'après l'exécution du prince.

A Sainte-Hélène, Napoléon fut interrogé sur cette circonstance, par le docteur Omeara. Voici ce que Napoléon répondit : « C'est vrai, le duc avait écrit une lettre, dans laquelle il offrait ses services, et me demandait le commandement d'une armée; et ce scélérat de T\*\*\*\*\* ne m'en donna connaissance que deux jours après que le prince eut été mis à mort. » Sur la remarque du docteur, que T\*\*\*\*\* en retenant cette lettre d'une manière aussi coupable, s'était véritablement chargé de la culpabilité de cette action, et que l'on pouvait avec raison lui attribuer la mort du duc d'Enghien, Napoléon répondit : « T\*\*\*\*\* est un *briccone* capable de tous les crimes. Je fis juger le duc

d'Enghien comme ayant porté les armes contre la république, et il fut fusillé d'après les lois d'alors. » Sur une nouvelle interpellation du docteur Omeara, qui désirait savoir si, dans le cas où M. Talleyrand lui aurait remis à temps la lettre du duc d'Enghien, il eût laissé vivre l'auteur de cette lettre, l'empereur dit : « Il est probable que oui, car il me faisait, dans cette lettre, l'offre de ses services; il s'est conduit avec beaucoup d'intrépidité et la plus mâle dignité devant le conseil de guerre, et il n'a rien nié. Il est vrai que je voulais faire un exemple qui effrayât; cependant, je pense que je l'aurais laissé vivre. »

Une chose digne de remarque, c'est qu'à la restauration, quand le duc de Bourbon arriva à Paris, M. Talleyrand partit pour Valencey, où il fit un séjour de six mois; à la vérité, il se défendit de toutes ses forces des imputations dont il devint l'objet, au sujet de la mort du prince. Il présenta même à Louis XVIII une attestation de madame la princesse de Rohan, de laquelle il serait résulté que le duc d'Enghien aurait été prévenu de s'éloigner quelques jours avant son arrestation; il prétendit même avoir fait porter cet avis par un courrier, qui, s'il faut l'en croire, se serait cassé la

jambe à Saverne. Mais cette attestation ne saurait être d'un grand poids pour M. Talleyrand, car il est constant qu'elle n'a été obtenue qu'après les plus vives instances de madame Aimée de Coigny, auprès de madame de Rohan. Il est constant en outre, que l'avis qui fut donné au duc d'Enghien, et que madame de Rohan a attesté sans spécification d'auteur, venait d'une autre source, et était à attribuer au roi de Suède, alors à Carlsruhe, et à l'électeur lui-même, qui firent avertir le prince qu'il pouvait courir des dangers, et qu'il devait s'éloigner.

Malgré tout ce que M. Talleyrand a pu prétendre, on sera toujours fondé à lui adresser le reproche d'avoir conservé la lettre du duc d'Enghien. Par suite on peut, contre lui, tirer de cette circonstance, toutes les conséquences les plus fâcheuses.

Aussitôt l'exécution du jugement porté contre le duc d'Enghien, l'empereur de Russie ordonna à son chargé d'affaires à Paris de témoigner qu'il apprenait avec autant de surprise que de douleur, l'événement qui venait de se passer à Ettenheim, les circonstances qui l'avaient suivi, et son déplorable résultat; son intérêt, disait-il, était d'autant plus vif,

qu'il ne pouvait accorder, en aucune manière, la violation du territoire de Baden, avec les principes de justice et d'humanité, regardés comme sacrés par les nations, et qui protégeaient leurs relations mutuelles.

Une note fut en outre remise par le ministre russe, près la diète de Francfort. M. Talleyrand y répliqua et termina ainsi : « Si, lorsque les Anglais concertaient l'assassinat de Paul I<sup>er</sup>, on fût venu avertir l'empereur Alexandre que ses assassins n'étaient qu'à une lieue de la frontière russe, ne se serait-il pas mis en devoir de les faire arrêter? »

Le 21 juillet 1804, nouvelle note de l'ambassadeur russe; 29, seconde réplique de M. Talleyrand; et, le 19 août, départ de l'ambassadeur.

Empire, 1804.

Bonaparte venait de changer son titre de premier consul de la république française contre celui d'empereur des Français. Un décret du sénat, du 28 floréal an XII, lui avait conféré cette qualité et établi dans sa famille l'hérédité de la dignité impériale. Le sénat, conduit par Cambacérès, son président, pré-

senta, le même jour, le sénatus-consulte organique au premier consul. Le premier consul répondit au sénat :

« Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie est essentiellement lié à mon bonheur.

« J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation.

« Je soumetts à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille.

« Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec ma postérité, le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation. »

M. Talleyrand avait encore présumé à cette grande époque; des premiers il fit entrevoir à Bonaparte tout l'avantage qu'il pouvait retirer d'un changement de position aux yeux des autres gouvernans; le compte de M. Talleyrand se trouvait aussi dans cet événement : il savait fort bien avec quel bonheur il pourrait l'exploiter. Ainsi se dessinaient les vues de ces hommes qui, sous le voile du républicanisme, n'ambitionnaient que le pouvoir.

La petite cour du premier consul ne pouvait convenir à l'éclat du trône de l'empereur. On

s'empessa d'en organiser une beaucoup plus imposante, et l'on vit rétablir sans obstacles toutes les dignités que, quelques années auparavant, on avait roulées dans la poussière, aux acclamations de la nation. M. Talleyrand qui, aux yeux de Bonaparte, était le simulacre de l'ancienne cour, ne fut pas oublié dans les promotions. Par un décret impérial du 21 messidor an XII, il fut nommé grand-officier du palais de l'empereur.

M. Talleyrand ne paraissait pas partisan du titre d'*altesse sérénissime*; il trouvait cette qualification bien ridicule donnée aux dignités. « Pour la famille impériale, disait-il, on ne peut pas assez faire; pour les autres, et surtout pour ceux qui ont reçu de plus de cinq cents personnes de Paris un louis par consultation, l'*altesse* qui est un titre émanant de la souveraineté, n'a pas de sens commun. Mais c'est fait, et tout ce qui est fait il faut le soutenir: ce doit être la doctrine de tout ce qui est attaché au gouvernement, actuel. »

Ces observations de M. Talleyrand pouvaient être fort bonnes; mais, dictées par l'envie, elles tournaient contre lui. En effet, ce n'était qu'à cause de Cambacérès que le diplomate les avait fait naître.

Cette nomination de dignitaires exerça encore l'esprit satirique de M. Talleyrand; ce fut surtout aux dames qu'il s'en prit. La mode alors était de porter les robes extrêmement courtes. Un jour M. Talleyrand était aux Tuileries, dans la salle du Trône; il s'y trouvait aussi plusieurs dames du palais nouvellement nommées qui attendaient le moment où elles devaient prêter serment entre les mains de l'empereur; parmi elles, était madame de Marmier, fille du duc de Choiseul. Cette dame, d'une beauté remarquable, portait une robe extrêmement courte; mais comme ses pieds étaient charmans, on oubliait le ridicule de sa robe. Quelqu'un la fit remarquer à M. Talleyrand, en lui demandant ce qu'il en pensait. Il regarda d'abord la dame, puis sa jupe et dit : « Mais je pense qu'elle a des jupons bien courts pour prêter un serment de fidélité. »

A cette époque, Joseph Napoléon monta sur le trône de Naples. Le renversement de la branche des Bourbons fut dû encore à M. Talleyrand qui en donna l'idée à Napoléon et suivit à lui seul les phases de cette révolution de palais. M. Talleyrand aimait beaucoup Joseph Napoléon. Il écrivait à Stanislas Girardin : « Je jouis bien de tous ses succès. Tout ce qu'il voudra

faite, il le fera bien; il est doué du talent de se faire aimer : avec cela, on réussit à tout. »

Le ministère anglais adressa, au mois de brumaire an XIII, à tous les ministres des cours étrangères près le roi d'Angleterre, une circulaire par laquelle il disait notamment que le gouvernement anglais ne saurait se justifier s'il négligeait le droit qu'il avait d'appuyer, autant qu'il était compatible avec le droit des gens que les gouvernemens civilisés avaient reconnu jusqu'à présent, les efforts de ceux des habitans de la France qui se montraient hostiles à son gouvernement actuel; qu'il désirait ardemment, ainsi que toute l'Europe, voir établir en ce pays un ordre de choses plus compatible avec son propre bonheur et avec la sécurité des nations environnantes; mais que si ce vœu ne pouvait être rempli, il était pleinement autorisé, d'après les principes les plus stricts de la défense personnelle, à essayer de briser les efforts, de disloquer les opérations et de confondre les projets d'un gouvernement, dont le système de guerre avoué par lui-même n'était pas seulement de ruiner le commerce et de diminuer la puissance et les possessions de son ennemi, mais de porter la dévastation et

la ruine dans le cœur même de l'empire britannique.

Cette circulaire en occasiona une de M. Talleyrand à tous les agens français; il leur faisait savoir qu'ils avaient l'ordre de déclarer au gouvernement près duquel ils résidaient, que l'empereur des Français ne reconnaîtrait pas le corps diplomatique anglais en Europe, tant que le ministère britannique ne s'abstiendrait pas de charger ses ministres d'aucune agence de guerre, et ne les contiendrait pas dans les limites de leurs fonctions; que les maux de l'Europe ne venaient que de ce qu'on se croyait partout obligé à observer des maximes de modération et de libéralité qui, n'étant justes que par réciprocité; n'étaient obligatoires qu'à l'égard de ceux qui s'y soumettraient; qu'ainsi les gouvernemens avaient autant à souffrir de leur propre justice que de l'iniquité d'un ministère qui ne reconnaissait de loi que son ambition et ses fantaisies.

L'ordre de la Légion-d'Honneur venait d'être institué, et Napoléon, qui voulait faire jouir M. Talleyrand de toutes les faveurs, lui en conféra le grand-cordon, par un décret du 12 pluviôse an XIII.

Dans la vue d'opérer une réconciliation avec

l'Angleterre, Napoléon, aussitôt son couronnement, avait fait les premières avances et écrit au roi d'Angleterre, le 12 nivose an XIII, une lettre dans laquelle il disait : « Qu'appelé au trône de France par la Providence et par les suffrages du sénat, du peuple et de l'armée, son premier sentiment était un vœu de paix; que la France et l'Angleterre usaient leur prospérité; qu'elles pouvaient lutter des siècles; qu'il n'attachait point de déshonneur à faire le premier pas; qu'il avait assez prouvé au monde qu'il ne redoutait aucune des chances de la guerre; que la paix était le vœu de son cœur, mais que la guerre n'avait jamais été contraire à sa gloire; qu'il conjurait le roi de ne pas se refuser au bonheur de donner lui-même la paix au monde, et qu'il ne laissât pas cette douce satisfaction à ses enfans. »

M. Talleyrand, véritable auteur de cette lettre, reçut, de lord Mulgrave, une réponse par laquelle le roi d'Angleterre prétendait qu'il n'y avait aucun objet qu'il eût plus à cœur que de saisir, la première occasion de procurer de nouveau les avantages d'une paix fondée sur des bases non incompatibles avec la sûreté permanente et les intérêts essentiels de ses états. Qu'il était persuadé que ce but ne

pouvait être atteint que par des arrangemens qui pouvaient en même temps pourvoir à la sûreté et à la tranquillité à venir de l'Europe ; que, conformément à ce sentiment , il lui était impossible de répondre plus particulièrement à l'ouverture qui lui avait été faite , jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de communiquer avec les puissances du continent avec lesquelles il se trouvait engagé par des liaisons et des rapports confidentiels.

M. Talleyrand, à la suite d'un discours remarquable, communiqua au sénat et la lettre de Napoléon et celle du gouvernement anglais. « Le temps (dit M. Talleyrand), nous dévoilera bientôt le secret des résolutions du gouvernement d'Angleterre. Si ces résolutions sont justes et modérées, nous verrons finir les calamités de la guerre; si, au contraire, cette première apparence de rapprochement n'était qu'une lueur trompeuse, destinée seulement à servir des spéculations de crédit, à faciliter un emprunt, des rentrées d'argent, des achats et des entreprises, alors nous saurons, sans incertitude, à quel point les dispositions de l'ennemi sont implacables et obstinées, et nous n'aurions plus qu'à rejeter loin de nous des espérances d'un attrait dangereux et à nous confier sans

réserve en la bonté de notre cause, à la justice de la Providence et au génie de l'empereur. »

Cette correspondance fut sans résultat. Plus tard, des négociations ouvertes par M. Talleyrand avec Fox, le furent également; l'Angleterre devait long-temps encore rester notre ennemie le plus implacable.

La constitution donnée à Lyon par le premier consul garantissait, il est vrai, l'indépendance de l'Italie, mais elle avait tous les caractères du provisoire; ce n'était qu'un ouvrage de circonstance, un système constitutionnellement trop faible pour répondre aux vues de durée et de conservation; aussi l'urgente nécessité de changer cette constitution fut bientôt démontrée. En conséquence, un nouveau statut constitutionnel du 17 mars 1805, décréta notamment que la couronne héréditaire d'Italie serait transmise par Napoléon à un de ses enfans légitimes mâles, soit naturel, soit adoptif et que la couronne d'Italie ne pourrait plus être réunie à la couronne de France sur la même tête.

M. Talleyrand fit, en séance du sénat, un rapport à l'empereur sur les événemens qui nécessitaient l'octroi de cette nouvelle constitution. Il y disait entre autres choses : « L'ave-

nir, le passé sont, pour la malveillance, un texte inépuisable de mensonges; elle calomnie par de vains présages, elle calomnie par de vaines comparaisons. N'a-t-on pas cherché à répandre l'alarme en rappelant la gloire, le nom et la destinée d'Alexandre et de Charlemagne.

« Alexandre, en reculant sans cesse les limites de ses conquêtes, ne fit que se préparer des funérailles sanglantes; la grande, l'héroïque pensée de succession n'entra jamais dans son esprit; Charlemagne, Alexandre léguèrent leur empire à l'anarchie.

« Comme ces grands hommes, nous avons vu Votre Majesté porter avec rapidité ses armes en Europe et en Asie; son activité, comme la leur, a su embrasser, en peu de temps, la plus vaste étendue et franchir les plus grandes distances. Mais dans ses plus glorieuses expéditions et dans ses plus hardies entreprises, a-t-elle été entraînée par une passion vague et indéfinie de dominer et d'envahir? Non, sans doute, et l'histoire l'a déjà inscrit dans ses fastes. Dès le début de sa noble carrière, Votre Majesté voulut rappeler la France à des idées d'ordre et l'Europe à des idées de paix. Elle vit avec horreur une guerre qui menaçait de ramener

la barbarie, et avec effroi une révolution qui couvrait la France de deuil, de destruction et de débris; et elle crut que la Providence l'avait suscitée pour mettre un terme à ces deux grandes calamités; en Italie elle a vaincu pour réconcilier l'Allemagne avec la France; elle a été vaincre en Asie, pour attendre le temps où elle pourrait en revenir triomphante, et à son retour réconcilier la France avec elle-même. Telles ont été les vues, telle a été la noble ambition de Votre Majesté. »

On voit que l'opinion manifestée par M. Talleyrand, après la bataille de Marengo, avait trouvé accès près de Napoléon, et que les résultats de cette victoire avaient été conduits par M. Talleyrand.

M. Talleyrand était au mieux avec une partie des souverains de l'Europe; il reçut encore, au mois de prairial an XIII, une marque de confiance de l'un d'eux. Le roi de Prusse lui conféra l'ordre de l'Aigle noire.

Napoléon ne pouvait se passer de M. Talleyrand; il était pour lui l'homme indispensable. Ainsi et quand Napoléon se rendit au camp de Boulogne, M. Talleyrand l'y suivit, et là ils traitaient ensemble les affaires diplomatiques.

La guerre avait de nouveau éclaté avec l'Au-

triche ; la mémorable victoire d'Austerlitz y mit bientôt fin. L'empereur d'Autriche chassé de sa capitale , se vit dans l'obligation de demander une seconde fois la paix. L'empereur Napoléon désigna M. Talleyrand comme négociateur, et les plénipotentiaires de l'empereur d'Autriche étaient le prince de Lichtenstein et le général Giulay. Des conditions extrêmement dures furent imposées à l'empereur d'Autriche, mais force lui était de tout accepter et de s'en remettre à peu près à la générosité du vainqueur. Aussi le traité de paix fut-il signé, à Presbourg, par les plénipotentiaires, dès le 6 nivose an XIV.

Un grand changement s'opéra en Hollande dans les premiers mois de 1806. Sous le prétexte que le peuple hollandais, réfléchi dans ses démarches, constant dans ses résolutions, cherchait à fixer ses destinées sous l'égide d'un trône, M. Talleyrand négocia avec les représentans du gouvernement hollandais, et, par un traité signé à Paris le 24 mai 1806, convint de donner au prince Louis Napoléon, frère de l'empereur des Français, la couronne de Hollande, aux conditions imposées dans le traité, toutes à l'avantage de la France.

Napoléon crut que M. Talleyrand lui avait

rendu assez de services pour mériter une récompense digne d'un souverain. C'est pourquoi, le 5 juin 1806, il envoya, au sénat, le message suivant :

« Message de S. M. l'empereur et roi.

« Sénateurs,

« Les duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo étaient un sujet de litige entre le roi de Naples : nous avons jugé convenable de mettre un terme à ces difficultés en érigeant ces duchés en fiefs immédiats de notre empire. Nous avons saisi cette occasion de récompenser les services qui nous ont été rendus par notre grand-chambellan et ministre des relations extérieures, Talleyrand, et par notre cousin, le maréchal de l'empire, Bernadotte.

« NAPOLÉON. »

En conséquence de ce message, intervint le décret suivant :

« Voulant donner à notre grand-chambellan et ministre des relations extérieures, Talleyrand, un témoignage de notre bienveillance

pour les services qu'il a rendus à notre couronne, nous avons résolu de lui transférer, comme en effet nous lui transférons par les présentes, la principauté de Bénévent, avec le titre de prince et duc de Bénévent, pour la posséder en toute propriété et souveraineté et comme fief immédiat de notre couronne.

« Nous entendons qu'il transmettra ladite principauté à ses enfans mâles, légitimes et naturels, par ordre de primogéniture, nous réservant, si sa descendance masculine, naturelle et légitime venait à s'éteindre, ce que Dieu ne veuille, de transmettre ladite propriété, aux mêmes titres et charges, à notre choix et ainsi que nous le croirons convenable pour le bien de nos peuples et l'intérêt de notre couronne.

« Notre grand-chambellan et ministre des relations extérieures, Talleyrand, prêtera en nos mains, et en sadite qualité de prince et duc de Bénévent, le serment de nous servir en bon et loyal sujet; le même serment sera prêté à chaque vacance par ses successeurs:

« Donné en notre palais de Saint-Cloud, le 5 juin 1806.

« NAPOLÉON. »

M. Talleyrand n'avait plus rien à désirer : honoré de l'estime et même de l'amitié de l'empereur des Français, au faite des honneurs et des richesses, tout enfin, depuis dix ans, souriait à ses vues ambitieuses; à la vérité, il y avait bien loin du député à l'assemblée nationale, du proscrit se justifiant, au ministre des relations extérieures de Napoléon, au prince de Bénévent, mais rappelons-nous que M. Talleyrand heureusement né, savait tout faire céder devant les événemens, et se prêtait aux circonstances avec une grace et une tournure d'esprit qui n'appartenaient qu'à lui.

Les armemens que la Prusse faisait dans le cours de 1806, excitèrent l'attention de M. Talleyrand, qui alors était à Mayence, où il accompagnait Napoléon. Dans un rapport qu'il adressa à l'empereur, le 3 octobre 1806, il démontra que la guerre à laquelle la Prusse se préparait était sans motif réel; qu'il n'existait point d'autre cause, que les passions aveugles qui avaient égaré tant de cabinets, dont la Prusse s'était long-temps réservée, mais dont elle devait devenir aussi victime, en se livrant aux conseils de ceux qui comptaient pour rien les calamités de la guerre, parce qu'ils ne devaient point en partager les dangers et étaient toujours

prêts à sacrifier à leur ambition , à leurs craintes , à leurs préjugés , à leur faiblesse , le repos et le bonheur des peuples.

Par une note qu'il adressa au général de Knobelsdorff , M. Talleyrand se plaignit des armemens de la Prusse ; il signala la circonstance que la garnison de Berlin avait quitté cette ville , pour se rendre aux frontières ; que les armemens redoublaient d'activité , et qu'à Berlin , ils étaient présentés , comme dirigés contre la France.

Le chargé d'affaires prussien répondit que le roi de Prusse voulait la paix , mais qu'il ne voyait presque plus autour de lui que des troupes françaises ou des vassaux de la France prêts à marcher avec elle , et que cet état de choses ne pouvait durer : c'est pourquoi il demandait 1° que les troupes françaises , qu'aucun titre fondé n'appelait en Allemagne , repassassent incessamment le Rhin ; 2° qu'il ne serait plus mis , de la part de la France , aucun obstacle quelconque à la formation de la ligue du Nord ; 3° qu'il s'ouvrirait , sans délai une négociation , pour fixer enfin , d'une manière durable , tous les intérêts qui étaient encore en litige.

M. Talleyrand , aussitôt la réception de cette note , adressa un second rapport à Napoléon ;

il le terminait ainsi : « Ainsi, pour satisfaire l'ambition la plus injuste, la Prusse consent à rompre les liens qui l'unissaient à la France, à appeler de nouvelles calamités sur le continent, dont Votre Majesté voulait cicatriser les plaies et assurer la tranquillité, à provoquer un allié fidèle, à le mettre dans la cruelle nécessité de repousser la force par la force, et d'arracher encore son armée au repos dont il aspirait à la faire jouir, après tant de fatigues et de triomphes.

« Je le dis avec douleur : je perds l'espoir que la paix puisse être conservée, du moment qu'on la fait dépendre de conditions que l'équité repousse, et que l'honneur repousse également, proposées comme elles le sont, avec un titre et des formes que le peuple français n'endura dans aucun temps et de la part d'aucune puissance, et qu'il peut, moins que jamais, endurer sous le règne de Votre Majesté. »

La guerre fut bientôt commencée : les évènements se pressèrent, et les Français ne tardèrent pas à faire dans Berlin une entrée triomphante.

Un nouveau traité de paix avait été négocié avec la Russie dès le mois de juillet; ce traité n'offrait rien de particulier et ne contenait de

point remarquable que celui concernant l'évacuation par les Russes du territoire connu sous le nom de Bouches-du-Cattaro; il assurait, en outre, l'indépendance de la république de Raguse.

M. Talleyrand avait, encore une fois, ouvert des négociations avec l'Angleterre. Comme toutes les précédentes, elles n'amenèrent aucune solution. Les envoyés anglais se retirèrent sans vouloir céder en rien aux représentations fondées qui leur étaient adressées.

L'empereur se fit accompagner par M. Talleyrand dans la campagne de Prusse, espérant que l'on traiterait de la paix; Napoléon tenait à ce qu'il fût au quartier-général. Peu de jours avant l'entrée de l'armée à Varsovie, la voiture dans laquelle M. Talleyrand voyageait s'était tellement embourbée que le ministre resta en panne pendant près de douze heures. Les soldats étaient de mauvaise humeur d'être dans l'eau et la boue presque jusqu'aux genoux; quelques-uns d'entre-eux ayant demandé à un homme à la suite du ministre, quelle était la personne qui se trouvait dans la voiture, on leur répondit que c'était le ministre des relations extérieures. « Ah ! bah ! dit le bel esprit de la compagnie, pourquoi est-ce qu'il vient

faire de la diplomatie dans un si mauvais chien de pays? »

L'empereur avait coutume de faire souvent appeler ses secrétaires et même ses ministres durant la nuit. Pendant son séjour à Varsovie, M. Talleyrand reçut un message à minuit passé; il arriva aussitôt et s'entretint long-temps avec l'empereur. Le travail se prolongea assez avant dans la nuit, et Napoléon fatigué finit par tomber dans un sommeil profond. M. Talleyrand qui craignait, en se retirant, soit de réveiller l'empereur, soit d'être appelé de nouveau pour continuer la conversation, se jeta sur un canapé et s'y endormit. M. Menneval, secrétaire de Napoléon, craignant aussi que ses services ne fussent nécessaires, ne voulait se coucher qu'après le départ du ministre. Il s'impatientait beaucoup d'une attente aussi longue. Deux heures sonnèrent, puis trois, puis quatre, et pas le moindre mouvement dans la chambre de l'empereur. Sur les instances du secrétaire qui perdait patience, le valet de chambre entr'ouvrit doucement la porte; mais l'empereur dont le sommeil était fort léger, s'éveilla en sursaut et dit d'une voix forte : « Qui est là? qui va là? qu'est-ce? » Le valet de chambre répondit que « pensant que M. Talleyrand était

sorti, il venait chercher le flambeau de Sa Majesté. — Talleyrand ! Talleyrand ! s'écria vivement l'empereur ; où donc est-il ? » et le voyant s'éveiller : « Eh bien ! je crois qu'il s'est endormi ! Comment, coquin, vous dormez chez moi ! Ah ! ah ! » puis ils se remirent à causer, et l'entretien se termina à cinq heures du matin.

La bonne amitié ne devait pas régner longtemps entre la France et la Russie. Il était facile de voir que cette dernière puissance, qui se concertait avec l'Angleterre, tendait à une rupture prochaine. Étant à Mayence avec Napoléon, M. Talleyrand fut informé par le chancelier du consulat de France à Bucharest, que les troupes russes, commandées par le prince Dolgorouki, avaient arrêté à Yassi et envoyé en Russie le consul-général Reinhard et toute sa mission. Voici les détails de cet acte de violence. Le prince Dolgorouki, après avoir fait arracher les armes impériales, somma M. Reinhard de quitter son poste, et lui donna un passeport pour se rendre sur les frontières de l'Autriche. Le consul ayant effectué son départ, n'était qu'à une lieue de Yassi quand une bande de Cosaques l'entoura, le saisit d'une manière indigne, et le conduisit en Russie.

Ce traité d'une basse trahison révolta tout le monde. Les Russes mêmes en furent indignés, et ne l'attribuèrent qu'au prince Dolgorouki ; effectivement il était déshonorant pour une nation qui, pour commettre d'ailleurs cet attentat était entrée sur un territoire neutre (celui de la Porte), en proclamant des intentions pacifiques ; aussi Moustapha Barayetor, fit de grands préparatifs, et jura qu'il mettrait toutes ses forces sur pied pour obtenir vengeance des Russes.

De Varsovie, et à la date du 28 janvier 1807, M. Talleyrand fit un rapport à l'empereur. Il y disait que la Russie avait jeté le masque, que ses troupes entrées en Moldavie et en Valachie, assiégeaient les forteresses de Chocjim et de Bender ; que tout ce qui était sacré pour les hommes avait été foulé aux pieds ; que le sang coulait pendant que l'envoyé de Russie, dont la présence seule devait être la preuve et le garant de la continuation de l'état de paix, était encore à Constantinople, et ne cessait d'y donner des assurances de l'amitié de son souverain pour Sa Hautesse, de sorte que la Porte n'avait su qu'elle était attaquée que par le manifeste du général Michelson ; que dans ce manifeste on disait que la Porte se laissant entraîner par

l'impulsion astucieuse des Français , s'était permis envers la cour de Russie des infractions de toute espèce et l'oubli complet des égards et des procédés ; que le 29 décembre l'ambassadeur russe quitta Constantinople , et la Porte voyant les victoires de la France en Prusse , sentit son espoir renaître et s'appuya fortement sur elle ; que le partage de l'ancienne Pologne avait été l'une des grandes fautes des précédens gouvernemens français ; qu'il fallait éviter maintenant un démembrement de la Prusse et exiger de la Russie la reconnaissance de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire Ottoman qui importaient si essentiellement à la politique de la France et au repos du monde.

Les hostilités commencèrent ; la grande armée marcha de victoire en victoire. Eylau, Friedland , illustrèrent cette campagne si mémorable. L'empereur de Russie , épouvanté par ses défaites successives , ne soutint que peu de temps la lutte et en vint bientôt à implorer la magnanimité du vainqueur.

Des négociations s'ouvrirent à Tilsit , entre la France, la Russie et la Prusse. M. Talleyrand les conduisit comme de coutume , et , le 25 juin 1807 , un traité de paix fut signé entre la France représentée par M. Talleyrand , et la

Russie stipulant par les princes Kourackin et Labanoff de Rostow. Par ce traité Napoléon restitua partie du duché de Magdebourg, le duché de Poméranie, Haute, Basse et Nouvelle Silésie, le comté de Glatz et plusieurs autres provinces. Des dispositions concernant la Pologne et le duché de Varsovie y furent insérées. L'empereur de Russie promit sa médiation pour amener la paix entre l'Angleterre et la France. Il reconnut Joseph Napoléon, comme roi de Naples, Louis Napoléon, comme roi de Hollande, et Jérôme Napoléon en qualité de roi de Westphalie. Il reconnut aussi la confédération du Rhin sous le protectorat de l'empereur des Français; enfin Napoléon promit sa médiation pour la paix entre la Porte et la Russie.

Les empereurs projetèrent, après la signature du traité, une entrevue à Erfurt, pour l'année suivante, à l'effet d'y resserrer les liens de la mutuelle amitié qu'ils venaient de se promettre.

L'empereur de Russie, en témoignage de son estime pour M. Talleyrand, lui donna la décoration du grand ordre de Saint-André.

M. Talleyrand signa encore le même jour, un autre traité avec la Prusse; suivant ce traité, le royaume de Prusse fut rétabli tel qu'il était au 1<sup>er</sup> janvier 1772. La reconnaissance de Jo-

seph Napoléon comme roi de Naples, de Louis, roi de Hollande et de Jérôme, roi de Westphalie eut lieu de la part du roi de Prusse. Il reconnut aussi la confédération du Rhin, et Napoléon en qualité de protecteur. La Prusse abandonna Dantzick et plusieurs provinces au roi de Saxe. On lui rendit communes les dispositions du traité avec la Russie, concernant la Pologne. Le roi de Prusse s'engagea à ne recevoir dans ses ports aucun bâtiment anglais et renonça à faire des expéditions pour l'Angleterre.

Ces actes importants furent les derniers auxquels M. Talleyrand prit part.

Effectivement, un décret du 8 août 1807 fit connaître que M. de Champagny était appelé au ministère des relations extérieures et que M. Talleyrand était promu à la dignité de vice-grand-électeur, qui lui ouvrit l'entrée de tous les conseils.

Différentes causes furent assignées à la retraite de M. Talleyrand. On prétendit notamment qu'il fallait l'attribuer d'abord aux conseils qu'il aurait donnés à Napoléon de ne point entreprendre la malheureuse expédition d'Espagne, et ensuite à son refus de coopérer par ses moyens au succès de cette expédition. Cette assertion est doublement erronée. Un fait in-

contestable qui le prouve, c'est que l'expédition d'Espagne a été préparée de longue main ; pour la décider , il a fallu nécessairement entrer dans de fréquentes négociations ; en outre il est certain qu'elle a été traitée entre le prince de la Paix et M. Talleyrand, par le canal d'Izquierdo , agent de confiance du ministre espagnol.

Avant la bataille de Friedland, M. Talleyrand était allé attendre à Dantzick les évènements et les ordres de l'empereur, qui lui écrivit de Tilsit, de venir s'établir à Koenigsberg ; il y vint, mais à peine arrivé, il reçut une seconde lettre de l'empereur ; elle lui annonçait qu'Alexandre avait fait demander un armistice de quelques jours ; qu'il l'avait accordé ; que depuis il avait fait proposer une entrevue dont il ne se souciait que médiocrement ; qu'il n'était pas encore décidé, cependant il réfléchissait ; mais si la paix ne se concluait sur-le-champ, son parti était pris : il était décidé à passer le Niémen, sans délai. Il était d'autant plus porté à le faire, que les Russes n'avaient plus d'armée, tandis que les deux tiers de la sienne ne s'étaient pas trouvés sur le champ de bataille de Friedland ; enfin l'empereur terminait par mander à M. Talleyrand de se rendre près de lui.

M. Talleyrand en recevant l'ordre de se rendre à Tilsit, manifesta hautement son opinion. « Qu'irait faire (disait-il) Napoléon au-delà du Niémen ? il faut qu'il abandonne cette idée de Pologne. On ne peut rien faire avec ces gens-là ; on n'organise que le désordre avec les Polonais. Voilà une occasion de terminer tout cela avec honneur ; il faut la saisir ; il faut même d'autant plus se hâter, que l'empereur a une affaire bien plus importante ailleurs et qu'il peut faire entrer dans un traité de paix ; s'il ne le fait pas, lorsqu'il voudra l'entreprendre il sera rappelé ici par de nouveaux embarras, tandis qu'il peut tout terminer dès aujourd'hui. Il le peut d'autant plus, que c'est une conséquence raisonnable de son système. »

Arrivé à Tilsit, M. Talleyrand pressa constamment la conclusion de la paix ; il disait à Napoléon que son affaire la plus importante était celle du Midi, d'où, tôt ou tard, un prince belliqueux pourrait tenter d'ébranler son ouvrage ; lui faisant remarquer qu'il avait suffi d'une proclamation pour mettre tout le pays en alarme, et que s'il y avait eu une seconde bataille d'Éylau, ce qui pouvait arriver au centre des provinces russes, où il aurait bien fallu aller si l'on n'avait pas fait la paix, il était

possible que les Espagnols et les Autrichiens arrivassent à Paris, avant qu'il pût en être informé; que, d'un autre côté, s'il faisait la paix avec l'Angleterre sans avoir réglé à sa convenance les affaires d'Espagne, il y fallait renoncer pour jamais, parce qu'il retrouverait l'Europe contre lui aussitôt qu'il voudrait en entreprendre l'exécution; au lieu que si on était assez heureux pour réussir; on traiterait avec l'Angleterre sur cette base, en faisant, d'un autre côté, les sacrifices auxquels on pourrait être obligé de souscrire. Dès-lors et puisque M. Talleyrand a été écouté, puisque la paix a été faite, il faut reconnaître que M. Talleyrand n'a pas négligé de faire expliquer l'empereur avec Alexandre sur ses projets à venir, dans un moment où il pouvait tout obtenir de ce prince.

Ce qui démontre aussi que M. Talleyrand se concertait avec le prince de la Paix, c'est que celui-ci, lui ayant fait part qu'il ne pouvait plus tenir à Madrid, M. Talleyrand consentit à le sauver à des conditions analogues au danger; d'ailleurs, il y avait une raison qui empêchait M. Talleyrand d'abandonner le prince de la Paix; ainsi après le retour d'Égypte, lorsque le premier consul fut devenu le chef de l'état, il trouva un arrangement qui

avait été fait entre la France et l'Espagne. Cette dernière puissance s'était engagée à payer pendant toute la durée de la guerre, une somme mensuelle très importante. L'état des finances obligea Bonaparte à laisser subsister cet état de choses, mais après la bataille de Marengo, l'ordre se rétablissant, il ordonna à M. Talleyrand, d'écrire en Espagne que la France n'ayant plus besoin de cet argent, renonçait au droit de l'exiger; M. Talleyrand désapprouva la résolution, dit qu'il serait plus convenable de faire remise de la moitié seulement. Le premier consul adopta cet avis, mais l'Espagne continua à payer la totalité de l'indemnité; pourtant le trésor n'en touchait que la moitié, et ce fut après le traité de Lunéville, que l'Espagne cessa entièrement de payer. Voici comment on prétend expliquer la fraude qui se commettait; si la remise de la somme entière eut été consentie, il ne pouvait y avoir de fraude, car, M. Talleyrand était dans l'obligation d'écrire à Madrid, en conséquence des ordres à lui donnés; d'un autre côté, s'il n'avait pas fait part des intentions du premier consul, et qu'il y eût eu continuation de paiement, le premier consul aurait vu qu'il n'était pas obéi. Comme le prince de la Paix était puissant et disposait

de tout, lui seul pouvait autoriser la fraude. On a toujours ignoré s'il y eut partage du bénéfice, et dans quelle proportion il se serait fait, mais ce qui est positif, c'est que l'empereur eut connaissance de tout et eut même une explication sur cet objet, avec le prince de la Paix, à Bayonne. On voit que M. Talleyrand et le prince de la Paix, avaient besoin de se ménager, et qu'ils étaient les seuls hommes qui, sans craindre de se blesser, pouvaient se proposer mutuellement de discuter tout ce qui concernait les affaires d'Espagne.

Voici, au surplus, l'extrait d'une pièce qui fixe l'état où M. Talleyrand avait placé la question; c'est le compte rendu par Izquierdo à son gouvernement, des négociations suivies avec M. Talleyrand, et le grand-maréchal du palais, Duroc : suivant le projet de traité, 1° Les Français et les Espagnols pourraient faire librement le commerce dans les colonies, les uns des autres; 2° comme le Portugal se trouvait au pouvoir de la France, qui avait besoin de s'y frayer une route pour le passage des troupes destinées à se défendre des incursions des Anglais, si l'Espagne possédait entièrement le Portugal, elle indemniserait la France en lui cédant l'équivalent sur le terri-

toire des provinces contiguës à l'empire français; 3° on réglerait définitivement la succession au trône d'Espagne; 4° on ferait un traité offensif et défensif d'alliance, en stipulant le nombre de troupes que chaque nation devait donner à son alliée dans le cas de guerre.

Telles furent les bases du traité, traité que la révolution d'Aranjuez empêcha de conclure.

Un dernier fait qui prouve encore que M. Talleyrand avait eu la première et la plus grande part à tout ce qui était relatif à l'Espagne, c'est que lorsque le prince des Asturies et son frère don Carlos partirent de Bayonne pour se rendre à l'endroit qu'ils devaient habiter, l'empereur fit donner l'ordre à M. Talleyrand, d'aller les recevoir à son château de Valencey, loué à cet effet, moyennant soixante-quinze mille francs par an, et d'y rester quelque temps avec eux. La réception des princes eut lieu, en effet, par M. Talleyrand, et par MM. d'Arberg et de Tournon, chambellans de l'empereur.

Il est donc bien établi d'une part, que M. Talleyrand n'a pas été étranger à la guerre d'Espagne, guerre qui fut si funeste à Napoléon, et dont l'injustice lui fut d'ailleurs reprochée; d'une autre part, que ce n'a pu être à

cause de cette guerre, que M. Talleyrand a quitté le portefeuille des relations extérieures.

Voici quels furent les véritables motifs de la retraite de M. Talleyrand. Ce ministre avait depuis peu de temps vu sensiblement diminuer son crédit auprès de Napoléon. Il continuait toujours à profiter de sa position pour s'occuper d'agiotage et d'affaires de Bourse. Les choses allèrent à un tel point, et il fit des gains tellement considérables au détriment de plusieurs gouvernemens, que des souverains d'Allemagne réclamèrent et se plaignirent vivement à Napoléon.

Plusieurs indiscretions heurtèrent aussi la confiance de l'empereur et ébranlèrent son ministre dans son esprit. « J'avais confié, disait Napoléon, une chose fort importante à Talleyrand; peu d'heures après, Joséphine me la rendit mot pour mot. J'envoyai chercher aussitôt ce ministre, pour lui dire que je venais d'apprendre de l'impératrice une chose que je n'avais confiée qu'à lui seul; or, le cercle du rapport se composait déjà de quatre ou cinq intermédiaires.

On prêtait à la politique de M. Talleyrand le désir de voir l'empereur divorcer avec Joséphine. Une fois l'empereur qui avait habitude

de causer chaque soir avec le ministre des relations extérieures, agita effectivement cette question, de manière à faire croire qu'il userait probablement du droit que la loi lui accordait. M. Talleyrand ébruita sa conversation avec l'empereur, qui vint bientôt aux oreilles de Joséphine; par suite des conseils qui lui furent donnés, l'impératrice crut que c'était à elle à faire les premières démarches. Elle rédigea en conséquence une lettre pour le sénat; mais elle en fit confidence à madame de Rémusat de service auprès d'elle. Celle-ci différa l'envoi de la lettre et voulut en parler à Napoléon. Lorsqu'elle alla le trouver, il était au lit; l'empereur fut fort étonné de ce qu'il apprenait et fit dire à Joséphine qu'elle eût à se rassurer; qu'il n'était nullement question de divorce dans ses entretiens avec M. Talleyrand.

Quoi qu'il en soit de ces griefs, l'empereur n'avait pas pour cela l'intention de remplacer M. Talleyrand. Il sentait trop le besoin de ce diplomate dont la réputation était européenne; mais, au retour de Tilsit, Napoléon fit Berthier vice-connétable, ce qui le créait grand-dignitaire. Cette élévation blessa l'amour-propre de M. Talleyrand; lui aussi voulait être grand-dignitaire, et il lui en coûta beaucoup de

voir l'archi-chancelier et Berthier au-dessus de lui. Il détermina alors sa sortie du ministère. Il prétexta qu'il était extrêmement fatigué; que sa santé ne lui permettait plus de suivre l'empereur au quartier-général; qu'il désirait de tout son cœur servir l'empereur, mais que le besoin de repos se faisait sentir. L'empereur informé des intentions de M. Talleyrand, et ne voulant pas être servi à demi, vit où tendaient les prétextes de son ministre. Il consentit dès lors à lui conférer les fonctions de vice-grand-électeur : mais comme M. Talleyrand n'aurait pu sans inconvénient cumuler cette charge avec son portefeuille, son remplacement fut nécessité.

L'empereur fut loin d'être satisfait de la conduite de M. Talleyrand dans cette occasion, et il lui en voulut long-temps d'avoir, pour une question de vanité, quitté la direction des affaires dans des circonstances aussi difficiles.

M. Talleyrand se retira du ministère, gorgé de richesses; et cependant avec le désir bien prononcé de les augmenter encore.

Une brouille entre Napoléon et le pape Pie VII éclata au commencement de 1808. L'empereur crut convenable de faire occuper par ses troupes la citadelle d'Ancône. Il en

demandant l'autorisation au pape qui refusa de s'y prêter. Alors Napoléon prit possession de Rome et fit saisir les Marches. Les conclaves se répandirent en menaces qui furent méprisées. Le pape même lança un bref comminatoire d'excommunication contre Napoléon. L'érection de la principauté de Bénévent en faveur de M. Talleyrand, fut l'un des principaux griefs du pape contre Napoléon (1). Voici d'ailleurs l'extrait de cette pièce importante :

« Depuis long-temps le domaine du saint-siège a dû supporter la charge énorme de vos troupes, en sorte que depuis 1807, jusqu'à présent, elles ont consommé à peu près cinq millions d'écus romains. — Vous nous avez dépouillé des duchés de Bénévent et de Pontecorvo. Enfin vous avez envahi hostilement la capitale même, et vous nous constituez nous-même prisonnier dans notre résidence apostolique, en pesant militairement sur notre peuple. Nous en appelons à vous-même, comme à un fils consacré et assermenté pour réparer les dommages et pour soutenir le droit de l'Église

(1) M. Talleyrand, en 1814, restitua au pape sa principauté de Bénévent, en échange de plusieurs millions.

(Note de l'auteur.)

catholique. — Vous nous forcerez ainsi à ce que nous fassions dans l'humilité de notre cœur, usage de cette force que le Dieu tout-puissant a mise dans nos mains...» La bulle d'excommunication fut émise le 11 juin 1809; elle fut lancée contre Napoléon, ses mandataires, fauteurs, conseillers et quiconque aurait coopéré à l'exécution des attentats ou les aurait commis lui-même.

M. Talleyrand, guide de Napoléon dans tout ce qui fut entrepris en Italie, fut indirectement atteint par cette bulle. On serait donc fondé à dire qu'une seconde fois il a encouru l'excommunication.

L'entrevue projetée à Tilsit, entre Napoléon et Alexandre, eut lieu au mois de septembre 1808. Elle fut brillante et resplendissante de luxe. M. Talleyrand, qui quoique grand-électeur, remplissait encore ses fonctions de grand-officier du palais de l'empereur, y accompagna Napoléon; il y remplit même celle d'archichancelier d'état, et présenta en cette qualité, les ambassadeurs à l'empereur et notamment le comte de Tolstoy, ambassadeur de Russie.

Des fêtes furent données réciproquement par les deux empereurs; Napoléon avait fait venir de Paris, les acteurs les plus célèbres de l'é-

poque, et on y représenta la belle tragédie d'Œdipe. A ce vers :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

Alexandre se tourna vers Napoléon et lui présenta la main. Napoléon s'inclina comme honoré, et des bravos éclatèrent. Le lendemain les courtisans s'empressèrent de se mettre aux écoutes pour savoir ce que les empereurs s'étaient dit. M. Talleyrand, le premier, attendit à cet effet le lever de Napoléon, et il reçut de sa bouche l'assurance de l'amitié que ces souverains s'étaient vouée de nouveau.

Cependant, plus tard, l'intrigue aliéna l'affection d'Alexandre pour Napoléon, et M. Talleyrand notamment dit à l'empereur de Russie, qu'à Tilsit et à Erfurt, Alexandre n'avait pas plus tôt le dos tourné, que Napoléon s'égayait fort à son sujet. Alexandre, très susceptible, s'en plaignit même au congrès de Vienne ; cependant il est certain que le fait était faux, et que Napoléon tenait fort à conserver une bonne intelligence avec l'empereur de Russie, et avait pour lui beaucoup d'estime.

M. Talleyrand, à l'entrevue d'Erfurt, obtint

de l'empereur de Russie, la plaque de l'ordre de Saint-André en diamans.

Dès le mois d'octobre 1807, une conspiration sourde se tramait contre l'empereur. On s'attachait à envenimer ses paroles ; on supposait dans ses projets les plus mauvaises intentions. Les opérations de son gouvernement étaient amèrement critiquées. On jetait sur elles une défaveur et une méfiance hostiles. Les victoires mêmes de nos armées ne trouvaient aucune grâce et étaient signalées sinon comme le résultat de trahisons, du moins comme à attribuer au hasard et à la masse d'hommes que Napoléon faisait mouvoir. Cette conspiration n'était encore qu'à son origine au moment où les discordes et la lâcheté des princes d'Espagne précipitèrent l'empereur dans les affaires de Bayonne. Ce fut là qu'il apprit que parmi ses ennemis figurait un homme dont la position dans l'état ne permettait ni d'avouer ni de combattre la menace. Cet homme et avec lui ceux de son parti, veillaient sur les adversités de l'empereur, comme ils avaient veillé sur ses prospérités à l'époque du consulat et à celle de l'avènement à l'empire.

Un comité royaliste continuait à subsister, et lui aussi semait dans la société de sinistres pro-

tais et ne cessait d'intriguer ; il était composé de l'avocat Bellart , du duc de Levis , de MM. Royer Collard , Sosthène de la Rochefoucauld et Alexis de Noailles. Plus tard, M. Talleyrand s'y fit admettre et travailla de concert avec lui au renversement de l'empire ; mais il le fit avec beaucoup de ménagemens et de précautions, car il craignait la surveillance du ministre de la police.

M. Talleyrand, depuis sa nomination aux fonctions de vice-grand-électeur, n'en continuait pas moins à remplir les fonctions de grand-chambellan, mais l'intérim lui en fut retiré au mois de janvier 1809, et l'empereur conféra cette dignité à M. de Montesquiou ; en apprenant cette disgrâce M. Talleyrand se contenta de dire tranquillement : « Qu'en résultera-t-il ? c'est qu'à l'avenir, les cochers prendront plus souvent la route du faubourg Saint-Germain, que celle de la rue Saint-Florentin. »

Il est certain que la guerre d'Autriche en 1809, et l'attaque des Anglais sur Anvers, avaient été suscitées par d'anciens fonctionnaires disgraciés devenus ennemis jurés de Napoléon. C'était le premier moyen d'exécution d'un plan de révolution qui devait amener le renversement de Napoléon. Fouché s'était concerté avec

Metternich et le marquis de Wallesey ; il s'était même rapproché de M. Talleyrand dont la coopération avait été reconnue indispensable. La réconciliation avait eu lieu dans une conférence à Surène, chez la princesse de Vaudemont. Dès les premiers épanchemens, leurs idées politiques s'étaient accordées, et une sorte de coïncidence s'était établie entre leurs plans pour l'avenir. C'est après cette entrevue que M. Talleyrand questionné par ses affidés sur ce qu'il pensait à l'égard de Fouché, répondit : « Oui, oui, j'ai vu Fouché, c'est du papier doré sur tranche. »

Le divorce de Napoléon arrêté, M. Talleyrand, en qualité de vice-grand-électeur, fut appelé comme témoin au tribunal diocésain de l'officialité de Paris. Par un revirement assez ordinaire chez lui, dans toutes les conférences tenues pour arriver à faire prononcer ce divorce, il se rangea du côté de l'impératrice et appuya fortement ses prétentions.

Les affaires commerciales éprouvaient une crise qui amena de fâcheux résultats. Ce fut surtout vers la fin de 1811, que ce déplorable état se fit fortement sentir. La maison Simon fit faillite. Elle sollicita des secours, mais ne présentant pas de garanties suffisantes, ils lui

furent refusés. Cette déconfiture fit perdre à M. Talleyrand quatorze cent mille francs. Ses affaires étaient ressenties de la pénurie du commerce, et elles se trouvaient dans un état tel, que son revenu était à peine suffisant pour régler les intérêts des capitaux dont il était débiteur. Enfin il se vit réduit au traitement qu'il touchait de l'empereur. Ses créanciers pressés eux-mêmes, ne lui accordaient aucun relâche et menaçaient de le poursuivre. Il se vit forcé d'emprunter trois cent mille francs à une maison de banque : enfin il fit des démarches, pour déterminer l'empereur à faire l'acquisition de sa maison, rue de Varennes. L'empereur n'avait certainement pas lieu d'être satisfait de la conduite de M. Talleyrand ; cependant il ne voulut pas laisser dans l'embarras son ancien ministre. Bien qu'il n'eût que faire de l'hôtel de M. Talleyrand, il le fit visiter par M. Fontaine, son architecte. M. Talleyrand désigna un architecte de son côté ; ils opérèrent contradictoirement, et sur leur rapport, l'empereur acheta l'hôtel tout meublé et le paya comptant deux millions cent mille francs.

Quoique les meubles, par suite de la vente, appartenissent à Napoléon, M. Talleyrand en enleva une partie qu'il plaça dans le nouvel hôtel

qu'il venait d'acquérir, rue Saint-Florentin. Dans cette circonstance, M. Talleyrand fit une affaire doublement bonne, par le motif que l'hôtel, rue Saint-Florentin, qui appartenait à l'ancien ambassadeur d'Espagne, avec lequel M. Talleyrand avait une liquidation à faire, lui fut abandonné en paiement, paiement dont l'événement ne laissait pas que d'être chanceux s'il eut fallu faire vendre l'hôtel.

A cette époque, M. Talleyrand était l'objet d'attaques continuelles, les unes plus ou moins fondées, les autres entièrement insolites. M. Talleyrand savait mettre à profit ses avantages; il épiait l'occasion, et quand il trouvait ses adversaires en défaut, il lançait des saillies qui pénétraient au vif et faisaient justice de ceux qui s'en prenaient à lui. Cela lui était d'autant plus facile que sa société, par position, ne fréquentant pas ses adversaires, ne connaissait assez ordinairement les choses que d'après ses propres renseignemens. Cependant M. Talleyrand se vit forcé de céder dans une circonstance où il donna beaucoup à rire à ses ennemis. Napoléon disait un jour: « Si ce qu'on m'a dit de Talleyrand est vrai, je lui ferai bien payer les trois cent mille francs qu'il a promis de donner. » On pria l'empereur de s'expliquer, et

voici le fait qui avait occasionné sa sortie. Lorsque M. Auguste Talleyrand, ministre de France en Suisse, voulut se marier, il porta ses vues sur une jeune personne d'Orléans, d'une famille très riche. Le soupirant fut admis, mais on lui fit connaître que les parens de la demoiselle ne consentiraient au mariage qu'autant que le mari se constituerait un apport de trois cent mille francs, sur lesquels on prétendait faire reposer la sûreté de la dot de la future. M. Auguste Talleyrand qui ne possédait pas une somme aussi importante, s'adressa au ministre des relations extérieures, son oncle, et lui demanda à emprunter trois cent mille francs sur son simple billet. M. Talleyrand y consentit et prêta effectivement la somme sur le simple billet de son neveu, et sans intérêt. Ce billet resta entre les mains de M. Talleyrand, jusqu'à ce que l'occasion de rendre un nouveau service, l'obligea d'en faire usage. Un autre de ses parens se trouva fort embarrassé. Sa position était telle, qu'il fallait absolument qu'il se procurât des fonds, sans quoi il lui était réservé des désagrémens pénibles, qui, en définitive, retomberaient sur la famille. Il vint donc trouver M. Talleyrand et lui exposa sa position. M. Talleyrand, extrêmement obéré lui-même

par suite des faillites qu'il venait d'éprouver, était dans l'impossibilité de faire les fonds dont on lui demandait le prêt. Cependant il parla du billet, et dit de chercher un prêteur sur gage qui le conserverait en nantissement. L'emprunteur répondit qu'il en avait un à sa disposition. Alors M. Talleyrand lui remit le billet, mais l'emprunteur au lieu de le conserver, comme il avait été convenu, le négocia, et presque aussitôt, il fut présenté à M. Auguste Talleyrand. Madame Talleyrand fut fort étonnée, elle se récria et voulut savoir ce que cette affaire signifiait ; pour l'apaiser, on lui dit que le billet représentait une somme donnée, que l'on avait promis de ne jamais réclamer et que la mauvaise situation dans laquelle on disait M. Talleyrand, lui avait sans doute fait une nécessité de manquer à sa parole. Madame Talleyrand fut indignée. Peut-être dans un premier moment alla-t-elle jusqu'à soupçonner que le prince de Bénévent s'était prêté à une supercherie. Elle prit la poste et accourut implorer la justice de l'empereur. L'empereur eut de la peine à croire à une action semblable. Toutefois il se contenta et ne dit rien de désagréable à M. Talleyrand, mais il chargea Cambacérès de prendre connaissance de cette affaire.

et M. Talleyrand eut à supporter la peine de la supercherie à laquelle on l'accusait , quoique à tort , d'avoir pris part.

Il n'échappa pas à M. Talleyrand , que Napoléon n'avait pas paru disposé à le ménager ; il se garda bien d'avoir l'air de s'en apercevoir et en devint beaucoup plus prudent encore.

On crut pour un instant que M. Talleyrand allait rentrer en grace. Le roi de Saxe étant venu en France , M. Talleyrand fut envoyé par l'empereur pour le complimenter , mais les conjectures formées sur cette mission , ne se réalisèrent en aucune manière.

Cependant une nouvelle guerre venait d'éclater avec la Russie. Comme en 1807 , Napoléon voulait donner un grand mouvement à la Pologne , et se rappelant la conduite de M. Talleyrand à Varsovie , en 1806 et 1807 , il crut que l'assistance de ce diplomate lui serait d'un grand secours. Il vainquit donc ses répugnances , et fit part de ses projets à M. Talleyrand , lui dit que son intention était de lui donner l'ambassade de Varsovie. M. Talleyrand accepta. L'empereur qui prévoyait peut-être quelques intrigues , défendit à M. Talleyrand de parler de cet arrangement. M. Talleyrand n'en dit rien , mais il donna à des banquiers

de Vienne des ordres que ceux-ci laissèrent transpirer. Ces ordres qui pouvaient ne concerner que des soins domestiques, furent présentés dans le monde comme un commencement d'agiotage et signalés ainsi par le ministre français à Vienne. L'empereur fut outré de cette manie de spéculation, dit qu'il ne concevait rien à cette avidité d'argent, qu'il ne comprenait pas surtout que M. Talleyrand eût parlé d'une chose sur laquelle il lui avait expressément recommandé le secret, qu'il ne pouvait plus se confier à lui et renonçait à l'employer; cette résolution loin d'être combattue par le duc de Bassano, ministre des relations extérieures, fut tacitement approuvée par lui. Lui et M. Talleyrand vivaient, à cette époque, en assez mauvaise intelligence. Le duc de Bassano avait même déclaré que si M. Talleyrand était employé, il fallait que lui même renonçât à suivre l'empereur, persuadé qu'il était que l'on ne négligerait rien pour faire manquer toutes les mesures qu'il croirait devoir prendre; peut-être avait-il raison, car M. Talleyrand était loin d'applaudir aux succès de ses anciens amis.

M. de Pradt obtint l'ambassade que l'empereur destinait à M. Talleyrand.

Ce fut cette dernière guerre de Russie que

M. Talleyrand appela le commencement de la fin. On sait quelle en fut la malheureuse issue et quel désastre nos braves guerriers eurent à essuyer. La catastrophe ne fut pas plus tôt connue que le parti royaliste releva la tête. M. Talleyrand, lui-même, s'empessa d'en écrire à M. Talleyrand, ancien archevêque de Reims, son oncle, qui était toujours près de Louis XVIII. M. Talleyrand, dans sa missive à l'archevêque de Reims, l'accablait de protestations de tendresse, lui souhaitait toutes sortes de prospérités pour l'avenir et recommandait surtout à ce bon parent de le mettre aux pieds de Sa Majesté. La joie fut grande à la cour de l'émigration, à la réception de cette lettre; on se l'arrachait des mains. L'archevêque ne savait plus où il en était. Louis XVIII, après avoir jeté les yeux sur l'article qui le concernait, s'écria : « Dieu soit loué ! Bonaparte doit toucher à sa chute, car je parie que lorsque le directoire fut près de la sienne, votre neveu écrivit dans les mêmes termes au vainqueur de l'Italie. Si vous lui répondez, marquez lui que j'accepte l'augure de son bon souvenir. »

Ce fut vers le même temps que la conspiration Mallet éclata. Au cas de la réussite, un gouvernement provisoire devait être établi et

composé de MM. Matthieu de Montmorency , Alexis de Noailles , le comte Frochot , préfet de la Seine , le général Moreau et M. Talleyrand. Long-temps on a ignoré que M. Talleyrand eût dû faire partie de ce gouvernement , mais Fouché , qui lui-même devait y figurer en remplacement de Moreau absent , dont le nom était là , soit comme pierre d'attente , soit pour satisfaire ou diviser l'armée , déclara positivement que la place de M. Talleyrand y était marquée.

Napoléon revint bientôt à Paris ; les intrigues continuaient et suscitaient de nouveaux embarras. M. Talleyrand y prenait toujours part. Au mois de janvier 1813 , on intercepta des dépêches qui instruisirent Napoléon de ce qui se passait et le mirent au courant de ces menées. A la vérité , les dépêches ne donnaient pas la preuve complète de sa culpabilité , mais il s'y rencontrait assez de circonstances pour motiver au moins la colère de l'empereur. Ces papiers lui furent remis un soir. Napoléon y rêva toute la nuit. Le lendemain matin , M. Talleyrand parut au lever de l'empereur. Dès que Napoléon le vit , il l'appela par un signe dans l'embrasure d'une fenêtre et lui rompan visière : « Comment-osez vous , dit-il , vous présenter devant moi , quand vous venez de signer

quelque traité; quelque pacte secret, dont ma personne doit être le prix? Je vous connais, je sais de quoi vous êtes capable; vous êtes un misérable qui avez trahi tous les gouvernemens, et qui trahirez encore ceux à qui vous faites mine de vous attacher maintenant; mais je ne vous laisserai pas le loisir de les servir à mes dépens; je vous ferai punir comme vous le méritez. »

M. Talleyrand; à cette brusque attaque, vit l'imminence du péril qui l'environnait. Mais sans ce déconcert, il protesta de son dévouement, de son innocence, et désira connaître ses accusateurs, qu'il était certain de confondre. « Vos accusateurs, ce sont vos lettres. Vous avez eu l'art, j'en conviens, de n'y insérer vos secrets qu'à demi; vous vous êtes enveloppé d'un voile épais, mais j'ai su le déchirer; je vous avertis que vous ne me tromperez plus dorénavant. »

Après ces paroles, Napoléon lui tourna le dos, M. Talleyrand se retira très effrayé. L'archi-chancelier se disposait également à sortir, quand l'empereur le fit rappeler. Napoléon n'avait plus avec lui que le duc de Rovigo. « Prince, dit Napoléon à Cambacérés, vous venez de m'entendre reprocher à Talleyrand

ses dernières perfidies ; mon intention n'est point de m'en tenir à de vaines menaces. Je vais donner sur-le-champ l'ordre de l'arrêter. »

Cambacérés et le duc de Rovigo dirent, que si la preuve de la trahison était acquise, il fallait faire arrêter et punir suivant les lois, mais que s'il n'y avait que des griefs à reprocher sans preuve, il n'y avait pas matière à mettre en jugement ; que de ailleurs dans le moment une arrestation de cette nature était délicate, enfin ils engagèrent l'empereur à modérer sa juste colère et à n'éclater qu'après avoir obtenu une masse de preuves telle, qu'il fût justifié d'avance, aux yeux de la nation.

« Vous pensez donc ainsi tous les deux, dit Napoléon, je veux bien me rendre à votre avis, mais rappelez-vous que l'homme que vous soutenez est capable de perdre la France et qu'alors il n'aura pas, à votre égard, la magnanimité que vous montrez envers lui. »

M. Talleyrand, instruit de l'empressement de Cambacérés et du duc de Rovigo, à le disculper, leur en témoigna sa reconnaissance. Puis, à la sollicitation de l'archichancelier, ayant obtenu une audience de l'empereur, dans laquelle il mit tout en œuvre pour protester de

sa fidélité et se justifier des griefs élevés contre lui, Napoléon feignit de croire à ce qu'il lui disait et pardonna.

Néanmoins M. Talleyrand reçut l'ordre de s'exiler dans une de ses terres. Mais prétextant une maladie, il fit prier le prince de Neuchâtel de venir le voir. Celui-ci cédant à une vieille amitié, se rendit près de M. Talleyrand. Ce dernier protesta de son innocence; l'empereur s'était encore laissé tromper et avait trop facilement cédé aux insinuations perfides des ennemis de son ancien ministre; il n'avait pas de sujet plus dévoué; enfin il fit si bien que Berthier, homme excellent et sensible, fut touché de sa position, et obtint de l'empereur le rapport de sa décision.

Une autre fois Napoléon, toujours entretenu de M. Talleyrand lui dit : « Je sais que vous vous imaginez que si je venais à manquer vous seriez le chef du conseil de régence; prenez-y garde, Monsieur, on ne gagne rien à lutter contre ma puissance. Je vous déclare que si j'étais dangereusement malade, vous seriez mort avant moi. » Et il y avait dans le regard de Napoléon quelque chose de dur et de glacial. Toutefois M. Talleyrand répondit avec assez d'assurance. « Sire, je n'avais pas besoin d'un

pareil avertissement pour demander au ciel la conservation des jours de Votre Majesté. »

L'empereur ne tarda pas à faire voir qu'il oubliait ses propres injures pour ne songer qu'aux intérêts de la France. On lui persuada que la rentrée de M. Talleyrand aux relations extérieures, pourrait faire changer le pénible état de choses dans lequel se trouvait le pays. Napoléon eut, à cet effet, une très longue conversation avec lui, et consentit à le reprendre ; mais à la condition qu'il donnerait sa démission de vice-grand-électeur. M. Talleyrand répondit qu'il accepterait volontiers la direction des affaires, mais qu'il n'était nullement dans l'intention de donner la démission exigée. Il fit observer que c'était lui retirer le moyen de bien servir que de diminuer sa considération, tout en le portant à une place à laquelle on le rappelait dans un moment où elle était plus difficile à remplir que jamais. M. Talleyrand objectait aussi que les haines qui le poursuivaient depuis long-temps, pouvaient encore le faire éloigner, privé alors de sa place de vice-grand-électeur, il se trouverait sans appui et même sans argent, puisque sa fortune était considérablement diminuée, depuis les faillites qu'il avait éprouvées, enfin il disait encore que si l'empereur n'avait

pas d'arrière pensée en lui rendant sa confiance, il ne devait pas lui en refuser le témoignage, en conséquence devait lui accorder tout ce qui pouvait lui donner de la sécurité.

Par suite de l'hésitation de M. Talleyrand, l'empereur ne conclut rien. Plus tard, il désigna le duc de Vicence pour remplir les fonctions de ministre des relations extérieures.

Dans la conversation qu'il eut avec l'empereur, M. Talleyrand ouvrit l'avis de mettre en jeu l'ambition de la famille anglaise des Wellesley et faire naître dans l'esprit de Wellington, dont la renommée commençait à jeter de l'éclat, des projets et des vues qui devaient produire un trouble efficace dans la coalition. Napoléon ne goûta point cet avis qu'il considéra comme impraticable.

Les malheurs continuant à peser sur la France et les agitateurs intrigant avec une nouvelle audace, M. Talleyrand, convaincu qu'il n'avait plus rien à espérer de Napoléon, se rapprocha du comité royaliste et eut de nouvelles relations avec l'archevêque de Reims. Il parvint aussi à se faire écouter de quelques membres du sénat. Très adroitement il leur fit entendre qu'il ne dépendait que d'eux, de rendre à leur corps la considération dont il avait cessé de

jour. Boissy d'Anglas, Fabre de l'Aude, d'Ambarrière se concertèrent avec lui. M. Talleyrand chercha aussi à exercer son influence sur quelques hommes de la révolution, mais quoiqu'il s'entourât de précautions sans nombre, ses desseins percèrent et il fut éconduit; il éprouva moins de rigueur près de certains généraux, dont il sut ébranler la fidélité. Des émissaires dirigés sur Paris par Louis XVIII, se réunirent bientôt à lui; ils étaient chargés de lui remettre une déclaration ainsi conçue : « Le roi ne voulant négliger aucune occasion de faire connaître à ses sujets les sentimens dont il est animé, me charge de donner en son nom à . . . . . toutes les assurances qu'il peut désirer. S. M. sait tout ce qu'il peut faire pour son pays, non-seulement en contribuant à le délivrer du joug qui l'opprime, mais en secondant un jour de ses lumières l'autorité destinée à réparer tant de maux. »

Hartwel (comté de Buckingham), 1<sup>er</sup> décembre 1813.

Signé le comte de BLACAS D'AULPS.

L'empereur était sans cesse étourdi des menées de M. Talleyrand; des faits étaient pré-

cisés ; Napoléon écoutait, s'indignait et pourtant ne se décidait pas. Cependant un jour M. Talleyrand étant dans le salon, où se trouvaient aussi l'archichancelier et le prince de Neufchatel, l'empereur s'échauffa et lui dit les choses les plus amères. M. Talleyrand, suivant son habitude, soutint cette pénible scène avec sang-froid. L'empereur fut sur le point d'en venir aux dernières extrémités. « Nous allons voir, dit-il dans un moment de vivacité ; faites venir le duc de Bassano ; » le duc de Bassano était absent. L'empereur s'apaisa et M. Talleyrand en fut quitte pour l'orage qu'il venait d'essuyer. Mais les rapports contre lui ne s'arrêtèrent plus. Les choses en vinrent au point que le lendemain du jour où l'on avait tenu le conseil relatif à la mise en activité de la garde nationale, on fit savoir à l'empereur un prétendu propos de bourse, qui avait fait un moment baisser les fonds. On racontait qu'immédiatement après la sortie du conseil, il avait été dit chez M. Talleyrand : « qu'il n'y avait eu que les Jacobins qui n'avaient pas voulu que l'on armât les citoyens de Paris, parce qu'ils se proposaient de faire des leurs. » Ce propos pouvait être vrai, mais il fut établi qu'il n'avait pas été tenu par M. Talleyrand.

M. Talleyrand était trop prévoyant pour ne pas profiter de la scène dont il avait été l'objet; il se hâta de brûler ses papiers, parmi lesquels s'en trouvait qui venaient de lui arriver d'Angleterre, où il les avait laissés depuis quelques années, et fit disparaître tout ce qui pouvait le compromettre.

Cependant il entretenait toujours des correspondances équivoques; il eut surtout des relations avec un marquis de Lasalle qui se trouvait en Bourgogne et de fréquentes conférences avec M. de Pradt que l'on savait être devenu hostile à Napoléon. Un jour Rovigo entra chez M. Talleyrand sans se faire annoncer; il ouvrit la porte de son cabinet, et le surprit en tête à tête avec M. de Pradt. « Pour cette fois, leur dit-il, vous ne vous en défendez pas; je vous prends à conspirer; » ils se mirent à rire, essayèrent de donner le change, mais, malgré leurs efforts, il leur fut impossible de reprendre leur conversation première.

Quand Napoléon quitta Paris pour prendre le commandement de l'armée, on l'engagea fortement à s'assurer de M. Talleyrand, mais il refusa. Lorsque Napoléon apprenait les méfaits de M. Talleyrand et que sa colère s'allumait, il aurait plus volontiers donné l'ordre de l'arres-

tation , mais le premier moment passé, il se calmait et ne pouvait se résoudre à employer des moyens de rigueur. Il s'y refusa d'autant plus, que l'ingratitude n'ayant jamais été son partage, il avait toujours présents à l'esprit les services que M. Talleyrand lui avait rendus, sous le directoire, lors du consulat et à son avènement à l'empire. Bien plus, M. Talleyrand, déjà appelé au conseil de régence, fut encore désigné pour faire partie d'une commission nommée pour prendre connaissance des documents relatifs aux négociations entamées avec les puissances coalisées. Toutefois en partant, Napoléon donna l'ordre de refuser à M. Talleyrand, les journaux anglais.

Voyons comment M. Talleyrand va justifier la confiance de l'empereur.

Malgré des prodiges de valeur, à Brienne, Montmirail, Montereau, les armées ennemies s'avançaient rapidement sur le territoire; déjà la grande armée des alliés s'étendait jusqu'à Fontainebleau, quand des conférences s'ouvrirent à Châtillon.

Ceux qui depuis long-temps conspiraient la ruine de l'empereur, avaient fort à craindre de l'effet de ces conférences, aussi mirent-ils tout en œuvre pour les entraver.

M. Talleyrand, lui, suivant ses nouvelles idées, se mit directement en rapport et avec le congrès de Châtillon et avec le prince de Metternich. Il nourrissait la confiance des souverains alliés, et animait leur fermeté ; il agissait avec d'autant plus de facilité, que déjà autour du diplomate se groupait une foule de fonctionnaires et de grands capitalistes, alarmés sur leur fortune. Puis il donnait à M. de Vitrolles la mission de préparer les alliés au rétablissement de la maison de Bourbon. Le duc d'Angoulême joignait le quartier-général de Wellington à Saint-Jean de Luz. Bordeaux s'agitait, et, le 12 mars, le duc d'Angoulême y faisait son entrée et en prenait possession au nom de Louis XVIII.

D'un autre côté, M. Talleyrand prenait part à toutes les délibérations du conseil de régence, et néanmoins s'abstenait de se prononcer d'une manière positive ; sa société intime se composait du duc de Dalberg, du marquis de Jaucourt, de M. de Pradt. L'abbé de Montesquiou était aussi dans l'intimité de ces messieurs, et tous n'avaient qu'un but, celui de profiter de l'embarras et de la fausse position du pays, pour faire remonter au pouvoir la dynastie des Bourbons.

M. Talleyrand était d'ailleurs intéressé à renverser la puissance impériale. Son ambition démesurée ne lui permettait pas d'être satisfait de sa position présente. Vainement Napoléon lui avait prodigué les plus hautes faveurs, ce n'était point assez pour lui ; il sentait la nécessité d'obtenir davantage ; mais comme cela paraissait impossible sous le régime impérial, puisque sa disgrâce était patente, il fallait se pourvoir ailleurs. En outre, et il faut bien le dire, la position de M. Talleyrand, vis-à-vis de l'empereur, était devenue réellement périlleuse. Il savait mieux que personne qu'il ne parviendrait jamais à endormir les soupçons de Napoléon, qui avait l'œil constamment ouvert sur sa conduite, et qui, d'un moment à l'autre, pouvait de son camp, donner l'ordre de le faire conduire à Vincennes. Tout cela aida à le faire persister dans ses projets de destruction.

Grace aux soins de M. Talleyrand, le comité royaliste était tout-à-fait organisé : comme de raison, il figurait à sa tête ; puis venaient le duc de Dalberg, le marquis de Jaucourt, le comte de Beurnonville, l'abbé de Montesquiou que M. Talleyrand faisait aller en avant quand les circonstances présentaient quelques dangers.

Vers le milieu du mois de mars 1814, M. Tal-

leyrand, qui n'avait cessé d'intriguer auprès des chefs de la garnison de Paris, soit en leur faisant des confidences mensongères, ou en leur donnant des conseils insidieux et qui avait aussi sollicité ardemment près du sénat, expédiait des dépêches à Louis XVIII. Il lui mandait que les mesures étaient prises pour le proclamer dans Paris, si les alliés s'en emparaient, et qu'on s'occupait activement de ce grand événement; il désignait les hauts fonctionnaires et les militaires sur lesquels on pouvait compter; lui faisait part des dispositions de certains membres du sénat et du corps législatif. M. Talleyrand annonçait aussi à Louis XVIII qu'il s'était assuré d'un grand nombre de suffrages dans le conseil du département de la Seine et dans le conseil municipal de Paris, comme aussi que la cour royale et le tribunal civil se rallieraient au nouveau gouvernement, enfin qu'au moment convenu, il en serait de même de la préfecture de police, alors dirigée par le baron Pasquier.

Cependant les conditions imposées à la France au congrès de Châtillon, parurent tellement onéreuses à Napoléon qu'il les repoussa en s'écriant : « Ah! c'est par trop exiger; les alliés oublient que je suis plus près de Munich qu'ils ne le sont de Paris. » Dès-lors, les hostili-

tés se continuèrent, et l'armée alliée forte de 180,000 hommes, fut bientôt aux environs de la capitale. Il est bien constant, que c'est à la seule circonstance de leurs intelligences secrètes, que les alliés attachèrent leur détermination. Pour s'en convaincre, il suffit de recourir à la déclaration faite par sir Robert Wilson, initié dans tous les secrets des conférences de Châtillon. « Les alliés (dit-il) étaient renfermés dans un cercle vicieux dont ils ne pouvaient sortir que par le secours de la défection; hors d'état d'assurer leur retraite, ils s'y voyaient pourtant forcés. Cette défection favorable à leur cause, et qui était préparée de longue main, fut couronnée au moment même où les succès de Napoléon semblaient fixer sa fortune.»

M. Talleyrand pourrait donc pour lui seul revendiquer toute la gloire des événemens, qui précédèrent la restauration.

Le danger qui menaçait Paris, fit prendre la résolution d'organiser les moyens de défense; mais la condition la plus essentielle pour le gouvernement impérial, c'était d'animer la résistance par sa présence dans la capitale. Néanmoins le 28 mars, on mit en délibération dans le conseil de régence, la question de savoir si l'impératrice et le roi de Rome demeureraient à

Paris, en cas de siège. M. Talleyrand voyait là un grand point, aussi il prit à tâche de le traiter en maître. Il savait que les amis de l'empereur opinaient pour que l'impératrice et le roi de Rome continuassent à séjourner dans la capitale; une première délibération du conseil décida effectivement que Marie-Louise et son fils resteraient à Paris. On conçoit combien cette décision allait contrarier les vues de M. Talleyrand, mais il était trop habile pour s'en rendre. De suite il s'empara de Joseph et ne cessa de l'obséder. Il lui montrait le danger que la famille impériale aurait à courir au milieu d'une ville attaquée par les ennemis, puis lui peignait la honte qu'elle entrainerait la captivité de la femme, du fils, de la mère de l'empereur. « Vous-même, disait-il à Joseph, savez-vous le sort qu'on vous prépare ? n'est-il pas à redouter qu'on vous livre au roi Ferdinand VII ? ne serez-vous pas tout au moins exposé aux outrages des Espagnols vainqueurs qui pénétreront ici avec les coalisés ? Voulez-vous livrer Paris aux horreurs qui suivent une attaque furieuse ? Vous chargerez-vous de l'exécration de toute la capitale ? La chose dépend de vous. Réfléchissez aux conséquences d'une telle responsabilité. »

Paris, au milieu de la nuit, il se fait introduire dans la chambre de l'impératrice, lui annonce un complot formé par les royalistes de Paris, tendant à enlever le roi de Rome et le mettre à mort, au milieu de la confusion inséparable d'une attaque nocturne. Il prétend que le peuple prêtera les mains à l'exécution de cet attentat, dont il donne les preuves. Les sollicitations, les prières sont employées par M. Talleyrand; il conjure Marie-Louise de se soustraire à un aussi terrible danger. Il veut absolument s'entretenir de ces événemens avec Joseph, qu'il engage Marie-Louise à envoyer chercher immédiatement.

Durant ce temps, un prétendu agent secret de l'empereur d'Autriche, apporte à la régente une lettre de ce prince (lettre plus tard reconnue fausse); on disait dans cette lettre, que les plus grands dangers menaçaient l'impératrice, si elle s'obstinait à ne point se retirer de Paris. On la priaît de s'éloigner d'une ville qui ne tarderait pas à être entièrement cernée; on faisait ajouter par l'empereur François: « Je réponds de tout, ma chère fille, je veux la paix avec mon gendre. On lui laissera la Belgique et les départemens du Rhin. Allez le trouver, et décidez-le à traiter dans son intérêt, dans le

vôtre et dans celui de son fils. » La lettre était terminée par des menaces contre ceux qui conseilleraient une autre conduite à l'impératrice.

Aussitôt l'arrivée de Joseph, on lui montra d'abord la lettre, puis la régente lui fit part du soi-disant complot. A ces nouvelles, les craintes, la peur de Joseph augmentèrent ; c'est alors que sans aucun examen des allégations de M. Talleyrand, non plus que sans la vérification de l'authenticité de la prétendue missive de l'empereur François, Joseph se prévalant d'une lettre de Napoléon, qui prescrivait à la régente de quitter Paris, en cas de danger imminent, (ordre que la raison d'état obligeait cependant à ne pas suivre) donna son consentement à la retraite, et fit de nouveau assembler le conseil de régence.

C'est à ce moment que Cambacérès, tout en obéissant aux ordres de l'empereur, dit à un de ses amis. « Chacun me semble frappé de vertige. Nul n'agit comme il devrait agir, et je demeure persuadé que Talleyrand joue l'empereur. »

Enfin il fut décidé que la régente se retirerait à Blois, ainsi que tous les membres du gouvernement. M. Talleyrand, se garda bien de les suivre ; toutefois, et en cas d'événement, il

voulut se ménager un moyen légitime d'excuse ; ainsi, au moment où l'impératrice quitta Paris, l'ordre fut donné de ne laisser sortir personne sans passeport. M. Talleyrand se présenta presque aussitôt à la barrière de l'Étoile, en équipage et ayant ses gens en grande livrée. « Vos passeports ? demandent les préposés. — C'est le prince vice-grand-électeur, répondirent les gens de M. Talleyrand. — Oh ! il peut passer. — Non, dit à son tour M. Talleyrand qui vient de s'informer de la difficulté ; je n'ai pas de passeports ; je ne violerai pas l'ordre de l'autorité. » Alors M. Talleyrand rentre dans son hôtel, persuadé qu'on ne dira pas que c'est par son fait, qu'il ne s'est point rendu à Blois.

M. Talleyrand rentré à Paris commença par expédier un émissaire au comte d'Artois, alors à Vesoul ; puis il songea à se faire une position qui mit l'empereur Alexandre hors d'état de se passer de lui. Il se concerta avec ses affidés, vit les moyens de son parti, et s'occupa, sans désespérer, de l'organisation d'une administration provisoire. Néanmoins il ne pouvait prendre un parti définitif avant l'arrivée de l'empereur Alexandre, qui, au moyen de la capitulation faite avec Marmont, allait prendre possession de la capitale. Marmont, aux termes

de sa capitulation, avait stipulé que les troupes françaises auraient la nuit entière pour se retirer avec leur matériel, et qu'à six heures du matin, les troupes alliées entreraient dans Paris. Il se trouvait encore à sa maison, rue de Paradis, faubourg Poissonnière. M. Talleyrand se rendit près de lui; plusieurs amis de Marmont y étaient également rendus. Le besoin de s'assurer d'une partie de l'armée, étant reconnu indispensable, M. Talleyrand, dès ce moment, essaya de persuader à Marmont de se détacher de l'empereur. De cette manière et indépendamment de l'avantage qu'il devait en obtenir, puisqu'il diminuerait encore les moyens qui restaient à l'empereur, M. Talleyrand pouvait se présenter à Alexandre avec des facilités de plus, pour ce qu'il lui conviendrait d'ordonner. Malgré sa désastreuse capitulation, Marmont ne se rendit point encore; mais M. Talleyrand avait un puissant auxiliaire dans M. de Bourrienne, ami intime du duc de Raguse; il pouvait aussi compter sur Montessu, ancien aide-de-camp du maréchal; aussi ces deux personnages reçurent-ils bientôt la mission de pourchasser et harceler constamment le maréchal.

Une proclamation envoyée par M. de Talley-

rand, au quartier-général de Schwartzemberg, avait été ensuite placardée dans Paris. On y disait notamment : « Les souverains alliés cherchent de bonne foi une autorité salubre en France, qui puisse cimenter l'union de toutes les nations et de tous les gouvernements. C'est à la ville de Paris qu'il appartient, dans les circonstances actuelles, d'accélérer la paix du monde. Son vœu est attendu avec l'intérêt que doit inspirer un si immense résultat. Qu'elle se prononce, et, dès ce moment, l'armée qui est devant ses murs, devient le soutien de ses décisions. — Parisiens, c'est dans cette espérance que l'Europe, en armes dans vos murs, s'adresse à vous. Hâtez-vous de répondre à la confiance qu'elle met dans votre amour pour la patrie et dans votre sagesse. »

Les troupes alliées entrées dans Paris, M. de Nesselrode, conseiller intime de l'empereur Alexandre, s'empressa de voir M. Talleyrand ; celui-ci déclara être prêt à se concerter avec les puissances ; mais il dit que pour le faire avec succès, il fallait que l'empereur Alexandre lui donnât une marque solennelle de bienveillance, qui le mit à même de se saisir de l'influence dont il avait besoin pour exécuter ses projets. Par suite, l'empereur Alexandre fit ré-

pondre à M. Talleyrand ; qu'il irait descendre et prendre son quartier chez lui. Les appartemens de l'hôtel du prince qui donnent sur la place Louis XV, furent de suite préparés, afin de recevoir un hôte de cette importance.

Sans désespérer, M. Talleyrand réunit chez lui ses moteurs (de Jaucourt, de Dalberg, de Montesquiou, de Pradt et le baron Louis) ; là on examina la situation. Il fut question d'abord de la régence de l'impératrice, puis des Bourbons ; on parla aussi du duc d'Orléans, mais M. Talleyrand et le baron Louis s'étant déclarés les partisans les plus zélés de la légitimité comme principe, on tomba d'accord de s'arrêter au retour de Louis XVIII, et M. Talleyrand se chargea de plaider sa cause près des souverains alliés et du sénat.

A cette époque et plus que jamais, le salon de M. Talleyrand était le rendez-vous de toutes les prétentions. C'était chose curieuse de voir que les plus grands admirateurs du gouvernement impérial, étaient précisément ceux qui cherchaient à s'allier dans la confiance de son ennemi implacable. M. Talleyrand n'éconduisait personne. Aux amis de la liberté, il disait : « que la nation aurait le droit de se choisir un gouvernement ; aux fonctionnaires, que

leur avenir serait assuré et leur place conservée; aux royalistes, que le résultat de la crise donnerait à la France la famille des Bourbons, mais qu'il fallait se conduire avec mesure et sagesse». Dans la conversation qu'il eut avec un sénateur, dont il voulait s'assurer, M. Talleyrand lui dit : «Le roi d'Espagne est parti; il ne s'est pas souvenu du proverbe: qui quitte la partie la perd. Que pensez-vous de ce qui se passe? — Ma foi, Monseigneur, la catastrophe pèse trop sur nous, pour que je puisse, au moment où elle nous accable, conserver la facilité de vous exprimer les mouvemens de mon cœur; je vois que nous sommes dans l'abîme, qu'il faut en sortir, mais comment? je l'ignore. — Ce sera donc à moi à vous l'apprendre, répliquait-il, il n'y a plus pour nous qu'une planche de salut, rappelons les Bourbons.»

Enfin, le 31 mars à six heures du soir, l'empereur de Russie s'installa chez M. Talleyrand; le même jour, une conférence eut lieu dans le grand salon de M. Talleyrand. Les personnes présentes étaient : le roi de Prusse, le prince de Schwartzemberg, qui avait les pleins-pouvoirs de l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie, M. Pozzo di Borgo, le prince de Lichtenstein et M. de Nesselrode, du côté des alliés;

puis, le prince Talleyrand, le général Beurnonville et le duc de Dalberg. Laissons à un célèbre publiciste le soin de nous raconter ce qui se passa dans cette conférence.

« L'empereur Alexandre, après l'ouverture du conseil, dit, qu'il avait trois partis à prendre : 1° faire la paix avec Napoléon en prenant toutes les sûretés contre lui ; 2° établir la régence ; 3° rétablir la maison de Bourbon. M. Talleyrand s'attacha à faire sentir les inconvénients des deux premières propositions et à les réunir dans l'esprit du conseil devant lequel il parlait ; il passa ensuite, à l'établissement de la troisième, comme la seule chose qui convint et qui fût désirée : On ne lui contesta pas les convenances, mais bien l'existence d'un désir dont on n'avait pas trouvé la manifestation sur toute la route traversée par les alliés, dans laquelle, au contraire, la population s'était prononcée d'une manière hostile. On appuyait sur la résistance de l'armée, qui se retrouvait au même degré dans les troupes de nouvelles levées et dans les vétérans ; on résistait donc à l'idée que le rappel de la maison de Bourbon ne fût pas contrarié par les dispositions d'un très grand nombre de personnes. L'empereur demanda à M. Talleyrand quel

moyen il se proposait d'employer pour arriver au résultat qu'il annonçait. Il répondit que ce seraient les autorités constituées et qu'il se portait fort pour le sénat, que l'impulsion donnée par celui-ci serait suivie par Paris et par toute la France. — Quelque solides que fussent les raisons qu'il alléguait, cependant la résistance durait encore, et ce fut pour la vaincre qu'il crut devoir s'appuyer du témoignage du baron Louis et du mien ; M. Talleyrand nous introduisit dans la salle où se trouvait le conseil ; on se trouva rangé de manière à ce que, du côté droit, le roi de Prusse et le prince de Schwartzemberg se trouvaient les plus rapprochés du meuble d'ornement qui est au milieu de l'appartement. Le duc de Dalberg était à la droite du prince de Schwartzemberg, MM. de Nesselrode, Pozzo di Borgo, le prince de Lichtenstein suivaient ; M. Talleyrand était à la gauche du roi de Prusse, le baron Louis et moi placés auprès de lui ; l'empereur Alexandre faisant face à l'assemblée, allait et venait. Ce prince, du ton de voix le plus prononcé, débuta par nous dire qu'il ne faisait pas la guerre à la France, et que ses alliés et lui ne connaissaient que deux ennemis, l'empereur Napoléon et tout ennemi de la liberté des Français ; que les

Français étaient parfaitement libres ; que nous n'avions qu'à faire connaître ce qui nous paraissait certain dans les dispositions de la nation , et que son vœu serait soutenu par les forces des alliés. J'éclatai par la déclaration que nous étions tous royalistes et que la France l'était comme nous (1). Eh bien ! dit alors l'empereur, je déclare que je ne traiterai plus avec l'empereur Napoléon. — On obtint de ce monarque que cette déclaration fût rendue publique ; deux heures après, elle ouvrait les murs de la capitale , par les soins de MM. Michaud qui se trouvaient dans les appartemens voisins de la salle du conseil. A la fin du conseil , nous mîmes tous nos soins à empêcher l'effet des représentations que les négociateurs de Napoléon pouvaient chercher à produire. Si nous ne pûmes les empêcher d'arriver , on parvint du moins à abrégér leur séjour et à en attendre l'effet. Ces démarches réussirent à un tel point, que lorsque le duc de Vicence arriva , la cause de Napoléon était déjà perdue sans retour.... »

(1) Le baron Louis tint le même langage et se montra le champion le plus zélé des Bourbons. On lui objectait que Napoléon n'était point mort , même politiquement , il répondit : *C'est un cadavre ; seulement il ne pue pas encore.*

La déclaration de l'empereur Alexandre obtenue, il fallait agir avec le sénat. M. Talleyrand ne se dissimulait pas les obstacles qui restaient à vaincre. S'il pouvait compter sur une partie de ce corps, il était loin d'avoir la majorité, qui existait réellement en faveur de Napoléon. Cependant la position des choses exigeant des mesures provisoires, M. Talleyrand et avec lui le duc de Dalberg, crurent que le parti le plus favorable pour entraîner le sénat, était de lui faire décider une de ces mesures. Ainsi, on convint de faire au sénat la proposition de choisir dans son sein, ou parmi des hommes éprouvés, une commission de gouvernement. Tout à la fois, M. Talleyrand dressait une liste de cette commission; il se réservait la présidence et s'adjoignait le duc de Dalberg, le comte de Jaucourt, l'abbé de Montesquiou et le général Beurnonville.

Le 1<sup>er</sup> avril, les sénateurs furent convoqués par le prince vice-grand-électeur. Soixante-cinq membres se rendirent à l'invitation. M. Talleyrand prit la parole en ces termes :

« Sénateurs, la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à chacun de vous pour vous prévenir de cette convocation, leur en fait connaître l'objet. Il s'agit de vous transmettre des

propositions; ce mot seul suffit pour vous indiquer la liberté que chacun de vous doit apporter dans cette assemblée.

« Sénateurs, les circonstances, quelque graves qu'elles soient, ne peuvent être au-dessus du patriotisme ferme et éclairé de tous les membres de cette assemblée; et vous avez sûrement senti tous également la nécessité d'une délibération qui ferme la porte à tout retard, et qui ne laisse pas écouler la journée sans rétablir l'action de l'administration, ce premier de tous les besoins, par la formation d'un gouvernement dont l'autorité, établie pour la nécessité du moment, ne peut qu'être rassurante. »

Ce discours fut vivement applaudi. Après quelques observations, le projet de sénatus-consulte suivant fut adopté.

« 1° Il sera établi un gouvernement provisoire chargé de pourvoir aux besoins de l'administration et de présenter au sénat un projet de constitution qui puisse convenir au peuple français. Ce gouvernement est composé de cinq membres, savoir, MM. de Talleyrand, de Beurnonville, comte de Jaucourt, duc de Dalberg, l'abbé de Montesquiou.

« L'acte de nomination du gouvernement

provisoire sera notifié au peuple français par une adresse des membres de ce gouvernement. »

Puis M. Talleyrand prit de nouveau la parole et dit :

« Sénateurs, l'un des premiers soins du gouvernement provisoire devant être la rédaction d'un projet de constitution, les membres de ce gouvernement, lorsqu'ils s'occuperont de cette rédaction, en donneront avis à tous les membres du sénat ; qui sont invités à concourir de leurs lumières à la perfection d'un travail aussi important. »

Par suite, la résolution suivante fut prise :

« Le sénat arrête, en principe, et charge le gouvernement provisoire de comprendre, en substance, dans son adresse au peuple français : 1° que le sénat et le corps législatif seront déclarés partie intégrante de la constitution projetée, sauf les modifications qui seront jugées nécessaires pour assurer la liberté des suffrages et des opinions ; 2° que l'armée, ainsi que les officiers et soldats en retraite, etc. conserveront les grades, pensions et honneurs dont ils jouissent ; 3° qu'il ne sera porté aucune atteinte à la dette publique ; 4° que les ventes de domaines nationaux seront irrévocablement

maintenues ; 5° qu'aucun Français ne pourra être recherché pour les opinions politiques qu'il a pu émettre ; 6° que la liberté des cultes et des consciences sera maintenue et proclamée ainsi que la liberté de la presse ; 7° enfin, que le gouvernement provisoire est chargé de présenter un projet de constitution tel, qu'il ne soit porté aucune atteinte aux principes qui font la base de ces propositions. »

Sans doute c'était beaucoup que d'être arrivé à faire pactiser le sénat avec M. Talleyrand ; mais la question du changement de gouvernement restait toujours intacte, et, sans contredit, elle était beaucoup plus délicate que celle que l'on venait de résoudre aussi facilement, car, on le répète, Napoléon avait des partisans dans le sénat, et leur nombre faisait douter de l'adoption d'une mesure quelconque, contre son gouvernement. Cependant le gouvernement provisoire s'approcha des sénateurs qui formaient l'opposition et qui, considérés comme républicains, étaient les ennemis implacables du régime impérial. Il promit une constitution créée sur des bases extrêmement libérales ; alors cette nuance de sénateurs se chargea de proposer la déchéance.

Le 2 avril, convocation extraordinaire du

sénat, sous la présidence de M. Barthélemy, ami intime de M. Talleyrand.

Le sénateur Lambrechts prit la parole et demanda que l'empereur Napoléon et sa famille fussent déchus du trône, attendu la violation de la constitution.

Les sénateurs prévenus appuyèrent la proposition ; la séance était peu nombreuse ; la discussion fut presque nulle, et la question mise en délibération fut suivie d'un décret par lequel :

« Le sénat déclare Napoléon Bonaparte et sa famille déchus du trône, et délie en conséquence le peuple français et l'armée du serment de fidélité. »

Ainsi tout allait au gré des désirs de M. Talleyrand. La déchéance prononcée devait amener des résultats immenses, et la défection allait voguer à pleines voiles.

L'installation du gouvernement provisoire eut lieu dès le premier avril. M. Talleyrand qui en était l'âme, s'occupa en premier lieu de la garde nationale parisienne. Il était essentiel de mettre à sa tête un chef dévoué. Le choix du gouvernement provisoire fut pour le général Dessolles, disgracié par Napoléon. Puis, et vu l'absence des ministres qui étaient à Blois près de l'impératrice, on désigna des commissaires

pour les départemens. M. Henrion de Pansey fut placé à la justice, M. Beugnot à l'intérieur, le général Dupont sortit de la prison de l'Abbaye pour entrer à la guerre, le baron Louis obtint les finances, la marine fut confiée à M. Malouet; quant aux relations extérieures, M. Talleyrand qui nourrissait des prétentions sur ce ministère, y plaça une de ses créatures, le comte Laforêt, qui n'entraît là que pour conserver à son patron l'exercice de ce portefeuille. M. Dupont de Nemours devint secrétaire général du gouvernement provisoire. On lui adjoignit M. Roux Laborie, véritable *courtier* de M. Talleyrand. La préfecture de police fut donnée à M. Anglès et il paraît constant que M. Bourrienne, prit de lui-même la direction générale des postes. Un acte ridicule signala le dernier choix du gouvernement provisoire; la nomination de M. l'archevêque de Malines à la grande chancellerie de la légion-d'honneur, était une véritable plaisanterie; plus tard, Louis XVIII en causait avec M. Talleyrand; mais, sire, répondit le prince, il voulait quelque chose. — Il fallait lui offrir le bâton de maréchal de France. — Dieu nous en eût gardé, sire, car il l'aurait accepté. »

Toujours est-il qu'avec une administration

ainsi composée, M. Talleyrand se trouvait à l'aise et pouvait sans danger poursuivre l'exécution de son plan.

L'existence du gouvernement provisoire fut signalée par plusieurs actes nécessités par sa position. Ainsi, une proclamation fut adressée à l'armée; on disait aux soldats qu'ils n'appartenaient plus à Napoléon, mais qu'ils devaient toujours continuer à servir la patrie. Une autre proclamation fut adressée aux Français; on y condamnait hautement le gouvernement impérial, et avec l'excitation à son abandon, on s'efforçait de rallier les opinions à un nouveau gouvernement, à celui des Bourbons.

Le président du gouvernement provisoire désirait beaucoup voir ses démarches appuyées par le corps législatif. Il intrigua près de MM. Félix Faulcon, Raynouard, Flaugergués, Gallois, etc.; et tout en persuadant aux membres de ce corps, que la dissolution, qui tout récemment en avait été prononcée par l'empereur, était illégale, M. Talleyrand parvint à obtenir de lui, une déclaration de déchéance conforme à celle du sénat.

Puis vinrent les adresses du conseil-général de la Seine, de la cour de cassation, de la cour d'appel, etc., qui toutes approuvaient la

marche suivie par le gouvernement provisoire.

Par une déclaration datée de Fontainebleau, le 4 avril 1814, l'empereur auquel ses officiers-généraux ne cessaient d'exposer non-seulement l'irritation de l'esprit public contre lui, mais encore l'état moral de l'armée, se décida à abdiquer, mais cette abdication n'était fournie qu'autant que l'impératrice obtiendrait la régence pour le roi de Rome, et MM. de Caulincourt, de Bassano, les maréchaux Macdonald, Ney, Oudinot furent par Napoléon chargés de négocier cette importante affaire près de l'empereur Alexandre.

A la nouvelle de l'abdication conditionnelle de Napoléon, l'alarme fut extrême parmi les fondateurs du nouveau gouvernement, qui craignaient de la voir adopter par l'empereur Alexandre, lequel avait déjà accordé une audience aux plénipotentiaires. M. Talleyrand se hâta de solliciter près des maréchaux. Il leur représenta à combien de dangers une infinité de personnes allaient se trouver exposées en cas de réussite de leur démarche. Il dit même au maréchal Macdonald : « Vous livrez tous ceux qui sont entrés chez Alexandre. Souvenez-vous que Louis XVIII est un prince, et tout le reste n'est qu'une intrigue. »

Les plénipotentiaires de Napoléon plaidèrent sa cause avec tant de chaleur près d'Alexandre, que celui-ci ébranlé, pour sortir d'embarras, demanda à consulter le roi de Prusse, son allié; c'est au même instant que M. Talleyrand, au courant de tout ce qui se passait, vit l'imminence du danger. De suite, il fit placarder les murailles de la capitale de proclamations en faveur de Louis XVIII; puis de nouveau fit intriguer près de Marmont, par son ancien aide-camp Montessu, qui lui dit « que s'il résiste, la France va être livrée à l'anarchie; qu'il faut un point de ralliement et ramener tout à un même pouvoir; que telle est l'opinion de M. Talleyrand; que ce prince vient d'écrire au comte d'Artois, parce qu'il préfère les Bourbons que Bordeaux a reconnus, aux Jacobins qui commencent à surgir de toutes parts; que si Marmont veut se couvrir de gloire, en donnant à l'armée le courageux exemple de se rallier à ce parti, il évitera la guerre civile, etc. » Ensuite M. Talleyrand fit réunir les membres du gouvernement provisoire, leur montra le danger qu'ils couraient, et parvint à les décider à faire avec lui, une démarche près de l'empereur Alexandre. Là, il porta la parole et dit à l'empereur : « que les personnes qui

l'accompagnent, se sont exposées à tout perdre pour assurer son triomphe; qu'elles n'ont pas craint de compromettre leur existence, celle de leurs familles pour le servir; que pour prix de tant de dévouement, elles vont être abandonnées aux vengeances qu'elles ont si aveuglément provoquées. Dans ce triste état de choses, elles le supplient de leur assurer un asile, s'il persiste dans le dessein manifesté aux plénipotentiaires de Napoléon ». A cette harangue, Alexandre répondit, que les membres du gouvernement provisoire pouvaient se rassurer; qu'à la vérité, ses idées n'étaient pas encore arrêtées, mais qu'il n'abandonnerait pas des hommes qui avaient tout compromis pour son service.

C'est alors que M. Talleyrand recut par ses émissaires la nouvelle que Marmont, par suite de l'intervention du généralissime Schwartzemberg, s'était décidé à donner son adhésion au gouvernement provisoire, et à signer un traité par lequel il obtint que ses troupes se retireraient en Normandie avec armes et bagages, et que si les événemens de la guerre faisaient tomber l'empereur Napoléon entre les mains des puissances alliées, sa vie et sa liberté lui seraient garanties.

On s'empressa de tourmenter de nouveau

l'empereur Alexandre, et on fit tant qu'il se déclara pour les Bourbons et ne voulut plus traiter avec les envoyés de Napoléon, que pour les conditions du traité du 11 avril, qui dit entre autres choses que l'empereur se retirerait à l'île d'Elbe, avec 400 hommes de sa garde. Bientôt de nouvelles adhésions arrivèrent; ainsi on vit celles de Ney, de Cambacérés, du duc de Massa, du général Nansouty, du duc de Reggio, du maréchal Moncey, du maréchal Mortier, du maréchal Jourdan, du prince Berthier; tous écrivirent à M. Talleyrand, qu'ils approuvaient ce qu'il avait fait. Les co-intéressés de M. Talleyrand ne gardèrent plus de bornes, et presque aussitôt après la décision de l'empereur de Russie, MM. Archambault de Périgord, frère de M. Talleyrand et Sosthène de la Rochefoucauld, parcoururent Paris, à cheval, portant la cocarde blanche, cocarde qu'un arrêté du gouvernement provisoire du 9 avril, ordonna de faire prendre à la garde nationale de Paris.

Ensuite dans un splendide repas, M. Talleyrand réunit l'empereur Alexandre et les membres du sénat. Au champagne, Alexandre se leva et renouvela l'assurance qu'il n'était ni leur ennemi, ni celui des Français; la preuve,

dit-il, c'est que j'accepte les vœux que m'ont exprimés les hommes les plus honorables et les plus distingués du pays, et propose la santé du roi de France, de S. M. Louis XVIII. Les sénateurs burent avec transport à Louis XVIII, comme ils buvaient à l'empereur.

L'empereur Alexandre, dans maintes circonstances, n'hésita pas pour déclarer que M. Talleyrand était parvenu à le faire décider en faveur des Bourbons. Quand Fouché arriva à Paris, il fut conduit chez l'empereur de Russie par M. Talleyrand. Alexandre lui fit observer qu'il eût dû venir plus tôt, puisqu'il aurait pu être d'une grande utilité. « Que pensez-vous, ajouta-t-il, de tout ce que nous avons fait ici? — Je crois, répondit Fouché, que V. M. s'est fait éclairer, avant de prendre une détermination. — Mais ce n'est pas moi, répliqua Alexandre, qui ai fait tous ces arrangemens. S'ils ne réussissent pas, il faut s'en prendre à M. Talleyrand, au sénat, à la ville de Paris. J'ai voulu laisser les Français libres d'exprimer leurs vœux. »

Une autre fois, il disait encore, « lorsque nous sommes entrés en France, mes alliés et moi, nous n'avions d'autre but que de renverser le despotisme de Napoléon. Nous voulions

laisser la France se choisir le gouvernement qu'il lui conviendrait de prendre ; je suis descendu chez Talleyrand ; il tenait Napoléon II\* dans une main et les Bourbons dans l'autre : il a ouvert la main qu'il a voulu. »

Quand l'impératrice fut informée de la décision de l'empereur de Russie, elle dit à M. de Cuny, son grand-chambellan : « Croyez, M. de Cuny, que nous passerons encore des jours heureux ensemble et beaucoup plus heureux, que si nous fussions restés en France. La régence m'ayant été dévolue, vous connaissez trop bien l'histoire pour ignorer que *régence* et *trouble* sont synonymes ; d'ailleurs on m'aurait forcée de donner ma confiance à un homme que je n'aimais ni n'estimais, M. Talleyrand. »

Rien ne démontre mieux les intrigues, les menées du prince Talleyrand, que l'une des pièces trouvée en 1815, dans les armoires de M. de Blacas aux Tuileries : en voici quelques fragmens.

« Il a fallu d'étranges événemens pour avoir ramené vers Louis XVIII la pensée de quelques gens raisonnables. M. Talleyrand seul a conçu ce noble projet et lui seul l'a fait réussir. Depuis sept mois occupé à rassurer toutes les imaginations que le nom du roi faisait fré-

mir, promettant qu'aucune petitesse n'avilirait son grand caractère; que le testament de Louis XVI à la main, comme l'a dit le duc d'Angoulême à Bordeaux, aucune vengeance, aucun souvenir n'attristerait son retour, il est parvenu avec une peine infinie à gagner en sa faveur plusieurs membres influens du sénat, ceux-là mêmes qui, depuis vingt-cinq ans, furent les leviers constans de la nation. Attendant au milieu des plus horribles dangers qu'une occasion le rapprochât de l'empereur Alexandre ou d'un envoyé d'une puissance alliée, il a mis à profit ces momens où tant de périls l'entouraient, pour lier avec les principaux membres de l'état les fils qui viennent d'agir en faveur de Louis XVIII. C'est en le présentant à tous les partis, comme l'homme qui n'a point de parti, comme le Français de nos jours, celui qui habite depuis vingt ans un pays représenté, gouverné par une *constitution*, accoutumé par conséquent à voir la puissance du sceptre renfermée dans les bornes d'un *contrat* avec le peuple qu'il gouverne, c'est, dis-je, en le montrant comme un *monarque anglais*, qu'on a pu faire rappeler par les Français de nos jours, un descendant de Louis XIV.

« Les maux auxquels nous sommes en proie

ne nous auraient portés à aucun mouvement pour notre délivrance, si M. Talleyrand, après la prise de Paris, n'avait convaincu l'empereur Alexandre du désir que la France avait de revoir ses anciens rois, et ses anciens rois n'auraient point été rappelés sans la condition expresse d'une *constitution*. Le sénat, par l'acte de *déchéance*, a fait la vraie contre-révolution, et par *la constitution*, il a produit l'enthousiasme qui se manifeste aujourd'hui.

« — Le roi n'est pas connu ; son nom est historique, ses droits semblent imaginaires ; et je vous ai expliqué le moyen dont on s'est servi pour le rappeler. Aucun cabinet de l'Europe ne mettait d'importance à son retour. C'est parce que M. Talleyrand a prouvé que c'était seulement avec lui et la *constitution* qu'exige la France, qu'à l'avenir elle serait tranquille, que l'Europe s'est décidée à le rappeler. C'est dans sa chambre que s'est tenue la conversation, dans le sénat que s'est fait l'acte de *déchéance* auquel le peuple a obéi, plein d'espérance dans un nouvel ordre de choses qui lui promet la paix et une *constitution* qui est sa folie....

« Paris (mercredi), 13 avril 1814. Sans signature ni suscription. »

Il est donc bien constant que c'est à M. Talleyrand que la France a dû toutes les horreurs, toutes les vexations qui ont pesé sur elle en 1814 ! Le testament de Napoléon, s'il en était besoin, viendrait encore appuyer cette assertion et en compléter la preuve. « Les deux issues, y est-il dit, si malheureuses des invasions de la France, lorsqu'elle avait encore tant de ressources, sont dues aux trahisons de Talleyrand, Marmont, etc. Je leur pardonne ; puisse la postérité française leur pardonner comme moi ! » Si nous respectons l'exhortation du grand capitaine, nous n'en dirons pas moins, honte éternelle et flétrissure à l'homme qui, pour exercer une basse vengeance, a causé la perte de son bienfaiteur et livré son pays aux armées étrangères !

M. Talleyrand et avec lui l'abbé de Montesquiou, à la suite de longues conférences, avaient arrêté que Louis XVIII serait engagé, lors de son entrée en France, à publier un édit, par lequel il déclarerait à la fois ses intentions et son entrée dans l'exercice de la souveraineté : c'était d'ailleurs l'opinion fortement arrêtée d'Alexandre. Par suite, le sénat fut convoqué par M. Talleyrand, pour s'occuper de la discussion d'un acte constitutionnel ; après de vio-

lens débats, un projet fut voté. Il comportait notamment : le pouvoir exécutif dans les mains du roi, sans aucune réserve; l'entrée des ministres aux assemblées; la nomination illimitée du sénat, etc.; enfin un article par lequel il était dit que *le roi était appelé librement et qu'il serait tenu de jurer la constitution.*

Cette constitution n'était pas du goût du gouvernement provisoire. Aussi en la faisant tenir à Louis XVIII, on l'accompagna d'une quantité d'observations.

Nous verrons, dans un instant, ce que M. Talleyrand fit de l'acte constitutionnel par lui provoqué, et quelle fut sa conduite avec le sénat.

Ici vont se dérouler les détails d'un infâme projet, repoussé par Louis XVIII lui-même et dont la conception semblait devoir rester imputée à M. Talleyrand, puisqu'à toutes les époques et malgré les provocations de tout genre, il s'est constamment refusé à fournir non pas même une justification, mais de simples renseignements.

Dans les premiers jours d'avril 1814, Jacques Guery, marquis de Maubreuil et Bernard Dassies, furent chargés, par le gouvernement provisoire, d'une mission extraordinaire, qui avait pour but apparent d'aller à la recherche des

diamans de la couronne, que l'on prétendait avoir été enlevés par Napoléon et sa famille. Indépendamment des ordres déjà donnés aux envoyés par les ministres de la guerre et de la police générale, on se servit de ce prétexte pour obtenir des puissances alliées ceux nécessaires. Ce qui démontre déjà que le prétexte n'était que spécieux, c'est qu'il est demeuré constant que les diamans étaient retrouvés dès le 9 avril, c'est-à-dire plusieurs jours avant la délivrance des ordres, et que quelque argent seulement se trouvait manquer. Cependant Maubreuil et Dassies furent, le 21 avril, arrêtés sur la route de Fossard, près Montereau. Le motif de leur arrestation fut qu'ils auraient détourné à leur profit une forte partie des valeurs qu'ils étaient chargés de faire réintégrer au trésor. Maubreuil resta incarcéré jusqu'au 19 mars 1815, époque où, sur un ordre secret du gouvernement de Louis XVIII, il fut sans jugement, mis en liberté, mais il ne tarda pas à être arrêté de nouveau, et une information judiciaire fut faite contre lui. Du rapport des substituts commissaires du parquet du tribunal de Paris, résultent entre autres les faits suivans. « La mission de Maubreuil et de ses complices avait deux objets, l'attentat aux

jours de Napoléon et l'enlèvement de ses effets. Maubreuil connaissait depuis long-temps Roux-Laborie qui profita de la faveur du prince de Bénévent pour se faire nommer secrétaire-général-adjoint du gouvernement provisoire. Ce fut à Maubreuil que Roux-Laborie, après avoir éprouvé les refus de M. de Sémallé, adressa directement ses sollicitations. Un soir, Maubreuil rentra chez lui à sept heures, et trouva 5 ou 6 billets de Roux-Laborie, conçus à peu près en ces termes : Venez donc, pourquoi ne venez-vous pas ? Comment est-il possible de se faire attendre ainsi ? Vous me désespérez en vérité ! Je vous attends d'heure en heure chez le prince Talleyrand. — Maubreuil monte en voiture et se rend à l'hôtel du prince Talleyrand en toute hâte. Laborie le fait entrer dans le cabinet du prince et, après quelques mots échangés, lui dit : Songez que j'attends de vous un grand dévouement ; j'en ai répondu au prince Talleyrand, et j'ose croire ne m'être pas trompé. Je vous attends à huit heures.

« Maubreuil retourne chez M. Talleyrand à huit heures ; Laborie était au conseil, il est averti du retour de Maubreuil par l'huissier de la chambre. Il vient, prend Maubreuil par la main, le conduit dans le même cabinet, le fait

asseoir dans le fauteuil de M. Talleyrand, et lui adresse ces mots : Vous êtes un homme d'un grand courage et d'un grand caractère; vous avez une grande ambition; elle sera satisfaite par de-là vos désirs si vous réussissez. Tous les biens, toutes les dignités vous attendent; on vous donnera 200,000 francs de rentes; on vous fera duc, lieutenant-général et gouverneur d'une province. Mais ne vous dissimulez pas qu'il y a un grand danger à courir. Pouvez-vous d'ici à demain au soir, à cinq heures, vous assurer de 100 hommes déterminés? Voici ce qu'il faut faire : vous irez au quartier-général du prince de Schwartzemberg, on vous donnera argent, chevaux, tout ce que vous demanderez. — Que voulez-vous? — Mais enfin, mon ami, il s'agit de nous débarrasser de l'empereur; lui mort, la France, l'armée, tout est à nous : est-ce que vous manquez de courage et de résolution? Voyons, parlez. — *S'il s'agit d'un assassinat*, répondit Maubreuil, je ne puis vous convenir; sans doute ce n'est pas là ce que vous voulez me proposer..... » Laborie l'interrompt brusquement. « Tout cela vous regarde. Faites comme vous voudrez, débarrassez-nous-en, mais dépêchez-vous, rendez-vous au quartier-général, il doit y avoir une

grande bataille ; que ce soit avant , pendant ou après , peu importe , tout ce qu'il nous faut est d'en être débarrassé.

« Le 3 avril , à cinq heures du matin , Maubreuil se rendit chez Laborie , qui n'était pas encore rentré , à neuf heures. Il fut au second rendez-vous chez le prince de Bénévent. Laborie ne lui dit que ces mots : Vous avez encore la journée pour vous préparer. A cinq heures , mon ami , à cinq heures. Le soir , Maubreuil étant chez le prince , Laborie commença en ces termes : Nous avons , *mon cher* , de grandes nouvelles , nous avons déterminé Marmont à passer avec son armée ; il paraît que toute l'armée va suivre son exemple. Maubreuil lui demanda si cela dérangeait sa mission , ce qu'il devait faire. Laborie répondit : Non , assurément , tenez-vous prêt , mais attendons à demain. Ensuite ils eurent ensemble une conversation dont voici quelques fragmens.... Savez-vous , lui dit Maubreuil , que royalistes , bonapartistes , constitutionnels , tout crie contre le prince Talleyrand ? On se demande où il en veut venir , et moi-même , je vous demande pour ma gouverne , si c'est pour les Bourbons qu'il travaille ? — Bah ! dit Laborie , voilà bien Paris ; à peine deux jours de délivrance , les voilà qui

se plaignent. Ah ! mon Dieu, qu'on est injuste ! Tenez, mon ami, à la place où vous êtes, depuis midi jusqu'à quatre heures, aujourd'hui, j'ai tremblé pour les Bourbons. Faut-il le dire ? Cette maison a été jouée à croix ou pile. M. de Caulincourt a trois fois pensé l'emporter près de l'empereur de Russie. Que d'efforts il a fallu faire ! Ajoutez la régence, l'Autriche d'un autre côté, et Alexandre si incertain et si fatigué, qu'il a laissé, pour ainsi dire, prendre l'initiative à M. de Nesselrode sur cette grande question. Jugez si la maison de Bourbon a obligation à M. Talleyrand..... D'après cette conférence, le plan ne fut pas abandonné ; son exécution ne fut que différée, et Laborie assura Maubreuil que, si en définitive, l'expédition n'avait pas lieu, M. Talleyrand ne lui en saurait pas moins bon gré, et lui tiendrait compte de sa bonne volonté..... Le 12 avril, arriva la nouvelle de l'abdication de l'empereur ; elle n'apporta aucun changement aux dispositions du prince Talleyrand qui désirait l'entière destruction de la famille impériale, et Maubreuil affirme, dans les termes les plus positifs, qu'il ne peut lui rester aucun doute à cet égard, d'après tout ce qui lui a été dit dans l'intervalle de l'abdication à l'exécution de ses ordres.....

Il dit qu'il fut obligé de garder sa mission parce qu'elle était un *secret d'état*, et qu'en refusant de l'accomplir, il aurait répondu à la plus grande confiance par une insigne trahison et se serait attiré le ressentiment du prince Talleyrand..... »

A la suite de ce rapport, le ministère public prit notamment les conclusions suivantes. — « Attendu que des faits exposés ci-dessus, il résulte 1° que le prince Talleyrand paraît avoir conçu ou accueilli l'idée de faire assassiner l'empereur, ses deux frères, les princes Joseph et Jérôme, et de faire enlever le roi de Rome ; qu'il paraît également s'être servi de l'entremise de Roux-Laborie pour charger de l'exécution de ce complot Maubreuil et Dassies ; néanmoins comme il ne leur a fait lui-même aucune proposition directe et qu'il ne s'est engagé personnellement dans aucune entrevue, dans aucun pourparler avec eux, qu'il n'existe contre lui que les déclarations de Maubreuil et la présomption que Roux-Laborie ne se serait pas permis de faire délivrer à Maubreuil et à Dassies sans l'autorisation du prince Talleyrand, les ordres dont ils ont été porteurs, nous requérons qu'il soit dit n'y avoir lieu à suivre quant à présent et jusqu'à nou-

velles charges contre le prince Talleyrand, le général Dupont, et MM. Anglès et Bourrienne.

« 2° A l'égard de Maubreuil, etc., etc. »

Maubreuil fut d'abord renvoyé devant le tribunal correctionnel comme accusé d'escroquerie. Des formes de procédure, des questions de compétence le trainèrent successivement à Paris, à Rouen et à Douai. Enfin et le 1<sup>er</sup> janvier 1818, immédiatement après les débats de son affaire, il parvint à s'évader des prisons de Douai et se réfugia à Londres. Il fut par contumace condamné à 5 ans de prison comme réellement convaincu de s'être approprié une partie des valeurs, à la recherche desquelles il avait été expédié (1). Depuis son arrestation, Maubreuil n'avait cessé d'élever contre M. Talleyrand les plus graves imputations à l'occasion de sa mission. Il fit même parvenir au congrès de Vienne un mémoire contre lui. Enfin il le présenta constamment comme le moteur de la mesure dont lui ne devait être que l'instrument. Peut-on croire en effet que M. Talleyrand y était étranger quand on considère sa conduite envers l'empereur? Et plus tard, au congrès de

(1) Maubreuil a avoué l'enlèvement, mais a nié avoir gardé même un écu.

(Note de l'auteur.)

Vienne, voyant combien on s'occupait de Napoléon, quel intérêt on lui témoignait, ne s'attachait-il pas à le peindre comme pesant sur la France et y entretenant les espérances des esprits remuans? Ne fit-il pas remarquer adroitement qu'une représentation du retour d'Égypte était possible; et à l'aide de ses insinuations, ne parvint-il pas à obtenir l'ordre d'enlever Napoléon de l'île d'Elbe, disant qu'il faisait de cet enlèvement son affaire principale? Puis après le débarquement de Napoléon au golfe Juan, ne fulmina-t-il pas au congrès cette fameuse déclaration du 13 mars, dont nous aurons bientôt à parler, et dans laquelle il disait *que Napoléon s'était privé de la protection des lois, et qu'il ne saurait plus y avoir ni paix ni trêve avec lui?* N'était-ce pas là exciter formellement à l'assassinat de l'empereur? D'ailleurs lorsque la tentative de Maubreuil fut connue, n'accusa-t-on pas M. Talleyrand d'avoir voulu cimenter sa faveur auprès des Bourbons, de la même façon qu'il l'avait fait auprès de l'empereur, dans l'affaire du duc d'Enghien?

Et quand, au mois de janvier 1827, Maubreuil, au moyen de la prescription de sa condamnation, revint en France, et après maintes provocations faites à M. Talleyrand, lui donna

publiquement, à Saint-Denis, un violent soufflet, soufflet qui motiva de nouveau son arrestation et son renvoi devant les tribunaux, pour quoi sur la prétention de Maubreuil, qu'il ne s'était porté à des voies de fait que pour forcer M. Talleyrand à exécuter ses promesses envers lui, promesses faites à cause de la mission de 1814, celui-ci se borna-t-il à déclarer qu'il n'avait jamais vu ni connu Maubreuil et qu'il n'avait eu aucune relation avec lui, sans pour cela s'expliquer sur les imputations de Maubreuil? Pourquoi enfin, sur un prétexte d'étiquette, lui, le chancelier de France, M. d'Ap-pony, lord Granville, et plusieurs autres notabilités, tous assignés par Maubreuil pour témoigner au procès, refusèrent-ils de comparaître? Certes, la décision que l'on obtiendrait en résolvant ces questions ne saurait, dans tous les cas, être à l'avantage de M. Talleyrand. De sorte qu'avec le ministère public il pourrait être permis de dire que, « M. Talleyrand paraît avoir conçu ou accueilli l'idée de faire assassiner l'empereur et ses deux frères Joseph et Jérôme (1). »

Le comte d'Artois fit son entrée à Paris le 12

(1) Quelqu'un blâmait, devant M. Talleyrand, Maubreuil de n'avoir pas rempli la mission d'assassinat dont

avril. Le gouvernement provisoire alla au-devant du prince, et M. Talleyrand, comme président, fut chargé de le complimenter. « Monseigneur, dit-il, le bonheur que nous éprouvons sera à son comble, si V. A. R. reçoit avec la bonté divine qui distingue son auguste maison, l'hommage de notre tendresse religieuse. » Le comte d'Artois répondit par quelques mots peu significatifs. Cependant on sentait le besoin de communiquer à l'opinion quelque chose de populaire, d'entraînant. Alors le gouvernement provisoire se réunit; M. Talleyrand proposa une réponse, soumise à l'approbation du prince, qui y fit bon accueil et qui parut au *Moniteur* en ces termes : « Messieurs les membres du gouvernement provisoire, je vous remercie de tout le bien que vous avez fait pour notre pays; plus de division, la paix et la France. Je la revois, et rien n'est changé, excepté qu'il y a un Français de plus. »

Il est certain que le comte d'Artois, qui s'était présenté avec le titre de lieutenant-général du royaume, ne tenait nullement cette qualité

il paraissait avoir été chargé... « Que voulez-vous, répondit M. Talleyrand, il n'y a plus de religion. »

(Note de l'auteur.)

de Louis XVIII, et que ses amis seuls la lui avaient conférée. Aussi le sénat, qui, dans tous les cas, aurait désiré en investir le prince, se refusa-t-il, dès qu'il sut que le comte d'Artois n'entendait point en référer à son autorité, à accompagner à la réception le gouvernement provisoire. Il refusa aussi de se rendre au *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame. En effet, sur une convocation extraordinaire, le sénat s'était réuni et avait déclaré qu'il ne se rendrait à aucune cérémonie publique, comme aussi qu'il se refuserait à reconnaître le comte d'Artois comme lieutenant-général du royaume et qu'il ne lui confierait le gouvernement provisoire qu'autant que la constitution décrétée serait acceptée par Louis XVIII.

Cet état d'irritation du sénat contraria M. Talleyrand qui sentit le besoin d'aplanir promptement les difficultés. Il porta lui-même au comte d'Artois la déclaration du sénat, lui fit entrevoir les inconvéniens qu'un tel état de choses poussé plus loin, pouvait entraîner; enfin le prince, sur ses instances, se prêta à une transaction, et le sénat, le 14 avril, rendit un sénatus-consulte par lequel le titre de lieutenant-général fut conféré au comte d'Artois.

Au moyen de cette nomination, M. Talley-

rand eut à cesser ses fonctions de gouvernant. Toutefois il fut admis dans un conseil d'état provisoire créé par le lieutenant-général, et exerça sur l'esprit du comte d'Artois et sur celui de ce conseil, un grand ascendant. Il est certain que ce diplomate eut la plus grande part au traité désastreux du 23 avril 1814, qui nous dépouilla de tous droits sur les places fortes situées en dehors des limites du royaume, nous dégarnit d'immenses arsenaux et d'un matériel considérable, et contint, en faveur des alliés, l'abandon de positions qui étaient d'une haute importance pour la France.

On raconte aussi que sa présence au gouvernement provisoire fut encore signalée par une de ces affaires d'argent, que M. Talleyrand fit toujours avec tant d'avantage. Ainsi on dit que, propriétaire d'une maison de campagne nommée Saint-Brice, située à peu de distance de Saint-Denis, que la perte du traitement dont il jouissait sous l'empire le mettait hors d'état de continuer à entretenir, il résolut d'en effectuer la vente; mais aucun amateur ne se présentait. Alors M. Talleyrand fit proposer sa maison à l'entrepreneur-général des jeux de Paris. Celui-ci n'avait que faire de cette propriété et refusa, mais on lui signifia

impérativement qu'il fallait se rendre acquéreur et que si sous 24 heures le contrat n'était signé, le bail des jeux lui serait retiré. Dans un semblable moment, le fermier ne pouvait lutter contre le chef du gouvernement; il demanda le prix de la maison qui lui fut cédée moyennant deux cent cinquante mille francs, payés comptant.

M. Talleyrand tenait lui-même Louis XVIII au courant de tous les événemens qui s'accomplissaient, lui préparait les voies et lui traçait tout ce qu'il avait à faire. Voici l'une des dépêches curieuses qu'il lui expédia peu de temps avant son départ pour la France.

*Note de M. Dayot, agent du prince de Bénévent.*

« M. Talleyrand s'occupait d'un travail pour le roi. Je lui ai proposé de rester vingt-quatre heures pour l'emporter avec moi; mais la crainte de l'arrivée inattendue du roi l'a déterminé à m'expédier sur-le-champ avec un sommaire de ce travail.

« Dans le cas où le débarquement de S. M. précéderait le travail annoncé, M. Talleyrand croyait indispensable qu'elle fit connaître, par des lettres-patentes, en mettant le pied sur

le sol de son royaume, qu'elle acceptait la constitution, mais que cette constitution lui paraissait susceptible de modification dans plusieurs points, elle se réservait de les discuter dans le sénat. — M. Talleyrand a déjà préparé le sénat à voir la constitution subir des changemens, par ces mots pleins d'adresse que leur vanité a saisis : Vous allez trouver dans le roi, messieurs, un homme d'un esprit supérieur et d'un talent distingué. Attendez-vous à le voir discuter les articles de la constitution, et préparez-vous à l'honneur d'entrer en lice avec lui ». Cette insinuation a fait le meilleur effet, et déjà on disait publiquement que la constitution éprouverait des améliorations.

« Dans ces mêmes lettres-patentes, le roi voudra bien fixer un jour pour la prestation du serment de fidélité. Cet article est considéré comme de la plus haute importance pour arrêter la fluctuation des idées et lier le soldat qui, n'ayant point encore émis son vœu, se trouve isolé en quelque sorte des chefs qui déjà ont envoyé leur adhésion.

« M. Talleyrand regarde comme très essentiel que le roi *n'accorde ni ne promette le moindre pouvoir aux maréchaux*, mais S. M. les satisfera en flattant leur vanité.

« Tous les peuples de la France sont animés du même zèle, du même dévouement, du même amour pour la personne du roi et pour tous les membres de son auguste famille; ces sentimens vont jusqu'à l'exaltation, et telle est l'indignation générale qu'ont causée certains articles de la constitution, qu'on a crié plusieurs fois sous les fenêtres de Monsieur, vive Louis XVIII! à bas le sénat! — Ce zèle outré est une imprudence dans ce moment. Si le peuple manifeste un enthousiasme vraiment français, l'armée témoigne un mauvais esprit. Cependant les troupes de ligne sont bonnes et dans la garde impériale le mécontentement ne se montre que parmi les vieilles bandes. La jeune garde est, ou désabusée, ou bien près de l'être.

« M. Talleyrand pense que M. le comte d'Artois, dont les manières sont pleines de grace, doit aller dans les provinces recueillir les besoins du peuple et les porter au pied du trône. M. le duc de Bourbon parcourrait les autres parties de la France dans le même but.

« Quant à M. le duc d'Angoulême et à M. le duc de Berri, on désirerait qu'il fût formé pour eux deux camps en France et qu'ils y restassent quelque temps pour y gagner l'affec-

tion d'û soldat, et l'accoutumer à placer toutes ses espérances dans ses princes et à n'attendre son bonheur que d'eux seuls.

« On croit nécessaire d'avoir auprès de la personne de service chez le roi, quelqu'un qui connaisse parfaitement le pays et qui ait beaucoup de tact, et sous ce rapport on indique M. de Rémusat, dont la conduite a toujours été digne d'éloges.

« M. Talleyrand met tout son bonheur à dévouer sa vie entière au service du roi (1), et ne demande rien pour lui. Il se croit nécessaire aux relations extérieures et en demande le département. Ce ministère est très difficile à conduire et veut un homme habitué à traiter avec tous les cabinets de l'Europe.

« M. Talleyrand supplie le roi de vouloir bien accorder à M. Edmond de Périgord, le titre de premier aide-de-camp auprès de sa personne, et à madame Edmond de Périgord, celui de dame du palais, dont sa conduite et sa piété la rendent digne. — M. Talleyrand recommande encore au roi, M. Edmond de

(1) A chaque nouveau gouvernement, M. Talleyrand émet ce vœu.

(Note de l'auteur.)

Périgord, dans la première nomination que S. M. daignera faire de ducs et pairs. »

« Douvres, 24 avril 1814. »

Signé J. DAYOT.

Il était impossible d'exprimer plus adroitement son ambition que ne le faisait M. Talleyrand, dans cette lettre. Il ne demande rien pour lui, si ce n'est un portefeuille, la pairie pour son neveu et le premier honneur pour sa nièce ! Certes si c'est là du désintéressement, il faut convenir que M. Talleyrand en a un particulier.

Quoi qu'il en soit, et bien que M. Talleyrand ait obtenu en grande partie tout ce qu'il désirait, la lettre que nous venons de rapporter porta la défiance dans l'esprit de Louis XVIII et le mit en garde contre son ardent serviteur.

Enfin Louis XVIII est arrivé jusqu'à Compiègne. Là fut discuté le projet de constitution du sénat que le roi ne voulut pas accepter, entendant octroyer la constitution, qu'il se préparait de faire connaître ultérieurement. L'empereur de Russie lui-même eut un entretien avec Louis XVIII, et déclara que l'entrée du roi à

Paris était soumise à une constitution quelconque. M. Talleyrand fut alors appelé par le roi, qui lui demanda ce qu'il devrait faire de la constitution du sénat. — « Hélas ! sire, pas grand'chose de bon, je pense. — Mais encore ? — Ce qu'une haute sagesse inspirera à Votre Majesté. — Et du passé, qu'en ferons-nous ? — Il faudra tâcher de l'oublier, sire. — Vous êtes donc pour une nouvelle constitution ? — Je suis Français, et, à ce titre, *je crois qu'il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.* — Mais les anciens auraient ceci en horreur.. ! — Le roi dont le droit remonte si haut, règne d'aujourd'hui. — Depuis 17 ans, monsieur. — Depuis l'an de grace 987 si V. M. le préfère. — Après cette petite escarmouche, Louis XVIII fit part de son projet à M. Talleyrand, reconnut que le sénat méritait des ménagemens, et que pour preuve de son estime pour lui, il désirait que quelques sénateurs vinssent conférer avec lui de l'acte constitutionnel. M. Talleyrand, après avoir exprimé au roi les inquiétudes des hommes de la révolution et des acquéreurs de biens nationaux, finit par approuver sa résolution.

Dans la conversation il fut aussi question du duc d'Orléans (Louis-Philippe), qui n'était pas

encore rentré en France. « Le roi, dit M. Talleyrand, est bien pressé que le duc d'Orléans revienne? — Oh! quant à cela, il peut se tenir tranquille, dit Louis XVIII! — L'air de Palerme lui est favorable, si V. M. le lui conseillait? — J'y réfléchirai, répliqua le roi, et effectivement presque aussitôt, il fit écrire au duc d'Orléans, qui prétendit ne pas avoir reçu la lettre et effectua son retour sans ordre.

Ce fut à la suite de cette conférence et sous le prétexte que la constitution du sénat était remplie d'imperfections, que la déclaration de Saint-Ouen fut décidée.

Cependant, et chose ordinaire dans la vie de M. Talleyrand, en même temps qu'il conseillait cette déclaration, il présentait le sénat au roi (le 3 mai), lui parlait de la charte constitutionnelle proposée par lui, et la signalait comme répondant à tous les vœux. Cette manœuvre ne fut point ignorée, et il fut dit publiquement que M. Talleyrand avait trompé le sénat.

Louis XVIII à Paris, un ministère ne tarda pas à être composé; M. Talleyrand obtint le portefeuille des affaires étrangères. On prétend que Louis XVIII redoutait l'habileté de M. Talleyrand, et malgré les services qu'il venait de

lui rendre, il eut, pour se décider à ce choix, besoin de se faire violence : peu de temps après, M. Talleyrand fut élevé à la dignité de pair de France.

Les nominations étaient à peine connues, que l'abbé de Pradt vint se plaindre au roi d'avoir été omis. « Mais votre très humble et très fidèle sujet, sire, je dois vous apprendre que c'est par mes soins que Bonaparte est tombé; qu'il a manqué son expédition de Pologne et par suite celle de Russie; que j'ai presque seul amené les événemens de mars, et que si le prince de Talleyrand s'en est donné l'honneur, c'est moi qui en ai eu la peine. »

Malgré son éloquente supplique, Son Eminence ne s'en trouva pas plus avancée.

Ce fut M. Talleyrand qui mena avec les puissances les négociations du traité signé à Paris, le 30 mai 1814; dans ces négociations, M. Talleyrand eut pour l'empereur Alexandre une foule de complaisances, lui fit de nombreuses concessions et servit singulièrement ses vues sur la Pologne. Quant à la France, elle se trouva resserrée dans ses limites de 1792. Cette stipulation fut vivement reprochée à M. Talleyrand. On fit en effet remarquer avec beaucoup de fondement, qu'il était humiliant pour la

France de restreindre ses limites, quand toutes les puissances étendaient les leurs ; le négociateur fut taxé de légèreté et d'indifférence, et on ne se fit pas faute de dire que de meilleures conditions devaient être obtenues par la France.

M. Talleyrand fut celui des ministres qui soumit le budget à l'approbation des pairs. Son discours fut assez goûté ; il disait : « Il faut en convenir, le gouvernement a bien peu usé en France de la puissance de la fidélité à ses engagements, et, à cet égard, il faut moins accuser les hommes que la nature même des choses. Car la théorie d'un crédit régulier et constant ne peut être établie que sous un gouvernement représentatif et constitué, tel que celui dont la munificence du roi nous fait jouir pour la première fois. C'est parce que ce ressort si vigoureux nous manquait, que la France, située sous le plus heureux climat, possédant le sol le plus riche, couverte d'une population nombreuse, active, industrielle, comblée enfin de tous les élémens de prospérité, est cependant restée, sous quelques rapports, au-dessous de la position qu'elle devait prendre. Ainsi s'expliquent dans les temps d'où nous sortons, et à des époques antérieures, les dé-

savantages dont ont été frappées quelques opérations du gouvernement, etc.... »

Ce budget fixait le chiffre de la liste civile du roi et des princes à trente-trois millions; elle fut votée par acclamation.

En exécution du traité de Paris, qui portait que les puissances régleraient dans un congrès général à Vienne, les arrangemens nécessités par ce traité, l'ouverture de ce congrès eut lieu vers la fin de septembre 1814. Nous n'entreprendrons point de tracer l'histoire du congrès de Vienne, nous allons nous borner à consigner ceux des points débattus qui intéressaient la France, et qui motivèrent l'intervention du chef de nos plénipotentiaires. Les envoyés français furent en première ligne, M. Talleyrand, puis MM. de Dalberg, Latour Dupin, Alexis de Noailles et de la Besnadière. (1) Les souverains

(1) Dans un ouvrage récemment publié, nous trouvons la remarque suivante. Comme on demandait pourquoi M. Talleyrand emmenait une légation aussi nombreuse, il répondit : « J'emène Dalberg, parce qu'il me servira, par ses relations, à propager les secrets que je veux que tout le monde sache. Noailles est l'homme du pavillon Marsan; et à être surveillé, autant vaut-il que je le sois par un agent que j'ai choisi, que par un autre qui me serait inconnu. Latour Dupin me servira à signer les passe-

et les envoyés s'occupèrent d'abord de fêtes, de spectacle, de bals. Les danseurs et danseuses de l'Opéra Français y avaient accompagné nos plénipotentiaires. Louis XVIII dans une correspondance secrète avec un de ses amis intimes au congrès, s'en faisait raconter la chronique scandaleuse : ici on lui disait que lord Wellington était un superbe cheval diplomatique bon pour la parade et meilleur néanmoins sur un champ de bataille ; qu'il était galant non-seulement avec les dames de la haute société, mais encore avec les femmes de chambre. Sa Grace, ajoutait-on, ne craint pas de réunir ses lauriers aux myrtes de ces agaçantes beautés. C'est d'ailleurs un délassement qu'il ne prend pas seul ; les plénipotentiaires s'en mêlent aussi et de plus grands seigneurs encore, aussi il n'y a pas place pour tout le monde, tant l'affluence est grande. On a cherché à séduire le chef de vos plénipotentiaires en détachant vers lui deux des plus beaux-yeux de l'Allemagne, mais il a prétendu que sa vue basse l'empêchait d'apprécier les attraits de la dame ; et tandis

ports, et c'est nécessaire. Je me réserve la Besnadière pour le travail.

*(Note de l'auteur.)*

qu'on le croyait insensible, invulnérable, lui, à l'écart et loin des observateurs..... Je dirai au roi, lorsque j'aurai l'honneur de paraître à ses pieds, ce que je ne veux pas confier au papier, etc., etc.

Puis M. Talleyrand lui-même entretenait le roi des intrigues galantes des hauts personnages. Il savait l'histoire de l'empereur Alexandre avec M<sup>m</sup>e Crudner; fournissait des détails sur les bonnes fortunes du prince Metternich, et décrivait avec une minutie bien extraordinaire, les costumes que les souverains et diplomates portaient aux bals, costumes sous lesquels ils n'avaient pu échapper à sa maligne pénétration.

Les questions les plus importantes à traiter au congrès de Vienne, étaient celles-ci : 1° le renversement complet du système de Napoléon, et l'anéantissement absolu, présent et à venir de la souveraineté française; 2° les mesures secondaires par lesquelles on opposerait des barrières aux tentatives futures de la France contre l'Europe; 3° la recomposition du royaume de Pologne sur une échelle large; 4° les restitutions que demandait l'Autriche et les concessions qu'elle exigeait; 5° la disposition du duché de Varsovie; 6° un nouveau re-

maniement de l'Allemagne ; 7° la destruction du royaume de Wetsphalie ; 8° un règlement pour l'Italie. Il existait en outre une foule d'autres questions qui se rattachaient à celles que nous venons de rapporter.

Les premières conférences ne furent point tenues publiquement et eurent lieu en présence des plénipotentiaires de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie seulement. Dans ces conférences il fut fortement question de la répartition des territoires restitués par la France. M. Talleyrand et le chargé d'affaires d'Espagne protestèrent en produisant le traité de Paris, qui stipulait que toutes les puissances alliées concourraient au règlement des territoires restitués, mais leurs protestations ne furent point écoutées. Bien plus, M. Talleyrand s'aliéna les bonnes grâces de l'empereur de Russie, qui, désirant qu'on lui fit la demande d'une princesse russe, pour le duc de Berri, avait vu avec dépit que les avances faites en son nom, à ce sujet, avaient été repoussées.

Cependant l'empereur Alexandre qui avait caressé l'idée que la France le seconderait, que M. Talleyrand-surtout s'empresserait de se prêter à ses désirs, reconnaissant qu'il s'était abusé, en prit de l'humeur et accusa Louis XVIII

d'ingratitude. Il écrivit même une lettre au roi dans laquelle il se plaignait vivement de la conduite de M. Talleyrand. Louis XVIII en lui répondant disait, que c'était avec chagrin qu'il voyait que l'empereur n'était pas satisfait de M. Talleyrand; que ce chagrin était d'autant plus amer, qu'il savait que M. Talleyrand ne pourrait rentrer dans ses bonnes grâces, puisqu'il ne lui était pas permis de consentir à ce que les puissances exigeaient; que dans un gouvernement représentatif, tout ministre était responsable de ses actes, pouvait même être mis en jugement, de sorte qu'il était dans l'obligation d'agir avec beaucoup de circonspection, etc., etc.

On cite une circonstance où M. Talleyrand eut à éprouver l'effet de la mauvaise humeur de l'autocrate. M. Talleyrand insistait près de l'un des plénipotentiaires russes les plus influents, pour faire obtenir à la reine d'Étrurie, les duchés de Parme et Plaisance, sauf à accorder un apanage à Marie-Louise. Le chargé d'affaires russe, refusait de se prêter à cet échange, et se prévalait du traité de Fontainebleau qui garantissait les duchés de Parme et de Plaisance, à l'impératrice. Mais le traité de Fontainebleau, dit M. Talleyrand, a été signé, le pistolet sur la

gêrge. « N'oubliez pas, répliqua le plénipotentiaire russe, que c'est le même pistolet qui a remis Louis XVIII sur le trône de France. »

Par suite de sa protestation, M. Talleyrand refusa de se soumettre au protocole par lequel on avait déclaré que la France ne remplirait qu'un rôle passif au congrès. Il fut soutenu par les plénipotentiaires des puissances maltraitées par cette décision, et le résultat de son opposition fut que la France, l'Espagne, le Portugal et la Suède, obtinrent leur place au congrès; on arrêta ensuite que les décisions ne seraient prises qu'à l'ouverture générale et publique du congrès, le premier novembre.

Cependant M. Talleyrand s'attacha à réunir au patronage de la France, les cours d'Espagne, de Portugal, de Naples, le pape, le Danemarck, la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière et plusieurs autres petits états, auxquels les décisions du congrès ne pouvaient qu'être préjudiciables. Ainsi lorsqu'il s'agit de la Saxe, M. Talleyrand prit l'initiative et en défendit les droits avec chaleur. Il fut secondé par presque toutes les puissances secondaires, et la politique du gouvernement français trouva une douce et honorable sympathie dans le parlement anglais. L'Autriche elle-même s'opposa au dé-

labrement que la Russie entendait faire du royaume de Saxe, en faisant savoir au cabinet de Berlin, que s'il voulait continuer à envahir, il aurait à combattre l'Europe entière, moins la Russie. La cour de Berlin piquée s'allia plus étroitement avec le czar, quoiqu'elle fût obligée pour le faire, d'aider celui-ci dans ses projets sur la Pologne. C'est alors que l'empereur de Russie, aussi mécontent, voulut trancher la difficulté en déclarant son intention de rétablir la Pologne en royaume. A cette nouvelle, le désarmement général fut suspendu. On disposa les armées respectives de manière à pouvoir agir au premier signal, enfin des bruits de guerre prenaient consistance, malgré les fêtes brillantes que les souverains ne cessaient de se donner à Vienne.

Toute la difficulté roulait donc sur la Pologne et sur la Saxe. Tout à coup l'empereur Alexandre parut avoir adopté un parti plus modéré, mais alors on fut informé que par une note du 31 décembre, il consentait à céder quelques fragmens de la Pologne à la Prusse et à l'Autriche. La querelle se ranima plus vive, et l'orage était sur le point d'éclater, quand M. Talleyrand expédia à Louis XVIII une note dans laquelle il disait notamment. — « La France ga-

gnera , aux discussions du congrès, ce qu'on voudrait lui faire perdre. Les événemens s'enchaînent de manière à ce qu'elle sera appelée à jouer plutôt le rôle qui lui convient. Les prétentions de la Russie et de la Prusse ne sont appuyées par aucune puissance. Ceci est tellement exact qu'on a proposé à Votre Majesté, un traité secret d'alliance dans le but de maintenir un juste et sage équilibre, de s'opposer à toute prétention exagérée, et de se soutenir réciproquement contre les attaques d'une ambition avide et injuste. Chacune des trois puissances, la France, l'Autriche et l'Angleterre, fournirait une armée de 150,000 hommes qui seraient mis en jeu aussitôt que les circonstances l'exigeraient. »

« Il est urgent que V. M. donnè, à ce sujet, une promptè réponse. »

Louis XVIII ne fit pas attendre sa réponse ; elle contenait son assentiment au projet d'alliance ; toutefois il en recommandait la communication aux rois de Wurtemberg et de Bavière, qui, comprenant que ce traité ne pouvait que leur être profitable s'empressèrent d'y accéder.

Néanmoins on réglait à peu près partie des autres points litigieux et ceux des souverains,

appuyés sur la force, ne se faisaient pas faute de prendre ce qui était à leur convenance.

On ne tarda pas à avoir connaissance d'un traité secret fait en 1813, par lequel l'Angleterre et l'Autriche accordaient à Murat la possession des légations papales d'Ancône et d'Urbin, traité dont les envoyés de Murat se prévalurent. Cette prétention donna lieu à de vives réclamations. L'Autriche et l'Angleterre embrassèrent le parti de Murat. M. Talleyrand et le plénipotentiaire d'Espagne rédigèrent en commun une note, par laquelle ils disaient : « que pour déposséder Murat, sans avoir besoin d'entamer une nouvelle guerre, il suffirait d'une déclaration du congrès en corps; que si le congrès s'y refusait, S. M. T. C., de concert avec ses alliés particuliers, saurait arracher à un intrus une couronne à laquelle il n'avait aucun droit. »

En même temps, M. Talleyrand écrivait au lord Castlereagh une lettre qu'il importe de faire connaître, car elle forme un singulier contraste avec les nouveaux, quoique premiers principes de M. Talleyrand.

« Milord,

« Vous désirez que je vous fasse connaître

quelle est mon opinion sur la manière dont je pense que les affaires de Naples devraient être réglées au congrès. Quant à la nécessité de les régler, c'est un point sur lequel il ne peut y avoir un moment d'incertitude dans vos idées comme dans les miennes; car ce serait un sujet de reproche, et je dirai même d'une honte éternelle, si le droit de souveraineté sur un ancien et beau royaume comme celui de Naples, étant contesté, l'Europe unie pour la première fois (et probablement pour la dernière) en un congrès général, laissait indécise une question de cette nature, en sanctionnant en quelque sorte l'usurpation par son silence, et en paraissant approuver l'opinion, que le droit le plus juste est celui de la force. Je n'ai pas besoin de parler à V. E. des droits de Ferdinand IV; l'Angleterre n'a jamais cessé de les reconnaître. Dans la guerre dans laquelle il a perdu Naples, l'Angleterre était son alliée; elle l'a été depuis et elle l'est encore; elle n'a jamais reconnu le titre que la personne qui gouverne maintenant à Naples, a pris, ni le droit que ce titre suppose; c'est pourquoi, en concourant à assurer les droits du roi Ferdinand IV, l'Angleterre n'a qu'une chose simple à faire, qui est de déclarer au congrès, ce qu'elle a toujours reconnu, que

Ferdinand IV est le légitime souverain de Naples.

« Peut-être l'Angleterre, ci-devant l'alliée de Ferdinand IV, désire-t-elle l'être encore? Peut-être peut-elle croire qu'il est de son honneur de l'aider de toutes ses forces pour lui faire reconquérir la couronne dont il avait été reconnu le souverain? Mais ce n'est pas là une obligation qui puisse être attachée à l'action de reconnaître purement et simplement les droits de ce prince, parce que cette action de reconnaître un droit, ne renferme naturellement d'autre obligation que celle de ne rien faire qui soit contraire à ce droit. Elle ne renferme point l'obligation de combattre pour sa défense.

« Il est possible que je me fasse illusion, mais il me paraît infiniment probable qu'une déclaration franche et unanime des puissances de l'Europe et la certitude obtenue par la personne qui gouverne en ce moment à Naples, qu'elle ne serait soutenue par aucune de ces puissances, rendraient inutile tout emploi de forces. Mais si le contraire arrivait, le roi Ferdinand n'aurait besoin que de ceux de ses alliés qui jugeraient devoir lui prêter secours. »

Il est singulier que M. Talleyrand qui, plus

que personne, aida près de Napoléon au renversement des Bourbons de Naples, pour placer sur le trône d'abord le prince Joseph, soit devenu, au congrès, leur plus chaleureux défenseur, leur plus ferme appui !

La déclaration fournie au congrès par le plénipotentiaire français, causa un grand étonnement, en présence surtout du silence gardé par la Russie et la Prusse qui hésitaient de se déclarer contre Murat, à cause de leurs arrangements avec Bernadotte. Cependant et par suite des instructions que M. Talleyrand faisait tenir au gouvernement français, Louis XVIII réunissait une armée de 30,000 hommes, destinée à agir, en cas d'événement, contre Murat. Ce dernier ne restait pas simple spectateur de tout ce qui se passait. Il avait, de son côté, mis sur pied une armée et sollicitait de l'Autriche un passage pour venir attaquer la France.

A cet état presque imminent de guerre entre Louis XVIII et Murat, si on joint la position des autres puissances, qui n'étaient satisfaites de rien, élevaient chaque jour de nouvelles réclamations, faisaient entre elles des alliances mystérieuses, on reconnaîtra que le congrès, au lieu de fixer les bases d'une paix générale, allait faire surgir une discorde plus grande,

plus tenace que l'ancienne. Cela est si vrai que par une dépêche, que M. Talleyrand expédiait à Louis XVIII, à la fin de février, il lui disait que les prétentions du congrès augmentant d'insistance, une conflagration prochaine paraissait inévitable. Il parlait de mouvemens de troupes en Moravie et dans la portion de la Pologne occupée par les Russes, et terminait ainsi : « Murat, poussé par sa funeste étoile, se prépare à poursuivre son projet insensé ; ses dispositions militaires ont certainement un autre but que celui de faire la guerre à la France avec laquelle il n'a aucun point de contact ni moyen de communication. Je ne puis comprendre pourquoi l'Autriche ne s'inquiète pas davantage des plans futurs de Murat. Tout bien réfléchi, je crois qu'il en veut plus à ce royaume qu'à Votre Majesté, dès-lors il est fort ou bien appuyé ; c'est un problème dont j'espère avoir bientôt la solution (1). »

Si des difficultés sans nombre existaient pour le gouvernement au congrès de Vienne, les affaires de l'intérieur n'avaient point été dirigées de manière à concilier les esprits à la maison

(1) Il fut reconnu que Murat se concertait avec Napoléon encore à l'île d'Elbe, à cette époque.

de Bourbon. Le ministère, par suite de l'absence de M. Talleyrand, était conduit par M. de Blacas, qui nourrissait les espérances des émigrés et fit tant qu'une véritable alarme se répandit. Instruit par ses anciens amis de la position du gouvernement, Napoléon donna naissance à son projet de départ pour la France. Le 26 février 1815, il s'embarquait sur le brick l'*Inconstant*, et le 1<sup>er</sup> mars entra dans le golfe Juan. Il ne tarda pas à prendre possession de Grenoble, entouré des troupes envoyées pour le combattre.

La nouvelle du débarquement fut bientôt connue à Vienne. M. Talleyrand ne put s'empêcher de témoigner son effroi. *Tout est perdu!* s'écria-t-il. Néanmoins il ne perdit pas courage et entreprit de gagner à lui les souverains alliés. Par un courrier extraordinaire qu'il expédiait à Louis XVIII, il lui disait que c'était au milieu d'une fête que les souverains avaient été informés du débarquement; que leur premier mouvement avait été en faveur de la maison de Bourbon, et que l'empereur de Russie principalement avait manifesté une vive indignation; puis, ajoutait-il, « j'ai demandé qu'une déclaration signée par les puissances mit Bonaparte hors du droit commun, et j'espère, sire, l'obtenir incessamment. Je me hâterai de

la transmettre à V. M., présumant que cette connaissance fera réfléchir ceux qui seraient portés à la trahison. » M. Talleyrand en terminant, rapportait au roi les rumeurs de Vienne, et lui conseillait dans tout ce qu'il allait entreprendre, de ne pas s'écarter de la ligne constitutionnelle.

L'un des premiers actes de Napoléon (12 mars), fut un décret prononçant amnistie en faveur des fonctionnaires qui avaient tramé le renversement du trône impérial et secondé l'ennemi. Treize individus étaient cependant exceptés de l'amnistie. Parmi eux se trouvait M. Talleyrand qui fut envoyé devant les tribunaux et vit ses biens mis sous le séquestre.

La déclaration du congrès dont M. Talleyrand parlait dans sa dépêche, parut le 13 mars. On y disait : « Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur a fait éprouver. En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait

attachée ; en reparaissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui. Les puissances déclarent en conséquence que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique. Elles déclarent en même temps que fermement résolues de maintenir intacts le traité de Paris et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, etc., etc..... »

Cette déclaration fut attribuée à M. Talleyrand qui l'obtint effectivement à force d'instances. Dans les cent jours, un rapport dressé par Fouché éleva la prétention qu'elle aurait été apocryphe, comme émanant de la légation française *seule* qui avait falsifié la signature des membres du congrès. Cette allégation de Fouché, nous devons le dire, tomba d'elle-même, en présence du silence des plénipotentiaires dénommés dans cette même déclaration.

Cependant Napoléon continuant à s'avancer sur Paris, Louis XVIII quitta la capitale, dans

la nuit du 19 au 20 mars, et se dirigea sur Lille et plus tard sur Gand. M. Talleyrand dont la présence à Vienne servait si bien les intérêts du roi, ne partit point pour l'accompagner; il continua à travailler les souverains alliés, et obtint, le 25 mars, entre les quatre grandes puissances, la signature d'un traité dont les principales clauses portaient, que les puissances s'engageaient à réunir les moyens de leurs états respectifs pour maintenir les conditions du traité de Paris, qu'en conséquence, elles réuniraient d'un commun accord tous leurs efforts contre Napoléon Bonaparte; qu'elles tiendraient constamment en campagne, chacune 150,000 hommes, y compris un dixième de cavalerie et une juste proportion d'artillerie, sans compter les garnisons, et de les employer activement contre l'ennemi commun; qu'elles s'engageaient aussi réciproquement à ne pas déposer les armes, tant que Bonaparte ne serait pas mis dans l'impossibilité d'exciter des troubles ou de renouveler ses tentatives, pour s'emparer du pouvoir suprême en France; qu'enfin le traité serait communiqué au roi de France, avec l'invitation d'y fournir son adhésion.

A ce traité, l'Angleterre joignit un *memoran-*

*dum* rédigé par le ministre anglais, par lequel il s'exprimait ainsi : « Le soussigné, en échangeant les ratifications du traité du 25 mars, de la part de sa cour, a reçu l'ordre de déclarer que l'article 8 dudit traité, par lequel le roi de France est invité à y accéder sous certaines stipulations, doit être entendu comme liant les parties contractantes, sous des principes de sécurité mutuelle, à un commun effort contre la puissance de Napoléon, mais qu'il ne doit pas être entendu comme obligeant S. M. B. à poursuivre la guerre dans le but d'imposer à la France aucun gouvernement particulier; quelle que soit la sollicitude du prince régent pour replacer S. M. T. C. sur le trône de France, il se croit néanmoins appelé à faire cette déclaration conformément aux principes sur lesquels le gouvernement anglais a réglé invariablement sa conduite. »

M. Talleyrand qui croyait voir que le projet de renverser complètement Napoléon allait peut-être mettre en danger les intérêts de Louis XVIII, s'était opposé de tous ses moyens à l'émission de cette pièce; n'ayant pu l'éviter, il joignit à la copie qu'il en adressa au roi une lettre, par laquelle il lui manifestait la crainte qu'il y eût dans cette mesure, l'arrière-pensée

d'appeler au trône, soit le roi de Rome, soit le duc d'Orléans; « cette dernière supposition, ajoutait-il, me paraît la plus probable; l'Angleterre croit peut-être que le duc d'Orléans offre plus de garanties à la révolution, mais c'est une erreur; le prince est lié avec elle par des rapprochemens trop intimes, pour qu'elle ne soit pas plus exigeante envers lui qu'envers Votre Majesté. »

Napoléon ne laissa pas sans réponse la déclaration du 13 mars. Le 2 avril, une pièce en contenant la réfutation fut produite; on y disait notamment: que des bandes d'assassins avaient été organisées en France, pour attaquer l'empereur et ses frères; que par le traité de Paris, les duchés de Parme et de Plaisance étaient donnés à Marie-Louise et qu'après le refus de la mettre en possession, on avait couronné l'injustice au moyen d'une spoliation déguisée sous le nom d'un prétendu échange; que les documens existant aux relations extérieures, établissaient que c'était sur les sollicitations, sur les instances, par les intrigues de M. Talleyrand, que Marie-Louise avait été dépouillée; qu'il avait aussi pris la résolution de dépouiller Napoléon de l'île d'Elbe, etc. Napoléon terminait en déclarant que la France

voulait la paix et qu'il était dans l'intention d'adhérer au traité de Paris : le congrès, à son tour, voulut répliquer aux allégations de Napoléon ; une commission fut choisie , M. Talleyrand y figura , et le 12 mai 1815, parut une nouvelle déclaration rédigée par lui , et suivant laquelle il était , en résumé , dit : 1° que la déclaration du 13 mars avait été dictée aux puissances alliées par des motifs d'une justice si évidente et d'un poids si décisif , qu'aucun des sophismes par lesquels on avait prétendu attaquer cette déclaration ne saurait y porter atteinte ; 2° que ces motifs subsistaient dans toute leur force et que les changemens survenus de fait , depuis la déclaration du 13 mars , n'en avaient point opéré dans la position de Bonaparte et de la France , vis-à-vis des puissances ; 3° que l'offre de ratifier le traité de Paris ne saurait , sous aucun rapport , changer les dispositions des puissances.

On sait la lutte terrible qui bientôt s'engagea ; la France, seule contre l'Europe , pouvait encore relever sa noble tête ; mais la trahison s'était chargée de lui creuser un tombeau. Le désastre de Waterloo était à peine connu , que M. Talleyrand quitta Vienne pour se rendre à Mons , près de Louis XVIII ; là il fut encore

question des dispositions des alliés, vis-à-vis du roi. M. Talleyrand lui dit : que le cabinet autrichien surtout, s'opposait à ce que le roi revint en France ; avant que des arrangements définitifs eussent été pris. Puis il parla d'un agent du duc d'Orléans, qui, au congrès de Vienne, allait partout prônant les qualités de ce prince, mais qu'il n'avait rencontré personne qui voulût l'écouter.

Une assez vive opposition s'était déclarée, dans les chambres, contre le rétablissement des Bourbons, cependant des pourparlers avec Wellington s'étaient engagés au château Cambresis. M. Talleyrand négociait pour Louis XVIII. Il était question de publier une nouvelle proclamation qui devrait rassurer les esprits, et pour éviter de nouvelles fautes, on disait qu'il y aurait unité dans le ministère, sous la présidence d'un chef de cabinet; enfin Wellington, dévoué aux Bourbons, fit tant qu'il amena la capitulation de Paris.

M. Talleyrand fut chargé de la composition d'un ministère, et s'en entendit avec Wellington. Les conférences se tenaient au château d'Arnouville. L'empereur Alexandre, assez mécontent de tout ce qui se passait, voulait faire entrer au ministère de l'intérieur le comte

Pozzo di Borgo, qui aurait quitté le service de la Russie. Cependant on finit, de concert avec Wellington, par composer un cabinet, duquel M. Talleyrand était fait président et où il entra comme ministre des affaires étrangères.

M. Talleyrand, dès le 6 juillet, avait effectué son retour dans la capitale. « Les Prussiens, dit un historien, entrent dans Paris, par la barrière de l'Étoile. On remarque parmi leurs équipages une calèche de mince apparence, dans laquelle est enfoncé un individu qui apporte le plus grand soin à éviter les regards curieux de la multitude. Cet individu est le prince Talleyrand. Le postillon et les chevaux de la calèche appartiennent aux Prussiens. Les troupes et la calèche s'arrêtent à l'entrée de la place Louis XV. Là M. Talleyrand est reconnu et montré au doigt par les groupes nombreux qui se forment autour de la voiture : elle se trouvait parmi des bagages et entourée de fourgons enlevés par les Prussiens, sur lesquels on lisait, *garde impériale*. On serait porté à croire que le prince craignait de franchir sans escorte le court espace qui, de la place Louis XV, le sépare de son hôtel ; il fut plus d'un quart d'heure à le traverser ! »

Quelle confusion pour M. Talleyrand ! quelle

humiliation sa haine et son ambition lui ont préparée !

Le ministère était à peine organisé , qu'il s'y forma deux partis. L'un avait pour chef M. Talleyrand , l'autre Fouché , ministre de la police. Celui-ci tendait évidemment à diriger le cabinet , ce qui était fort difficile , puisqu'il lui fallait combattre M. Talleyrand , qui prétendait remplir ses fonctions de président dans toute leur plénitude. Cela vint au point que Louis XVIII voulut remplacer Fouché par le duc de Richelieu. Mais le duc répondit aux ouvertures qui lui furent faites par le roi , que le prince Talleyrand n'étant pas agréable à l'empereur Alexandre , il croyait dans l'intérêt de la France et du roi , réserver ses services pour l'époque où ce diplomate se retirerait des affaires.

Puis vint une convocation des collèges électoraux pour l'élection d'une nouvelle chambre. Un remaniement de préfets fut jugé nécessaire ; alors une opposition beaucoup plus violente , suscitée par une camarilla qui déjà entourait le trône , se déclara et vint entraver la marche du ministère. On ne cessait de répéter à Louis XVIII , qu'aux royalistes il préférerait des révolutionnaires , des hommes de l'empire ; et , à force d'effrayer le roi , on parvenait à empêcher la réa-

lisation de mesures d'ordre impatiemment attendues. Ce gouvernement occulte était tellement osé, qu'il avait donné naissance à un plan aussi insensé que désastreux. Il s'agissait de former ce que l'on appelait un royaume d'Aquitaine, dont la capitale devait être Toulouse. Poitiers, Bordeaux, Limoges, Clermont, Montpellier et Marseille, auraient été les chefs-lieux de grands gouvernemens. Le duc d'Angoulême aurait été proclamé roi. Ce plan était fortement appuyé par M. de Villèle, qui intriguait de tous ses moyens. M. Talleyrand voyant où de pareilles menées allaient encore conduire la royauté, conseilla à Louis XVIII d'ordonner au comte d'Artois, soutien de la coterie, de faire un voyage à Londres. Il pensait que la faction privée de son chef, tomberait aussitôt. Mais Louis XVIII refusa d'employer ce moyen, et préféra réprimander le comte d'Artois de vive voix, en lui faisant envisager dans quelle fausse démarche il s'engageait, et quels en pouvaient être les résultats.

C'est pour calmer la véritable frénésie de ces hommes incorrigibles, que le ministère reçut l'ordre de dresser la liste des personnes qui, par leur conduite lors du retour de Napoléon, s'é-

taient attiré la haine du parti vainqueur. Le duc d'Otrante demeura chargé de ce soin, et la première liste qui fut apportée au conseil, dépassait le nombre cent; c'est en l'examinant que M. Talleyrand dit à Fouché; « Votre liste contient beaucoup d'*innocens*. » Elle fut retouchée et ne contient plus que 77 personnes, enfin après maints débats dans le ministère, la liste fut définitivement arrêtée à 57 noms. 19 individus étaient traduits devant les conseils de guerre et 38 devaient quitter Paris, dans trois jours.

On procéda aussi à une nouvelle reconstitution de la chambre des pairs. Plusieurs qui avaient accepté de siéger dans la chambre des cent jours furent éliminés. De nouveaux survinrent, et parmi eux M. Talleyrand ne manqua pas d'y comprendre bon nombre de ses partisans. Parmi les pairs nouvellement nommés; Louis XVIII lut le nom de M. Molé, et l'effaça de la liste. « Il a, dit-il, servi Bonaparte dans les cent jours. Ici il est donc déplacé. » M. Talleyrand offrit la plume au roi, et lui dit: « que le roi rétablisse ce nom; c'est Matthieu Molé qui le demande ». Louis XVIII s'empressa d'obéir (1).

(1) À cette époque une ordonnance intervint qui ren-

Une chose digne de remarque, c'est que la question de l'hérédité de la pairie fut, dans le conseil, discutée pendant quatre jours. Louis XVIII ne s'y décida qu'avec peine et par concession pour la liberté. M. Talleyrand pour l'y déterminer ne cessait de répéter au roi : « Il faut faire de la stabilité et bâtir pour un long avenir. »

M. Talleyrand qui alors prétendait créer un édifice durable, est aujourd'hui le soutien le plus ferme d'un état de choses destructeur de ce même édifice qu'il s'enorgueillissait tant de consolider !

De nouvelles conférences diplomatiques, destinées à terminer les points soumis au congrès de Vienne et les difficultés survenues par la campagne de 1815, s'ouvrirent à Paris. M. Talleyrand fut encore chargé de représenter la France. Les prétentions des alliés étaient encore bien autrement exorbitantes qu'au con-

dit aux places, ponts et édifices publics les noms qu'ils portaient au 1<sup>er</sup> janvier 90. Le pont d'Iéna fut appelé le pont des Invalides, celui d'Austerlitz prit le nom de Pont du Jardin du Roi. L'ordonnance qui prononçait ces proscriptions fut contresignée par M. Talleyrand.

*(Note de l'auteur.)*

grès de Vienne. On voulait arracher à la France le Roussillon, la Navarre française, partie du Dauphiné et de la Provence. L'Autriche réclamait la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace. La Hollande exigeait une partie de la Flandre française. On demandait une indemnité de plusieurs milliards, et sous prétexte que le roi de France était sans force, on voulait prolonger indéfiniment l'occupation du territoire par une armée de trois cent mille hommes; il n'est pas jusqu'au pape, qui ne donnât mission de réclamer des objets d'art cédés volontairement par le traité de Tolentino.

Aux prétentions des alliés, M. Talleyrand répondit : que c'était une erreur de croire que les deux guerres de 1814 et 1815 étaient de même nature, et que la seconde comme la première devait être terminée par un traité de paix; que ces deux guerres étaient de nature bien différente; que la première était faite véritablement à la nation française, puisqu'elle était faite à un homme reconnu son chef par toute l'Europe, et qui disposait légalement de toutes les ressources de la France : que la guerre étant faite à la nation, un traité de paix était nécessaire; qu'en 1815, au contraire, ce même homme à qui l'Europe avait fait la guerre,

n'était reconnu par aucune puissance ; que s'il disposait des ressources de la France, il n'en disposait pas légalement, et que la soumission était loin d'être complète ; que c'était à lui seul et à la faction qui l'avait appelé, et non à la nation, que d'après ses propres déclarations ; l'Europe avait fait la guerre ; que la guerre s'était donc trouvée terminée, et l'état de paix rétabli par le seul fait du renversement de l'usurpation, de la dispersion de ses adhérens et de la punition de leurs chefs.

A la demande faite des objets d'art, M. Talleyrand refusa de s'expliquer, et dit que les alliés pouvaient agir comme ils l'entendraient. Wellington et Blücher s'adressèrent alors au directeur du Musée, qui déclara positivement qu'il n'obéirait qu'à la force. Des ordres furent donnés, et les Prussiens envahirent les galeries et opérèrent le pillage du Musée!... On s'empressa d'annoncer à M. Talleyrand ce qui se passait, il répondit : « Laissez faire, laissez les alliés se déshonorer, ce n'est point une affaire. » Peut-on pardonner à M. Talleyrand son indifférence dans cette circonstance, qui l'empêchait, en désespoir de cause, de déléguer un commissaire qui se serait entendu avec les alliés et aurait pu sauver quelques-uns des mo-

numens qui furent la proie des étrangers ?

Cependant la conclusion d'un traité définitif paraissait encore très éloignée. L'empereur Alexandre surtout voyant toujours M. Talleyrand à la tête du cabinet français , gardait froideur à Louis XVIII. Adroitement il lui dépêcha le duc de Richelieu qui dit au roi , que l'amitié du czar pour M. Talleyrand , était dégénérée en une véritable haine , et que les intérêts de la France souffriraient nécessairement , si M. Talleyrand continuait à la représenter. Puis il entra dans des développemens qui firent effectivement reconnaître à Louis XVIII qu'il avait tout à craindre des dispositions de l'empereur de Russie.

D'un autre côté , le duc de Richelieu se concertait avec le comte Pozzo di Borgo , et celui-ci disait à l'empereur Alexandre , qu'il n'avait qu'à exprimer au roi combien M. Talleyrand lui était désagréable , pour que Louis XVIII se décidât à son remplacement. Cette ouverture flattasingulièrement l'empereur Alexandre , qui , dans une conversation qu'il eut presque aussitôt avec Louis XVIII , lui dit qu'il serait charmé d'obliger le roi de France , mais qu'il avait , à la tête de son cabinet , un homme qui appartenait trop à l'Angleterre et dont il devait

craindre les menées. Louis XVIII ne se prononça pas de suite, mais fit savoir indirectement à Alexandre, qu'il verrait bientôt ses désirs accomplis. Alors Alexandre promit de faire respecter le traité de Paris, et assura son influence près des autres puissances.

Toutes ces choses étaient ignorées de M. Talleyrand, qui pourtant cherchait aussi un appui. Il traitait avec l'Angleterre et se disposait à faire consentir Louis XVIII à l'abandon de certaines portions de territoire pour satisfaire l'Autriche, laquelle, avec l'Angleterre, se serait détachée de la coalition. Toutes ces démarches enfin décelaient combien, à son tour, il entendait s'éloigner de la Russie.

Le 16 septembre, on remit pourtant une note au cabinet français. Elle était ainsi conçue : « Les plénipotentiaires des quatre cours alliées posent comme ultimatum les conditions suivantes : Une ligne de démarcation nouvelle du côté du Nord, placera le canton de Condé hors de la France. Il en sera de même pour les territoires de Philippeville, Marienbourg et le canton de Givet. Sarrelouis et Landau appartiendront à l'Allemagne du côté de l'Est; le fort de Sas sera cédé à la confédération helvétique; le fort de l'Écluse sera également placé

hors de la France. Cette puissance renoncera à tenir garnison dans Monaco. Les fortifications d'Huningue seront démolies. Une contribution de guerre de six cents millions sera imposée ; de plus la France se chargera d'une partie des frais nécessités pour le rétablissement du système définitif des puissances. Cent cinquante mille hommes occuperont provisoirement les positions militaires le long des frontières ; on leur confiera les places de Valenciennes, Bouhain, Cambrai, Maubeuge, Landrecy, le Quesnois, Avesnes, Rocroy, Longwy, Thionville, Bitché, et les têtes de pont du fort Louis. L'occupation militaire sera limitée à sept ans, mais elle pourra finir avant ce terme, si, au bout de trois ans, les souverains alliés réunis s'accordent à reconnaître que les motifs qui portaient à cette mesure ont cessé d'exister. »

A ces prétentions exorbitantes, M. Talleyrand produisit une note dans laquelle il déclarait : « Les alliés n'ont point fait de conquête, ils ne peuvent donc demander de cession territoriale ; nous vivons dans un temps où plus qu'en aucun autre, il importe d'affermir la confiance dans la parole des rois. Des cessions exigées du roi de France produiraient un effet tout contraire après les déclarations où les puissances

ont annoncé qu'elles s'armeraient contre Bonaparte, après le traité où elles se sont engagées à maintenir contre toute atteinte l'intégrité des stipulations du traité du 30 mai 1814; des cessions exigées du roi de France, lui ôteraient les moyens d'éteindre totalement et pour toujours parmi ses peuples cet esprit de conquête soufflé par l'usurpateur et qui se rallumerait infailliblement par le désir de recouvrer ce que la France croirait avoir injustement perdu. Cependant et malgré les inconvéniens attachés aux cessions territoriales, dans les circonstances actuelles, Sa Majesté consentira au rétablissement des anciennes limites sur les points où il a été ajouté à l'ancienne France par le traité du 30 mai 1814; elle consentira également au paiement d'une indemnité, mais qui laisse les moyens de suffire aux besoins intérieurs de l'administration du royaume, sans quoi il serait impossible de parvenir au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité qui a été le but de la guerre; elle consentira encore à une occupation provisoire; sa durée, le nombre des forteresses et l'étendue de pays à occuper, seront l'objet d'une négociation particulière, mais le roi n'hésite pas à déclarer qu'une occupation, pour sept ans, du royaume

est entièrement inadmissible. Si ces bases n'étaient pas adoptées, les soussignés ne se trouvent pas autorisés à en entendre ou à en proposer d'autres. »

Plusieurs notes furent encore échangées, et les choses restaient les mêmes, lorsque le résultat des élections vint fortifier l'esprit du parti royaliste. Dès ce moment, Louis XVIII modifia singulièrement sa résistance avec les étrangers, et se prêta plus facilement aux exigences des royalistes. Il crut faire beaucoup, quand, à la suite d'une conversation avec Fouché, il le força, pour ainsi dire, à se démettre du portefeuille de la police. Ce fut là le prélude de la dislocation entière du ministère Talleyrand. Louis XVIII reconnaissait les services que M. Talleyrand avait rendus à la monarchie, mais il trouvait qu'il était devenu pour lui un fardeau trop pesant. Il avisait donc au moyen de s'en affranchir lorsque les circonstances vinrent heureusement le servir.

Les alliés ne se départissaient pas de leurs prétentions, et le ministère français continuait à les repousser. M. Talleyrand ne cessait de conseiller au roi d'abord une rupture avec la Russie, puis une alliance avec l'Angleterre. Louis XVIII soutint qu'il était impossible de

réussir en dirigeant ainsi les affaires. Il y eut entre eux une discussion assez vive, à la suite de laquelle M. Talleyrand dit au roi que la France serait perdue si elle acceptait un autre allié que l'Angleterre; que quant à lui, il ne pourrait conduire les affaires dès qu'elles prendraient une direction opposée à la sienne. Louis XVIII répondit qu'il doutait de la bonne foi de l'Angleterre, et que le seul moyen de sortir d'embarras était de se rapprocher de la Russie, par laquelle il serait certainement servi, si le cabinet français lui était agréable. « Ce soin vous regarde, dit-il à M. Talleyrand; vous conviendrait-il de le prendre? » — M. Talleyrand connaissait trop bien les dispositions de l'empereur de Russie à son égard, pour espérer entr'eux un rapprochement. Il répondit au roi qu'il croyait que le ministère ne pourrait obtenir de l'empereur de Russie des concessions favorables à la France. « Quant à moi, ajouta-t-il, j'ai tout lieu de craindre que ma conduite, guidée par l'amour de ma patrie, n'ait blessé le czar; je me crois donc incapable comme mes collègues, de faire aujourd'hui pour la cause de la légitimité, ce que j'ai eu le bonheur d'accomplir l'année dernière. » A cette profession de foi, Louis XVIII dissimulant répliqua

qu'il exagérait les difficultés de la circonstance; que l'empereur Alexandre ne pouvait lui en vouloir de ce qu'il agissait dans les intérêts de la France, « Allez voir le czar, lui dit-il, et faites que tout s'arrange. La démarche serait inutile, répondit M. Talleyrand; Alexandre a décidé de ne plus traiter avec moi, et j'avoue qu'il m'en coûterait de m'adresser à lui, certain que je suis de sa réponse; cependant si le roi l'ordonne j'obéirai. — Je ne veux point vous faire violence; néanmoins il faut que la politique française s'appuie désormais sur la Russie. — Je n'ai plus qu'à me retirer des affaires; je prie donc le roi d'accepter ma démission. — Vous me causez une profonde douleur en me contraignant à la recevoir, mais malgré mon sincère attachement, malgré ma gratitude pour les services que vous m'avez rendus, je suis tellement persuadé que l'honneur et l'avantage du trône tiennent à une alliance avec la Russie, que je m'impose le sacrifice de me séparer de vous. — Sire, dit M. Talleyrand, en se retirant, il est probable que ma retraite amènera la dissolution du ministère. — Je le crois aussi, répondit le roi; cela doit être dans un gouvernement représentatif. »

Dans la conversation, le roi dit encore à M.

Talleyrand : « Vous êtes sans reproche , et rien ne vous empêche de rester tranquillement à Paris. »

M. Talleyrand se crut blessé par cette observation et ce ne fut pas sans quelque emportement qu'il répondit au roi , « Sire , j'ai eu le bonheur de rendre assez de services à Votre Majesté , pour croire qu'elle en a conservé la mémoire ; je ne comprendrais pas ce qui pourrait occasioner ma sortie de la capitale ; j'y resterai , et je serai trop heureux d'apprendre qu'on ne fera pas suivre au roi une ligne capable de compromettre sa dynastie et la France. »

De suite , M. Talleyrand réunit ses collègues , « Nous avons été joués , leur dit-il , c'est une intrigue de longue main , » et tous offrirent leur démission.

Nous l'avons déjà dit , M. Talleyrand était devenu à charge au roi qui désirait s'en affranchir. On raconte entre autres choses que , dans son intimité , le roi se plaignait de la direction que M. Talleyrand donnait à son travail. Son habitude consistait à placer le travail sur le bureau du roi , et en terminant une conversation de quelques mots , il disait : « Je ferai observer au roi que cet acte est indispensable. » Le roi

signait, mais témoignait son mécontentement. Cependant un jour faisant allusion à la prochaine retraite du ministère, le roi dit à quelqu'un : « M. Talleyrand a eu les cartes pour lui, jusqu'à présent, mais je lui garde ma belle ». A la cour on prétendait que M. Talleyrand, en rétablissant la monarchie, avait encore plus consulté ses intérêts que ceux de la légitimité. Il avait surtout un dangereux adversaire dans le comte de Blacas.

Les froideurs qu'il remarquait dans l'esprit du roi, et que Louis XVIII ne parvenait pas toujours à cacher, indisposaient beaucoup M. Talleyrand. « J'ai tout fait pour eux, disait-il, et je pouvais encore leur être utile; ils ne veulent plus de moi, tant pis pour eux. Ils n'écourent que des imbéciles qui ne savent pas l'alphabet de la politique; qu'ils prennent garde, ils pourront bien s'en repentir. »

Ainsi M. Talleyrand conserva à peine cette autorité, principal mobile de ses actions; pour la seconde fois, il se vit repoussé par un pouvoir qui lui devait son existence.

Tout en sortant des affaires, M. Talleyrand reçut cependant un dédommagement. Louis XVIII lui conféra la charge de grand-chambellan avec un traitement de 100,000 fr.

M. Talleyrand lors de son dernier exercice , eut à remplir une mission devant laquelle tout autre en sa place eût certainement reculé. Voici dans quelles circonstances. M. Talleyrand étant au congrès de Vienne, avait sollicité de l'empereur d'Autriche l'autorisation de faire célébrer, le 21 janvier, un service funèbre dans la chapelle de Sainte-Anne. L'empereur accueillit cette demande, et comme il déclara son intention d'assister à la cérémonie, l'église métropolitaine de Saint-Étienne fut mise à la disposition de M. Talleyrand. La cérémonie fut brillante ; l'archevêque de Vienne officiait ; on voyait une statue représentant la France répandant des fleurs sur le tombeau de Louis XVI. Quand il revint en France, M. Talleyrand obtint du roi, pour l'archevêque, une marque de sa générosité. Louis XVIII lui fit offrir une croix pontificale avec un anneau dont la garniture était magnifique. M. Talleyrand chargé d'expédier le cadeau, l'accompagna de la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Sa Majesté a appris par le rapport que je lui en ai fait, les peines que vous vous êtes

données pour contribuer à la pompe funèbre de la cérémonie aussi imposante que touchante, qui a été célébrée à Vienne, le 21 janvier de cette année. Le roi a vu, avec la plus vive reconnaissance, la part qu'un prélat aussi distingué par ses vertus que par son rang dans le clergé, a prise à sa douleur, et la manière dont il a honoré par une solennité religieuse, la mémoire de son excellent frère, ainsi que de son auguste et malheureuse épouse, en présence de l'Europe réunie en quelque sorte à cette cérémonie. Rien ne pouvait, monseigneur, avoir un plus grand prix aux yeux du roi, que cette preuve de votre attachement pour sa personne et la famille royale. C'est une de ces consolations dont son cœur conserve un souvenir ineffaçable. Sa Majesté désirant vous en témoigner sa satisfaction, m'a chargé de vous envoyer, à cette fin, une croix pontificale avec l'anneau, en vous priant de les considérer comme un gage de sa reconnaissance et de son estime particulière. Sa Majesté y a joint une médaille sur laquelle est empreint son portrait et qui a été frappée pour perpétuer le souvenir de la solennité du 21 janvier, etc., etc.

En écrivant cette lettre, M. Talleyrand oubliait donc et le rôle que, 15 années aupara-

vant, il avait joué près de Bonaparte, et les sollicitations qu'il avait employées pour déterminer le général à assister à une cérémonie en tous points opposée à celle qu'avec tant de zèle et de dévouement, il venait de faire célébrer à Vienne? Pourquoi ne bornait-il pas là son acte expiatoire, et qu'avait-il besoin de se donner encore une fois en spectacle à toute l'Europe?

La gravité des affaires, à l'époque des deux restaurations, n'empêchait pas M. Talleyrand de faire jouir la bonne société de ses saillies et de ses bons mots.

M. Alexis de G..., au moment des conférences avec Alexandre, en 1814, interpella M. Talleyrand, sur la marche du gouvernement. « Eh bien! prince, lui dit-il, comment vont les affaires? — Mais comme vous voyez, » répondit M. Talleyrand. Pour saisir le sens de cette réponse, il faut savoir que l'interlocuteur a les yeux absolument de travers.

Une autre fois, on lui disait que bien des gens le blâmaient d'avoir pris l'initiative de la défection. « Eh! mon Dieu! répondit-il, tout cela ne prouve qu'une chose, c'est que ma montre avançait, car tout le monde était à l'heure. »

Avant la promulgation de la charte constitutionnelle, une discussion avait eu lieu dans le

conseil. Le chancelier donnait lecture des dispositions, et M. Talleyrand qui l'écoutait attentivement, demanda tout à coup à faire une observation. « Laquelle ? dit Louis XVIII, avec aigreur. — Sire, répondit M. Talleyrand, c'est que je ne vois point de traitement fixe pour les membres de la chambre élective. — Non sans doute, il n'y en a pas; leurs fonctions seront d'autant plus honorables qu'elles seront gratuites. — Oui, sire, j'entends fort bien..... mais gratuites..... gratuités..... cela serait bien plus cher. »

On a dû débattre aujourd'hui de graves intérêts dans le cabinet, disait quelqu'un à M. Talleyrand, car les ministres sont restés cinq heures en séance. Que s'y est-il donc passé ? — Il s'y est passé cinq heures.

Un émigré parlant devant lui de l'empire, en méprisait toutes les mesures et prétendait que la restauration seule administrait dans l'intérêt du pays. « C'est juste, dit M. Talleyrand, sous l'empire on était fort en retard. On ne faisait que des merveilles, tandis qu'actuellement on fait des miracles. »

Monseigneur, lui disait un solliciteur, vous avez daigné me promettre votre protection. Telle place est vacante, faites que je l'ob-

tienne.— « Impossible, répond M. Talleyrand ; apprenez , mon ami , que quand une place est vacante elle est déjà donnée. »

Une dame de l'émigration accusait Louis XVIII de n'être pas royaliste. « Cependant , dit M. Talleyrand , il a été à Gand et il est prêt à y retourner encore. » Ce mot , rapporté au roi , l'in-disposa fort contre M. Talleyrand.

A la seconde restauration , un homme à parchemins sollicita de M. Talleyrand un emploi diplomatique. « Je veux bien vous être agréable , lui dit-il , mais encore faudrait-il que vous eussiez des titres. — Monseigneur , je suis allé à Gand — à Gand ! En êtes-vous bien sûr ? — Comment ? — Oui , dites-moi franchement si vous y êtes allé , ou si vous n'avez fait qu'en revenir. — Je ne comprends pas. — C'est que , voyez-vous , il y avait à Gand sept à huit cents royalistes , pas plus , et à ma connaissance , il en est déjà revenu plus de cinquante mille. »

On lui demandait son opinion sur le duc de Richelieu appelé à le remplacer. « Je pense , répondit-il , que c'est l'homme de la France qui connaît le mieux la Crimée. »

M. Talleyrand , conservant toujours son titre de pair de France , eut à borner son rôle politique dans cette chambre. Survint la mise en

jugement du maréchal Ney ; M. Talleyrand , ministre du roi lors de l'ordonnance du 24 juillet , ordonnance qui engageait sa responsabilité et qui formait véritablement l'acte d'accusation , ne pouvait s'établir le juge du maréchal. Aussi et par une lettre qu'il écrivit à la chambre des pairs , M. Talleyrand , se regardant effectivement comme l'accusateur du maréchal Ney , et reconnaissant que comme tel , la loi l'empêchait de prendre rang parmi les juges , déclara qu'il s'abstiendrait de prendre part aux délibérations de la chambre dans le procès. La chambre des pairs , par son arrêté du 16 novembre 1815 , approuva les motifs de récusation de M. Talleyrand .

M. Talleyrand , malgré son union avec madame Grandt , n'eut pas la satisfaction de voir de son chef sa race procrée. Désireux pourtant de conserver dans sa famille le beau titre de prince , et la dignité de pair de France , il obtint du roi , à la date du 25 décembre 1815 , des lettres-patentes , disposant qu'à défaut de descendans mâles , sa principauté ou plutôt sa qualité de prince et sa pairie , passeraient , après son décès , avec les rang , honneurs et prérogatives y attachés , à son frère , le comte Archambault Joseph de Talleyrand Périgord et à sa descen-

dance directe, légitime et masculine. C'est, comme nous l'avons déjà dit, ce même comte Talleyrand qui, en 1814, se montra le premier dans Paris, paré d'une cocarde blanche.

Une nouvelle organisation de l'Institut eut lieu au mois de mars 1816; M. Talleyrand fut appelé à figurer parmi les membres de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Cette élévation ne fut pas goûtée par tous. On demanda où étaient les productions littéraires du diplomate, et on soutint de nouveau que ses discours, rapports, etc., ne sauraient lui avoir mérité cette dignité, puisqu'ils étaient dus entièrement aux talens de l'abbé Laubry de Desrenaudes et du comte d'Hauterive (1).

Le service de M. Talleyrand, comme grand-chambellan, exigeait presque constamment sa présence à la cour; cependant la vindicte publique rappelant ce qui s'était passé lors de l'arrestation du duc d'Enghien, et ne ménageant

(1) Un journal profita de cette nomination pour publier un petit article ainsi conçu : « On lit, sur une enseigne, boulevard de la Madeleine : Frédéric Wandt, accordeur de pianos et de harpes de S. A. S. Mg<sup>r</sup> le prince de T..... P..... Nous apprenons avec plaisir que les talens de Mg<sup>r</sup> de T....., comme musicien, ne se bornent pas seulement à chanter la palinodie. »

(Note de l'auteur.)

pas M. Talleyrand, on crut qu'il était convenable, au moment surtout où le retour du prince de Bourbon était prochain, de faire éloigner l'ancien ministre du premier consul. En conséquence, M. Talleyrand quitta Paris le 15 avril 1817, et se rendit à sa terre de Valençay (1). M. Talleyrand se fit accompagner par madame de Périgord, sa belle-sœur, et par la princesse Poniatowski; ce voyage faillit leur devenir funeste. Dans une excursion que ces nobles personnages firent à Pau, ils voulurent visiter le château de Henri IV; mais le postillon maladroit fit verser la voiture, dans un bas-fond de treize pieds de profondeur. M. Talleyrand seul fut quitte pour une contusion au bras.

Le séjour de M. Talleyrand à Valençay se prolongea pendant plusieurs mois, et il n'effectua son retour à Paris qu'à la fin du mois d'octobre; dans l'intervalle et par des lettres patentes du 30 août 1817, le roi lui conféra le titre de duc, qu'il devait joindre à celui de pair.

M. Talleyrand avait, au congrès de Vienne,

(1) Dans le même temps, M. Talleyrand, toujours pressé par le besoin d'argent, fit vendre son cabinet de peintures, l'un des plus beaux de l'Europe.

(Note de l'auteur.)

rendu trop de services au roi de Naples, pour ne pas mériter une récompense de sa part. Ce souverain, dès le mois de novembre 1815, avait conféré à M. Talleyrand la dignité de duc, dans son royaume de Naples, et par un décret du 14 décembre 1818, il lui accorda le duché de Dino, avec autorisation d'en faire porter le titre par son neveu, le comte Edmond de Périgord. Assurément, M. Talleyrand, dans toutes les occasions, se montrait bon parent.

Peu après, M. Talleyrand fit un second voyage à son château de Valençay. Sa défaveur à la cour existait toujours. Il vit une circonstance qui, bien exploitée, pourrait apporter à sa position quelque modification. La fête du roi approchait, et c'était à qui prouverait le mieux son amour pour le monarque. M. Talleyrand s'empressa de faire célébrer cette fête à Valençay, avec beaucoup de solennité et de magnificence; il réunit au château tous les habitans, fit célébrer une grand'messe et un *Te Deum*, invita à un banquet toutes les autorités, fit des distributions de comestibles, et remplit enfin en entier son rôle de grand seigneur. A table, M. Talleyrand porta la santé du roi avec enthousiasme, et entraîna par sa conduite, tous ses convives. Que de détours, que de subter-

fuges pour rétablir un crédit usé, pour regagner les bonnes grâces d'un souverain !

La tactique de M. Talleyrand fut à la veille d'être couronnée du succès. Le ministère Richelieu éprouvait de toutes parts de grandes difficultés, et on sentait le besoin de faire entrer dans le cabinet un homme dont l'habileté fût éprouvée. Les yeux tout naturellement se portèrent sur M. Talleyrand, qui intimement lié avec le pavillon Marsan, était fortement soutenu par le comte d'Artois, mais le roi refusa constamment de fixer son choix sur M. Talleyrand. On prétend que le roi se montrait d'autant plus difficile, qu'il avait la persuasion que M. Talleyrand comptait parmi les partisans du duc d'Orléans ; et que tout en se conduisant avec la plus grande réserve, il avait des entrevues avec des hommes influens et dévoués au duc ; on alla même jusqu'à dire qu'il était parvenu à gagner M. Canning à cette faction. C'est après cet échec que M. Talleyrand, à la chambre des pairs, devint le chef occulte d'une opposition qui ne ménagea pas le ministère, et fit rejeter plusieurs projets de lois.

Vint la naissance du duc de Bordeaux. M. Talleyrand, dans l'excès de son ardent royalisme, sollicita comme une faveur insigne de

Louis XVIII la permission de signer l'acte qui en fut dressé (1). Témoin à la naissance du duc de Bordeaux, le recevant au berceau, et aujourd'hui premier conseiller d'un gouvernement qui le proscrit !

Le fin diplomate savait qu'en agissant ainsi, il aurait sa part des faveurs de la cour. Le premier, il fut par ordonnance du 30 septembre 1820, nommé chevalier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

La session de 1820 exerça de nouveau, à la chambre des pairs, le talent parlementaire de M. Talleyrand. Une discussion s'engagea sur le point de savoir, si sans une loi de compétence, la chambre des pairs pouvait continuer à s'ériger en cour de justice. M. Talleyrand, dans un discours très bien développé, dit que l'article 33 de la charte appelait nécessairement une loi de compétence, une loi qui définit les crimes de haute trahison et les attentats à la sûreté de l'état, dont la connaissance devrait appartenir à la chambre des pairs. Comment se fait-il, dit M. Talleyrand, que cette loi pro-

(1) Cet acte était déjà signé par le duc d'Orléans, comme premier prince du sang.

*(Note de l'auteur.)*

mise en 1814, soit encore attendue en 1820?

— Il fut décidé plus tard, qu'une commission serait nommée à l'effet d'examiner toutes les questions relatives à la formation de la chambre des pairs en cour de justice, et de présenter sur cet objet à la chambre des projets de résolution et de règlement. M. Talleyrand figura parmi les membres de cette commission.

Au mois d'avril 1821, un projet de loi sur la circonscription des arrondissemens électoraux, fut présenté aux chambres. M. Talleyrand se fit inscrire au nombre des orateurs. Il attaqua la loi projetée dans son principe même; lui reprocha d'asseoir sur une fausse base la division électorale de la France, en sacrifiant à des considérations éphémères l'intérêt durable et permanent des localités. A considérer le projet dans son ensemble, ajouta-t-il, on serait tenté de croire qu'il a pour but de faire prévaloir sur le vœu de la majorité des électeurs, le vœu de la minorité. M. Talleyrand cita pour exemple la division du département de l'Indre, et proposa même un amendement relatif à ce département, qui fut rejeté.

M. Talleyrand attaqua de toutes ses forces le projet de loi sur la censure des journaux, qui fut aussi présenté à cette session. « Je me pré-

sente à la tribune, dit M. Talleyrand, avec un sentiment pénible, celui de la complète inutilité des paroles que je vais faire entendre. Par une fatalité déplorable, les questions soumises en apparence à l'examen de l'assemblée, se trouvent d'avance irrévocablement résolues; les discussions qui, par l'absence de l'autre chambre, ont cessé d'être contradictoires, n'offrent plus qu'un vain simulacre, et bientôt la chambre des pairs, exclue de toute participation effective à la confection des lois, ne sera plus qu'une cour d'enregistrement.....» Puis l'orateur établit des principes généraux, prétend que la liberté de la presse appliquée à la politique, n'est autre que la liberté des journaux, et que sans liberté de la presse, il n'y a point de gouvernement représentatif. Après avoir développé deux propositions, M. Talleyrand termina en demandant une loi répressive et vota contre la censure.

A la même session, M. Talleyrand demanda à prononcer un discours d'apparat, à l'occasion de la mort de l'évêque d'Évreux, pair de France. M. Talleyrand rendit hommage à la mémoire de ce prélat, d'une manière touchante et pleine de convenance; son panégyrique très applaudi finit ainsi : — « Une belle vieillesse exerce une grande puissance. Ses conseils ne

blesse point, parce que les rivalités sont éteintes pour elle. Elle ne choque aucun amour-propre, et l'empreinte d'expériences vérifiées qu'elle porte, a pour les autres le grand avantage de diminuer la confiance qu'on est disposé à avoir dans son propre jugement.

« Faisons des vœux pour conserver longtemps les vieillards que nous avons encore dans cette chambre; ils appartiennent à des temps dont il ne reste plus qu'eux; leur présence est un avertissement continu; ils nous disent de mettre du temps dans les affaires, du discernement dans les convenances et d'apprécier sans illusion toutes les choses de la vie. Dans leur longue traversée, tous les sanctuaires de l'esprit humain leur ont été ouverts, et ils y ont appris la science des vérités utiles, science qui met à leur juste valeur et les résistances de l'habitude et les entreprises de l'imagination. »

Évidemment M. Talleyrand plaidait par ses paroles, sa propre cause, car parmi les hommes dont il entendait parler, lui était au premier rang, les autres ne marchaient qu'à sa suite.

A la séance du 26 février 1822, M. Talleyrand se prononça contre le projet de loi sur la presse. Il s'attacha surtout à démontrer que l'on devait abandonner au jury la répression

des délits de la presse, et soutint qu'il était juste d'accorder l'autorisation d'administrer par témoins la preuve des faits allégués contre les fonctionnaires publics.

En 1823, la France crut devoir intervenir dans les affaires d'Espagne. M. Talleyrand voulant réveiller le mérite qu'il s'était fait prêter de s'être opposé à l'entreprise de Napoléon sur ce pays, blâma la démarche du gouvernement. Louis XVIII en ressentit un vif mécontentement, et le bruit courait déjà que non-seulement M. Talleyrand serait entièrement disgracié, mais encore qu'il serait exilé. La première fois que le grand-chambellan se présenta devant lui, il l'accueillit de telle manière que M. Talleyrand, avec son tact, vit qu'il se préparait quelque chose. « A propos, je vous fais mon compliment, dit le roi, vous allez à la campagne? — Non, sire, à moins que Votre Majesté n'aille à Fontainebleau, car alors je lui demanderais la faveur de l'accompagner pour remplir les devoirs de ma charge. — Non, non, ce n'est pas cela que je voulais dire... Au reste, il suffit. » Les choses en restèrent là; quelques jours après, Louis XVIII renouvela sa question; M. Talleyrand y répondit comme la première fois; enfin une troisième fois, le roi dit à

M. Talleyrand, « Combien y a-t-il de Paris à Valençay? — Ma foi, sire, répondit M. Talleyrand, je ne sais pas au juste, mais il doit y avoir le double du chemin de Paris à Gand. » Louis XVIII, après cette repartie, se décida à laisser en repos son grand-chambellan.

Toujours Louis XVIII avait cherché à mystifier M. Talleyrand. Peu de temps après la restauration, celui-ci s'était séparé de sa femme, qu'il avait envoyée en Angleterre avec une pension de 60,000 fr. Quelques années après, le roi, instruit de cette circonstance, voulut jouer un tour à M. Talleyrand; il envoya secrètement à madame Talleyrand l'ordre de revenir. A son retour, au grand regret du chambellan, le roi témoigna beaucoup d'amitié à M. Talleyrand, s'informa de la princesse, et demanda s'il était vrai qu'elle fût à Paris? — « Très vrai, sire, très vrai, dit M. Talleyrand; que voulez-vous? il fallait bien que j'eusse aussi mon vingt mars. »

M. Talleyrand résigné, sembla entièrement abandonner la politique. Il entreprit de fréquents voyages, et s'il paraissait à la cour, ce n'était que pour remplir les fonctions de sa charge, charge qui le fit figurer au premier rang au sacre de Charles X.

Malgré tout, M. Talleyrand donna constamment carrière à la causticité de son esprit. « Les Bourbons m'ont disgracié, disait-il avec une sorte de prophétie; l'exemple du directoire et de Napoléon, ne leur a pas servi de leçon. Eh bien! ils tomberont aussi! il y a en moi quelque chose qui porte malheur à ceux qui me négligent! »

A la fin de la maladie de Louis XVIII, M. Talleyrand, s'entretenant sur le ministère, disait : « S'il n'ouvre pas les yeux, il faut qu'il les ferme. »

Sous le ministère Villèle, voyant entrer à la chambre des pairs, M. Ferrand, soutenu par deux laquais, il dit à quelqu'un, « Voyez Ferrand, c'est l'image du gouvernement; il croit marcher et on le porte. »

On lui demandait son opinion sur une séance de la chambre des pairs, où une discussion vive avait eu lieu entre le baron Pasquier et l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques. « Le ministre a été comme le 3 pour 100, dit-il, toujours au-dessous du pair. »

On prétendait devant M. Talleyrand que le ministère Polignac avait juré qu'il sauverait la France; « Oui, dit-il, comme les oies ont sauvé le Capitole. »

À la même époque, il fut chez une de ses nièces. « Mon oncle, lui dit cette dame, comment vous trouvez-vous dans ce fauteuil, dont le dossier est extraordinairement rembourré ? — Pas trop bien, mon enfant, dit le prince, votre fauteuil est comme le ministère, il fait hausser les épaules. »

Un jour aux Tuileries, où il se trouvait pour son service de grand-chambellan, le corps diplomatique vint faire sa cour au roi. Quelqu'un le remarqua avisant M. le bailli de Ferette, ministre de Bade, célèbre par sa maigreur : que vous a donc fait ce pauvre bailli, lui demanda-t-on. « Il me met dans le plus grand embarras, dit M. Talleyrand, car j'ai beau chercher, il m'est impossible de deviner s'il a trois jambes, ou s'il porte trois épées. »

Quand M. Talleyrand sut que M. Jacquinet venait de faire suivre son nom de celui de sa femme, il dit dans son intimité : « Une chose que je ne puis concevoir, c'est que quand on a eu le malheur de recevoir de son père le nom de Jacquinet, on veuille, de gaité de cœur, y joindre celui de Pampelune. »

( Révolution de 1830. )

M. Talleyrand devait-il long-temps rester dans l'inaction? Non, à cet homme né pour la scène politique, il était réservé d'y apparaître encore, et, comme à toutes les époques de sa vie, d'y apparaître après une révolution, d'y apparaître enfin toujours comme le guide du nouveau gouvernement.

Inutile de retracer ici les circonstances qui ont précédé et consommé la révolution de 1830. Révolution qui a déçu les espérances de ceux qui l'ont faite, pour profiter à des hommes que tous les gouvernemens qui se sont succédé depuis 40 ans ont toujours trouvés, non pas au parti du danger, mais à celui de l'intrigue! de la cupidité! de l'ambition!

M. Talleyrand fut, au mois de septembre 1830, désigné par Louis-Philippe, comme ambassadeur extraordinaire à Londres. Voici le discours que, dans une audience de présentation au roi d'Angleterre, il prononça.

« Sa Majesté le roi des Français m'a choisi pour être l'interprète des sentimens qui l'animent pour Votre Majesté.

« J'ai accepté avec joie une mission qui

donnait un si noble but aux derniers pas de ma longue carrière.

« Sire, de toutes les vicissitudes que mon grand âge a traversées; de toutes les diverses fortunes auxquelles quarante années, si fécondes en événemens, ont mêlé ma vie; rien peut-être n'avait encore aussi pleinement satisfait mes vœux qu'un choix qui me ramène dans cette heureuse contrée. Mais quelle différence entre les époques! les jalousies, les préjugés qui divisèrent si long-temps la France et l'Angleterre, ont fait place aux sentimens d'une estime et d'une affection éclairées. Des principes communs resserrent encore plus étroitement les liens des deux pays. L'Angleterre au-dehors, répudie, comme la France, le principe de l'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins, et l'ambassadeur d'une royauté votée unanimement par un grand peuple, se sent à l'aise sur une terre de liberté, et près d'un descendant de l'illustre maison de Brunswick.

« J'appelle avec confiance, sire, votre bienveillance sur les relations que je suis chargé d'entretenir avec Votre Majesté, et je la prie d'agréer l'hommage de mon profond respect. »

M. Talleyrand stigmatise ici le principe de

l'intervention, et c'est lui qui par ses menées est parvenu à former les coalitions de 1814 et 1815 ! Il se targue d'être devenu l'ambassadeur d'une royauté élective, et c'est lui qui, soit près d'Alexandre, soit au congrès de Vienne, a employé tous ses moyens pour faire prévaloir la légitimité comme principe, pour la faire triompher sans restriction ! Après de pareils antécédens, il fallait être M. Talleyrand pour oser se faire le champion de la souveraineté populaire !

On sait, à n'en pas douter, que M. Talleyrand est placé bien haut dans la confiance de Louis-Philippe, qui le considère comme son guide le plus sûr ; que c'est à lui, principalement, que nous devons le système de paix à tout prix, qui a distingué la politique de notre cabinet, système qui nous a conduits à laisser envahir et détruire la Pologne ; à étouffer la liberté dans cette Italie, devenue le théâtre des scènes les plus atroces, les plus sanglantes ; mais on reconnaîtra sans peine que cette direction véritablement occulte de nos affaires, ne mettant pas M. Talleyrand en évidence, il nous est impossible de déchirer le voile sous lequel il est placé.

Nous devons donc nous borner à présenter

quelques données sur la mission de M. Talleyrand, à Londres.

La révolution de juillet eut en Europe du retentissement. Les Français devaient avoir des imitateurs. La Belgique, opprimée par la Hollande, fut la première à secouer le joug. Sa révolution éclatait à peine, que la France déclara qu'elle s'opposerait à ce qu'on vint par les armes, prendre parti pour l'un ou l'autre des deux peuples; mais de concert avec l'Angleterre, on prit la détermination d'arrêter par les voies diplomatiques, l'effet d'un soulèvement qui pouvait amener une conflagration générale.

Ainsi, dès le 4 novembre 1830, M. Talleyrand, ambassadeur français et avec lui les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, tinrent une conférence à la suite de laquelle ils produisirent un protocole, contenant invitation aux parties contendantes, d'établir une suspension d'armes, pendant laquelle leurs forces militaires seraient séparées par la limite existant entre les possessions du prince souverain des Provinces-Unies et les provinces belges, à l'époque du traité de Paris, du 30 mai 1814.

L'invitation des puissances ayant été favorablement accueillie, la conférence déclara le

20 décembre 1830, que l'union de la Belgique et de la Hollande, était reconnue impossible, et qu'elle allait s'occuper de discuter et de concerter les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'indépendance future de la Belgique, avec les stipulations des traités, et avec la conservation de l'équilibre européen.

Les travaux de la conférence se continuèrent actifs. On prit d'abord la résolution d'empêcher la réunion de la Belgique à la France. M. Talleyrand se prêta de bonne grace à cet arrangement. Puis vint la nomination du duc de Nemours, comme roi des Belges; M. Talleyrand, convaincu que cette nomination allait entraîner une guerre générale, conseilla le refus du trône. Les Belges jetèrent alors les yeux sur le duc de Leuchtenberg; ce choix ne pouvait, sous beaucoup de rapports, convenir au cabinet du Palais-royal, qui, décidé à le considérer comme hostile, défendit aux Belges d'élire le jeune duc. Ainsi le gouvernement de Louis-Philippe, qui le premier avait invoqué le principe de non intervention, fut aussi le premier qui sauta, à pieds joints, sur ce principe.

Des débats très vifs s'engagèrent sur un protocole qui faisait, entr'autres choses, distraction

de la Belgique, du Luxembourg et d'une partie du Limbourg. L'adoption de cette mesure à la conférence, présentée comme dénoûment, fut, en grande partie, due à la persistance de M. Talleyrand.

On voulait, avant de pousser plus loin les négociations, amener les Belges à élire un souverain. Le désir en fut vivement manifesté par la conférence aux représentans belges, et c'est alors qu'ayant été question du prince de Saxe Cobourg, M. Talleyrand appuya à la conférence cette candidature de tous ses moyens. Il était certain qu'en agissant ainsi, il ferait entrer plus avant son gouvernement dans les bonnes grâces de l'Angleterre.

L'élection répondit aux vœux de notre ambassadeur. Puis un projet d'arrangement entre la Belgique et la Hollande fut dressé par les plénipotentiaires. Il disposait notamment que les limites de la Hollande comprendraient tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas, en l'année 1790; que la Belgique serait formée de tout le reste des territoires, qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de 1815 : que des négociations seraient pour-

suivies sur le duché de Luxembourg ; que le partage des dettes aurait lieu de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui originairement pesait , avant la réunion , sur les divers territoires dont ils se composaient , et à diviser dans une juste proportion celles qui avaient été contractées en commun ; que les dispositions des articles 108 jusqu'à 117 de l'acte général du congrès de Vienne , relatifs à la libre navigation des fleuves et rivières navigables , seraient appliquées aux fleuves et aux rivières qui traversaient le territoire hollandais et le territoire belge.

Le congrès belge accepta les propositions de la conférence. Il n'en fut pas de même de la part de la Hollande , qui dénonça l'armistice et annonça la reprise des hostilités. Une armée française se mit en marche pour secourir les Belges , déjà fort exposés , lorsque le roi de Hollande , informé que la continuation des hostilités était vue avec mécontentement par la conférence , les fit cesser de nouveau.

Des notes nombreuses furent ensuite remises à la conférence par les deux nations. Les négociations reprirent, et un traité contenant les décisions *finales et irrévocables* des cinq puissances , fut enfin produit. Il répétait , à peu

de différence près, les dispositions du premier projet, puis réglait les droits de la Belgique sur le Limbourg et le Luxembourg. Une déclaration des cinq puissances était jointe. Elle portait, entr'autres choses, que les puissances étaient résolues d'un commun accord à amener elles-mêmes l'acceptation pleine et entière des articles.

La Belgique accepta encore les propositions de la conférence; la Hollande, elle, réclama de nouveau avec opiniâtreté; mais le premier octobre 1832, M. Talleyrand, à la suite d'une conférence, dans laquelle il exposa l'état des affaires hollando-belges, insista pour l'adoption d'un projet de déclaration portant que si, le 15 octobre 1832, la citadelle d'Anvers, les points adjacens et autres lieux faisant partie du territoire belge, n'étaient point évacués par les troupes hollandaises, les puissances reconnaissent à la Belgique le droit de déduire, pour chaque semaine de retard dans l'évacuation, un million de florins sur les arrérages de la dette par elle due au 1<sup>er</sup> janvier 1832, et ultérieurement sur le capital.

Les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie, tout en improuvant la conduite du roi de Hollande, ne voulurent point se prêt-

ter à cette mesure, déclarèrent même qu'avant d'autoriser des mesures coercitives, ils se trouveraient dans l'obligation d'en référer à leurs gouvernemens respectifs. Ce fut peu de temps après que M. Talleyrand amena la conclusion, avec l'Angleterre, d'une convention suivant laquelle..... « d'après l'invitation du roi des Belges, et convaincu que de nouveaux retards dans l'exécution du traité fait avec la Belgique compromettraient sérieusement la paix générale, la France et l'Angleterre ont résolu, malgré le regret qu'elles éprouvent de voir que l'Autriche, la Prusse et la Russie ne sont pas préparées en ce moment à concourir aux mesures actives que réclame l'exécution dudit traité, de remplir à cet égard, sans un plus long délai, leurs propres engagements, et c'est en vue d'y parvenir, par un concert immédiat de mesures les mieux calculées à cet effet, que le roi des Français et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne, ont arrêté et signé le traité suivant :... 1° Requièrent le roi de Hollande de retirer ses troupes du territoire belge pour le 12 novembre; 2° à défaut embargo dans les ports de France et d'Angleterre; 3° si le 15 novembre des troupes hollandaises se trouvent encore en Belgique, une armée française

forcera l'évacuation du territoire belge. »

L'effet suivit de près la menace. Notre jeune et valeureuse armée fut bientôt sous les murs d'Anvers et le canon assura l'exécution des décisions de la conférence. Quoi qu'on ait fait et dit, la diplomatie fut impuissante pour amener d'elle-même ce résultat.

Ainsi se termina, sauf d'autres arrangemens particuliers que nous n'avons point encore vus s'accomplir, la révolution belge. Reste à savoir si M. Talleyrand, en écartant d'abord la réunion à la France, et plus tard en repoussant la nomination du duc de Nemours, sur un prétexte de véritable terreur panique, a, comme il le devait, servi les intérêts de son pays, ou si plutôt il n'en a pas sacrifié l'avantage à un système.

A la vérité M. Talleyrand, malgré la nuée des protocoles, a su assurer à la fille du roi des Français un mariage brillant ; la princesse Louise d'Orléans est de moitié sur le trône de Belgique, mais il y aurait encore beaucoup à faire, si pour la nation on voulait trouver là une compensation !

En outre, est-il bien constant que le vœu du peuple belge ait été librement manifesté ! Peut-on le dire surtout quand, au mépris de la

non-intervention dans ses affaires, hautement proclamée, on a lié les mains à ses représentans, on leur a interdit un choix sur lequel la nation paraissait s'arrêter?

On l'a dit, et nous pouvons sans crainte le répéter, M. Talleyrand lors des arrangemens belges, a sacrifié, beaucoup trop sacrifié les intérêts de la France à l'Angleterre. Fasse le ciel que nous n'ayons pas à regretter son extrême condescendance !

Concurremment avec les affaires de la Belgique, M. Talleyrand traitait aussi celles de la Grèce. Il entra pour beaucoup dans les négociations terminées par le traité du 7 mai 1832, d'après lequel le trône de Grèce a été offert au prince Othon de Bavière, la Grèce déclarée former un état indépendant, et le prince Othon autorisé à contracter, sous la garantie des puissances; un emprunt de six cent mille livres sterling.

Les débats suscités récemment aux chambres à cause de ce traité, dispensent de toutes réflexions: les vrais représentans du pays, ceux pour qui les sueurs et les souffrances du peuple sont quelque chose, ont apprécié à sa juste valeur un acte qui autorise les étrangers à puiser encore à pleines mains dans nos finances!...

Ici se ferme le cadre de cet ouvrage. Dans le récit des actions de l'homme d'état dont nous avons entrepris d'exposer la carrière, la passion, la haine ne sont entrées pour rien. Des faits vrais, authentiques, tombés dans le domaine public, tels ont toujours été les élémens de l'ouvrage.

On le dira avec nous, la vie politique de M. Talleyrand présente la lutte d'un homme de génie avec les époques les plus grandes de notre histoire. Peu importe leur différence, tour à tour M. Talleyrand s'est montré leur guide ou leur ennemi, leur allié ou leur adversaire; constamment il a été leur maître, au moment du combat suprême; et tandis que les hommes les plus marquans, des gouvernemens, Napoléon même, sont tombés, c'est à voir, l'immortel front du devin diplomate, toujours surgissant avec la victoire! Le type reste, modèle d'une merveilleuse surveillance.

FIN.